



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA
NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT FINAL

AGORA CONSULTING

+237 222 21 92 89 / 242 01 10 82

www.agora-consulting.net

infos@agora-consulting.net

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	11
1.1 Contexte général et justification de l'élaboration de la Stratégie Nationale du Développement Durable	11
1.2 Objectif global de la stratégie	12
1.3 Objectifs spécifiques	12
1.4 Résultats attendus de la mission	12
1.5 Brève revue de la littérature sur le développement durable	12
1.6 Problématique de l'étude	14
1.7 Ancrage de l'étude et champs couverts par la problématique du développement durable	15
1.8 Description du processus d'élaboration de la SNDD et démarche méthodologique adoptée.....	15
ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN	18
1.1 PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL DU PAYS	19
1.1.1. Contexte international	19
1.1.2 Contexte géographique	20
1.1.3 Contexte sociopolitique.....	21
1.1.4 Contexte économique.....	21
1.1.5 Contexte démographique	22
1.1.6 Contexte socioculturel.....	22
I.2 DÉLIMITATION ET SEGMENTATION DU DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	23
I.2.1. Clarification de la notion de développement durable	23
I.2.2. Domaines du développement durable.....	26
I.2.3 Indicateurs du développement durable	36
1.3 PRESENTATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN	45
1.3.1 Cadre normatif de la promotion du développement durable au Cameroun	45
1.3.2 Cadre institutionnel de la mise en œuvre du DD au Cameroun	52
1.3.1.2. Acteurs institutionnels	52
1.3.1.3. Acteurs non institutionnels.....	56
1.4.1 Revue des politiques publiques en cours.....	58
1.4.2 Revue des plans ou stratégies.....	63

1.4.3. Revue des projets et programmes en cours	71
1.5 PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN	83
1.6 DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN.....	100
1.6.1 Les facteurs favorables au développement durable au Cameroun.....	100
1.6.2. Les facteurs défavorables au développement durable du Cameroun	102
1.6.3 Point sur les Stratégies sectorielles en lien avec le développement durable	106
1.7. ATTENTES ET ASPIRATIONS DES ACTEURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN	109
1.8 ENJEUX ET DEFIS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	110
1.8.1 Enjeux majeurs du développement durable	110
<i>1.8.1.1 Enjeux autour d'une exploitation durable des ressources naturelles et des écosystèmes</i>	<i>111</i>
<i>1.8.1.2. Enjeux quant à la mise en œuvre d'une politique économique basée sur des critères objectifs de durabilité</i>	<i>111</i>
<i>1.8.1.4. Enjeux à propos de l'établissement d'une protection sociale durable</i>	<i>117</i>
<i>1.8.1.5 Enjeux autour de la construction d'une gouvernance durable au Cameroun</i>	<i>118</i>
1.8.2 Principaux défis du développement durable	118
<i>1.8.2.1. Concilier politiques écologiques, sociales et entrepreneuriales</i>	<i>119</i>
<i>1.8.2.2. Rapprocher croissance économique et dégradation de l'environnement</i>	<i>120</i>
<i>1.8.2.3. Prévoir et gérer les risques environnementaux sur la santé.....</i>	<i>120</i>
<i>1.8.2.4. Faire porter l'apprentissage par la recherche et l'innovation</i>	<i>120</i>
<i>1.8.2.5. Placer l'humain au cœur du développement sociétal</i>	<i>121</i>
1.9 RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN	123
1.9.1. Mécanismes favorisant la consolidation des atouts du développement durable au Cameroun	123
<i>1.9.1.1 Amélioration de la collaboration entre les acteurs du développement durable</i>	<i>123</i>
<i>1.9.1.2. Renforcement du cadre juridique du développement durable</i>	<i>124</i>
<i>1.9.1.3. Renforcement des synergies avec les acteurs non institutionnels du développement durable</i>	<i>125</i>
1.9.2. Dispositifs visant à résorber les faiblesses du développement durable au Cameroun.....	126
<i>1.9.2.1. Mise en place d'une idéologie commune du développement durable au Cameroun.....</i>	<i>126</i>
<i>1.9.2.2. Renforcement des initiatives de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance</i>	<i>127</i>
<i>1.9.2.3. Développement des infrastructures vertes</i>	<i>128</i>

<i>1.9.2.4. Amélioration de la prise en compte des aspects sociaux dans la promotion du développement durable</i>	128
DEUXIEME PARTIE	129
VISION ET CHOIX STRATEGIQUES	129
I. STRUCTURATION DES OBJECTIFS DE LA SNDD	130
II. HYPOTHESES ET RISQUES POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA SNDD	130
III. FACTEURS DETERMINANTS LES CHOIX STRATEGIQUES	132
III.1. Orientations politiques et stratégiques déjà édictées	132
III.1.1. Vision de l’action gouvernementale à l’horizon 2035	132
III.1.2. Document de stratégie pour la croissance et l’emploi (DSCE)	135
IV. VISION DE LA SNDD	139
IV.1. Méthode utilisée	139
IV.2. Vision consensuelle adoptée	140
V. OPTIONS STRATEGIQUES	140
V.1. Environnement et économie verte	140
V.2. Adaptation aux changements climatiques	142
V.3. Aménagement du territoire	143
V.4. Sécurisation foncière	148
VI. Scénario étudié pour atteindre la Vision partagée	152
VI.1. Justification du scénario “Economie verte et équitable”	153
VI.2. Analyse multicritères du scénario de base	153
VI.3. Problématique du choix de ce scénario	155
VI.4. Le scénario choisi pour élaborer la stratégie	157
VI.5. Stratégie élaborée sur la base du scénario retenu	158
VI.5.1. Rappel du cadre d’élaboration de la stratégie	158
VI.5.2. Axes et sous- axes stratégiques :	158
TROISIEME PARTIE	171
PLAN D’ACTION, PLAN D’INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	171
I. PLAN D’ACTION DE LA SNDD	172
I.1. Axe stratégique : Economie	172
I.2. Axe stratégique : Environnement / Ecologie	178

I.3. Axe stratégique: Social	183
I.4. Axe stratégique: Gouvernance	188
II. PLAN D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DE LA SNDD	191
II.1. Axe stratégique : Economie	192
II.2. Axe stratégique : Environnement – Ecologie	197
II.3. Axe stratégique 3 : Social	201
II.4. Axe stratégique 4 : Gouvernance	204
III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA SNDD	206
III.1. Les responsables d'opérationnalisation de la SNDD	206
III.1.1. Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable	206
III.1.2. Les acteurs relais de la mise en œuvre de la SNDD	207
III.2. La coordination de la mise en œuvre de la SNDD	208
III.3. Les principes, approches et techniques d'opérationnalisation de la SNDD	210
III.3.1. Les principes d'opérationnalisation de la SNDD	210
III.3.2. Les approches d'opérationnalisation de la SNDD	211
III.3.2. Les techniques d'opérationnalisation de la SNDD	211
III.4. Les étapes et le calendrier d'opérationnalisation de la SNDD	213
III. DISPOSITIFS DE SUIVI EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNDD	213
III.1. La chaîne des résultats de la SNDD	213
III.1.1. La GAR de la SNDD	213
III.1.2. Les outils de suivi évaluation de la SNDD en lien avec GAR	214
III.2. Le Comité de pilotage de la mise en œuvre de la SNDD	218
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	221
ANNEXES	225

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
APA	Stratégie Nationale d'Accès aux ressources génétiques et de Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation
APV FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire/ Forest Law Enforcement Governance and Trade
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIPCRE	Cercle International pour la promotion de la Création
CLCC	Cellule de Lutte contre la Corruption
CN/MDP	Comité National pour les Mécanismes de Développement Propres
CNCEDD	Commission Nationale Consultative de l'Environnement et du Développement Durable
CNLB	Comité National de Lutte Contre le Braconnage
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la Corruption
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CONAC	Commission Nationale Anticorruption du Cameroun
CONSUPE	Contrôle Supérieur de l'Etat
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
FNE	Fonds National de l'Emploi
FNEDD	Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable
FNFP	Fonds National Forestier et Piscicole
INS	Institut National de Statistique
ISR	Investissement Socialement Responsable
ITIE	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
MBOSCUDA	Mbororo Social and Cultural Development Association
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	Ministère des Mines, des Industries et du Développement Technologique
MINT	Ministère des Transports
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements en Produits de Grande Consommation
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

PADEVAC	Programme d'Appui au Développement de l'Economie Verte en Afrique Centrale
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PIB	Produit Intérieur Brut
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNLB	Stratégie Nationale de Lutte contre le Braconnage
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
UFA	Unités Forestières d'Aménagement
UNESCO	United Nations for Education, Sciences and Communication Organization
USA	United States of America
ZIC	Zones d'Intérêt Cynégétiques
ZIGC	Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

RESUME EXECUTIF

Le Développement Durable a pour but l'amélioration du bien-être des générations actuelles sans compromettre la possibilité des générations à venir de satisfaire leurs besoins et améliorer leurs conditions de vie. Comme la plupart de pays, le Cameroun s'est engagé à élaborer une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui aura pour but d'intégrer au mieux les préoccupations environnementales dans les processus décisionnels et, l'établissement des priorités du Gouvernement, au même titre que les priorités économiques et sociales du pays. Ainsi, l'objectif de la SNDD est de promouvoir la prise en compte par les différents acteurs sociaux, interculturels et économiques, de la variante environnementale dans les politiques et stratégies de développement du Cameroun.

L'élaboration de la SNDD, qui a pour finalité de favoriser une synergie dans l'élaboration/révision et la mise en œuvre des plans/programmes de développement au niveau national, local et sectoriel qui traduisent au mieux les priorités des populations et intègrent les principes fondamentaux des principales conventions internationales en matière de développement humain, se fait dans le strict respect de toutes ces exigences.

De manière spécifique, les objectifs ci – après étaient visés : i) réaliser un état des lieux et le diagnostic du développement durable au Cameroun; ii) formuler les objectifs de la SNDD ; iii) formuler la vision de la SNDD ; iv) formuler les grands axes stratégiques du développement durable à partir des missions de consultation/collecte des données complémentaires sur les grands axes stratégiques de la SNDD ; v) proposer un plan d'action et un plan d'intervention prioritaire de la SNDD et; vi) proposer un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement durable .

Pour y parvenir, la SNDD a été élaborée en trois phases étendues sur trois ans, de 2014 à 2016 : (i) état des lieux et diagnostic ; (ii) choix stratégiques et ; (iii) élaboration du plan d'action et du mécanisme de mise en œuvre/suivi évaluation). L'approche méthodologique utilisée pour la réalisation de cette stratégie s'est appuyée sur une combinaison des méthodes qualitatives et participatives. Ainsi, les acteurs concernés par la problématique du développement durable (Etat, Secteur privé, Société Civile, PTF) ont été consultés durant tout le processus pour apporter leurs contributions dans l'élaboration de la SNDD.

L'état des lieux et le diagnostic met en relief une diversité d'acteurs, même si on observe une faible coordination de leurs intervention concernant la promotion du développement durable au Cameroun. De plus, quelques avancées ont été observées ces dernières années notamment avec la mise en place d'un cadre juridique favorable à la promotion du développement durable.

A partir des données issues des enquêtes de terrain, des problèmes ont été identifiés et catégorisés en tenant compte des grands piliers du développement durable (Economie, Environnement, Social).

- **Sur le plan économique, on a pu constater** : l'insuffisance des infrastructures de transport (routes, chemin de fer, aéroports, ports autonomes) ainsi que des installations/ infrastructures de production, de transformation et de stockage des produits pétroliers et agricoles ; la vétusté et l'insuffisance des systèmes de distribution des énergies (hydrocarbures, électricité), d'eau et de communication ; la décrépitude et l'inadéquation des bâtiments administratifs/publics ; la faible structuration des filières et des marchés ; l'archaïsme des moyens et méthodes de production ; l'insuffisance des infrastructures de production et de mise sur le marché ;

l'insuffisance quantitative et qualitative de la main d'œuvre ; l'instabilité des moyens de financement de services de base ; l'absence de vision stratégique en matière de développement technologique, industriel et touristique.

- **Sur le plan environnemental, les principaux problèmes identifiés relèvent entre autres de :** la dégradation/disparition des espèces/écosystèmes rares et fragiles ; l'augmentation de la demande en ressources ; l'absence de plans d'urbanisation et de schémas régionaux d'aménagement du territoire ; l'accumulation de déchets solides ménagers et spéciaux (déchets hospitaliers notamment) ; l'insuffisance des informations météorologiques et le manque de suivi et d'analyse des données existantes ; le recul du couvert végétal ; etc.
- **Sur le plan social, les principaux problèmes peuvent se résumer en :** la dégradation de la couverture de la population en personnel médical ; l'insuffisance du financement du secteur ; la faible capacité d'accueil des établissements scolaires ; l'insuffisance d'enseignants qualifiés ; l'inégale répartition des structures d'accueil, des équipements et des affectations à tous les niveaux d'enseignement ; l'inadaptation aux évolutions de la science et de la technologie ; la faiblesse des acquis scolaires ; l'ignorance des aspects positifs de la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de DD ; la faible valorisation du potentiel touristique local ; la prise en compte insuffisante des compétences locales dans la mise en œuvre des dispositifs de développement durable ; la faible intégration des langues et cultures nationales dans le système éducatif ; la faiblesse du système d'information sur l'emploi, notamment celui des jeunes ; l'inadéquation entre les offres de formations/éducation et les besoins du marché de l'emploi ; la faiblesse de la politique d'auto-emploi ; etc.
- **Sur le plan de la gouvernance,** l'un des problèmes majeurs identifiés tient à la faible coordination des interventions entre les acteurs du développement durable, la faible prise en compte des questions liées au développement durable dans les stratégies sectorielles, mais également, la persistance des pratiques de corruption et la fragilité du système judiciaire.

Au regard de ces problèmes identifiés, les enjeux du développement durable tournent autour : i) de la mise en œuvre d'une politique économique basée sur des critères objectifs de durabilité ; ii) d'une exploitation durable des ressources naturelles et des écosystèmes ; iii) de l'établissement d'une protection sociale durable et ; iv) de la mise en œuvre d'une gouvernance durable.

Quant aux défis du développement durable, ils concernent : i) la conciliation des politiques écologiques, sociales et entrepreneuriales ; ii) le rapprochement des problématiques de croissance économique et dégradation de l'environnement ; iii) la considération de la prévision et la gestion des risques environnementaux sur la santé ; iv) la prise en compte des aspects de recherche scientifiques dans les domaines du développement durable ; v) le positionnement de l'humain au cœur de la politique du développement sociétal.

De manière générale, l'état des lieux et diagnostic du développement durable au Cameroun a confirmé l'importance d'une SNDD adaptée au contexte national tout en tenant compte de l'environnement international.

Ainsi, de l'analyse de ces problèmes et de l'identification des enjeux et défis rattachés à la problématique de développement durable au Cameroun, la Vision consensuelle adoptée pour le développement durable du Cameroun à l'horizon 2030 est « *Un Cameroun émergent dans un environnement sain intégrant les exigences de développement durable dans toutes les politiques publiques* ».

Deux options stratégiques ont été retenues pour atteindre les objectifs de développement durable envisagés. Il s'agit de :

✚ ***Environnement, économie verte et adaptation aux changements climatiques s'articulant autour des points ci-après :***

- élaborer une SNDD fondée sur l'économie verte comme modèle de prospérité créateur d'emplois, qui préserve l'environnement et les ressources naturelles et réduit les inégalités sociales ;
- mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, tant au niveau des pratiques culturelles, que de la gestion de l'eau, de la préservation de la biodiversité et de la sauvegarde des écosystèmes fragiles.

✚ ***Aménagement du territoire et sécurisation foncière qui prend en compte les objectifs suivants :***

- lancer le processus d'aménagement du territoire sur plusieurs régions et zones pilotes, en mettant en œuvre une approche multisectorielle et itérative, avec la participation de toutes les parties prenantes ;
- renforcer la sécurité foncière des petits exploitants et des collectivités rurales en consolidant un système de droits réels (enregistrés et non-enregistrés) face au système des droits personnels.

Pour réaliser la vision définie ci-dessus au cours de la période quinquennale suivant la mise en œuvre de la stratégie, les quatre axes stratégiques ci-après sont retenus :

- ***Axe stratégique 1*** : Economie « créer des richesses et améliorer les conditions de vie matérielles »
- ***Axe stratégique 2*** : Environnement/Écologie « préserver la diversité des espèces et les ressources naturelles et énergétiques »
- ***Axe stratégique 3*** : Sociale « satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, emploi, prévention de l'exclusion, équité »
- ***Axe stratégique 4*** : Gouvernance « promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de droit ».

Telle est l'économie de la stratégie de développement durable proposée ci-dessous.

INTRODUCTION GENERALE

1.1 Contexte général et justification de l'élaboration de la Stratégie Nationale du Développement Durable

La Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992, a donné une nouvelle orientation aux activités internationales concernant le développement. Il convient désormais d'agir dans le contexte élargi du développement durable qui a pour but l'amélioration du bien-être des générations présentes et à venir. L'adoption en septembre 2015 à New York d'un nouvel agenda de développement justifie l'importance de la question du développement durable aujourd'hui dans la mesure où les Objectifs de développement durable (ODD) sont désormais un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Comme la plupart de pays, le Cameroun s'est engagé depuis cette Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) à se conformer à la nouvelle politique mondiale en matière de développement, c'est-à-dire d'intégrer les enjeux environnementaux dans les initiatives de développement en vue de garantir un développement durable. A ce titre, l'Etat a engagé plusieurs réformes juridiques et institutionnelles importantes qui visent à le conformer à la nouvelle politique mondiale en matière de développement durable et, dans la même lancée, il a initié un processus visant à l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui aura pour but d'intégrer au mieux les préoccupations environnementales dans les processus décisionnels et, l'établissement des priorités du Gouvernement en matière de développement durable, au même titre que les priorités économiques et sociales du pays.

En effet, il s'agit d'un mécanisme qui permettra au Gouvernement du Cameroun d'être plus alerte dans sa prise de décisions et de mieux comprendre les compromis, ainsi que la façon et le moment d'en faire usage. Ce mécanisme vise aussi à définir le cadre juridique et institutionnel pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie qui rendra le processus décisionnel plus transparent et fera en sorte que les acteurs institutionnels concernés soient à même d'en rendre compte plus aisément devant le Parlement.

La SNDD envisagée devra en plus proposer une architecture commune à tous les acteurs (publics et privés) et à tous les niveaux, pour les aider à structurer leurs propres développements autour de choix stratégiques et d'indicateurs ayant fait l'objet d'un consensus national. Elle a notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux avec les politiques stratégiques et participatives destinées à atteindre, dans une perspective d'équité et de manière équilibrée et intégrée, les objectifs économiques, sociaux, interculturels et environnementaux favorables à un développement inclusif et durable. Compte tenu de l'importance de cet outil sur les plans politique (en tant qu'outil d'aide à la décision) et socioéconomique (en tant qu'outil d'orientation économique et de gouvernance sociale), le Cameroun a décidé d'élaborer la SNDD conformément aux orientations proposées par le guide méthodologique élaboré par le MINEPAT¹.

¹ Cf MINEPAT, *Guide méthodologique pour la planification stratégique au Cameroun*, édition 2011.

1.2 Objectif global de la stratégie

L'objectif de la SNDD est de promouvoir la prise en compte par les différents acteurs sociaux, interculturels et économiques, de la variante environnementale dans les politiques et stratégies de développement du Cameroun.

L'élaboration de la SNDD, qui a pour finalité de favoriser une synergie dans l'élaboration/révision et la mise en œuvre des plans/programmes de développement au niveau national, local et sectoriel qui traduisent au mieux les priorités des populations et intègrent les principes fondamentaux des principales conventions internationales en matière de développement humain, se fait dans le strict respect de toutes ces exigences.

Le but de cette stratégie est donc de mettre à disposition des acteurs du développement durable une approche de planification intégrant les priorités environnementales dans le processus de planification nationale du développement.

1.3 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, les objectifs ci – après étaient visés :

- réaliser un état des lieux et le diagnostic du développement durable au Cameroun intégrant : i) une revue de tous les programmes en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le domaine du développement durable ; ii) un inventaire des acteurs clés du développement durable et leurs avis et proposition sur les indicateurs du développement durable ; et iii) le cadre légal et institutionnel de la SNDD ;
- formuler les objectifs de la SNDD ;
- formuler la vision de la SNDD ;
- formuler les grands axes stratégiques de la SNDD ;
- proposer plan d'action et un plan d'intervention prioritaire de la SNDD
- proposer un dispositif de mise en œuvre et un mécanisme de suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement durable.

1.4 Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus de la mission sont :

- des consultations participatives sont effectuées dans les 10 Régions du pays ;
- un état des lieux et un diagnostic de la SNDD sont élaborés ;
- les lignes directrices de la SNDD sont proposées ;
- une vision de la SNDD est formulée ;
- les grands axes stratégiques du développement durable au Cameroun sont formulés ;
- un Plan d'Actions ainsi qu'un Plan d'Investissement Prioritaire (PIP) sont élaborés ;
- un dispositif de mise en œuvre et un mécanisme de suivi-évaluation de la SNDD sont proposés.

1.5 Brève revue de la littérature sur le développement durable

Depuis le début des années 1990, la question du développement durable a été régulièrement abordée au point d'être considérée comme étant une alternative concrète et crédible aux modes de développement favorables à l'environnement et à la survie de l'Homme. En d'autres termes et selon les différentes théories, il s'agit de développer une approche plus durable d'utilisation des ressources

naturelles permettant non seulement de satisfaire les besoins des générations actuelles, mais également celles des générations futures. Cela suppose dès lors une responsabilité à l'égard de ces dernières. La doctrine a ainsi analysé cette responsabilité et l'inégal accès aux ressources sous les prismes philosophique et éthique.

En 1970 déjà, les experts du Club de Rome, chargés de dresser un inventaire des difficultés auxquelles font face les sociétés, publiaient un rapport intitulé « Halte à la croissance », qui a connu un certain retentissement. En effet, face à la surexploitation des ressources naturelles dues à la croissance économique et démographique, ce rapport prônait la croissance zéro. C'est dans ce contexte que se tient la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain en 1972, qui s'interroge sur les conditions d'un modèle de développement compatible avec l'équité sociale et la protection de l'environnement.

A ce titre, Hans Jonas fut le premier à soutenir l'existence d'une responsabilité éthique en posant le principe d'un devoir vis-à-vis des vies potentielles et vulnérables que le modèle de développement occidental très consommateur en ressources naturelles menace (Hans : 1979). S'inscrivant dans la même logique, Michel Serres soutient que l'homme est signataire d'un contrat avec la nature reconnaissant les devoirs de l'humanité envers cette dernière (Serres : 1987).

La thématique du développement durable a ainsi suscité de nombreux questionnements au sein de la doctrine, notamment sur la moralité des modes de consommation actuels. André Comte-Sponville a par exemple questionné le caractère moral du capitalisme après avoir analysé les principaux contours du concept de développement durable. D'autres, comme Jean-Baptiste Foucauld ont confronté les modes actuels de développement aux problématiques de justice sociale (Foucauld : 2002).

De tous ces questionnements, il est globalement ressorti qu'il convenait de mettre en place une démarche qui permette de « *penser global et d'agir local* ». Cela implique l'urgence de l'intégration des aspects liés à l'environnement et au social dans les façons de faire en matière d'utilisation des ressources et de consommation. Pour Lester Brown, cette démarche (agir local, penser global) suppose « un bouleversement analogue à celui de la révolution copernicienne dans notre conception du monde, dans la manière dont nous envisageons la relation entre la planète et l'économie : cette fois la question n'est pas de savoir quelle sphère céleste tourne autour de l'autre mais de décider si l'environnement est une partie de l'économie ou l'économie une partie de l'environnement » (Brown : 2001).

La prise en compte de l'environnement dans les modes de production implique aussi la mise en place de nouvelles formes de gouvernance. Les principes de ces nouvelles formes ont été formellement établis à Rio de Janeiro en 1992 lors du Sommet de la Terre (cf. Déclaration de Rio sur le développement durable). A cette occasion, les trois piliers du développement durable ont également été énoncés ainsi que l'Agenda 21 pour les collectivités territoriales (cf. Agenda 21), créant ainsi des passerelles permettant d'agir concrètement au niveau local après avoir pris en compte les considérations globales.

Les principes de cette nouvelle forme de gouvernance sont de plus en plus appliqués aux niveaux internes surtout dans les pays occidentaux. En effet, depuis le sommet de Rio et la signature de la Charte d'Aalborg, les territoires entendus comme les collectivités territoriales décentralisées sont au centre du développement durable en Europe. Sur la base des dispositions de l'Agenda 21, les réseaux des villes et des communautés urbaines expriment leurs besoins en matière de développement durable et mettent en œuvre les solutions identifiées. Se faisant, ils collaborent avec les autres types d'acteurs que sont les universités, les entreprises, les grandes écoles, les Organisations Non Gouvernementales

(ONG), etc. L'action en faveur du développement durable obéit aussi aux principes de la démocratie participative et considère les opinions des citoyens ordinaires.

Le Cameroun souhaite notamment intégrer ce dynamisme et migrer progressivement vers cette forme d'action en faveur du développement durable sur la base des prescriptions du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), charte de développement du pays pour la période 2010-2020. En effet, le Cameroun a renoué depuis 2009 avec la planification de son développement. Cette démarche a été matérialisée par l'élaboration de la Vision Cameroun 2035, qui vise à le transformer, à date, en un pays « émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Le DSCE, déclinaison de la Vision 2035 pour la période 2010-2020, met en œuvre de manière progressive la stratégie nationale de développement à moyen terme, constitué d'un volet croissance, d'un volet emploi, et d'un volet gouvernance et gestion stratégique de l'Etat.

Le DSCE envisage d'atteindre les objectifs de développement qu'il s'est fixés et qui prennent en compte sept (07) secteurs stratégiques identifiés (éducation, santé, développement social, infrastructures, développement rural, industries et services, gouvernance). Aussi, le processus d'élaboration de la SNDD trouve de ce fait son ancrage dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

1.6 Problématique de l'étude

La question du développement durable pose le problème de la conciliation entre la croissance économique, la cohésion sociale et la préservation des ressources naturelles. Cependant, depuis la Conférence de Rio de Janeiro et l'approbation de l'ensemble de ses recommandations par le Cameroun, les questions de développement durable sont traitées de manière éparse et sans coordination réelle par plusieurs administrations différentes en fonction de leurs missions. Sans exhaustivité, ces administrations sont le Ministère de l'Environnement et de la Promotion du Développement Durable (MINEPDED), le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales (MINEPIA), le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE), le Ministère des Travaux Publics (MINTP), le Ministère des Transports (MINT), etc. Dans le même ordre d'idées, les acteurs non institutionnels œuvrant dans le domaine de la conservation de l'environnement et de la promotion du développement durable ne collaborent suffisamment ni entre eux, ni avec les pouvoirs publics. En outre, la plupart des entreprises industrielles ne respectent pas leurs obligations vis-à-vis des exigences en lien avec la promotion du développement durable. Enfin, les communautés à la base et les CTD semblent ne pas se préoccuper réellement des questions de développement durable tant dans les pratiques que dans leurs modes de vie ou de fonctionnement en dépit du rôle qui leur a été assigné en la matière à Rio.

Tous ces éléments ont des conséquences négatives sur la conservation des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins actuels et futurs des camerounais ainsi que sur la qualité de vie des populations tant urbaines que rurales.

Cette réalité pose clairement la problématique de l'amélioration des façons de faire de l'ensemble de la communauté nationale afin de les adapter aux exigences en lien avec l'ambition du Cameroun, de promouvoir le développement durable et de devenir un pays émergent à l'horizon 2035.

Ainsi, les initiatives de développement durable qui existent au Cameroun sont dispersées à différents niveaux et pilotées par des acteurs institutionnels et non institutionnels sans qu'il n'y ait une réelle cohérence entre elles. C'est la raison pour laquelle leur impact reste faible et très peu perceptible par les bénéficiaires. D'où l'urgence et la nécessité de l'élaboration d'une stratégie qui devra, à défaut de répertorier toutes les initiatives de développement durable actuellement implémentées au Cameroun, créer au moins les espaces et les cadres d'échanges entre les différents acteurs du développement durable pour assurer la coordination de toutes les actions qu'ils mènent.

1.7 Ancrage de l'étude et champs couverts par la problématique du développement durable

La politique de développement du Cameroun est contenue dans le DSCE, élaboré et validé en 2009 pour servir de canevas à l'ambition du Cameroun de devenir un pays émergent à l'horizon 2035. Le contexte d'élaboration du DSCE était assez particulier. Il était caractérisé par une augmentation du coût de la vie au Cameroun mais également par l'existence des crises financière, alimentaire et énergétique au niveau international. Il réaffirmait alors la volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble.

Le DSCE a été élaboré pour faire face à tous ces défis en préconisant un cadre intégré de développement humain durable dont les résultats commenceront à être perçus sur le moyen terme. Il s'accompagne d'un Document de Vision qui contient l'essentiel des indicateurs nationaux pour parvenir au développement durable dans les délais prévus.

En tant que document de politique générale du Cameroun, toutes les autres politiques, stratégies et plans élaborés en vue de soutenir les efforts de développement doivent s'arrimer au DSCE. Aussi, bien que ce document de stratégie nationale de développement durable recouvre une diversité de domaines d'intervention de l'action publique, il ne fera pas exception à la règle.

En effet, dans le cadre du diagnostic des principaux problèmes de développement durable et de la formulation des axes et objectifs stratégiques, les secteurs identifiés sont mis en cohérence avec le DSCE (du point 141 au point 341 : développement rural, santé, éducation, infrastructures, gouvernance, social, industries et services). Ainsi, la stratégie de développement durable intègre les trois dimensions indissociables de la qualité de vie : le milieu de vie (dimension environnementale), le mode de vie (dimension sociale) et le niveau de vie (dimension économique).

1.8 Description du processus d'élaboration de la SNDD et démarche méthodologique adoptée

La SNDD a été élaborée en trois phases, étalée sur trois années (2014-2016) : (i) état des lieux et diagnostic ; (ii) choix stratégiques et ; (iii) élaboration du plan d'action, du plan d'investissement prioritaire et du mécanisme de mise en œuvre/suivi évaluation) :

- la phase 1 a consisté en la réalisation de l'état des lieux et diagnostic (2014). Cette phase avait pour objectifs spécifiques de : i) organiser les consultations participatives avec les acteurs du développement durable au Cameroun ; ii) faire une revue des divers plans et programmes en cours de mise en œuvre ou d'élaboration ; iii) faire un inventaire des acteurs du développement durable afin de recueillir leurs avis et leurs propositions d'indicateur dudit développement ; iv) définir les cadres juridique et institutionnel de l'élaboration de la SNDD et leurs différents acteurs² ;

² Cf. Rapport d'état des lieux et diagnostic, MINEPDED, 2015.

- la phase 2 (2015), relative à la définition des choix stratégiques, avait pour objectifs spécifiques de : i) effectuer des missions de consultation/collecte de données complémentaires en vue de définir les grands axes stratégiques de la SNDD ; ii) tenir avec l'équipe ministérielle chargée du suivi du travail du Consultant, des réunions de validation des grands axes stratégiques du développement durable au Cameroun ; iii) organiser des ateliers pour adopter les lignes directrices en vue de la formulation des grands axes stratégiques de la SNDD ; iv) formuler les grands axes stratégiques du développement durable ; proposer un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement durable³ ;
- la phase 3 quant à elle, était relative à la finalisation du Plan d'Action et à l'élaboration du Plan d'Investissement Prioritaire (2016). Elle avait pour objectifs spécifiques de i) partager les principaux résultats du processus d'élaboration de la SNDD afin de permettre une appropriation par les participants ciblés (parties prenantes) ; recueillir les commentaires et suggestions en vue d'approfondir les propositions pour l'élaboration d'une SNDD ; densifier les actions retenues lors de la première phase de l'étude ; développer le Plan d'Actions ainsi que le Plan d'Investissement Prioritaire (PIP) pour trois ans⁴.

L'approche méthodologique utilisée pour la réalisation de cette stratégie, notamment pour conduire les trois phases suscitées s'appuie sur une combinaison des méthodes qualitatives et surtout participatives. Ainsi, l'ensemble des acteurs concernés par la problématique du développement durable (Etat, Secteur privé, Société Civile, PTF) ont été consultés durant le processus d'élaboration de la SNDD.

De manière générale, la démarche utilisée s'est constituée de :

- **la revue documentaire** qui a permis de valoriser une importante base de données sur le développement durable, depuis la phase d'état des lieux et de diagnostic réalisée dans la première étape du processus de formulation de la présente stratégie. Il a été question d'exploiter les différents documents pertinents sur les problématiques du développement durable au Cameroun, notamment les documents de politiques (DSCE, Vision 2035) ; les stratégies sectorielles (environnement, transport, santé, éducation, secteur rural...), les lois et textes, les rapports d'études, les évaluations, les rapports issus de l'exécution des plans de travail annuels des programmes sectoriels, et les résultats des revues annuelles précédentes, les études sur les lois et règlements, etc. Complétée par **la démarche juridique, l'analyse documentaire** a permis de faire la revue de la littérature et du cadre juridique notamment des différents instruments ratifiés, élaborés ou adoptés ainsi que les stratégies et autres plans mis en œuvre ou en cours d'élaboration dans le cadre de la problématique du développement durable aux niveaux national, local et sectoriel. Cette revue a donc contribué à conduire l'analyse du cadre légal, réglementaire et politique du développement durable. Dans ce sens, l'élaboration de la présente SNDD repose sur les stratégies et plans existants tout en conservant les éléments qui s'inscrivent dans la vision et les engagements internationaux auxquels le Cameroun a souscrit en matière de développement durable. La SNDD est en effet conçue comme un processus de coordination et de mise en cohérence des politiques nationales et sectorielles existantes, dont le fondement s'associe aux stratégies de développement économique, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de protection de l'environnement et de la diversité biologique ou de

³ Cf. Rapport sur : Les choix stratégiques, MINEPDED, 2016.

⁴ Cf. Rapport de synthèse des ateliers de consultations participatives organisées dans les 10 régions du Cameroun, MINEPDED, 2016.

réduction des émissions de gaz à effet de serre ayant une incidence certaine sur les changements climatiques voire la désertification.

- **La démarche participative** : Conçue dans une perspective participative, la méthodologie est fondée d'une part sur l'implication de l'ensemble des acteurs clés du développement et l'organisation de consultations participatives dans les différentes phases du processus. Ces consultations participatives avec les acteurs clés ci-dessus listés ont été faites en vue de : i) la formulation des grandes lignes directrices ou options stratégiques conduisant à la détermination des grands axes stratégiques ; ii) la formulation de la Vision stratégique permettant d'encadrer et de guider la mise en œuvre de la SNDD ; la formulation des objectifs ainsi que la définition des activités prioritaires. Ainsi, dans les **10 régions du pays**, plusieurs ateliers de consultations participatives ont régulièrement été organisés au cours des ans trois années qu'ont duré le processus, en vue de recueillir les avis des acteurs clés sur la SNDD.
- **du recours à l'analyse FFOM** (Forces Faiblesses Opportunités Menaces), en vue de circonscrire les gaps et déterminer les enjeux et défis significatifs auxquels fait face la promotion du développement durable au Cameroun.
- **du respect du guide méthodologique d'élaboration des Stratégies proposé par le MINEPAT** en vue de s'assurer que la SNDD est conforme aux prescriptions qui y sont formulées.

Les principes qui ont sous-tendu la méthode utilisée sont :

- **la participation ou l'inclusion** : ce principe a justifié la consultation de l'essentiel des parties prenantes du développement durable. Cette précaution permet non seulement de recueillir les attentes des différentes parties prenantes, mais aussi de favoriser leur appropriation de la SNDD ;
- **la valorisation des acquis** : cet autre principe a soutenu la nécessité de considérer toutes les productions en la matière et de tenir compte des engagements internationaux et/ou sous régionaux du Gouvernement en matière de développement durable.

1.9. Structuration de la SNDD

La présente stratégie s'articule autour de trois parties : la première rappelle l'état des lieux et le diagnostic du développement durable au Cameroun ; la deuxième porte sur les choix stratégiques et la vision. La dernière partie quant à elle met en exergue le plan d'action, le plan d'investissement prioritaire et le mécanisme de mise en œuvre de la SNDD.

PREMIERE PARTIE

**ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU
DEVELOPPEMENT DURABLE AU
CAMEROUN**

1.1 PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL DU PAYS

1.1.1. Contexte international

Le Cameroun prend l'initiative d'élaborer sa SNDD dans un contexte international marqué par quelques événements importants, particulièrement favorables à la promotion du développement durable, qu'il faut considérer, à savoir :

- l'adoption par la communauté internationale en septembre 2015 des Objectifs du Développement Durable. Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités, en vue d'éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes, et à rassembler pour changer véritablement les choses, pour les personnes comme pour la Planète.

Encadré: les Objectifs de développement durable

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9. Bâtir industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation une infrastructure résiliente, promouvoir une et d'un pays à l'autre
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13. Prendre changements climatiques et leurs répercussions d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

- l'adoption par l'Union africaine de l'Agenda 2063 bâtie autour d'une vision panafricaine durable pour une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale* ». Cet agenda s'articule autour de 07 aspirations traduisant ce qui est voulu de l'Afrique à l'horizon 2063.

Encadré : les 07 Aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

1. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable
2. Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique
3. Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit
4. Une Afrique pacifique et sécurisée
5. Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte
6. Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes
7. Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale

1.1.2 Contexte géographique

Situé au fond du Golfe de Guinée, entre les 2^{ème} et 13^{ème} degrés de latitude nord et les 9^{ème} et 16^{ème} degrés de longitude Est, le Cameroun couvre une superficie de 475 650 km². Il est limité au Nord et au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale, à l'Ouest par le Nigeria et l'Océan Atlantique. Sa situation charnière au sein du continent africain en fait un pays fortement contrasté dans plusieurs domaines ; d'où son appellation d'« Afrique en miniature ». Le Cameroun est un pays au relief contrasté, fait de montagnes, de hautes terres inégalement réparties sur l'ensemble du territoire et de quelques plaines étroites. L'extension du Cameroun du Nord au Sud lui confère une grande diversité géographique et écologique, que l'on peut découper en cinq zones agro-écologiques qui connaissent des risques différentiels face à un certain nombre de chocs qui peuvent constituer des obstacles au développement durable du pays. Divers types de chocs, de nature climatique, sanitaire, politico-sécuritaire et économique, exposent les populations, déjà vulnérables par endroits, à des privations particulièrement graves. La fréquence d'événements climatiques extrêmes, comme les sécheresses et les inondations, augmente, notamment dans la zone soudano-sahélienne, à cause des effets du réchauffement planétaire. Dans cette zone, où la pauvreté est la plus répandue, la saison de soudure, entre les mois de juillet à septembre, augmente l'insécurité alimentaire. A ces chocs d'ordre climatique s'ajoutent ceux qui découlent des crises politico- sécuritaires dans les pays voisins, notamment en République Centrafricaine et au nord du Nigeria, et qui ont entraîné de grands afflux de réfugiés. Face à certains de ces chocs, le Gouvernement tente d'apporter des actions de prévention des catastrophes, dans le cadre des stratégies environnementales, et au renforcement de la résilience des populations vulnérables, à travers des mesures de renforcement de la sécurité alimentaire et des programmes de protection sociale.

1.1.3 Contexte sociopolitique

Sur le plan politique, le Cameroun jouit d'une paix et d'une stabilité sociopolitique particulière dans un contexte sous régional marqué par la récurrence des conflits politiques. Cette instabilité constitue une menace réelle pour le pays et l'atteinte des objectifs de développement durable. En revanche, le maintien de la stabilité au niveau interne constitue une opportunité pour la réalisation de ces objectifs. Depuis plus d'une décennie, le Cameroun a engagé, malgré un contexte macroéconomique difficile, une série de réformes touchant à la fois au dispositif normatif, aux politiques, aux stratégies et aux objectifs globaux de développement. Le pays s'est engagé à travers plusieurs réformes juridiques et institutionnelles importantes à se conformer à la nouvelle politique mondiale en matière de développement. Celles-ci se sont traduites entre autres par :

- l'adoption d'une nouvelle Constitution qui réaffirme l'engagement de l'Etat pour la promotion d'un état de droit gage d'un développement durable ;
- l'élaboration d'une vision de développement à long terme adossée à un document de stratégie de développement nation, à savoir le DSCE, qui est le socle de son émergence ;
- la mise en place de la politique de décentralisation.

Plus spécifiquement, le Cameroun a approuvé l'essentiel des recommandations issues de Rio de Janeiro et s'est efforcé de les transcrire dans son corpus juridique interne. C'est ainsi que le pays s'est progressivement doté des institutions et des dispositifs normatifs conformes aux recommandations de Rio dévolues au traitement des problématiques liées à la conservation des ressources et au développement durable. Il a aussi soutenu son engagement en faveur de la conservation et du développement durable, en approuvant tous les actes juridiques internationaux découlant des objectifs de Rio et formulés après 1992. Enfin, en 2012, il a été consacré sur le plan institutionnel la compétence du MINEPDED en matière de monitoring des questions de développement durable.

1.1.4 Contexte économique

Sur le plan macroéconomique⁵, malgré un contexte international difficile marqué par la baisse des cours des matières premières et la dégradation des termes de l'échange, l'activité économique nationale est restée soutenue, la demande intérieure s'est maintenue en hausse, induite par la poursuite des grands projets d'infrastructures d'une part, et par des actions de relance de la production dans plusieurs branches marchandes, d'autre part. La croissance observée en 2012 (4,6%) s'est consolidée en 2013 (5,6%) malgré une baisse par rapport aux prévisions (6,8%). Cette croissance est principalement soutenue par la contribution du secteur tertiaire qui représente 47,8 % du PIB (produit intérieur brut) en hausse d'un point par rapport à 2012.

Malgré plus d'une décennie de croissance économique ininterrompue, la pauvreté au Cameroun n'a pas baissé depuis 2001, à en juger par l'accroissement de l'inégalité, ou, en d'autres termes, de la distribution déséquilibrée des fruits de la croissance. D'après les données de la quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM 4) de 2014, la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse de seulement 2,7 %, en passant de 40,2% en 2001 à 37,5% en 2014, avec de fortes disparités entre les zones urbaines, où la pauvreté a chuté de 18 à 9 %, et les zones rurales, où elle a au contraire progressé de 52 à 56,8 %. C'est un résultat très en deçà du progrès qui serait requis pour atteindre la cible établie dans le DSCE de réduire l'incidence de la pauvreté à 28,7% en 2020. Il signifie aussi que le nombre absolu de pauvres a augmenté, passant de 6,2 millions en 2001 à 7,1 millions en 2007 pour se situer à 8,1 millions en 2014 (INS 2015). Selon

⁵ Source : CEA, Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2014.

ces données publiées par l'Institut National des Statistiques (INS) dans le cadre de l'ECAM4 en 2014, le taux de pauvreté est extrêmement variable d'une région à l'autre du pays, rendant les populations plus ou moins vulnérables. Ainsi, si alors que 20% des habitants de la région du Centre sont touchés par la pauvreté (hors Yaoundé, où c'est le cas pour moins de 5% des habitants), cet indicateur atteint 68% au Nord et même 74% dans l'Extrême Nord.

1.1.5 Contexte démographique

Sur le plan démographique, la population est passée, selon les projections démographiques du BUCREP, de 17,5 millions en 2005 à 21,7 millions en 2014. Avec une population estimée à 22,8 millions d'habitants en 2016, et un taux d'accroissement annuel moyen de 4,1% sur la période au cours de la période 2005-2011 (BUCREP, 2011), le Cameroun se caractérise par l'extrême jeunesse de sa population. Elle est projetée à 23,3 millions d'individus en 2017. L'effectif de la population pré-scolarisable (3-5 ans) a atteint 1,9 millions et passera à 2,1 millions en 2017, soit en moyenne 9,5% de la population totale du pays. Les 6 à 14 ans représentent 23,2% de la population alors que les jeunes de 15 à 24 ans constituent 21% de cette dernière. Ainsi, en 2014, près de la moitié (49,9%) de la population du Cameroun est âgée de moins de 18 ans. Compte tenu de la pression qu'exerce cette dynamique démographique sur les ressources, elle peut constituer une sérieuse menace pour le développement durable du pays. Les chances du développement durable sont associées à la volonté du pays de tirer profit de son dividende démographique.

1.1.6 Contexte socioculturel

Le Cameroun constitue une mosaïque socio-culturelle composée de plusieurs groupes ethniques. Cette diversité ethnique s'accompagne d'une très grande diversité culturelle du pays qui constitue un patrimoine à préserver dans la perspective d'un développement durable. Ainsi, à chaque groupe ethnique correspond une forme d'organisation économique particulière qui lui permet de répondre à ses besoins de survie, avec des conséquences sur la biodiversité. La diversité des activités socio-économiques leur permet de s'adapter aux conjonctures, en fonction des richesses naturelles disponibles par endroits.

I.2 DÉLIMITATION ET SEGMENTATION DU DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I.2.1. Clarification de la notion de développement durable

Les origines du développement durable remontent au XVII^e siècle, avec les réflexions de Robert Malthus sur les limites du développement humain. En effet, dans son essai sur *le principe de la population* (Malthus : 1798), cet auteur attirait déjà l'attention sur l'insuffisance des ressources pour nourrir la population en constante augmentation. C'est ce questionnement sur l'hypothèse d'un épuisement des ressources indispensable à la satisfaction des besoins de la population qui est à la base des réflexions ayant abouti au développement durable.

Dès lors, au fur et à mesure de l'évolution de la science et de la technologie ayant soutenu le développement de l'Europe et de l'Amérique du Nord, le caractère limité des ressources est apparu en raison de l'utilisation abusive de certaines d'entre elles, notamment les combustibles nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie au 19^{ème} siècle, toutes choses qui ont été régulièrement dénoncées par les scientifiques. C'est dans ce sens que Perkins Marsh critique certaines formes d'exploitation qui selon lui sont trop destructrices (Perkins Marsh : *Man and Nature or physical geography as modified by human action*). Il est suivi en cela par Mobius qui soutient que l'homme est un agent destructeur de la nature.

C'est à partir de là que des courants dits préservationnistes et conservationnistes sont nés aux Etats Unis à partir du 18^{ème} siècle. Ces deux courants de pensée ont lancé les premiers débats sur le développement durable sous le prisme de la conservation de la nature. Ces débats oscillaient autour de la valeur intrinsèque à attribuer à la nature et à son utilisation par les hommes. Les préservationnistes pensaient qu'il faut préserver la nature de toute activité humaine et de toute logique mercantile tandis que pour les conservationnistes, il fallait exploiter les ressources naturelles tout en conservant des réserves permettant aux sociétés humaines futures de les utiliser elles aussi pour la satisfaction de leurs besoins.

Ces deux courants se sont perpétués au cours du 19^{ème} siècle et les débats suscités aux USA se sont progressivement transportés vers d'autres horizons en fonction des chamboulements qu'a connus l'humanité à cette période (guerres, catastrophes, développements scientifiques, développement économique des Etats, avancée des déserts, etc.). La question a été officiellement portée sur la scène internationale en 1987 avec la publication du Rapport Brundtland. Ce Document qui a servi de base à l'intégration des problématiques environnementales dans les instances internationales (l'ONU notamment) proposait de considérer la protection de la nature et la conservation des ressources comme une priorité pour les Etats au risque de voir la qualité de vie se dégrader du fait de la disparition de certaines ressources. Ces recommandations ont été consacrées lors de la Conférence de Rio de Janeiro en 1992, dans plusieurs instruments juridiques internationaux contraignants et non contraignants. Mais, c'est à Johannesburg en 2002 (Rio+10) qu'une Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable s'est tenue, afin de mesurer le chemin parcouru dix (10) ans après le Sommet de la Terre. C'est dans cette même optique qu'a eu lieu en juin 2012 à Rio, une Conférence des Nations unies sur le développement durable. Il s'agit de la Conférence Rio+20. 20 ans après le Sommet de la Terre, les dirigeants du monde entier se sont retrouvés au Brésil pour prendre des engagements décisifs pour le développement durable et, au-delà, pour l'avenir de la planète. Ce grand rendez-vous mondial sur le développement durable a été l'occasion de recréer l'élan civique et l'engagement politique suscité par le Sommet de la Terre en 1992.

Force est de constater que depuis 1987, la définition globalement acceptée du concept de développement durable et qui découle du Rapport Brundtland se conçoit comme une forme de

développement qui satisfait les besoins des générations actuelles sans remettre en cause ceux des générations futures. En d'autres termes, les modes de production et de consommation doivent respecter l'environnement humain ou naturel, et permettre à tous les habitants de la terre de satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler et vivre dans un environnement sain. Ainsi défini, cela suppose que le développement durable intègre le développement économique, la protection de l'environnement, la considération des aspects sociaux de la communauté, le tout basé sur une culture entendue comme ensemble de valeurs et de principes partagés par l'ensemble de la communauté visée.

Le développement durable est un développement économique car il a pour objectif premier de produire des richesses en vue de soutenir la croissance nationale. Cependant, il est aussi écologique en raison de la prise en compte des aspects ou des questions environnementales qui ne doivent pas être sacrifiés au profit de la promotion des aspects économiques du développement. Autrement le développement durable est aussi une forme de développement qui intègre la préservation des ressources naturelles et promeut une gestion responsable de l'environnement et des territoires. Le développement durable intègre également un aspect social car il a, entre autres, l'objectif de lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités et surtout d'apporter une réponse aux besoins concrets des populations en matière d'alimentation, de santé, d'emploi, de logement, d'éducation et de sécurité.

Ainsi, le développement durable est cette forme de développement qui trouve un juste équilibre entre les aspects économiques, écologiques ou environnementaux et sociaux. La mise en place d'une telle forme de développement ne peut se faire que s'il existe un courant de pensée commun à l'ensemble des personnes concernées par cette problématique (pouvoirs publics, opérateurs économiques, CTD, société civile, élus, acteurs du système judiciaire, populations urbaines, rurales et forestières).

A cet égard, dès le lendemain de la Conférence de Rio, la problématique du développement durable a été intégrée dans les systèmes juridiques internes des Etats parmi lesquels le Cameroun.

En effet, le Cameroun a approuvé l'essentiel des recommandations issues de Rio de Janeiro et s'est efforcé de les transcrire dans son corpus juridique interne. C'est ainsi que le pays s'est progressivement doté des institutions et des dispositifs normatifs conformes aux recommandations de Rio dévolues au traitement des problématiques liées à la conservation des ressources et au développement durable. Il a aussi soutenu son engagement en faveur de la conservation et du développement durable en approuvant tous les actes juridiques internationaux découlant des objectifs de Rio et formulés après 1992. Enfin, en 2012, il a été consacré sur le plan institutionnel la compétence du MINEPDED en matière de monitoring des questions de développement durable.

Deux concepts sont inhérents à la notion de développement durable :

- le concept de besoins et plus particulièrement de besoins essentiels des plus démunis, auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité dans le cadre de politiques publiques visant la lutte contre la pauvreté ;
- l'idée des limitations que l'état des techniques et de l'organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Le concept de développement durable traduit l'idée d'une capacité limitée de l'environnement à réagir à nos modes de production et de consommation et invite à un renouvellement de la notion de besoins. Des méthodes lui sont généralement associées, notamment la transversalité, la gouvernance, l'approche de long terme, l'approche dite du coût global.

Dans un contexte caractérisé à la fois par le réchauffement climatique dû à l'augmentation de l'effet de serre, la destruction de la couche d'ozone, la désertification et la dégradation des terres,

l'accroissement démographique, la forte industrialisation avec une pression croissante sur les ressources naturelles, le déficit en ressources en eau, les pollutions diverses et l'augmentation des dépenses de consommation à l'échelle planétaire, il est important d'assurer un développement viable et à long terme non plus fondé exclusivement sur la croissance.

Toutefois, bien qu'étant apparu à la fin des années 80, le concept de "développement durable" est aussi relativement peu connu du grand public camerounais, c'est-à-dire des populations à la base. Néanmoins, dans le cercle des experts et surtout des différentes catégories des acteurs clés qui sont par ailleurs directement impliqués dans la mise en œuvre des différentes interventions dans ce domaine, le concept est relativement bien connu, malgré quelques hésitations et confusions observées. En effet, tous les acteurs clés identifiés ne parviennent pas toujours à cerner le concept dans toute sa complexité, et l'entendent généralement sous le prisme de la protection/conservation de l'environnement et de la résolution des problèmes écologiques posés par la croissance démographique et le développement économique.

A titre d'exemple, on peut relever le fait qu'interrogés sur les actions qui constituent les obstacles à un développement durable, plusieurs d'entre eux citent des comportements liés à la gestion des déchets urbains et humains, aux différentes atteintes envers l'écosystème, aux effets pervers de l'industrialisation. Plus significatif, lorsque ces acteurs sont invités à citer des politiques ou des actions concrètes menées par les pouvoirs publics en faveur du développement durable, le résultat est identique car, là encore, les actions concernant l'environnement arrivent très largement en tête, à commencer par celles qui visent à développer les énergies propres et renouvelables, à lutter contre les actions polluantes, à obliger les taxes pour les pollueurs, à interdire l'utilisation des emballages plastiques, etc.

Cette association du développement durable et la protection de l'environnement ne signifie pas pour autant que les différents acteurs interrogés excluent de ce concept les autres aspects d'ordre social ou économique. Ceux-ci sont tout simplement accessoires.

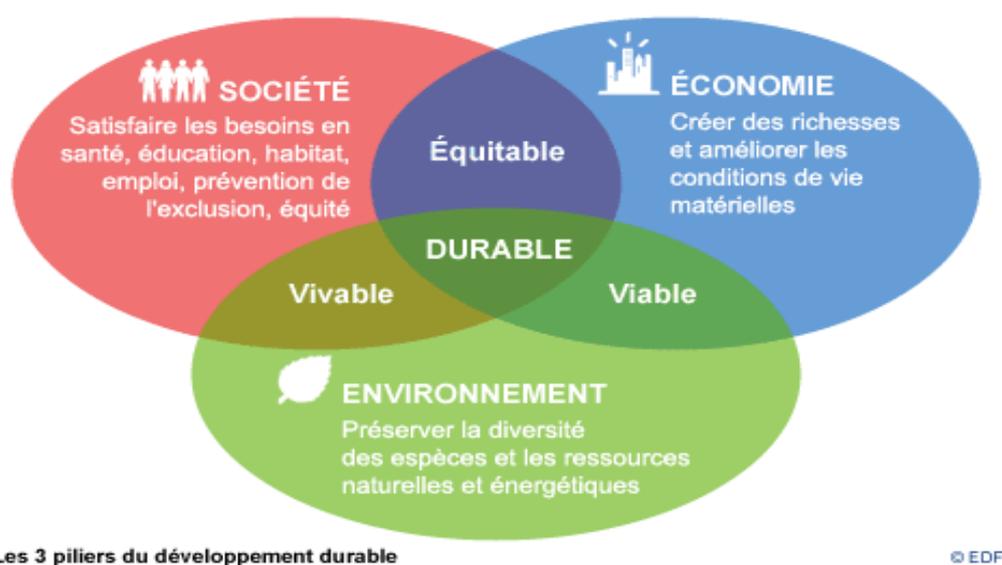
Ces conceptions sont justifiées à la fois par la définition proposée à l'origine par Brundtland, mais également par le fait que nombre d'entre eux s'accordent pour qualifier de "préoccupante" la situation actuelle qui prévaut en matière de réchauffement de la terre et de raréfaction des ressources naturelles dans un contexte de paupérisation croissante et de croissance démographique importante, voire préoccupante. Le lien entre le développement durable et les problématiques environnementales se justifie aussi par le fait que lors des entretiens stratégiques et des consultations participatives, notamment avec les acteurs clés et quelques populations à la base, il a été beaucoup plus fait mention de ressources naturelles, de préservation de l'environnement, etc. Les notions de pérennité et de durabilité ont également été mises en exergue. Pour la plupart des personnes rencontrées, la gestion des ressources naturelles (eau, ressources forestières, ressources minières etc.) constitue le socle d'éléments importants constituant le développement durable. En toile de fond, l'idée qui émerge est que l'exploitation anarchique des ressources naturelles a des conséquences importantes sur leur renouvellement et partant sur la survie de l'espèce humaine et sur les générations futures.

Dans l'ensemble donc, pour les populations à la base, le développement durable suppose la mise en place des conditions nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie présente et future en leur garantissant un meilleur accès à l'eau, à l'alimentation, à l'énergie, à l'éducation, à la santé, bref un meilleur accès aux services sociaux de base à travers des programmes efficaces de lutte contre la pauvreté.

Le développement durable doit permettre de préserver les ressources et l'état de la planète pour son prochain, de partager les richesses et ne pas laisser se creuser les écarts entre les pays pauvres et les

pays riches. C'est dire que le concept vise à remédier aux excès et aux dysfonctionnements d'un mode de développement industriel présentant d'évidentes limites sur le plan économique, social et environnemental et conduisant à une mise à mal de notre planète qui se caractérise par des phénomènes de : réchauffement climatique, pollution, déchets, appauvrissement de la biodiversité, surexploitation des ressources naturelles, inégalités...

Cette notion vise à prendre en compte, outre l'économie, les aspects environnementaux et sociaux qui sont liés à des enjeux de long terme. C'est donc un développement économique et social respectueux de l'environnement. Il s'agit ainsi d'une part de maîtriser la croissance tout en conservant une efficacité économique et, de lutter contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, de répondre aux besoins humains fondamentaux que sont l'alimentation, l'emploi, la santé, le logement ou encore l'éducation, d'autre part. Le développement durable est aussi respectueux de l'environnement car il vise à préserver les ressources naturelles et veille à une gestion responsable de l'environnement et des territoires. Enfin, le développement durable appelle un changement de comportement au niveau de chaque citoyen mais également au niveau des Etats, des associations, des entreprises et des chercheurs.



Ainsi, le développement durable tente de trouver un juste équilibre entre les aspects économiques, écologiques ou environnementaux et sociaux.

I.2.2. Domaines du développement durable

L'enquête de terrain réalisée a permis de dégager les principaux domaines du développement durable, lesquels concernent à la fois : l'amélioration de la santé des populations ; le développement des voies de communications (routes) ; l'amélioration de l'accès à l'eau potable ; les défis énergétiques en termes d'accès durable à l'énergie par toutes les couches de la population (rurales et urbaines) ; l'accès durable des populations rurales aux terres pour la pratique de l'élevage et de l'agriculture (régime foncier) ; le développement des sites touristiques ; le développement des infrastructures industrielles ; le développement et l'assainissement urbain ; la protection de la faune et de la flore ; le développement du capital humain à travers le développement du système éducatif, etc.

Aussi, et de l'avis de la majorité des populations enquêtées à la base, le développement durable a davantage un visage social car il lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités en répondant aux besoins humains fondamentaux que sont l'alimentation, l'emploi, la santé, le logement ou encore l'éducation autant pour les générations actuelles que pour celles à venir.

Compte tenu de ces différents secteurs, les piliers du développement durable sont regroupés autour des grands domaines suivants :

- **Le domaine économique** intégrant les enjeux de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce domaine, il est question d'assurer la croissance et l'efficacité économiques, à travers des modes de production et de consommation durables. Aussi, les secteurs ci-après sont considérés comme les plus importants pour ce qui est du domaine économique : industrie, eau, énergie, agriculture, élevage, infrastructures, bâtiments et travaux publics, artisanat, commerce. Au vu des différentes entrevues menées sur le terrain, on note également que le secteur informel est également perçu comme étant important dans ce domaine.
- **Le domaine social** à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Il s'agit ici de satisfaire les besoins humains et à répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant l'accès et la participation de tous les groupes sociaux sur les questions de santé, logement, consommation, éducation, employabilité, développement humain, infrastructure de base, culture.
- **Le domaine environnemental** qui met en avant la nécessité d'avoir un environnement sain et favorable à une vie de qualité. En effet, le domaine écologique renvoie à tout ce qui concerne l'environnement et sa préservation. A ce titre, les préoccupations évoquées concernent l'*environnement vert* qui regroupe tout ce qui est forêt et faune ; l'*environnement marin et aquatique* regroupant tout ce qui est rivières, fleuves et océans ; et enfin l'*environnement minéral* qui regroupe tout ce qui est relatif à l'exploitation des produits miniers pour l'intérêt de toute la population. Dans ce domaine, il est aussi question de préserver, d'améliorer et de valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques, en réduisant les risques et en prévenant les impacts environnementaux.
- **Le domaine culturel ou l'interculturalité** à travers la valorisation des potentiels culturels locaux (histoires, danses, traditions, symboliques, etc.) ainsi que la prise en compte des éventuelles interrelations qui existent entre les différentes cultures camerounaises d'une part, et entre les cultures camerounaises et celle des autres pays ou régions de l'Afrique en particulier et du monde en général d'autre part.
- **Le domaine politique ou la gouvernance** : en dépit de la faible insistance sur cette dimension, les préoccupations liées à la bonne gestion des ressources nationales et de l'équité dans la redistribution du revenu national posent en filigrane la problématique de la bonne gouvernance.

En somme, conciliant économie, écologie, gouvernance et progrès social, les perceptions du développement durable des populations enquêtées mettent en jeu la nécessité d'un changement de comportement des citoyens, des entreprises et du gouvernement pour lutter à l'échelle locale, régionale et nationale, contre les risques sanitaires et industriels, les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité et les inégalités sociales. Toutes choses que ne contredisent pas les trois piliers du développement durable tels qu'issus du rapport Bruntland.

❖ **Le domaine économique**

L'économie est la production de richesses générée à travers la fabrication, la distribution, la consommation et l'échange de biens et de services. Elle intègre toutes les phases de transformation des ressources et des matières premières utilisées pour fabriquer les produits qui seront commercialisés et consommés par les hommes. Dans le cadre du développement durable, le développement économique vise à produire des biens de consommation et à répartir les richesses de cette production de manière équitable, avec le souci de la protection de l'environnement et du renouvellement des ressources consommées ainsi que de la protection des hommes et des femmes qui y travaillent. Dès lors, on peut dire que le développement économique

est toujours associé au progrès. Il désigne les évolutions positives dans les changements structurels d'une zone géographique ou d'une population donnée.

Au Cameroun, le faible niveau de développement implique qu'une attention particulière soit portée aux enjeux économiques. L'agenda 21 a souligné la nécessité de favoriser le développement économique, notamment à travers le commerce, une gestion macroéconomique saine, la mobilisation des fonds nécessaires - via l'investissement privé, public, la coopération internationale et le traitement du problème de la dette extérieure des pays en développement -, une bonne gestion publique ainsi que l'amélioration du climat des affaires. Cependant le développement durable soulève également la question inverse : comment les affaires peuvent-elles contribuer au développement durable et à la production de biens publics locaux et mondiaux ? Les considérations générales sur l'économie camerounaise présentées supra permettent, dans un effort de mise en œuvre, de faire le lien entre l'économie et le développement durable.

Sur la période 2008-2010, le Cameroun a connu un contexte macroéconomique morose caractérisé par une croissance économique faible, avec un taux moyen de 2,7% (2,9 % en 2008, 1,9% en 2009 et 3,3% en 2010), suite à la crise financière internationale qui s'est muée en une crise économique mondiale dès 2008. Malgré la reprise de la demande mondiale et le démarrage des projets structurants en cours de réalisation qui ont fortement amélioré les perspectives des agents économiques nationaux et permis le redressement de l'économie camerounaise depuis 2010, le taux de croissance moyen (4,6% en 2012, 5,6% en 2013) reste en deçà des projections du DSCE⁶ et de la Vision Cameroun 2035.

L'analyse des contributions sectorielles au PIB met en exergue les gains probables liés à la diversification de l'économie, l'accent étant mis sur la relance de l'agriculture, la transformation des matières premières et le lancement de grands projets d'infrastructures. Considéré comme prioritaire, le secteur primaire connaîtrait une croissance de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 avec un pic de 5,5% en 2015. L'agriculture vivrière constitue le principal moteur de cette croissance et représente à elle seule 70% du PIB du secteur. En somme, la production vivrière connaîtrait une hausse de 5,3% en moyenne sur la période 2010-2020 contre 4,1% de moyenne sur les dix dernières années, soit une progression annuelle d'un point de croissance. De plus, le faible niveau de la croissance est de nature à réduire le niveau des ressources budgétaires attendues, toute chose pouvant limiter la part des budgets à allouer aux secteurs sociaux.

La crise mondiale s'est soldée au Cameroun par un flux négatif d'investissements directs étrangers (IDE). Ce phénomène défavorable à l'économie nationale résulte surtout d'un important flux de rapatriement de fonds de la part des investisseurs étrangers. Les transferts courants privés (les flux d'envois de fonds des migrants au profit du Cameroun), en termes nets, ont diminué de 25% en 2009 et connaîtraient à nouveau un déclin de 39% en 2010.

Ce contexte n'a pas épargné le marché du travail qui, en dépit d'une situation générale de quasi emploi en milieu rural, est caractérisé par le chômage urbain qui, en 2005⁷, frappait 18,8% de femmes, 10,3% des enfants de 10-17 ans et 23,5% des jeunes de 18-24 ans. Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 30 ans est de 9% dans l'ensemble. Il atteint 20 % dans les zones urbaines (25 % pour les femmes, ce qui limite leurs capacités à prendre soin de leur progéniture). L'on note également des taux élevés de sous-emploi (environ 75%) et d'informalité des emplois (90%).

⁶ Cf Roger Tsafack Nanfosso, « 50 ans de politique économique au Cameroun », in Abouem à Tchoyi David et M'Bafou Stéphane Claude (dir.), *50 ans de réforme de l'Etat au Cameroun*, L'Harmattan, Paris, 2013

⁷ Voir INS, Résultats de l'EESI 2005.

L'inflation qui avait été contenue à un niveau inférieur à 3% jusqu'en 2006, a enregistré des pics de 5,0% en 2007 et 5,3% en 2008 avec l'envolée des prix des denrées alimentaires⁸ liée à la crise internationale, aux conditions climatiques et à la pression de la demande des pays voisins, avant de revenir à 3% en 2009. En dépit des mesures palliatives prises par le Gouvernement et relatives à la réduction de la TVA sur les produits alimentaires de première nécessité (farine, sucre, lait, riz, etc.), cette situation a accru la vulnérabilité des ménages. Au regard de cette situation socioéconomique, l'économie repose encore largement sur le secteur primaire, ce qui maintient une pression importante sur les ressources naturelles.

Malgré les énormes potentialités dont il dispose (ressources humaines, ressources naturelles, position géostratégique et centrale dans la zone CEMAC), le Cameroun ne parvient pas encore à satisfaire les besoins essentiels de la grande majorité de sa population. Son taux de croissance au cours de la dernière décennie a été inférieur à la fois à la moyenne en Afrique et dans la sous-région. La croissance économique n'a été ni forte ni suffisante pour permettre la réduction de la pauvreté. De nombreux dysfonctionnements contrarient encore les efforts fournis par l'Etat, le secteur privé et les populations elles-mêmes

Comme l'indique le DSCE, la déréglementation des activités économiques poursuivie ces dernières années et la libéralisation des échanges se sont accompagnés du développement de nouvelles formes de commerces illicites, porteuses de menaces pour l'espace économique national. La contrebande et la contrefaçon des marchandises, ainsi que diverses formes de fraudes commerciales, se sont considérablement développées, atteignant des proportions qui constituent une menace réelle pour la survie de nombreuses filières industrielles nationales à l'instar des industries du textile et de l'habillement, des industries de fabrication des jouets, des industries pharmaceutiques ou de fabrication des pièces détachées automobiles, des cosmétiques, du tabac et de l'industrie sucrière qui ont été particulièrement touchés.

Le commerce illicite, qui est l'œuvre d'une économie souterraine de plus en plus sophistiquée, a compromis l'atteinte de certains objectifs économiques de l'Etat, entraîné les suppressions d'emplois dans le secteur formel ainsi que les pertes de recettes fiscales. Il constitue par ailleurs une menace pour la santé des populations compte tenu des substances potentiellement dangereuses que contiennent les produits contrefaits.

Il est question de développer la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommation durables. Aussi, les secteurs ci-après sont considérés comme les plus importants pour ce qui est du domaine économique. Il s'agit de l'industrie, de l'eau et de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage, des transports, des infrastructures, bâtiments et travaux publics, de l'artisanat et du commerce. Il convient également de préciser que le secteur informel devient de plus en plus important dans le domaine économique. Les industries des mines notamment, la construction, le commerce, les transports et télécommunications et plus récemment l'agriculture, ont été les principales locomotives de cette croissance. Ce qui prend en compte quatre des sept piliers du DSCE : le développement des infrastructures, la modernisation de l'appareil de production, l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux ainsi que le financement de l'économie.

En revanche, le développement économique exige une prise en compte des enjeux environnementaux des initiatives prises pour amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette optique, les initiatives de développement économique doivent prendre en compte l'optimisation des procédés de

⁸ D'après l'INS, les prix des produits alimentaires ont augmenté dans l'ensemble de 5,9% entre 2007 et 2008 et de 9,1% entre 2008 et 2009 ; au cours de ces deux périodes successives, l'envolée des prix des produits vivriers a atteint respectivement 8,3 et 10,5%, d'où les mesures gouvernementales prises pour maîtriser les prix de quelques produits essentiels (riz, poisson, etc.)

recyclage des rebuts et des déchets d'aluminium et de plomb; l'optimisation des procédés de recyclage des pneus; l'optimisation des procédés de recyclage du verre usage; l'optimisation des procédés dans les industries de fabrication de mousse, colle, vernis, peintures et solvants; la promotion de l'utilisation des technologies ne générant pas les rejets écotoxiques; la normalisation et la généralisation de la démarche industrielle écologique; l'intégration dans la démarche globale qui favorise l'équité dans l'investissement nécessaire en fonction des responsabilités mieux partagées (transferts Nord-Sud, labels, normes concertées en plan mondial, financement, etc.) ; l'optimisation des procédés dans les industries sucrières et d'huile de palme; le traitement des effluents des industries chimiques; l'étude du traitement par lagunage des rejets liquides des huileries de palme, des sucreries; le recyclage des sciures pour fabrication d'agglomérés combustibles; le recyclage des plastiques, des huiles et graisses usées domestiques; le recyclage des drêches des brasseries, etc. Ceci vise à apporter aux entreprises des secteurs concernés la maîtrise des technologies et des procédés de transformation en vue de la réduction des volumes de ressources utilisées et des rejets dans la nature. Sur le plan économique, le développement durable exige ainsi que soit renforcée la responsabilité sociale des entreprises en encourageant le secteur industriel à améliorer ses résultats sur les plans social et environnemental. Cela pourrait être mis en œuvre grâce à des initiatives volontaires concernant, par exemple, des systèmes de management environnemental, des codes de conduite, des mesures de certification et la publication d'information sur des questions environnementales et sociales d'une part et, en tenant compte d'éléments tels que les normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et les directives de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance concernant les données relatives à la durabilité, d'autre part.

Le domaine économique du développement durable tient donc en la mise en place des mécanismes favorisant une croissance économique compatible avec le respect des aspects écologiques et sociaux. Dans les faits, il s'agit d'éviter les pratiques telles que la surproduction. Le domaine économique préconise aussi le recours restreint à l'endettement pour éviter un impact négatif sur d'autres aspects du développement durable, l'aspect social notamment. Le domaine économique du développement durable doit en outre permettre de répondre aux besoins liés à la facilitation de la mobilité (transports, construction des routes, etc.). L'innovation dans la production des technologies doit être faite tout en s'assurant que leur utilisation sera sans risque pour la santé des individus. Dans le cadre d'une économie compatible avec le développement durable, un accent particulier est mis sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

❖ **Le domaine écologique ou environnemental**

Le domaine écologique renvoie à tous les aspects concernant l'environnement et sa préservation. Il signifie que toutes les conditions sont réunies pour une utilisation durable des ressources environnementales, avec le souci de protéger l'écosystème et d'assurer une croissance verte. Dans ce domaine il est question d'intégrer la préservation de l'environnement et des ressources naturelles dans la mise en œuvre des aspects économiques du développement. L'objectif est de maintenir les équilibres écologiques, de réduire les risques et de prévenir les impacts environnementaux. Les recommandations résultant de la Conférence de Rio en 1992 concernant le pilier « environnement » se sont rapportées aux principaux volets ci-après : (i) l'environnement entendu dans un sens large, (ii) le changement climatique, (iii) la biodiversité, (iv) la lutte contre la désertification et dégradation des terres ainsi que (v) la gestion durable des forêts.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable tenue à Rio en 2012, la question de l'économie verte a été associée à cette dimension du développement durable. Ces problèmes se vivent différemment et sont porteurs d'enjeux multiples selon les zones agro-écologiques du pays. Mais de manière générale, on observe que les besoins de subsistance des populations, ainsi

qu'en bois de feu/chauffe, pâturage ou pour l'exploitation forestière rendent de plus en plus forte la pression sur les terres et les ressources naturelles dans un contexte où la demande est également en hausse à cause de la croissance démographique et des migrations. En dépit des potentialités du pays, le phénomène de désertification et de dégradation des terres a tendance à se généraliser et touche tous les écosystèmes et toutes les zones agro-écologiques du pays telles qu'identifiées par le *Plan National de Gestion de l'Environnement* (PNGE, 1996), y compris les zones les plus humides.

Dans la zone soudano-sahélienne dont la superficie est d'environ 100 353 km², on observe une forte densité des populations ainsi qu'une forte pression foncière. De même, les changements climatiques, l'augmentation de la pression humaine et des pratiques traditionnelles culturelles et d'élevage extensif (agriculture extensive sur brûlis, utilisation des feux de brousse pour l'élevage par exemple) constituent une menace pour les ressources en eau car ils contribuent à la dégradation des berges, à la pollution, à l'envasement, à l'eutrophisation et aux perturbations du régime hydraulique. Cette zone est ainsi soumise aux effets néfastes de la sécheresse, exacerbée notamment par la déforestation et l'érosion des sols

Dans la zone forestière mono-modale du pays (superficie : 45 658 km²), le potentiel urbain et industriel reste un enjeu majeur, surtout dans un contexte de mise en œuvre du DSCE où de grandes infrastructures sont envisagées. Comme dans toutes les autres zones, les impacts de certaines activités industrielles sur la biodiversité sont particulièrement importants, à l'exemple des constructions routières, de l'exploitation minière et pétrolière. Généralement, cette urbanisation et ce développement du secteur industriel et agroindustriel produisent des effluents polluants non traités qui sont la plupart de temps déversés quasi directement dans le milieu naturel. Il en résulte également un impact négatif sur les eaux de surface, les eaux souterraines et plus largement sur l'environnement maritime. La surexploitation de certaines ressources naturelles (bois de mangrove, certaines espèces de poisson, faune des réserves, etc.) fait également peser une grave menace sur la biodiversité.

Dans la zone des hauts plateaux, la déforestation des bassins versants et le défrichement des forêts galeries et forêts de raphia au niveau des bas-fonds ont fortement contribué à diminuer la capacité de rétention en eau des sols, entraînant des problèmes de disponibilité en eau et des migrations climatiques par endroits. Cette zone bénéficie des conditions climatiques, hydrologiques et pédologiques relativement favorables, mais l'effet combiné de la géomorphologie et d'une forte pression démographique lui fait subir une forte saturation foncière et une dégradation de ses ressources naturelles. Dans des zones très touchées, on observe des déplacements de populations aux fins de colonisation de nouvelles terres, augmentant la pression foncière par endroits et des risques de conflits sociaux. Les reconversions observées dans les activités (mutation entre agriculture de rente et agriculture vivrières et d'exportation) constituent également un des problèmes dans cette partie où l'utilisation parfois abusive des intrants risque d'avoir des conséquences à long terme sur les terres et les populations elles-mêmes.

Dans la zone des hautes savanes, les problèmes d'érosion des berges et d'envasement, résultant de la déforestation et de la surexploitation des galeries forestières, sont encore d'actualité en dépit de l'importance des sources d'eau. La dégradation des terres agricoles est principalement causée par les feux de brousse. A cause des actions anthropiques, comme la coupe de bois de chauffage et de service, les formations naturelles sont fortement influencées. Dans cette zone, où se pratique principalement l'élevage, on a régulièrement observé des cas de conflits agro-pastoraux liés à la diminution de l'espace pastoral et des pâturages et de terres cultivables face à la pression démographique, à l'érosion, à la dégradation des sols. Ce qui entraîne une baisse de la fertilité, la raréfaction des ressources halieutiques ajoutée aux pratiques non commodes de pêche, la diminution de la biodiversité, la variabilité climatique et la perturbation des régimes hydriques. Même si les densités sont relativement faibles

comparativement aux régions des Grassfields, l'avancée de la culture du coton et l'intensification des activités agropastorales et d'exploitation forestière, ainsi que l'importance des feux de brousse montrent l'importance de surveiller étroitement les processus de dégradation dans cette zone de transition.

Enfin, dans la zone forestière bi-modale, la forêt est inégalement exploitée et/ou dégradée soit par les sociétés d'exploitations forestières et agro-industrielles avec des risques d'aggravation des tensions sociales entre les populations riveraines souvent peu bénéficiaires des dividendes de telles exploitations industrielles ; soit par la pression démographique. Les exploitants forestiers ne prélèvent que les sujets les plus beaux, contribuant ainsi à la diminution de la valeur de la forêt. Par ailleurs, leur action est le plus souvent suivie par celle des chasseurs et des agriculteurs à la recherche de territoires de chasse et de terres fertiles pour l'agriculture. Ainsi, les ressources naturelles considérables dont dispose le Cameroun font de leur conservation et de leur gestion durable un enjeu majeur non seulement pour l'humanité, mais avant tout pour les camerounais eux-mêmes.

Le Cameroun, à travers sa nouvelle législation en matière de gestion environnementale, a engagé un processus comportant des réformes institutionnelles en ce qui concerne l'utilisation des produits chimiques. Les entreprises qui ont participé de près à l'élaboration du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) du Cameroun ont marqué leur intérêt pour des objectifs, notamment pour le volet *production propre*. Beaucoup d'entre elles ont adhéré à des programmes spécifiques de production durable tel que celui relatif à la protection de la Couche d'Ozone et celui relatif à la récupération des déchets et à la gestion de ceux-ci.

On constate depuis 1992 que l'approche intégrée des trois piliers du développement durable tarde à se concrétiser. Suite à la crise des années 1990, les préoccupations d'ordre économique ont primé avec les politiques d'ajustement structurel. Les mesures mises en place étaient orientées vers le redressement du taux de croissance du PIB, la maîtrise de l'inflation et de la monnaie. En même temps les investissements sociaux étaient ralentis aussi bien dans le logement social, dans l'eau potable et l'assainissement, dans l'éducation, dans la santé, et dans la création d'emplois. Peu de progrès ont été observés dans la promotion des modes de production et de consommation durables. Les pratiques non durables dans les domaines de l'agriculture (pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis), de la pêche (utilisation de filets à mailles très fines) et de l'élevage (feux de brousse) persistent dans le monde rural. En zone urbaine, les gouvernements successifs ont financé les centrales à fuel lourd et n'ont pas renforcé les mesures législatives sur l'importation des véhicules d'occasion qui sont polluants, contribuant ainsi au réchauffement de l'atmosphère.

Ce manque d'intégration entre les politiques visant la mise en œuvre des trois piliers du développement durable en a limité les effets. Les politiques environnementales, économiques et sociales ont en effet été conçues et implémentées de manière trop indépendante les unes des autres. La politique de conservation de la nature a par exemple été longtemps très conversationniste et a évolué assez tardivement vers une meilleure prise en compte des enjeux sociaux et économiques à travers la considération des intérêts des populations locales et la gestion durable des ressources naturelles. C'est à cette meilleure intégration des trois piliers du développement durable que le pays souhaite désormais travailler, à travers la construction d'une économie verte.

En effet, le domaine écologique intègre les impératifs de protection de l'atmosphère, de lutte contre la désertification, de conservation et gestion de la biodiversité, de développement rural et d'agriculture durable, de gestion des écosystèmes fragiles, de protection et gestion des océans et de protection et gestion de l'eau douce. C'est pourquoi le pays a adhéré à l'initiative Programme d'Appui au Développement de l'Economie Verte en Afrique Centrale (PADEVAC) lors du forum «Green

Business» à Pointe-Noire au Congo, qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des populations tout en protégeant l'environnement à travers le mécanisme du développement propre (MDP) ; de la gestion durable des déchets et des forêts ; l'écotourisme ; l'écoconstruction et l'éco-industrie ; des biocarburants et de l'agroforesterie ; des énergies renouvelables.

Le domaine écologique du développement durable suppose le respect de l'environnement dans les modes de production et de consommation. Plus concrètement, il s'agit d'intégrer l'élément de durabilité dans la production et l'utilisation de l'énergie ou encore, lors de construction des infrastructures (transport, bâtiments et autres biens) notamment, de positionner la question de l'effet des usages actuels sur le futur dans toutes les actions prises, afin de promouvoir le développement durable.

❖ **Le domaine social**

Le domaine social du développement durable vise à satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant la participation de tous les groupes sociaux. Au niveau de la mise en place des projets structurants et du recrutement dans la fonction publique et dans le secteur privé, il s'agit d'intégrer toutes les couches sociales, vulnérables ou marginales de la société (autochtones, jeunes, femmes, etc.) et de privilégier l'approche genre.

La pauvreté des ménages, dans l'absolu, reste une préoccupation au Cameroun. On a observé une stabilisation du taux de pauvreté monétaire à 40% pour la période 2001-2007. Ainsi, la dynamique de réduction de la pauvreté enregistrée à la fin des années 90 avec une baisse de 13 points du taux de pauvreté monétaire (de 53,3 % à 40,2 % entre 1996 et 2001), grâce aux effets conjugués de la croissance économique et de la redistribution de ses retombées, ne s'est pas poursuivie jusqu'en 2007. Pourtant, la stabilité du cadre macroéconomique et les opportunités offertes, liées notamment à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative d'allègement de la dette publique des Pays Pauvres Très Endettés (Initiative PPTE), auraient pu permettre de renforcer les acquis et de relancer une croissance pro-pauvre. Cette situation affecte l'accès à l'éducation, des enfants, notamment ceux des enfants issus des ménages pauvres et de groupes vulnérables, mais également, pour la majorité de la population (hommes, femmes, enfants, population urbaine et rurale, etc.), l'accès à la santé et aux services sociaux de base.

L'importance de la pauvreté fait de sa réduction une dimension clé du développement durable. Le domaine social du développement revient à satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant la participation de tous les groupes sociaux aux grandes thématiques du développement durable. Or dans le secteur social, le pays reste encore confronté à un certain nombre de défis concernant non seulement la réalisation des OMD, mais également l'atteinte des Objectifs du Développement Durable nouvellement définis.

En effet, s'agissant des OMD, dont le point d'achèvement a été atteint en 2015, des défis importants restent encore à relever, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, par exemple, aux plans socio-économique et politique. La proportion des femmes de 15-64 ans employées dans le secteur salarié non agricole reste assez faible (24,3% en 2001, 24,5 en 2007 et 27,3% en 2010). On a pu constater également que les femmes travaillent majoritairement dans le secteur informel. En ce qui concerne le VIH/SIDA, la baisse du taux de prévalence cache quelques difficultés et défis relatifs à la prise en charge, étant donné qu'en 2012 seuls 50% des personnes éligibles ont effectivement reçu des ARV.

Si on observe des changements importants dans l'éducation, les indicateurs de santé en général et de la santé maternelle (OMD 5) en particulier sont préoccupants. Le taux de mortalité infantile a évolué

très lentement, passant de 146 pour 100.000 naissances vivantes (NV) en 2001 à 122 en 2011 (l'objectif national est de 76 en 2015). La mortalité maternelle a considérablement augmenté (430 pour 100.000 NV en 2004, 669 en 2007 et 782 en 2011) par rapport à l'objectif national de 350 décès pour 100.000 naissances.

Pour la santé et l'éducation par exemple, réunir toutes les conditions ainsi exigées passe par l'accessibilité physique et financière des populations à des denrées alimentaires de qualité et par la disponibilité à proximité des populations, d'établissements de santé ou d'éducation :

- réalisés et utilisés suivant les normes de qualité des services prévus ;
- dotés d'équipements et des personnels adéquats effectivement mis au service des usagers ;
- pourvus en eau et énergie ;
- physiquement accessibles par des voies de communications de bonne qualité régulièrement entretenues ;
- financièrement accessibles par toutes les catégories de populations ;
- accueillants pour toutes les catégories de populations, sans discrimination ;
- gérés suivant les principes de bonne gouvernance ;
- etc.

Un certain nombre de droits sociaux ont été reconnus dans la Constitution, notamment le droit à l'éducation, au travail, à la culture, à la santé, à un logement décent ainsi que le droit à la protection et à l'épanouissement des groupes vulnérables et de toutes les minorités. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, le Gouvernement s'est engagé à améliorer les autres dimensions de développement humain (éducation, santé, sécurité, culture, etc.), afin de permettre que ces divers piliers de la politique économique et sociale puissent se renforcer mutuellement à moyen terme. Après avoir relevé « que malgré les ressources financières massives injectées dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'énergie, l'accès aux services de base reste encore très limité et que les conditions de vie se sont même dégradées pour une bonne frange de la population⁹», le DSCE préconise l'utilisation des fruits de la croissance pour renforcer le développement humain dans toutes ses composantes.

Du fait de la dégradation importante de la situation sociale et de la persistance de la pauvreté (39,9% en 2007 contre 40,2% en 2001), des initiatives doivent permettre de sortir les populations d'un état proche de la « pauvreté durable ». Les actions à mener seraient de l'ordre de l'alphabetisation, l'éducation, la promotion de la diversité, la facilitation de l'accès aux savoirs, etc. L'éducation et l'alphabetisation sont les fondements du développement durable. Elles sont des instruments essentiels pour faire évoluer les valeurs et les attitudes ou encore pour favoriser l'acquisition des nouvelles compétences, le changement des modes de vie contraires aux exigences du développement durable. Les défis concernent dès lors l'amélioration qualitative et quantitative des services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement), le maintien d'une croissance démographique soutenue pour pouvoir mettre en place une réponse adéquate en termes de politiques publiques durables.

L'aspect culturel du développement durable revient à baser ce développement sur un courant de pensée partagé et approprié par l'ensemble de la communauté nationale. Mais, pour que cet aspect culturel soit effectivement pris en compte et soit considéré par l'ensemble des parties prenantes, des conditions préalables doivent être réunies. Ce qui exige la participation des populations dans la conception, la

⁹ Entre 2001 et 2007, l'incidence de la pauvreté a considérablement augmenté en milieu rural (+3%) et dans quatre régions sur dix (Adamaoua, + 4,5% ; Nord, +13,6% ; Extrême-Nord, +9,6% ; Est, +6,4%)

mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des initiatives de développement qui doivent à la base être fondées sur les attentes et les aspirations profondes des bénéficiaires.

Le domaine social du développement durable préconise ainsi la protection des droits humains et sociaux des personnes. Il s'agit à ce titre de mettre en place des politiques appropriées de lutte contre la pauvreté, des politiques favorisant l'implication des citoyens ordinaires dans les processus décisionnels, la responsabilisation des consommateurs.

Le domaine social du développement durable doit nécessairement prendre en compte les aspects culturels de cette problématique. Il s'agit en effet de bâtir une politique de développement durable en puisant dans les us et coutumes locales les aspects les plus pertinents afin d'une part d'adapter le développement durable aux réalités locales et d'autre part de favoriser l'appropriation des dispositifs de cette politique par les bénéficiaires et les populations à la base. Les aspects sociaux du développement durable comportent également la création d'un environnement sain d'un point de vue sécuritaire afin de réduire la vulnérabilité des populations déplacées ou migrantes à cause des conflits d'une part et, de celles qui les accueillent et dont les moyens ou les capacités de survie sont réduites du fait d'une surpopulation subite, non programmée et non maîtrisée, d'autre part.

Les trois piliers sus mentionnés comportent un aspect **gouvernance** qui constitue une dimension transversale. En effet, les problématiques de gouvernance concernent aussi bien les aspects économique, écologique que social, que ce soit en termes de mode de gestion des activités en lien avec chacun de ces aspects, qu'en termes de lutte contre la corruption.

❖ **La gouvernance**

La gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable. La gouvernance, appliquée au développement durable, est une nouvelle forme de démocratie participative qui exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable.

La gouvernance est une démarche de concertation et de prise de décision qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'actions. L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun.

Dans la conduite de l'action publique, notamment la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, une bonne gouvernance respecte et applique les cinq principes ci-après :

- **La participation des acteurs** : Elle doit être effective à toutes les étapes et le plus en amont possible, afin de permettre à tous de construire et de s'approprier le projet, le programme ou la politique à mettre en œuvre.
- **Le pilotage** : Il organise l'expression des différents intérêts des parties prenantes et les modalités de choix et de mise en œuvre.
- **La transversalité de l'approche** : Elle vise à concilier le développement économique, l'amélioration du bien-être, la cohésion sociale, la protection des ressources environnementales, la préservation et l'adaptation au changement climatique.
- **L'évaluation partagée** : Elle permet de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques au regard des enjeux globaux et locaux, des principes du développement durable, des attentes des citoyens ainsi que l'efficacité des moyens mis en œuvre. Elle permet d'être en accord avec l'évolution des besoins et attentes de la société.

- **L'amélioration continue** : Elle contribue à l'évolution de la stratégie et de ses programmes et projets.

Le développement durable, sujet transversal, implique une démarche pluridimensionnelle qui prend en compte pour l'élaboration des décisions à la fois les aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels. D'où une nouvelle difficulté institutionnelle, non seulement parce que cette réalité impose aux pouvoirs publics d'agir avec célérité, mais aussi et surtout parce qu'elle est en contradiction avec les processus traditionnels d'élaboration des politiques.

Le caractère intégré du défi que présente le développement durable implique de doter l'appareil de l'État de nouvelles capacités pour répondre à des priorités et à des objectifs spécifiques dans un « cadre » commun.

Le développement durable revêt dès lors une importance capitale pour tous les citoyens. Il engage des choix qui toucheront aux aspects essentiels des modes de vie de tous les citoyens et, étant typiquement un sujet transversal, il doit tenir compte de divers intérêts contradictoires. Il implique par conséquent des efforts de l'ensemble de la société. A ce titre, les engagements des pouvoirs publics seraient inutiles s'ils n'allaient pas de pair avec des engagements analogues du secteur privé et de la société civile. Cela dit, la large participation nécessaire des citoyens ne va pas sans poser de problèmes. Elle nécessite des mécanismes et des modalités bien définis pour associer les pouvoirs publics et les différentes parties prenantes à la recherche de solutions. Ceci apparaît, compte tenu en particulier des conflits d'intérêt que suscitent, entre différents groupes, de nombreuses questions économiques, environnementales et sociales et de la difficulté de trouver des solutions « gagnantes » qui concilient tout à la fois les objectifs économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

I.2.3 Indicateurs du développement durable

D'après le dictionnaire Le Petit Larousse, un indicateur est ce qui indique, ou fait connaître ; c'est un instrument qui fournit des indications. Un indicateur peut aussi être entendu comme étant d'une part, une information ou un ensemble d'informations contribuant à l'appréciation d'une situation par le décideur et, d'autre part, un paramètre ou une combinaison de paramètres qui représente l'état ou l'évolution d'un système.

Selon le rapport final du Ministère de l'Environnement, de la Promotion de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) sur « l'élaboration des indicateurs environnementaux du Cameroun », validé en septembre 2013, l'indicateur est une donnée quantitative qui permet de caractériser une situation évolutive, une action ou les conséquences d'une action, de façon à les évaluer et à les comparer à leur état à différentes dates. Ainsi, de manière générale, un indicateur est le résumé d'une information complexe qui offre la possibilité aux différents acteurs (scientifiques, gestionnaires, politiques et citoyens) de dialoguer entre eux.

Le rapport ci-dessus mentionné propose une liste d'indicateurs environnementaux pouvant constituer une base pour le Cameroun, en attendant que soient déterminés des indicateurs propres au développement durable. Ces indicateurs sont présentés par domaines selon le tableau ci-après :

Liste des indicateurs environnementaux

Domaines	Principaux problèmes /enjeux environnementaux	Indicateurs proposés pour le Cameroun	Pertinence de l'indicateur
Air et climat	Pollution de l'air Changements climatiques (zones côtières et sahéliennes vulnérables) Atteintes à la santé	Emissions des gaz à effet de serre par secteur (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O,) (mg/l)	++++
		Teneur moyenne en (mg/l) monoxyde de carbone par la combustion des carburants	+++
		Evolution des maladies liées à la pollution de l'air	+++
		Variations annuelles de pluviométrie (mm),	+++
		Variations annuelles de températures (moyennes, minima, maxima),	+++
Sols	Dégradation des sols et conflits agropastoraux Inappropriée et non concertée des sols menace de désertification	% superficie et localisation des sols dégradés par l'érosion	+++++
		% des sols affectés par la désertification	++
		% (superficie) des sols restaurés	+++++
Ressources en eau douce	- Réserves en eau indisponibilité en quantité et en qualité - Dégradation des bassins versants et baisse des régimes hydrologiques - Développement de la jacinthe d'eau - Réseaux d'assainissement et traitement des eaux usées	Disponibilité totale en eau (en m ³)	+++++
		Qualité des eaux Demande Chimique en Oxygène (DCO) ; Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) en (mg/l) ; Taux (ppm) de coliformes totaux dans les eaux de boisson, etc.	+
		Demande en eau potable en (m3)	+
		Demande industrielle en eau en (m3)	++
		Taux (%) de couverture des besoins en eau potable	++
		Linaires et superficies couvertes par les eaux douces en (km ou km ²)	++
		Nombre d'actions réalisées, nature et localisation pour lutter contre l'envahissement des plans d'eau par les végétaux (unité)	++
Zones marines et côtières	- Développement des installations à la côte - Surexploitation des mangroves et érosion - Surexploitation de certaines espèces - Pollutions et dégradation diverses des habitats et des côtes	Pourcentage des terres côtières en ha ou km ²	+++
		% superficie des mangroves détruites en (km ² ou ha)	+++
		Superficie reboisée en (km ² ou ha)	++
		Densité de personnes vivant dans les 50 km le long des côtes (hab/ha)	+++
		Nombre des industries installées sur les côtes (unité)	+++
Ressources forestières	- Exploitation frauduleuse ;	Superficie couverte par les forêts en (km ² ou ha)	++++
		Superficie aménagée et/ou certifiée en (km ² ou ha)	++++

	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des ressources naturelles forestières et déforestation ; - Conservation des forêts ; - Valorisation insuffisante des rebus forestiers 	Volume de bois exploité en m ³	+++
		Taux (superficie) annuel de reboisement en (km ² ou ha)	++++
		Nombre annuel d'infractions (unité)	++
Ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des zones de frayère - Surexploitation des ressources halieutiques - Techniques inadaptées - Connaissances insuffisantes des ressources halieutiques 	Quantités et espèces recensé dans les eaux continentales (unité)	+++
		Quantités et espèces recensé dans les eaux marines (unité)	+++
		Nature et volume total des captures (pêche et aquaculture) en tonnes	+
		Nombre annuel d'infractions (unité)	++
Biodiversité : Faune et flore	<ul style="list-style-type: none"> - 4ème richesse en d/b après la RDC, SA et la Tanzanie - Perte des espèces - Braconnage - Érosion des sites critiques - Commerce intensif des certaines espèces - Application timide des lois et conventions - Ecrémage - Modification du paysage ichtyologique avec l'implantation des barrages 	Nombre d'espèces menacées de disparition et en voie de disparition (unité)	+++
		Densité des ligneux et compositions des biotopes (unité/ha) et (espèces/biotopes)	+++
		Dénombrement quinquennal de la faune et flore (unité)	+++
		Nombre et % superficie des aires protégées en (km ² ou ha)	++++
		Superficie des forêts classées en (km ² ou ha)	+++
		Nombre de cas d'infractions (unité)	+++
Ressources énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Energie dans le domaine socioéconomique ; - Conséquences de l'exploitation du bois de feux et de l'utilisation des énergies renouvelables sur l'environnement ; - Gaz à effets de serre et changement climatique - Dégradation des sols et du couvert végétal par le déboisement non contrôlé ; - Gestion des déchets d'hydrocarbures 	- Demande annuelle en énergie	+++
		- Evolution de l'offre en énergie ;	++
		- Taux d'utilisation de chaque type d'énergie dans les secteurs d'activités socioéconomiques	++
		- Taux de dégradations environnementales imputé à chaque type d'énergie ;	+++
		- Superficie annuelle d'arbres plantée ;	+++
		- Nombre de foyers améliorés vendus par an ;	++
- Taux d'accroissement de l'usage de l'énergie solaire	+++		
Ressources minières	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation artisanale - Cadre réglementaire insuffisant - Dégradation des sols et du couvert végétal par développement des carrières contrôlées et non contrôlées - Non remise en l'état des sites exploités 	Superficie totale des exploitations minières en (km ² ou ha)	++
		Nombre de sites remis en état (unité)	++++

Déchets	- Gestion de déchets solides, liquides et dangereux	Taux de collecte des déchets solides ménagers (%)	++
		Volume et % des eaux usées (ménagères et industrielles) récupérées et traitées dans un réseau d'assainissement collectif	++
		Quantité de déchets industriels solides en tonne ou m ³	+++
		Nombre de structures disposant d'une station de traitement des déchets	+++
		Nombre de communes disposant d'un plan fonctionnel de gestion des déchets (unité)	++
		Nombre de structures sanitaires disposant d'un incinérateur répondant aux normes. (unité)	+
		Quantité des déchets produits par les hôpitaux (tonnes ou m ³)	+
		Quantité des déchets spéciaux et dangereux (tonnes ou m ³)	+
Santé et environnement	- Qualité de l'eau potable ; - Qualité de l'air urbain ; - traitement des eaux usées - propagation d'épidémies de maladies hydriques	Pollution intérieure par les fumées de bois de chauffage ;	++
		Concentration des particules polluantes dans l'air (NOx, SOx, CO, ...) en mg/l	++
		Taux de prévalence du paludisme en % population	+
		Taux de prévalence des maladies hydriques (choléra, dysenterie en % population	++
		Taux de la population vivant en habitats insalubres en %	++
		Taux de prévalence des maladies respiratoires aiguës en % population	++
		Exposition au bruit en % population	+
Gestion des risques et catastrophes	- Prévention et gestion des inondations, des glissements de terrain, vents violents et sécheresse - Construction dans les zones à risque	Disponibilité de cartes des zones à risques d'inondations et de sécheresse	+++
		Nombre et types de systèmes de veille et d'alerte précoce opérationnelle (unité)	+++
		Nombre d'événements, de personnes affectées, et nature des pertes matérielles (unité)	++
		Montant des fonds alloués à la gestion et prévention des catastrophes naturelles (FCFA)	++

		Taux de la population exposée aux catastrophes naturelles en % population	++
		Nombre d'établissements classés disposant d'un plan d'urgence fonctionnel (unité)	+++
Socio-économie	Pauvreté Accès à l'eau et à l'énergie,	Taux de la population vivant en habitats insalubres (%)	++
		Pourcentage des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	++
		Taux d'accès à l'eau potable (en % population)	+++
		Taux d'accès à l'énergie électrique (en % population)	+++
		Volume annuel du gaz domestique consommé (m ³)	+++
		Taux d'accès aux soins de santé (en % population)	++
Gestion participative de l'environnement	- Gouvernance environnementale - Concertation minime entre les différentes institutions nationales prenant part à la gestion environnementale	Nombre annuel de projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale approuvée et/ou rejetée par le MINEPDED	+++
		Taux d'utilisation des foyers et fumoirs améliorés (% ou unité)	+++
		Budgets consacrés aux réseaux de mesure de la qualité de l'environnement (Fcfa)	+++
		Pourcentage de cas de non-conformités /infractions identifiées et qui font l'objet de poursuites judiciaires	+++
		Nombre de commentaires traduisant un retour d'information ou soulevant des questions à propos de la diligence sociale et environnementale par la société civile	++
		Nombre de PGES (par secteur) dont la mise en œuvre protège effectivement l'environnement	++++
		Nombre d'entreprises certifiées	+++
		Nombre de programmes sectoriels comportant un volet environnement	+++
		Rapport sur la gestion du fonds de l'environnement et de la fiscalité environnementale (Nature, origine des ressources et bilan annuel)	+++
		Nombre annuel de bureaux d'étude agréés à l'évaluation environnementale sanctionnés	+
		Nombre de rapports sur l'état de l'environnement publiés	+++

		Nombre annuel de personnes formées en sciences de l'environnement (bac +2)	+++
		Nombre de textes d'application de la Loi-cadre publiés	+++
		Disponibilité de la grille d'évaluation du cadre juridique de l'environnement	+++
		Rapport d'évaluation annuelle de l'efficacité du Système d'Information Environnementale (SIE)	+++
		Nombre annuel de personnes touchées par les activités de sensibilisation et d'éducation environnementales	+++
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des sols - Feux de brousse - Modification de l'occupation des sols - Utilisation des engrais et pesticides - Agriculture extensive 	Proportion des terres arables en % ou en ha ou km ²	++++
		Superficie occupée par l'agriculture en ha ou km ²	+++
		Volume annuel par type d'engrais et pesticides utilisé (tonnes/an)	+++
		Pourcentage des agriculteurs utilisant les techniques culturales durables	+++
		Taux de terres irriguées en % ou en ha ou km ²	+++
		Pourcentage des agriculteurs utilisant les techniques d'agriculture itinérante sur brûlis	+++
		Pourcentage annuel des forêts converties en terres agricoles en % ou ha ou km ²	+++
		Superficie des bas-fonds occupée par l'agriculture en ha ou km ²	++
		Proportion des agriculteurs utilisant des variétés de semence améliorée par rapport aux agriculteurs utilisant des variétés locales	+
		Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits agropastoraux - Feux de brousse - Absence du zonage rural
Diversité des animaux domestiques d'élevage	+		
Pourcentage de pâturage aménagé (parc vaccino-gène, bain détiqueur, fourrage, dispositif de lutte antiérosive, feux contrôlés, etc.) en %	+++		
Nombre annuel de conflits agropastoraux (recensés et résolus)	+++		
Cheptel par espèce (unité)	+		
Fréquence et type d'épizootie (unités/an)	++		
Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts des infrastructures ; - Impacts des loisirs sur la santé - Impacts/efficacité des mesures adoptées 	- Potentiel touristique national (Unités de sites de chaque type)	+++
		- Demande touristique nationale	+++

		(nombre de visiteurs)	
		- Nombre d'infrastructures et sites touristiques aménagés (Unités de sites de chaque type)	++
		- Nombre d'infractions sanctionnées liées au tourisme et loisirs (Unités d'infractions de chaque type)	++
Environnement urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des villes - Dégradations environnementales par les villes - Conflits fonciers et d'occupation des sols - Mesures contre les dégradations environnementales - Changement climatique 	Superficie occupée par les villes en ha ou km²	+++
		Taux d'évolution de la superficie occupée par les villes	++
		Nombre d'établissements classés situés en zone urbaine	+++
		Niveau annuel de pollution atmosphérique et nuisances sonores (paramètres)	+++
		% ou nombre des villes ayant un plan actualisé d'aménagement (Agenda 21)	+++
		% ou nombre de villes ayant un dispositif de traitement des déchets solides et (liquides décharges, station traitement eaux usées)	+++
		Nombre de sanctions infligées pour non-respect de la réglementation environnementale (pollutions, nuisances, occupations anarchiques de l'espace, etc.)	+++
		Superficie des zones urbaines reboisées en ha ou km ² (0,8 ha pour 1000bab)	+++
Patrimoine foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation irrationnelle de l'espace ; - Nuisances diverses 	Proportion des terres affectées par les activités anthropiques en ha ou km ²	++
		Proportion du domaine protégé (réserve foncière) en ha ou km ²	+++
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de connaissance - Gestion des ressources culturelles physiques 	Liste des monuments et sites d'intérêt culturel	++
		Nombre d'artéfacts découverts et préservés	++

Source : Rapport Elaboration des indicateurs environnementaux du Cameroun, MINEPDED, 2013

NB : Pour tous ces indicateurs, il est à noter que les sources de données relatives à la faisabilité de leur mise en œuvre et de leur suivi ne sont pas toujours disponibles, accessibles, ni fiables et mesurables.

Le sommet de Rio de 1992 a officialisé la notion de développement durable en même temps qu'il a affirmé la nécessité de disposer d'une information quantitative pour mesurer les progrès vers la voie de la durabilité. Dans son chapitre 40 en effet, l'Agenda 21 invite les pays à élaborer de tels indicateurs nécessaires à la prise de décision.

A ce titre, les indicateurs du développement durable tels que définis dans les actes juridiques internationaux et par les organisations internationales sont nombreux. Certaines organisations régionales les ont agrégés pour les adapter aux réalités des territoires qui les composent ; c'est notamment le cas de l'Union Européenne (Ifen: 2008). En effet, la Stratégie de l'Union Européenne, révisée en 2006, met en exergue onze (11) indicateurs clés de développement durable. Il s'agit notamment des indicateurs ci-après :

- taux de croissance du PIB par habitant ;
 - émissions totales de gaz à effet de serre ;
 - part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie ;
 - consommation d'énergie des transports et PIB ;
 - productivité des ressources ;
 - indice d'abondance des populations d'oiseaux communs ;
 - prises de poissons en dehors des limites biologiques de sécurité ;
 - espérance de vie en bonne santé ;
 - taux de risque de pauvreté après transferts sociaux ;
 - taux d'emploi de travailleurs âgés (55-64 ans) ;
- aide publique au développement.

Les organisations sous régionales d'Afrique Centrale pour leur part, y compris les pays qui les composent, notamment le Cameroun, ne semblent pas prêts à la tâche. Cependant, en plus des indicateurs environnementaux proposés pour le Cameroun et présentés plus haut, les indicateurs propres au développement durable peuvent aussi découler d'une combinaison des Objectifs du Développement Durable (Cf. Encadré P. 20) et des principaux objectifs nationaux consacrés par la Vision Cameroun 2035 et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) (MINEPAT : 2009).

Les objectifs nationaux tels que consacrés dans le document de Vision du Cameroun et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) consistent quant à eux à :

- parvenir à un niveau de pauvreté socialement acceptable ;
- accéder au statut des pays à revenu intermédiaire ;
- acquérir le statut de nouveau pays industrialisé ;
- consolider le processus démocratique ;
- renforcer l'unité nationale.

Ces deux catégories d'objectifs (les Objectifs du Développement Durable et les Objectifs Nationaux) se complètent et sont tous associés au développement durable dans la mesure où chacun d'eux peut être intégré dans l'une des composantes de cette forme de développement qui a émergé à Rio de Janeiro. En effet, le développement durable implique un développement qui ait les caractéristiques ci-après :

- Ecologiquement supportable et socialement juste ;
- Economiquement rentable et écologiquement supportable ;
- Economiquement rentable et socialement juste.

En définitive, pour ce qui est du Cameroun, les indicateurs du développement durable peuvent découler d'une combinaison des exigences internationales (exprimées dans les ODD) et les exigences découlant des spécificités nationales (consacrées dans la Vision 2035 et le DSCE).

1.3 PRESENTATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN

1.3.1 Cadre normatif de la promotion du développement durable au Cameroun

Avant les années 90, les normes relatives à la protection de l'environnement étaient associées à divers instruments juridiques à vocation sectorielle. La loi du 29 décembre 1989 rompt avec cette pratique puisqu'elle inaugure un nouveau cycle caractérisé par la mise en place d'un arsenal normatif portant sur la gestion de l'environnement et du développement durable au Cameroun. Elle a été suivie quelques années plus tard par la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Toutefois les textes les plus décisifs en la matière remontent à 1996, avec la Constitution qui reconnaît le droit à un environnement sain, puis la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement. Cet arsenal normatif sera complété par une série de textes sectoriels au nombre desquels la loi n°98/005 du 14 avril août 1998, portant régime de l'eau ; la loi n°96/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres et incommodes ; les codes sectoriels tels que le code pétrolier, le code minier, et le code gazier ; la loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire et vétérinaire ; la loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire, la loi n°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne, la loi n°2011/008 du 06 mai 2011 portant loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun.

Ce dispositif normatif a progressivement pris corps à travers l'adoption d'une série de lois à vocation sectorielle complétées par un important nombre de textes de nature réglementaire, même si on est loin d'obtenir les résultats satisfaisants dans les différents secteurs en raison du décalage observé entre la date de promulgation d'une loi et de l'édiction de ses textes d'application (décrets, arrêtés, décisions).

Toutefois, la normalisation du développement durable est partie de l'ordre juridique international pour être progressivement appropriée et domestiquée par le législateur camerounais.

1.3.1.1.Au niveau international

Le Cameroun a signé et/ou ratifié un certain nombre de textes juridiques internationaux relatifs au développement durable, tant au plan universel qu'au plan régional. Ces textes, qui ont influencé le législateur camerounais dans sa mission de codification du développement durable sont à la fois non contraignants et contraignants.

❖ Les textes juridiques non contraignants

Ils sont généralement destinés à proclamer de nouveaux principes juridiques, à raffermir les anciens et surtout à inspirer la législation des Etats dans l'ordre juridique national. Il s'agit entre autres :

- de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- de la Déclaration sur les forêts ;
- de l'Agenda 21 ;
- etc.

❖ Les textes juridiques contraignants

Il s'agit précisément des Traités, Conventions et Protocoles relatifs au développement durable auxquels le Cameroun est partie. Les plus importants sont :

- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau adoptée en 1971 et ratifiée par le Cameroun 2006. Sa mission est la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier.
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ratifiée en 1983. Les Parties prenantes de cette convention reconnaissent qu'il est important que les espèces migratrices soient conservées et que les États accordent une attention particulière aux espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et prennent individuellement ou en coopération les mesures appropriées et nécessaires pour conserver ces espèces et leur habitat.
- La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique, adoptée à Bamako en 1991 et signée par le Cameroun en 1991. Les Parties à cette convention prennent les mesures appropriées sur les territoires relevant de leur juridiction en vue d'interdire l'importation en Afrique de tous déchets dangereux, pour quelque raison que ce soit, en provenance des Parties non contractantes.
- La Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, adoptée à Abidjan en 1981. Elle vise à mettre en œuvre la gestion durable des ressources côtières et marines de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest, en particulier le Golfe de Guinée.
- La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée en 1968. Avec cette convention, tenue à Alger (Algérie), les membres de l'Union Africaine (UA) contractants se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et de la faune en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population. Elle a été ratifiée par le Cameroun en 1977.
- La Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée en 1972. Les parties contractantes de cette convention qui s'est tenue à Paris (France) s'engagent à identifier, protéger, conserver, préserver et transmettre aux générations futures les sites du patrimoine naturel situés sur leur territoire, et à faire de leur mieux pour atteindre cet objectif. Cette convention a été ratifiée en 1982 par le Cameroun.
- L'Accord sur les règlements conjoints de la faune et la flore dans le bassin du Lac Tchad (1977). L'idée majeure de cet accord est la protection des espèces et des habitats naturels par une réglementation commune garantissant un niveau de protection des espèces commun. Il a été ratifié en 1977.
- L'Accord de coopération et de concertation entre les États d'Afrique centrale sur la conservation de la faune sauvage a été adopté et ratifié par le Cameroun en 1983. Cette convention qui s'est tenue à Libreville (Congo) avait comme objectif essentiel de renforcer

la lutte contre le commerce international des espèces de faune menacées de disparition, en mettant l'accent sur leur rôle dans les écosystèmes naturels.

- L'Accord international sur les bois tropicaux. Adopté à Genève (Suisse) en 1983 et prolongé en 1994, l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) met l'accent sur l'aménagement des forêts tropicales dont les produits sont échangés sur les marchés internationaux. Il a été ratifié par le Cameroun en 1985.
- La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Par cet instrument, adopté en 1985, les nations ont convenu de prendre des mesures appropriées pour protéger la santé de l'homme et de l'environnement des impacts négatifs résultant, ou pouvant résulter, d'activités humaines modifiant, ou susceptibles de modifier, la couche d'ozone. Le Cameroun y a adhéré en 1989.
- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté en 1987. Entente internationale visant à protéger la couche d'ozone stratosphérique. Le Projet n'utilisera pas de substances interdites par le Protocole de Montréal. Le Cameroun y a adhéré en 1989.
- La Convention sur la diversité biologique. Adoptée en 1992 et ratifiée par le Cameroun en 1994, cette Convention tenue à Rio de Janeiro (Brésil) porte sur le développement de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité biologique.
- La Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (1992). La Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques tenue à Rio de Janeiro (Brésil) est le fondement des efforts pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle a aussi été un des principaux outils utilisés par la communauté internationale pour promouvoir le développement durable. Elle a été ratifiée en 1994.
- La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification, adoptée à Paris (France) en 1994 et ratifiée par le Cameroun en 1997, vise à promouvoir des mesures efficaces pour des programmes locaux innovateurs et des arrangements internationaux de coopération et de partenariat.
- La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Cette convention tenue à Basel (Suisse) consiste en une entente globale conclue dans le but de s'attaquer aux problèmes et défis que posent les déchets dangereux. Le Cameroun y a adhéré en 2001.
- Le Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1997). Le Protocole a été adopté à Kyoto (Japon) en décembre 1997 dans le but de réduire quantitativement les émissions de gaz à effet de serre (GES), en obligeant les pays industrialisés et les pays en transition économique à s'engager dans cette voie. Il a été signé en 2002.
- La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (1998). C'est un accord environnemental multilatéral dont l'objectif est d'encourager le partage des responsabilités et la coopération entre Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux. Le texte

de la Convention de Rotterdam a été adopté lors d'une réunion de plénipotentiaires à Rotterdam le 10 septembre 1998. Elle a été ratifiée en 2002.

- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, adoptée en 2001. La Convention de Stockholm a pour objectif de contrôler, de réduire ou d'éliminer les rejets, les émissions ou les fuites de polluants organiques persistants.

1.1.2.2. Au niveau national

La plupart des textes juridiques adoptés au Cameroun au lendemain de la Conférence de Rio de 1992 font référence au développement durable. Entre autres textes, on peut citer par ordre d'adoption :

- L'Ordonnance relative au régime foncier n° 74 – 1 du 6 Juillet 1974 qui détermine le cadre d'allocation des terres ;
- La loi n°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche qui pourvoit un cadre légal sur la conservation et la gestion durable des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun. L'article 11 stipule que la protection des patrimoines forestier, faunique et halieutique est assurée par l'Etat. L'article 12 (1) dit que les ressources génétiques appartiennent à l'Etat et interdit l'exploitation à des fins scientifiques, commerciales ou culturelles sans autorisation et l'alinéa (2) parle du partage des retombées économiques ou financières résultant de leur Utilisation ;
- La Loi sur la santé publique (1996) ;
- La Constitution de 1996 et la loi-cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement promulguée la même année ont été des instruments juridiques déterminant en matière de protection de l'environnement. En effet, la Loi fondamentale stipule dès son préambule que : « toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et à la promotion de l'environnement » ;
- Dans le même temps, la loi n°96/12 du 05 Août 1996 portant loi Cadre relative à la gestion de l'environnement, a pour vocation, de par ses dispositions d'ordre général, d'édicter des principes qui servent de cadre de référence à des textes d'application plus précis. C'est en ce sens qu'elle se veut claire, simple et flexible, toutes caractéristiques qui lui permettent de s'arrimer aux exigences d'un contexte inter institutionnel devant servir à traiter toute question environnementale. L'article 2 (1) stipule que l'environnement constitue un patrimoine commun de la nation. L'article 64 (1) précise que la biodiversité est utilisée de façon durable au Cameroun à travers : (a) un inventaire des espèces existantes, en particulier celles menacées d'extinction, (b) des plans de gestion des espèces et de préservation de leur habitat et (c) un système de contrôle d'accès aux ressources génétiques et l'article 65 (1) stipule que l'exploration scientifique et l'exploitation des ressources biologiques et génétiques du Cameroun doivent être faites dans des conditions de transparence et de collaboration étroite avec les institutions nationales de recherche et communautés locales et de manière profitable au Cameroun ;
- La Loi n° 98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau traite des aspects relatifs à la gestion durable de l'eau en tant que patrimoine national. Par ailleurs, la Loi n° 2011-022 (du 14 décembre 2011) régissant le secteur de l'électricité comprend des dispositions importantes concernant l'utilisation de l'eau pour la production hydroélectrique. La Loi

n° 98-005 préconise une gestion relativement prudente de l'eau, appliquée du haut vers le bas, plutôt qu'une approche intégrée faisant intervenir les parties prenantes, et elle n'inclut pas la notion de gestion par bassin

- Les textes réorganisant le territoire national en Districts de Santé en 1998 ;
- La Loi n° 98/15 du 14 juillet 1998 régissant les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- La Loi n° 99/013 du 22 décembre 1999 portant code pétrolier ;
- La Loi n° 2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
- La Loi n° 2000/018 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire ;
- La Loi n° 2001/006 du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoo sanitaire des maladies du bétail réputées légalement contagieuses à déclaration obligatoire ;
- La Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant code minier qui traite des mesures à prendre pour limiter l'impact négatif de l'exploitation minière sur les terres
- La Loi N° 2001/014 du 23 juillet 2001 relative à l'activité semencière qui fixe les conditions d'exercice de l'activité semencière au Cameroun. L'article 6 donne les conditions d'importer, de produire et de commercialiser les semences. L'article 8 parle de la création et du fonctionnement du Conseil National des Semences et Obtentions Végétales. L'article 10 crée un catalogue officiel des espèces et variétés agricoles exploitées au Cameroun. L'article 11 parle de la certification des semences. L'article 13 stipule que les opérations de certification, des tests distinction homogénéité-stabilité (DHS) et valeur agronomique et technologique (VAT) en vue de l'inscription des variétés au Catalogue ainsi que de tests de conformité sont soumises au versement d'une redevance dont le montant et les modalités de recouvrement sont fixés par arrêté conjoint du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des finances. L'article 18 stipule que la protection des obtentions végétales reste régie par les dispositions de l'annexe X de l'accord du 19 février 1999 portant révision de l'Accord de Bangui du 2 mars 1977 instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;
- La Loi n° 2001/013 du 30 décembre 2001 portant code gazier ;
- La Loi n° 2003/007 du 10 juillet 2003 régissant le sous-secteur engrais ;
- La Loi N° 2003/006 du 21 avril 2003 portant Régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun. L'article 25 de cette loi stipule que toute activité de recherche dans le domaine de la biotechnologie moderne est conditionnée par une autorisation de l'Administration. L'article 30 précise que l'importation et l'exportation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) doit faire l'objet de la délivrance d'un accord préalable en connaissance de cause ou d'un consentement préalable en connaissance de cause par le MINEPDED avec la collaboration des autres administrations concernées. L'article 32 (1) stipule qu'avant toute dissémination des OGM, une étude minutieuse des impacts d'ordre éthique et socio-économique sur les communautés locales doit être menée. Puis l'article 40 (1) montre l'implication des communautés locales pour tout essai ou

application des OGM en milieu ouvert ;

- La Loi N° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire fixe les principes et les règles régissant la protection phytosanitaire au Cameroun. L'article 9 donne les conditions d'importation et d'exportation des produits phytosanitaires. Tandis que l'article 25 fournit les conditions d'exercer une activité professionnelle portant sur les produits phytosanitaires ;
- La Loi n° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme ;
- Etc.

Enfin les textes réglementaires suivants précisent des dispositions relatives aux questions environnementales et de développement durable. Il s'agit des décrets et des arrêtés suivants :

➤ **Décrets**

- Le Décret n°95/466/PM du 02 juillet 1995 fixant les modalités du régime de la faune ;
- Le Décret n°99/820/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales à l'exploitation des laboratoires de contrôle de pollution ;
- Le Décret n°99/821/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales aux inspections contrôle et audits des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Le Décret n°99/822 du 09 novembre 1999 fixant les conditions de désignation des inspecteurs et inspecteurs des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes et des appareils de gaz et à pression de vapeur d'eau ;
- Le Décret n°99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Le Décret n°99/817/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités de construction, d'exploitation et de contrôle des appareils à pression de gaz et à pression de vapeur d'eau ;
- Le Décret n° 2001/546/PM du 30 juin 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de pêche.
- Le Décret n°2001/163/PM du 08 mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux probabilisables ;
- Le Décret n°2001/16/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales ;
- Le Décret n°2001/546/PM du 30 juin 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret no 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de pêche ;
- Le Décret n°2001/718/PM du 03 septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité interministériel de l'Environnement ;
- Le Décret n°2002/648/PM du 26 mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi

n°2001/001 du 16 avril 2001, portant code minier ;

- Le Décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- Le Décret n°2007/0737/PM du 31 Mai 2007 fixant les modalités d'application de la loi n°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun ;
- Le Décret N° 2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement ;
- Le Décret N° 2012/2809/PM du 2 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets ;
- Le Décret n°2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social.

➤ **Arrêtés**

- L'Arrêté n°104/CAB/PM du 29 décembre 1999 relatif à la déclaration de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales ;
- L'Arrêté n°0233/MINEF du 28 février 2000 relatif à la création des postes de contrôle et de protection de l'Environnement ;
- L'Arrêté n°003/MINEPIA du 1er août 2001 fixant les modalités de classement des établissements de traitement des produits de la pêche et d'exploitation des espèces ornementales ;
- L'Arrêté n°0012/MINEPIA du 1er août 2001 fixant les conditions techniques applicables aux navires de pêche ;
- L'Arrêté n°002/MINEPIA du 1^{er} août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques ;
- L'Arrêté n°0021 /MINEPIA du 11 avril 2002 fixant les modalités d'inspection des navires de pêche industrielle, d'observation scientifique et de surveillance des activités de pêche;
- L'Arrêté n°037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un observatoire national des risques ;
- L'Arrêté n°0070/MINEP du 23 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;
- L'Arrêté N° 002/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets industriels (toxiques et/ou dangereux) ;
- L'Arrêté N° 001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets ;
- L'Arrêté N° 003/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques ;
- L'Arrêté conjoint N° 004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant

réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;

- L'Arrêté conjoint N° 005/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des équipements électriques et électroniques ainsi que de l'élimination des déchets issus de ces équipements ;
- Etc.

L'ensemble de ces lois, décrets et arrêtés se réfèrent explicitement ou tacitement aux principes du développement durable dans leur secteur respectif en précisant les champs et les conditions particulières.

1.3.2 Cadre institutionnel de la mise en œuvre du DD au Cameroun

Selon les instruments juridiques issus du sommet de Rio de Janeiro en 1992, les acteurs du développement durable sont composés de l'ensemble des parties prenantes nationales. Ils sont généralement classés en acteurs institutionnels et en acteurs non institutionnels (non étatiques).

1.3.1.2. Acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels sont constitués de l'Etat et de tous ses démembrements. Les établissements publics à caractère technique et administratif ainsi que les collectivités territoriales décentralisées en font partie nonobstant leur statut particulier. Plus concrètement, il s'agit des acteurs étatiques et des acteurs non étatiques.

1.3.1.2.1. Acteurs étatiques

L'Etat est le principal acteur du développement durable au Cameroun. En tant que tel, il interagit avec l'ensemble des parties prenantes que sont le secteur privé, les partenaires au développement, la société civile et la population. L'Etat a un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Il s'agit ici outre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat, des administrations sous tutelle ainsi que des collectivités territoriales décentralisées.

➤ Les trois pouvoirs : Exécutif, Législatif, Judiciaire

Le pouvoir exécutif se manifeste à travers le Président de la République, qui selon les termes de la Constitution définit la politique de la Nation, et le Premier Ministre, Chef du gouvernement, ainsi que l'Administration, bras séculier de l'exécutif, sont chargés de mettre en œuvre ladite politique.

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui adopte les lois de la République, notamment la Loi de finance et assure ainsi un arbitrage financier au niveau des ressources budgétaires allouées aux différents ministères pour leur fonctionnement et pour la mise en œuvre des activités relevant de leurs plans d'actions.

Le pouvoir judiciaire quant à lui, joue un rôle de gardien du développement dans la mesure où il garantit la sécurité des personnes et des biens.

➤ **Les administrations impactées par la problématique du développement durable**

Les administrations œuvrant pour le développement durable sont, outre les administrations qui interviennent directement dans l'élaboration de la SNDD, les ministères régaliens, les ministères économiques et les ministères sociaux. On peut citer en ce qui concerne les ministères directement impliqués :

Ministères	Aspects du développement durable traités
MINEPDED	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable¹⁰ - Définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles - Définition des mesures de gestion environnementale, en liaison avec les ministères et organismes spécialisés concernés - Suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets - Information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement et de la nature - Etc.
MINEPAT	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre de la politique économique de la Nation, de la planification ainsi que de l'aménagement du territoire¹¹ - Réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement du pays à moyen et à long terme - Elaboration d'un cadre global de planification stratégique du développement du pays - Suivi de la coordination de la politique de développement économique et social du gouvernement - Coordination et réalisation des études d'aménagement du territoire tant au niveau national que régional - Elaboration des normes et règles d'aménagement du territoire et du contrôle de leur application - Etc.
MINFOF	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et protection du patrimoine forestier, faunique et halieutique et des aires protégées - Exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts - Planification, aménagement et gestion des jardins botaniques - Mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de chasse - Contrôle du respect des lois et règlements par les différentes parties prenantes dans l'exploitation du domaine forestier - Application des sanctions administratives en cas de nécessité

¹⁰ Cf. décret n° 2012/431 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du MINEPDED

¹¹ Cf. décret N° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du MINEPAT

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les relations avec les divers organismes forestiers professionnels dans le secteur forestier - Mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Cameroun sur la faune sauvage et la chasse - Tutelle de l'Agence Nationale pour le développement forestier (ANAFOR) et le partenariat avec les organisations alimentaires et agricoles internationales que sont les partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement, y compris les agences du système des Nations Unies dans le domaine de la gestion et de la conservation des ressources forestières
MINTP	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement lors de la réalisation des projets relatifs aux travaux publics (cellule de protection de l'environnement en charge des forêts et de la biodiversité)
MINMIDT	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des stratégies de développement des industries, en valorisant les ressources humaines et naturelles du Cameroun, (assurance d'un développement industriel durable garantissant la préservation du capital humain et des écosystèmes) - Exploitation raisonnée des ressources naturelles conduisant à la génération d'emplois parmi les groupes dits « défavorisés » et une réduction sensible de la pauvreté - Maîtrise de la gestion des risques naturels et industriels - Transformation locale des produits primaires et valorisation des indications géologiques (promotion des activités minières et géologiques) ; les études de dangers et les plans d'urgence
MINDCAF	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du domaine national et des propositions d'affectation
MINADER	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la planification des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural, en liaison avec les ministères compétents - Gestion des plantations forestières et promotion des investissements, des moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole - Lutte contre l'érosion des sols - Protection phytosanitaire des végétaux
MINEPIA	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des pâturages - Etudes et recherches en vue du renouvellement des ressources halieutiques et piscicoles, en liaison avec le Ministère chargé de la recherche scientifique - Elevage de la faune sauvage - Formation des pêcheurs - Protection des ressources maritimes et fluviales et amélioration de la production et du contrôle sanitaire et statistique en matière de pêche maritime fluviale et piscicole
MINTSS	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité et santé en matière de travail - Conception, application et contrôle de la législation et de la réglementation en matière de sécurité sociale

	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'application du code de la sécurité sociale et des conventions ainsi que des traités internationaux ratifiés par le Cameroun et ayant trait à cette question - Promotion des mesures de santé, ainsi que des mesures d'hygiène et de sécurité au travail
MINEE	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration, mise en œuvre et évaluation de la politique de l'Etat en matière de besoin, de production, de transport et de distribution de l'énergie et de l'eau - Gestion des ressources en eau (prospection, recherche, collecte, alimentation et assainissement) - Productions énergétiques (sécurisation des approvisionnements et des usages, planification énergétique, / pollution et impacts corrélatifs / promotion des énergies nouvelles et renouvelables en liaison avec le Ministère en charge de la recherche scientifique
MINSANTE	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la politique de santé - Amélioration du système national de santé à travers le développement des soins promotionnels, préventifs, curatifs et de réhabilitation - Garantie de l'élaboration des normes en matière de qualité des soins, de médicaments et dispositifs médicaux, d'infrastructures et équipements de santé, d'eau et d'alimentation - Prévention et à la lutte contre les pandémies - Gestion de la problématique santé et environnement
MINTOUL	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et mise en valeur des sites touristiques - Elaboration des stratégies et des plans de développement du tourisme à l'instar de la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées
MINT	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au contrôle de la pollution atmosphérique de fond et des gaz à effets de serre dans le domaine des transports - Assistance météorologique à tous les secteurs d'activités économiques et sociales - Fourniture des renseignements climatiques - Application météorologique à l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et l'aménagement des terres, en liaison avec les administrations concernées - Diffusion des prévisions météorologiques
MINHDU	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et suivi de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement ainsi que de la restructuration des villes - Veiller à l'embellissement des centres urbains avec les départements ministériels et les collectivités territoriales décentralisées intéressées - Veiller aux équilibres dans la répartition des espaces verts, des habitations et des zones industrielles en vue de la protection de l'environnement
MINRESI	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un modèle de gestion des terres forestières pour une gestion durable des ressources - En termes de perspectives

	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser certains grands programmes dans le domaine de la santé, des ressources géologiques et minières, de la gestion de l'eau, de l'agriculture et substances naturelles - Amorcer une avancée significative dans la recherche en biotechnologie moderne, dans les énergies renouvelables, la recherche et la maîtrise de l'information en matière de changement climatique
MINESUP	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement sur la gestion de l'environnement et recherche - Validation des filières au niveau des universités sous tutelle
MINATD	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention et gestion des risques et calamités naturelles (via la Direction de la Protection civile. Elle a sous sa charge les communautés urbaines et communes qui gèrent les problèmes de salubrité et d'assainissement

➤ **Collectivités territoriales décentralisées**

Au niveau local, les collectivités territoriales, plus proches des populations, sont en première ligne dans la promotion du développement durable.

En effet, le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales est encadré par la Loi N°2004/017 du 24 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation. Les missions des communes sont précisées par la Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 et portent sur le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Les communes sont d'ores et déjà parties prenantes dans toutes les activités liées au développement durable et exercent certaines compétences transférées par les différentes administrations.

1.3.1.3. Acteurs non institutionnels

Les acteurs non institutionnels renvoient à tous ces acteurs du développement durable qui ne dépendent pas de l'Etat ou des pouvoirs publics. Au Cameroun ils sont constitués par :

- **Le secteur privé** qui depuis le désengagement de l'Etat du secteur marchand, est l'acteur majeur de toutes les activités de production et de valorisation. Il est organisé en groupements. Les entreprises sont ainsi le moteur de la croissance qui se décline en quatre niveaux : l'investissement, la valeur ajoutée, la richesse et l'emploi. Le secteur privé a pour rôle essentiel de créer de la richesse et des emplois à travers, entre autres moyens, l'exploitation de toutes les ressources disponibles, dans le strict respect de la législation nationale. Ainsi, le secteur privé est un acteur important du développement durable, dans la mesure où il contribue à la réalisation des politiques économique et sociale de l'Etat. Il travaille également à la mise en application de la réglementation et des politiques en faveur du développement durable. Il importe cependant de relever que c'est la responsabilité de l'Etat de s'assurer de ce que les investissements soient réalisés dans le sens du respect des normes environnementales et des dispositions des cahiers de charges y afférents.
- **La société civile** (composée des différentes associations, ONG, Syndicats, GIC, GIE, les autorités religieuses, etc.) sert d'intermédiaire entre l'Etat et les populations d'une part, et les partenaires au développement et les populations d'autre part. Elle travaille en outre à l'accompagnement de la mise en œuvre des projets et au recueil des besoins réels des populations. En tant qu'agent de contrôle de l'action de l'Etat, elle contribue à une meilleure gestion des ressources dans le respect de l'environnement. Visible et active au travers de ses multiples organisations représentatives, elle intervient à plusieurs niveaux : appui

institutionnel au gouvernement ; exercice du contrôle citoyen de l'action publique ; diffusion et respect des valeurs nationales ou sociétales ; renforcement des capacités des bénéficiaires du sous-secteur ; accompagnement des populations ; articulation et promotion du développement économique, social, éducatif, culturel et sportif, etc.

- **Les autorités traditionnelles** qui doivent promouvoir et faire respecter les valeurs et principes érigés par l'Etat et encourager les politiques relatives au développement durable. Cette responsabilité des autorités traditionnelles prend sa source dans le décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles. L'article 19 du décret précité stipule par exemple que : « sous l'autorité du ministre de l'administration territoriale, les chefs traditionnels ont pour rôle de seconder les autorités administratives dans leur mission d'encadrement des populations ». L'article 20 stipule qu'en leur qualité d'« auxiliaires de l'administration, ils sont notamment chargés : de concourir, sous la direction des autorités administratives compétentes, au maintien de l'ordre public et au développement économique, social et culturel de leur unités de commandement ».
- **Les médias** : depuis les lois relatives à la libéralisation de la communication sociale en décembre 1990, le Cameroun connaît une véritable révolution médiatique dans le champ audio-visuel comme dans la presse écrite. La garantie de l'accès à internet a permis une reconfiguration de l'espace urbain avec la présence des cybercafés un peu partout dans les villes du pays. De par leurs fonctions, les médias font partie des acteurs du développement durable. Les travaux de Harold Lasswell ont à ce sujet établi à la fin des années 1940 que les *mass media* remplissent trois principales fonctions dans la société : a) la surveillance de l'environnement, en révélant tout ce qui pourrait menacer ou affecter le système de valeurs d'une communauté ou des parties qui la composent ; b) la mise en relation des composantes de la communauté pour produire une réponse à l'environnement ; c) la transmission de l'héritage social¹². Ainsi, pour les gouvernants camerounais, le rôle des moyens de communication doit être : « [d'] informer et éduquer au-dedans, convaincre au dehors »¹³.
- **Les partenaires techniques et financiers** appuient l'Etat dans la mise en œuvre des projets de développement, et dans la sensibilisation et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ils servent de relais de la société civile et travaillent à la sensibilisation et l'éducation du secteur privé sur les enjeux du développement durable. Leur rôle dans le cadre de nombreux projets, notamment des projets sociaux (accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, l'appui aux coopératives de développement, la promotion d'énergies alternatives telles que le biogaz, la formation sur les ressources hydriques, la prise en charge gratuite des malades d'un certain type dans certaines localités, la sensibilisation et la lutte contre des maladies et certaines épidémies, etc.) contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations. Les PTFs sont également nombreux à intervenir sur des problématiques concourant au développement durable. Ils peuvent être identifiés dans le cadre de leurs interventions à travers la coopération multilatérale ou bilatérale.

Les citoyens, qui sont les acteurs principaux et les bénéficiaires de la stratégie à mettre en place.

¹² Cf. A. Mattelart et M. Mattelart, *Histoire des théories de la communication*, La Découverte, 2004

¹³ Cf. Bassek Ba Kobhio, *Cameroun : la fin du maquis ?* Presse livre et « ouverture démocratique », 1986.

1.4 REVUE DES POLITIQUES, PLANS, PROGRAMMES ET PROJET EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN

Il ressort de la lecture du DSCE que les secteurs du développement, nombreux et variés, englobent les trois piliers de développement durable (économie, environnement et social). La revue des politiques, plans et programmes ci-dessous tient compte de ces grands pôles de développement.

1.4.1 Revue des politiques publiques en cours

Les politiques de développement durable, notamment celles ayant trait aux aspects liés à la prise en compte du volet écologique, datent pour l'essentiel du lendemain de la Conférence de Rio de Janeiro en 1992. Elles ont certes été adaptées aux évolutions observées dans l'ordre juridique interne et/ou international mais, force est de constater que dans le fond, elles n'ont pas fondamentalement changé. Dans certains cas, les politiques ne sont pas clairement formulées comme telles et découlent plutôt des documents de stratégie ou, en filigrane, dans les dispositions normatives adoptées au Cameroun. Les politiques de développement du secteur rural sont pour l'essentiel relatives à la conservation des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du point de vue environnemental d'une part et, à la promotion de la sécurité alimentaire, d'autre part.

1.4.1.1 La politique forestière et environnementale du Cameroun

Ainsi qu'il l'a été souligné, les politiques relatives à la conservation des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ont été influencées par les évolutions opérées au niveau de l'ordre international. C'est la raison pour laquelle les politiques relatives à ces domaines ont été formulées dans les actes juridiques internationaux auxquels le Cameroun est partie, notamment ceux de Rio.

En effet, l'Afrique a adopté une position commune lors de la conférence de Rio de Janeiro. Cette position commune visait à s'assurer de la prise en compte des préoccupations africaines à cette rencontre. Cette position faisait ressortir les liens existants entre les politiques relatives à la conservation de l'environnement et le commerce ; entre l'environnement et le développement ; et entre le développement durable et la protection de l'environnement.

Cette position peut être considérée comme étant le principal jalon de la politique environnementale du Cameroun dans la mesure où le pays s'est engagé à exécuter les programmes en considérant tous ces liens, sous réserve de l'appui international émanant tant des Etats que des organisations multilatérales. La position des pays africains à Rio donne de constater que les préoccupations majeures de l'Afrique sont liées à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations ainsi qu'à la détermination des facteurs clés qui entravent le développement économique de la région. C'est sur cette base que le Cameroun a formulé ses premières politiques en matière de conservation des ressources et d'amélioration des conditions de vie des citoyens, lesquelles traitent de ces thématiques sous plusieurs angles notamment :

- L'utilisation et la gestion des ressources naturelles ;
- La production durable ;
- La mise en place d'un environnement meilleur pour la santé et le bien-être de l'Homme ;
- Les approches globales et environnementales ;
- Le cadre régional et global d'intervention et d'appui.

Cependant, au fur et à mesure des évolutions d'ordre socioéconomique et politique et en fonction des dynamiques internationales en matière de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles, la politique forestière et environnementale du Cameroun a été profondément remaniée. Ces réformes ont essentiellement abouti à la création des deux administrations entièrement dévolues à la gestion des ressources forestières et environnementales ainsi qu'à l'élaboration et à l'adoption d'un instrument de base qui accompagne les activités environnementales et forestières : le Programme Sectoriel Forêts Environnement.

Les articulations de la politique et de la stratégie du secteur de la conservation des ressources naturelles découlent des dispositions de la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et de la loi cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement. Ces articulations sont les suivantes :

- La gestion durable des forêts ;
- La contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté ;
- La gestion participative des ressources environnementales ;
- La conservation de la biodiversité à travers un réseau national d'aires protégées ;
- Le renforcement du secteur public sur ses fonctions essentielles ;
- La mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement du secteur privé ;
- La mise en cohérence du système d'aménagement du territoire grâce à un plan de zonage ;
- L'amélioration de la gouvernance.

Au niveau du sous-secteur des Forêts et de la Faune, il convient de préciser que l'objectif global de la politique est de pérenniser et de développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts dans le cadre d'une gestion intégrée, assurant de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers. C'est pour parvenir à cet objectif qu'a été élaborée la Stratégie du sous-secteur forêts et faune laquelle, en attendant sa validation formelle par le MINEPAT, a fait l'objet d'une déclaration dite « Déclaration de Politique pour le sous-secteur des forêts et de la faune ». Cette Déclaration rappelle les principes essentiels sur lesquels doit se baser la gestion des ressources forestières et fauniques. Elle présente aussi les résultats escomptés de la Stratégie du sous-secteur Forêts et Faune et en définit les orientations stratégiques. Sur ce point, la Vision arrêtée est la suivante : « Pour un Cameroun écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel ». L'objectif stratégique pour l'horizon 2020 y est formulé ainsi qu'il suit : « La gestion de la biodiversité du Cameroun est améliorée pour contribuer à la croissance et à la création d'emploi dans un contexte de développement durable ». Pour terminer, la Déclaration de politique du MINFOF renseigne sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation.

S'agissant du sous-secteur de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, les principaux dispositifs de la politique de ce secteur ont été définis lors des premiers Etats généraux sur l'environnement au Cameroun en octobre 2011. Il s'agissait notamment :

- des changements climatiques ;
- de la pollution ;
- de la gouvernance environnementale ;
- de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles ;
- de la lutte contre la désertification ;
- de la restauration des terres dégradées.

1.4.1.2 Les politiques relatives à la promotion de la sécurité alimentaire

Les politiques relatives à la promotion de la sécurité alimentaire sont développées dans les stratégies du sous-secteur Agriculture et Développement Rural et du sous-secteur Elevage, Pêches et Industries Animales.

Le sous-secteur Agriculture revêt une importance majeure pour le développement du Cameroun et au-delà de la sous-région d'Afrique Centrale. Il a connu une évolution significative depuis les indépendances. En effet, la politique agricole du Cameroun a été marquée par les plans quinquennaux. Depuis les indépendances, il y en a eu six qui se sont étalés de 1960 à 1986. Pendant cette période, les orientations de la politique agricole du Cameroun auront été :

- Le maintien et la consolidation de l'autosuffisance alimentaire ;
- Le développement des cultures d'exportation ;
- L'amélioration du niveau et des conditions de vie en milieu rural.

La mise en œuvre de cette politique a été fondée d'une part sur des programmes incitatifs visant à encourager les producteurs à améliorer leurs performances et, d'autre part, sur la mise en place des infrastructures économiques favorables au développement de l'agriculture.

Cependant, les résultats obtenus n'ont été ni à la hauteur des attentes du Gouvernement ni à la hauteur des moyens investis à cette fin. L'autosuffisance alimentaire reste certes préservée en général et les produits agricoles camerounais assez bien exportés, malgré quelques manquements qu'il convient de relever. Ces manquements observés dans le secteur agricole ont été détaillés par Ondo Manga Tobie dans son analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960. L'auteur a relevé que :

- Les liens entre la recherche agronomique et la vulgarisation agricole sont restés lâches, avec pour conséquence des acquis de la recherche non accessibles aux producteurs et des thèmes de recherche inadaptés aux besoins de ces derniers ;
- Au moment du recensement agricole de 1984, l'utilisation de matériel végétal sélectionné au titre des plantations nouvelles et de remplacement représente 13,8 % des surfaces cacaoyères (dont 38% de plantations ont plus de 20 ans), 2,1% des superficies de caféiers robusta (alors que 44,8% des plantations ont plus de 20 ans) et 0,4% de celles des caféiers arabica (41,6% de la superficie a plus de 20 ans) ;
- La consommation nationale d'engrais est estimée à 100 000 tonnes par an bien que ces engrais soient subventionnés à 65% jusqu'en 1988 ;
- Les objectifs en matière de crédits agricoles étaient de 20 milliards FCFA en 1985/86 et 32 milliards en 1990/91. Seuls 5,822 milliards auront été distribués en 1985/86 ; 2,051 milliards en 1987/88 et 0 francs à partir de 1988/89, suite au manque de ressources financières, à l'inadaptation du système de garantie et à des impayés de l'ordre de 70% ;

- L'impact du programme de mécanisation agricole reste marginal et 85,3% des agriculteurs continuent d'utiliser uniquement l'énergie humaine dans la production agricole contre 12,9% utilisant la traction animale et 1,8% les tracteurs ;
- Les sociétés de développement créées pour encadrer les producteurs sont devenues pour la plupart des gouffres financiers pour les subventions publiques sans résultats probants ;
- L'âge moyen des agriculteurs continue de s'élever passant de 45 ans en 1972 à 46,7 ans en 1984, malgré le programme de formation et d'installation des jeunes agriculteurs, qui pêche par l'éloignement des centres de formation des lieux d'installation autant que par l'insuffisance de moyens dégagés pour l'installation des jeunes formés (environ 200 000 FCA par hectare de plantation) ;
- Les coopératives mises en place ont de piètres performances en raison de l'interventionnisme poussé des pouvoirs publics et de la mauvaise gestion des bureaucrates dirigeants ;
- Le système de commercialisation des produits d'exportation comporte beaucoup d'intermédiaires ; ce qui entraîne des coûts de commercialisation élevés¹⁴.

Afin de corriger ces manquements et de faire face aux nouveaux défis auxquels est confronté le secteur agricole, la nouvelle politique agricole a été élaborée en 1990 afin de consolider les acquis obtenus jusque-là par les politiques antérieures, et de les améliorer par la même occasion. Il s'agit désormais de valoriser le riche potentiel de production et les potentialités de commercialisation offertes. Les objectifs de cette nouvelle politique sont les suivants :

- La modernisation de l'appareil de production ;
- La sécurité alimentaire ;
- La promotion et la diversification des exportations ;
- Le développement de la transformation des produits agricoles ;
- L'équilibre des filières de production.

Actuellement, le Cameroun implémente la Nouvelle Politique Agricole dite de deuxième génération afin de répondre aussi bien aux besoins alimentaires des populations qu'aux exigences d'une agriculture industrialisée. Cette option est conforme aux recommandations du Programme Détaillé de l'Agriculture Africaine.

S'agissant du sous-secteur de l'Élevage, Pêches et Industries Animales, il existe au Cameroun une politique globale de développement de ce sous-secteur à moyen et long terme. Les principaux axes de cette politique sont les suivants :

- Mettre en œuvre une politique faisant appel à la participation des producteurs à leur propre développement en leur faisant prendre progressivement en charge la plupart des dépenses de développement jusqu'alors supportées par les pouvoirs publics ;
- Favoriser et encourager la participation du secteur privé dans la fourniture des intrants et les prestations des services ;
- Satisfaire les besoins nationaux en protéines au profit de la production nationale.

¹⁴ Cf. Ondo Manga (T.), (2006), Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960, OECD, oecd.org

Cette politique se décline en stratégie à court et moyen terme de développement des pêches et de l'élevage.

S'agissant du développement des pêches, la stratégie s'articule autour :

- ***De la mise en place d'une politique active d'aménagement des pêches.*** Cette politique devra intégrer :
 - Le renforcement et la réorganisation des institutions compétentes en matière de gestion du secteur des pêches ;
 - L'harmonisation des législations et le renforcement des relations interministérielles ;
 - Le renforcement du contrôle et de la surveillance des pêcheries ;
 - L'amélioration de l'environnement fiscal et financier ;
 - L'adéquation des programmes de recherche avec les besoins de l'aménagement.
- ***De la limitation du développement de la pêche industrielle ;***
- ***Du développement de certaines pêcheries artisanales et l'amélioration des systèmes de transformation et de commercialisation des poissons*** qui prendra en compte les points clés suivants :
 - L'adaptation des techniques de pêche aux besoins de l'aménagement ;
 - Le développement de la pêche artisanale sur certaines pêcheries ;
 - L'amélioration des systèmes de transformation et de commercialisation du poisson ;
- ***De la promotion du développement d'une aquaculture commerciale.***

Pour ce qui est de l'élevage, la politique de développement du secteur de l'élevage et des pêches repose sur les grandes lignes suivantes :

- L'augmentation de l'efficacité du secteur de l'élevage traditionnel et du secteur moderne émergent ;
- Le renforcement des institutions professionnelles ;
- La vulgarisation pastorale ;
- La protection sanitaire ;
- La santé animale ;
- Le développement des industries animales ;
- Le développement du Secteur Privé dans le domaine de la fourniture de services aux producteurs.

En définitive, toutes ces politiques intègrent les principaux piliers du développement durable. En effet, l'analyse des politiques des sous-secteurs Environnement, Forêts et Faune portent sur le domaine écologique du développement durable tandis que les politiques des sous-secteurs Agriculture, Elevage et Pêches s'adressent aisément au domaine social. La dimension économique du développement durable ressort de toutes ces politiques dans la mesure où il est

prévu dans chacune d'elle le développement d'un secteur privé qui soit respectueux des règles et des exigences des modes de productions compatibles avec le développement durable.

1.4.2 Revue des plans ou stratégies

Les stratégies et plans nationaux élaborés en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles mettent l'accent sur le lien entre la réduction de la pauvreté, la croissance, la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. A ce titre, le Gouvernement a mis en application, de façon rigoureuse, méthodique et stratégique, la cible 9 de l'axe stratégique n°7 « assurer un développement durable » des OMD qui recommande d'« intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ». C'est ainsi que de nombreux outils de planification, en ce qui concerne ce volet, ont été élaborés par le MINEPDED pour assurer non seulement cette protection de l'environnement, mais aussi la gestion durable des ressources naturelles. Ces outils sont, entre autres :

- Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) élaboré entre 1993 et 1996 ;
- Le Plan d'Action d'Urgence (PAU) suite au Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les écosystèmes forestiers en 1999 à Yaoundé ;
- Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) élaboré entre 1999 et 2003 ;
- La Stratégie et le Plan d'Action National pour la biodiversité (SPANB II) actualisés en 2012 ;
- Le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (2006) ;
- La Stratégie Nationale de Gestion des Déchets ;
- Le Programme National d'Adaptation au Changement Climatique ;
- La Stratégie Nationale d'Accès aux ressources génétiques et de Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) ;
- Le Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

➤ Le Programme Environnement (PE) ou Plan national de gestion de l'environnement (PNGE II).

Le Programme Environnement (PE) constitue le cadre de planification de la gestion de l'environnement à la suite du PNGE I. Il s'y retrouve le diagnostic de la situation générale de l'environnement au Cameroun sur les plans juridique, institutionnel, social, économique et écologique.

Le PE est l'aboutissement d'un processus participatif qui a mis ensemble non seulement tous les acteurs et partenaires stratégiques de la gestion de l'environnement au Cameroun ; mais aussi a intégré les orientations du DSCE et du document sur la Vision 2035. En tant que base pour une stratégie, le PE propose une logique simple et cohérente pour orienter et coordonner de manière simple et efficace les actions entreprises par l'Etat, le secteur privé, les ONG et les communautés locales sur une période de cinq ans.

Les objectifs spécifiques du PE à moyen et à long terme sont stratégiques et visent à : (i) maîtriser les pressions sur les ressources naturelles ; (ii) favoriser la régénération des ressources naturelles et protéger la biodiversité ; (iii) maîtriser les impacts des changements climatiques

et promouvoir les stratégies d'adaptation des populations ; (iv) opérationnaliser de manière efficiente et durable les cadres de concertation et de participation des parties prenantes à la gestion de l'environnement et à l'exploitation des ressources naturelles ; (v) valoriser le potentiel de l'environnement comme élément important du PIB national ; et (vi) protéger les écosystèmes vulnérables.

Le Programme Environnement (PE) met l'accent sur huit tendances non durables sur lesquelles une action est nécessaire : le changement climatique, l'énergie, la biodiversité, la désertification, les déchets, l'assainissement, les risques et catastrophes naturels, la gestion des eaux continentales et transfrontalières, les écosystèmes côtiers et marins. Il énumère toute une série d'objectifs opérationnels et chiffrés, et des mesures concrètes à l'échelle nationale en vue d'atteindre ces objectifs spécifiques. Ses objectifs opérationnels à long terme sont: (i) limiter les effets négatifs de la désertification ; (ii) limiter les changements climatiques et leurs effets en respectant les engagements du protocole de Kyoto; (iii) conserver la biodiversité à travers une gestion plus durable des ressources naturelles ; (iv) gérer durablement les écosystèmes côtiers et marins en s'appuyant sur les initiatives en cours dans le cadre de la Convention d'Abidjan (1981) et autres processus ; (v) gérer durablement les eaux continentales et transfrontalières à travers la promotion de l'outil de Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; (vi) réduire et maîtriser les risques et catastrophes naturels ; (vii) promouvoir une gestion écologiquement saine des déchets par le développement de la production et de la consommation durable ; et (viii) favoriser la synergie pour le développement des programmes et des opérations d'assainissement ainsi qu'une bonne coordination des rôles des différents intervenants.

Il comporte onze (11) composantes dont huit (08) thématiques et trois (03) transversales. Les composantes transversales se rapportent spécifiquement à la sensibilisation, à la gouvernance et au renforcement des capacités. Les huit composantes thématiques quant à elles portent sur la désertification, les changements climatiques, la conservation de la biodiversité, les écosystèmes marins et côtiers, la gestion des eaux continentales et transfrontalières, la gestion des risques et catastrophes naturels, la gestion des déchets spéciaux et l'assainissement urbain. Le schéma des composantes thématiques dénote du caractère national du PE qui couvre l'ensemble du territoire national et qui touche toutes les écorégions et des activités menées : zone soudano-sahélienne, zone guinéenne, zone des hautes terres de l'Ouest, zone maritime et côtière, zone forestière, zone urbaine, zone frontalière. Chacune des onze (11) composantes se subdivise en sous-composantes correspondant aux objectifs spécifiques visés par chaque composante. Ces sous-composantes constituent ainsi des axes d'intervention du PE dans la mise en œuvre de la politique environnementale du Cameroun au cours des cinq prochaines années. Ces sous composantes se déclinent en actions et ces dernières se rapportent à l'évaluation du PNGE de 1996 et établissent des options de synergie avec le PSFE de 2003, le Plan d'Action Forestier National (PAFN) de 1995, le Plan d'Actions d'Urgence (PAU) de 1999, le PAN/LCD de 2006.

Le coût global du PE est estimé à Huit Milliards Cent Trente Sept Millions Quatre Cent Mille (8.137.400.000) francs CFA dont Deux Milliards Cinq Cent Douze Millions Quatre Cent Vingt Deux Mille (2.512.422.000) francs CFA pour les composantes transversales représentant 31% du coût global du PE, et Cinq Milliards Six Cent Vingt Quatre Millions Neuf Cent Soixante Dix Huit Mille (5.624.978.000) francs CFA pour les composantes thématiques soit 69% du

coût global du PE. Le financement devra être assuré au niveau national, sous régional et international et le schéma de financement sera appuyé par un mécanisme de financement (suscitant des investissements publics et privés) de l'environnement à long terme via le Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable (FNEDD) qui a été créé.

➤ **Le Plan d'action d'urgence (PAU)**

Le Plan d'Action d'Urgence résulte de la mise en œuvre des résolutions du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, tenu à Yaoundé en mars 1999 (Déclaration de Yaoundé). L'urgence de la réalisation des actions de ce Plan s'expliquait par la nécessité de mettre en œuvre des solutions appropriées aux problèmes majeurs identifiés dans le secteur forestier par la situation économique du Cameroun à cette période. D'un coût global de 8,2 milliards de FCFA (12,5 millions Euros), dont 5,86 milliards (8,9 millions Euros) représentant la contribution du gouvernement camerounais. Quatre actions prioritaires ont servi de guide, notamment la lutte contre l'exploitation forestière frauduleuse, la lutte contre le braconnage, l'implication des populations locales et le cadre transversal de coordination des actions prioritaires.

L'évaluation de ce PAU réalisée en 2003 avait estimé à environ 40% les réalisations effectives des actions. Les principales faiblesses relevées portaient sur :

- La structure administrative de l'ex MINEF, très hiérarchisée, et organisée autour des services et des fonctions, qui n'était pas adaptée à la mise en œuvre d'actions spécifiques, cohérentes, et ciblées en fonction d'objectifs bien définis ;
- Les moyens humains et financiers des services de l'ex-MINEF qui ne permettaient pas de prendre en compte des actions supplémentaires sans apport de ressources correspondantes ;
- Les ressources allouées au PAU qui avaient été utilisées en partie pour lever des contraintes de fonctionnement de l'ex MINEF en matière de moyens (investissements).

Le recentrage des actions de ce plan s'est fait lors de la préparation du programme sectoriel forêt environnement (PSFE).

➤ **La Stratégie et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité : NBSAP**

Elaborée en 1999, actualisée en 2012, le NBSAP indique le cadre logique des actions à entreprendre pour la conservation de la biodiversité au Cameroun. Ce document est assorti d'un plan d'action qui prend en compte les spécificités des différentes zones écologiques du Cameroun. Les préoccupations majeures de ce document cadre se réfèrent aux points suivants :

- Dans les zones côtières/marines, sur la perte de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes ;
- Dans la forêt tropicale humide, sur la réduction progressive du couvert végétal ;
- Dans les zones de savane tropicale boisée, sur la dégradation de l'écosystème, du fait de l'érosion de la diversité biologique, la surexploitation des espèces sauvages et domestiques de la faune et de la flore ;

- Dans les zones semi-arides, sur la dégradation de l'écosystème, du fait de l'érosion de la diversité biologique et de la surexploitation des espèces sauvages et domestiques de la faune et de la flore ;
- Dans les zones de montagne, sur la dégradation de l'écosystème, du fait de la perte des ressources biologiques de montagne ;
- Dans l'écosystème d'eau douce, sur la dégradation du milieu, en raison de la perte des espèces dulcicoles.

La stratégie qui en découle a été élaborée sur la base de l'analyse des problèmes énumérés. C'est dans ce sens que les objectifs stratégiques suivants ont été identifiés :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de ses composantes ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à la convention.

Le plan d'action repose sur les objectifs suivants :

- La promotion des activités et politiques qui garantissent l'exploitation durable et saine de la diversité biologique et réduisent la vulnérabilité de l'écosystème ;
- La création, le développement et le renforcement des capacités à tous les niveaux, en vue de la gestion et de la protection de l'écosystème marin et côtier ;
- La maîtrise de la création et de la construction anarchique des plantations et des infrastructures ;
- La promotion des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour l'utilisation de la diversité biologique de l'écosystème côtier et marin, et de ses éléments constitutifs ;
- La réduction de la pollution due à l'homme dans l'écosystème côtier et marin ;
- La promotion de la bio-prospection.

La stratégie nationale en matière de conservation de la biodiversité est mise en œuvre à travers les initiatives et projets sectoriels ci-après :

- La mise en place d'un système d'alerte pour la gestion des ressources phylogénétiques et zoo génétiques pour prévenir les pertes (par exemple le cas de perte d'une centaine d'espèces aquatiques lors de la mise en eau des barrages de retenue au Cameroun) ;
- L'introduction dans la loi forestière notamment en ce qui concerne les produits forestiers non ligneux (PFNL) spéciaux, d'un article qui prescrit leur exploitation sur la base de la délivrance d'un permis après inventaire préalable ;
- La valorisation du Système d'Information Géographique (SIG) en collaboration avec World Resources Institute à Washington (collecte des données sur le terrain, mise à disposition des intervenants dans le domaine forestier, renforcement des capacités des locaux) ;

- L'existence de modules sur la gestion participative des forêts et autres ressources naturelles au sein des institutions universitaires et autres centres de formation tel le CRESA FORET-BOIS (structure de l'université de Dschang) ;
- La réalisation de l'inventaire forestier national : élaboration de la stratégie globale de gestion durable des forêts ; projet de gestion des PFNL (Okok, Gomme arabique 2003-2005) ;
- L'appui aux PFNL et projets de forêts communautaires dans l'UTO de Campo Man.

Les activités de conservation qui sont de deux ordres : i) la protection des aires protégées (réserves de faune, réserves forestières, parcs nationaux, etc.) ; ii) les projets de conservation mis en œuvre par les structures gouvernementales chargées d'assurer la protection des écosystèmes sensibles et la gestion rationnelle des ressources sont :

- Le Projet Korup dans le Sud-Ouest pour les écosystèmes de montagne ;
- Le Projet Campo-Ma'an dans le Sud pour les écosystèmes côtiers et forestiers ;
- Le Projet ECOFAC dans la réserve du Dja pour la zone des forêts denses ;
- Le Projet Waza-Logone dans l'Extrême-Nord pour ce qui est de la plaine inondable du Logone ;
- Le Projet de conservation et de gestion participative des écosystèmes de mangroves au Cameroun dans les sites de Londji (Kribi) et de Bouandjo (Campo) ;
- Le Projet « villes vertes » dans les dix régions ;
- Le Projet lutte contre la jacinthe d'eau.

➤ **La Stratégie en matière de gestion et conservation des écosystèmes marins et côtiers**

Plusieurs initiatives ont été menées dans ce domaine à savoir :

- La Stratégie de Gestion Durable des Mangroves ; Rio Del Rey et estuaire de Douala (préparé par le MINFOF et la FAO mais en attente de validation) ;
- La Stratégie d'aménagement de la bande côtière de Campo Ma'an.

➤ **Le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)**

Le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) constitue l'outil essentiel de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD). Il trouve sa justification particulièrement dans les zones des hautes terres et des forêts ; lesquelles appartiennent aux zones des steppes et de savanes soudano-sahéliennes et en partie dans la zone des hautes terres. Ces zones sont caractérisées par :

- Une tendance à l'aridification avec recul des isohyètes vers le Sud ;
- Une diminution de la pluviométrie moyenne et surtout une mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies utiles ;
- Une dégradation des écosystèmes, des sols et des ressources naturelles, qui se traduit par une pression accrue, un dépassement des capacités de charge des hommes et des

troupeaux en de nombreux endroits et une augmentation des conflits entre utilisateurs d'un même espace ;

- Une progression des sols hardés stériles et une forte diminution des productions agrosylvo-pastorales, avec déficits céréaliers, déficits en pâturages, déficits en bois de chauffe ;
- Un tarissement ou assèchement progressif des points d'eau et une perturbation du régime des plaines inondables.

L'objectif global assigné au PAN/LCD vise à inverser les tendances de la désertification/dégradation des terres pour lutter contre la pauvreté et favoriser un développement durable. Il implique ainsi l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Inverser les tendances de la désertification/dégradation des terres, grâce à des actions qui améliorent le cadre de vie et les bases de production pour les populations ;
- Renforcer la concertation et la complémentarité autour des actions de lutte contre la désertification et de gestion durable des ressources naturelles ;
- Renforcer la synergie avec les grands programmes sectoriels et entre les trois Conventions de Nations Unies (CCD, CDB, CCNUCC) ;
- Améliorer la structure juridico-institutionnelle et les mécanismes de financement de la lutte contre la désertification.

La mise en œuvre de ces objectifs au niveau des régions s'effectue à travers des projets et programmes menés dans un esprit de passerelles avec les divers projets /programmes et outils de planification du développement existants à l'instar du DSRP, du DSCE, du PSFE, du PNGE, etc.

➤ **La Stratégie Nationale en matière de Gestion des Déchets**

Cette stratégie, élaborée et validée en 2008 par le MINEPDED, vise la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. A ce jour sur le plan juridique et institutionnel plusieurs mesures ont été prises. Il s'agit notamment du décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets ; et de l'arrêté conjoint MINEPDED/MINCOMMERCE portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables.

➤ **Le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau : PAN / GIRE**

Au regard de l'importance que les ressources en eau revêtent dans l'équilibre des écosystèmes à travers le cycle de l'eau, plusieurs stratégies visent à le sauvegarder, notamment le Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PAN / GIRE).

➤ **La Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols : SNGDES**

Le document de Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols (SNGDES), dont l'élaboration a été appuyée par Global Water Partnership (GWP-Cameroun) et le PNUD à travers le Programme APREN, se donne pour objectif d'être un cadre d'harmonisation et de mise en cohérence des initiatives de gestion durable des eaux et des sols, permettant de répondre aux objectifs de production soutenue dans le secteur agro-sylvo-pastoral, tels que définis dans le DSRP. Cette stratégie ressort la problématique de la maîtrise des eaux et des sols ainsi que les contraintes et les solutions y relatives notamment en termes de promotion de la gestion intégrée de ces ressources.

➤ **La Stratégie de Développement du Secteur Rural : SDSR**

Le Gouvernement a développé une stratégie intégrée de développement rural à travers le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) élaboré en 2005. Ce document s'articule autour de cinq domaines prioritaires (i) le développement local, (ii) le développement des productions, (iii) l'appui institutionnel, (iv) la gestion durable des ressources naturelles, et (v) les modalités et mécanismes de financement du secteur rural. Cette stratégie est en cours d'actualisation et devra intégrer les éléments des stratégies sous sectorielles.

➤ **Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC)**

Comme de nombreux pays africains, le Cameroun, est vulnérable aux impacts des changements climatiques (récurrence des sécheresses, inondations, ensablement des cours d'eau, etc.). Paradoxalement, la prise en compte de la problématique des changements climatiques dans la Vision 2035 et le DSCE qui balisent les options de développement du pays pour les années à venir reste encore peu perceptible. Pourtant les changements climatiques vont affecter de nombreux secteurs d'activités économiques et les écosystèmes : production (agriculture, forêt, tourisme, pêche), infrastructures (bâtiments, énergie, eau et assainissement), développement humain (éducation, emploi, genre) d'où l'urgence pour répondre aux besoins immédiats et à venir de proposer des voies d'intégration ou de renforcement de la prise en compte des changements climatiques dans ces secteurs d'activité.

Le PNACC se veut ainsi un instrument de planification destiné à définir les activités prioritaires à réaliser dans ces secteurs et dans les zones agro-écologiques du pays selon les critères établis de façon concertée, assorties des modalités pratiques de leur exécution sur le triple plan technique, financier et institutionnel pour mieux s'adapter aux contraintes imposées par les changements climatiques.

L'objectif général du PNACC est de définir les axes d'intervention majeurs, les objectifs opérationnels en matière d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des mesures d'adaptation prioritaires à court, moyens et long termes, qui s'inspirent des réponses endogènes cohérentes avec les exigences des conventions internationales dans le domaine de l'environnement, ainsi que les objectifs nationaux de développement prescrits par la Vision 2035, le DSCE et les politiques/programmes sectoriels.

➤ **La Première Communication ou Communication Nationale Initiale dans le cadre de la CCNUCC**

Tenant compte du principe de responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales de développement, chaque pays Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), était tenu d'élaborer, de mettre à jour périodiquement, de publier et de mettre à la disposition de la Conférence des Parties, conformément à l'article 12, des inventaires nationaux des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits de tous les gaz à effet de serre.

Le Cameroun ayant ratifié la CCNUCC en 1994, il s'est engagé à contribuer à l'effort de la communauté internationale pour la stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre à un niveau qui préviendrait toutes perturbations anthropiques du système climatique, permettrait de sauvegarder la production alimentaire mondiale, et de pérenniser un développement social et économique durable.

C'est ainsi qu'a été élaborée la Communication Nationale Initiale (CNI) dont l'objectif principal était de présenter l'état des lieux des émissions des Gaz à effet de serre (GES), les vulnérabilités actuelles et futures de certaines zones à écologie fragile, et les stratégies de réduction des émissions et/ou d'atténuation des effets néfastes y afférents. Cette élaboration a effectivement débuté en 1995, mais elle n'a pu être achevée dans les délais prescrits pour diverses raisons. Toutefois grâce à la ferme volonté du Cameroun de tenir ses engagements, cette CNI a pu être élaborée à partir des études sectorielles réalisées entre 1995 et 1997.

Une étude pilote a été entreprise en 1995, et visait à mettre en application la méthodologie du groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) pour évaluer les impacts des changements climatiques et les mesures d'adaptation nécessaires. Dans ce cadre, des études sectorielles dans les zones soudano-sahéliennes et côtières, reconnues à écologie fragile, ont été effectuées dans les domaines spécifiques suivants :

- La biodiversité et la santé humaine dans la zone soudano-sahélienne ;
- Les infrastructures (commerciales, industrielles, établissements humains) dans les zones côtières.

Une seconde étude, dans le cadre de la préparation de la deuxième conférence des parties de la CCNUCC à Bonn a permis au Cameroun de réaliser de façon sommaire et suivant la méthodologie GIEC, des inventaires des émissions des GES, et d'identifier les mesures de réduction dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, de l'utilisation des terres et des déchets pour l'année de base 2004. Si cette étude a permis au Cameroun d'identifier les sources anthropiques des émissions de GES, elle n'a cependant pas permis de formuler des politiques et programmes de réduction de ces émissions.

La mise à la disposition du Cameroun en 2007 d'une nouvelle assistance financière, a permis la réalisation d'une troisième étude relative à la réalisation complète des inventaires, à l'analyse des impacts, à l'élaboration des mesures d'atténuation et d'adaptation, dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de l'utilisation des terres.

1.4.3. Revue des projets et programmes en cours

Les politiques et stratégies élaborées en vue d'organiser un ou plusieurs aspects du développement durable ont donné lieu à de multiples programmes et projets qui ont été implémentés ou qui sont encore en cours d'implémentation dans le secteur rural. Il convient d'en faire une revue succincte qui consistera à ne citer que les programmes et projets encore en cours.

Remarque : le Plan National d'Investissement Agricole du Cameroun est le cadre de planification pour la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'ensemble des interventions (investissement et fonctionnement) dans le secteur rural pour les sept (07) prochaines années. Son objectif global est de faire du secteur rural un important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable. De cet objectif global découlent quatre objectifs spécifiques à savoir :

- Rendre les produits du secteur rural camerounais plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous régionaux et internationaux tout en permettant une couverture satisfaisante des besoins alimentaires et nutritionnels ;
- Rendre plus performants les facteurs fondamentaux de production à travers la valorisation optimale des ressources en terre et en eau, l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux et leur connexion aux marchés, l'amélioration de l'accès matériels, équipements et aux financements adaptés ;
- Optimiser l'utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion équilibrée de l'ensemble des filières, en tenant compte des contraintes de préservation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Créer les conditions favorables au développement du secteur Rural et améliorer la gouvernance en impliquant les acteurs concernés afin d'assurer de façon efficace et efficiente la planification, la programmation, la budgétisation, la mobilisation des financements, la mise en œuvre et le suivi évaluation du développement du secteur Rural.

1.4.3.1. Revue des programmes et projets relatifs au développement durable dans les sous-secteurs Environnement et Forêts et Faune

Ici, la démarche consistera à présenter les programmes et projets en fonction des sous-secteurs. Sur cette base, seront présentés tour à tour, les programmes et projets du sous-secteur environnement et du sous-secteur forêts et faune.

❖ Dans le sous-secteur environnement

Les principaux programmes et projets du sous-secteur environnement sont les suivants :

Au niveau des programmes, on peut citer :

- Programme Sectoriel Forêts Environnement : composante I ;
- Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale;
- Programme National de Sensibilisation et d'Education à l'Environnement ;

- Programme Ozone ;

Pour ce qui concerne les projets, on peut également citer :

- **Projet sahel vert et (opération sahel vert) :** Le Projet sahel vert, financé par le budget d'investissement public à hauteur d'environ 1,1 milliard FCFA en moyenne par an, est un Projet dont la mise en œuvre se réalise essentiellement dans la zone prioritaire n°1 du Cameroun.

Le projet a pour objectif d'assurer la restauration des écosystèmes dégradés par le reboisement. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre d'actions sont menées il s'agit de :

- ✓ La mise en terre des plants sur des sites nouveaux ;
- ✓ l'entretien, le gardiennage et l'arrosage des anciens sites ;
- ✓ la distribution des foyers améliorés aux populations pour réduire leurs pressions sur la forêt utilisée comme fournisseur en bois de chauffe ;
- ✓ la sensibilisation des populations sur l'utilisation des foyers améliorés
- ✓ la formation des parties prenantes sur la lutte contre la désertification.

Les résultats du projet peuvent s'apprécier par le nombre de foyers améliorés distribués et de plants mis en terre au cours de ces six dernières années.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de foyers distribués depuis 2008.

Foyers améliorés distribués	
Année	Nombre de foyers améliorés distribués
2013	11 500
2012	18 496
2011	18 496
2010	13 384
2009	12 974
2008	21 300
TOTAL	96 150

Source: MINEPDED.

- **Projet aménagement du bassin versant de la Bénoué**

Le Projet aménagement du bassin versant de la Bénoué, financé par le budget d'investissement public permet de :

- ✓ planter les arbres ;
- ✓ assurer la mise en défens des berges dans l'emprise de certaines retenues (Lagdo...)
- ✓ regarnir les sites endommagés ;
- ✓ aménager des couloirs d'abreuvement pour le bétail ;
- ✓ renforcer mécaniquement les zones fortement érodées ;
- ✓ sensibiliser les populations riveraines.

Le suivi évaluation dans le cadre de ce projet est effectué par les services centraux du MINEPDED. Le nombre de linéaire de rive reboisé entre 2011 et 2013 est résumé dans le tableau ci-dessous.

- **Projet de Gestion Durable des Terres et des systèmes agro-sylvo-pastoraux (PGDT),** subventionné par la Banque Mondiale à hauteur de 6,0 millions de dollars sur fonds de la Global Environment Facility (GEF), est un Projet d'Appui au

Programme National de Développement Participatif (PAPNDP)¹⁵. Le projet a pour objectif d'améliorer la gestion durable des terres et des ressources naturelles, en complément des actions locales et nationales, en vue de : (i) la conservation de la biodiversité à une grande échelle, (ii) la réduction des émissions de carbone par une gestion améliorée des terres et par la réhabilitation des terres dégradées, et (iii) l'augmentation du péage du carbone. En outre le projet stabilisera les zones en bordure des cours d'eau et diminuera les dépôts de sédiments dans des étendues d'eaux transfrontalières, tels le Lac Tchad et le Golfe de Guinée.

Ce projet s'articule autour des trois composantes suivantes :

1. Le renforcement de l'intégration d'une gestion durable des sols dans les activités de développement de proximité, par le cofinancement de microprojets de gestion durable des sols à la demande des bénéficiaires (communautés et communes) dans la zone d'intervention du projet ;
2. L'appui institutionnel pour une gestion durable des sols afin de : (i) renforcer le cadre institutionnel au niveau national, (ii) accroître les capacités des bénéficiaires pour mieux intégrer les meilleures pratiques en matière de gestion durable des sols dans les plans de développement locaux, et (iii) améliorer le mécanisme de règlement des conflits suscités par l'utilisation des sols entre agriculteurs, forestiers, éleveurs, autres utilisateurs des ressources naturelles et chefs traditionnels ;
3. La gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation du projet et la diffusion d'informations.

Il est à noter que le rapport d'achèvement du projet est attendu, ce qui ne permet pas d'analyser de manière significative les résultats atteints.

Remarque : Le PGDT est un projet « intégré » qui vise plusieurs résultats thématiques, à savoir : la décentralisation, la biodiversité, les changements climatiques, l'administration et la gestion des terres, la participation et l'engagement civique.

Le suivi évaluation dans le cadre de ce projet est effectué par les services centraux du MINEPDED. Le nombre de linéaire de rive reboisé entre 2010 et 2013 est résumé dans le tableau ci-dessous.

¹⁵ Source : Implementation completion and results report (GEF TF056925-CM), Banque Mondiale, août 2012 et web: <http://web.worldbank.org/external/projects>

Projet d'Aménagement du Bassin versant de la Bénoué		
Année	Nombre d'arbres plantés	Nombre de linéaire de rive reboisé
2013	20 000	13,5 Km sur la rive gauche et 7,5 sur la rive droite du fleuve Bénoué
2012	20 000	20 km sur la rive gauche du fleuve Bénoué
2011	20 000	21 km sur les rives du Mayo Pitoa
2010	20 000	20 km sur la rive gauche du fleuve Bénoué

Source: MINEPDED.

- **Projet lutte contre la Jacinthe d'eau et les autres espèces aquatiques envahissantes**

Le Projet lutte contre la Jacinthe d'eau et les autres espèces envahissantes, financé par le budget d'investissement public permet de :

- ✓ réduire l'envahissement des cours et plans d'eau par la jacinthe d'eau et les autres espèces envahissantes
- ✓ acquérir des pirogues en bois et des moteurs hors-bords pour la collecte de la jacinthe d'eau (communes de Lagdo et de Darack, en 2013)
- ✓ collecter et valoriser la jacinthe d'eau dans les communes (Douala IVème et Douala Vème en 2013)
- ✓ produire et diffuser des documentaires pour le plaidoyer de la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes au Cameroun.

Lutte Contre la Jacinthe d'eau et autres plantes envahissantes			
Année	Sites restaurés	Nombre de sites restaurés	Autres
2013	bassin hydrographique de la Bénoué (Arrondissement de Lagdo) bassin hydrographique du Lac Tchad (Arrondissement de Darak) Commune de Fiko Commune de Douala IVème Commune de Douala Vème	05	cartographie des sites infestés dans l'Arrondissement de Mbalmayo (zone de captage d'eau potable d'Akomyada) ;
2012	Commune de Lagdo Commune de Darack Commune de Douala IVème Commune de Douala Vème	04	production et diffusion d'un film documentaire pour le plaidoyer de la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes au Cameroun

- **Projet Conservation et Gestion Participative des Ecosystèmes des Mangroves**

Le Projet de Conservation et de Gestion Participative des Ecosystèmes des Mangroves, est financé par le budget d'investissement public. Sa mise en œuvre permet de :

- ✓ Planter des palétuviers pour régénérer des superficies de mangroves (cas de Lonji et de Bouandja en 2013 et dont les pépinières ont été réalisées en 2012) ;
 - ✓ Sensibiliser les populations de l'estuaire Cameroun sur l'exploitation durable des mangroves et l'usage des fumoirs améliorés ;
 - ✓ former les groupes cibles sur les techniques simples de régénération des palétuviers ;
 - ✓ appuyer et accompagner les pêcheurs et les fumeurs de poisson dans la vulgarisation des fumoirs améliorés.

Mise en œuvre du projet de Conservation et Gestion Participative des Ecosystèmes des Mangroves au Cameroun		
Année	Sites	Actions menées
2013	Londji - Arrondissement de Kribi II	20 000 plants de palétuviers plantés
2012	Bouandjo (arrondissement de Campo) et Londji	20 000 plants de palétuviers plantés pour 2 hectares de mangroves régénérés
2011	Bouandjo (arrondissement de Campo) et Londji	20 000 plants de palétuviers plantés pour 2 hectares de mangroves régénérés
2010	Campo Beach, Ipono (arrondissement de Campo), Lokoundjé et Béhondo (arrondissement de Lokoundjé)	20 000 plants de palétuviers plantés pour 2 hectares de mangroves régénérés

Source : MINEPDED

- **Mécanisme de développement Propre (MDP)**

Les projets MDP approuvés au Cameroun sont les projets de décharge de Nkolfooulou et de Douala au lieu dit PK10. Ces décharges sont exploitées par la société privée « Hygiène et Salubrité » (HYSACAM), dans le cadre d'un contrat signé respectivement avec la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY) et la Communauté Urbaine de Douala (CUD). Le but de ces projets est d'éviter les émissions de méthane dues à l'élimination des déchets par brûlage sur les sites de Nkolfooulou et de PK10 Douala, grâce à l'installation d'un système de collecte et d'enfouissement du gaz. L'avantage majeur de ces projets est la suppression d'environ 73 000 tonnes d'émissions de méthane au cours de la durée du projet à Yaoundé par rapport à la situation de référence où aucun système de collecte et d'enfouissement ou de torchage des gaz n'est prévu et, 800 000 tonnes de CO2 détruits par eau à Douala. Cela équivaldrait, pour ce qui est du projet réalisé à Yaoundé, à une réduction des GES de 1,5 millions de tonnes équivalent CO2, au cours de la période du projet (2009-2030). Par exemple, chaque tonne traitée facturée à la CUY à hauteur de 2500 F CFA au lieu des 9 840 FCFA de

coût de revient, le différentiel de 7 340 FCFA étant pris en charge dans le cadre du projet MDP, ce qui représente une subvention de 2,9 milliards de F CFA pour la CUY et permettra la création de deux cent emplois.

- Projet/programme d'appui à la mise en œuvre d'approches intégrées et globales de l'adaptation aux changements climatiques au Cameroun ;
- Mécanisme de Développement Propre (MDP)
- Projet de Renforcement des Capacités Environnementales dans le Secteur de l'Énergie (PRECESSE) financé par la Banque mondiale et qui visait à améliorer la gestion des aspects environnementaux et sociaux dans le cadre des grands investissements en matière d'infrastructure, notamment le secteur de l'énergie. Ce projet étant arrivé à son terme, il est aujourd'hui remplacé par le PRECED.
- Projet d'appui au renforcement des capacités pour la gestion durable de l'environnement et la conservation des ressources naturelles ;
- Projet de Gestion durable communautaire et de conservation des écosystèmes des mangroves du Cameroun ;
- Projet d'appui au reboisement et à la restauration de la biodiversité dans la partie camerounaise du Lac Tchad (ce projet qui est élaboré n'a pas encore connu de mise en œuvre en raison du manque de financement propice à son exécution) ;
- Projet de développement et d'institution d'un système de monitoring et de contrôle des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et espèces exotiques envahissantes aux ports d'entrée et frontaliers du Cameroun ;
- Projet d'Appui au développement de l'agroforesterie en zone de transition (pas de financement) ;
- Projet de renforcement des capacités environnementales et sociales dans le secteur de l'énergie ;
- Projet Tourisme Côtier Durable ;
- Projet de mise en œuvre de la convention de Stockholm ;
- Mise en œuvre de la convention de Vienne et du protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone ;
- Projet Grand Ecosystème marin et côtier du Golfe de Guinée;
- Projet d'aménagement du bassin versant de la Bénoué ;
- Projet Mangrove ;
- Projet de lutte contre la Jacinthe d'eau ;
- Project clearing house Mechanism ;
- Projet d'élaboration de la seconde communication sur les changements climatiques ;
- Etc.

❖ **Dans le Sous-Secteur Forêts et Faune**

Les programmes du sous-secteur forêts et faune qui découlent de la déclaration de Paris sont contenus dans la Déclaration de Politique de ce sous-secteur. On peut mentionner les programmes ci-après :

- **Le Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE)**

Le PSFE Phase 1 (2006-2012) a couvert l'ensemble du territoire camerounais. Son domaine d'intervention englobe le secteur forestier et l'environnement « vert ». L'objectif visé est la mise en place d'un cadre cohérent pour toutes les interventions qui concourent à la réalisation des objectifs de la politique forestière et faunique et de l'environnement « vert » du pays, ainsi que le renforcement des institutions nationales pour mettre en œuvre la politique de gestion durable des ressources forestières et fauniques sur le triple plan écologique, économique et social.

L'objectif global du PSFE I était d'assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures. Sur le plan du développement, ce programme a visé l'amélioration du niveau et des conditions de vie des populations en zone rurale, à travers la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Cinq résultats attendus ont été fixés et correspondent aux cinq composantes du programme, soit : (i) une composante générale (gestion environnementale des activités forestières), (ii) une composante transversale (renforcement institutionnel, formation et recherche), et (iii) trois composantes spécifiques qui sont :

- Composante 2 : Aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent et valorisation des produits forestiers ;
- Composante 3 : Conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques ;
- Composante 4 : Gestion communautaire des ressources forestières et fauniques.

Le Cadre de Suivi et Evaluation du Programme PSFE ayant été modifié plusieurs fois, le suivi des indicateurs communs partagés par tous les partenaires est ainsi rendu complexe. La Banque Mondiale s'est accordée avec le gouvernement sur une série de déclencheurs pour chacune des trois tranches de financement sous approche d'appui budgétaire. Les autres partenaires ont financé les activités sous projets directs. Le Fonds Commun a été cofinancé par les coopérations française, canadienne, britannique et allemande (KfW) et a financé des activités et études spécifiques.

Les résultats du programme PSFE peuvent s'apprécier par le nombre d'indicateurs atteints (déclencheurs des tranches de financement de la BM), comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Indicateurs atteints	Indicateurs du programme non-atteints
26 sur les 31 indicateurs spécifiques à chacune des 3 tranches de financement (soit 84%),	4 indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des impacts, - Maîtrise de l'exploitation illégale dans les AP et UFA non-attribuées - Réaménagement de 90% des plantations dans les réserves de l'Etat / ONADEF - Engagement de 75% du budget, au cours de l'exercice où la 2ème tranche est libérée

Source : Extrait du rapport d'achèvement du Gouvernement dans le cadre du projet d'appui de la Banque Mondiale au PSFE (Avril, 2012).

La non-atteinte de tous les indicateurs (déclencheurs des tranches de financement) a eu pour conséquence de faire en sorte que la Banque Mondiale décaisse uniquement 13,6 millions de dollars sur le financement prévu de 35 millions (10 millions de Fonds FEM et 25 millions de Fonds IDA).

Remarque 1 : Le PSFE Phase I n'a pas spécifiquement visé la production de bois ou la transformation, mais les actions financées par le Fonds Commun ont contribué à la valorisation et à la transformation des produits forestiers ligneux, à travers la définition de la stratégie de valorisation du bois, l'élaboration d'un plan d'industrialisation et la mise en place des mesures incitatives pour une meilleure valorisation des produits (marché intérieur des grumes, industrialisation moderne et diversifiée de la filière bois vers la 2ème et 3ème transformation). Le PSFE Phase II, a mis plus d'accent sur la valorisation du bois notamment à travers les projets suivants :

- Projet Renforcement des Initiatives pour la Gestion Communautaires des ressources forestières et fauniques ;
- Projet Ngoyla Mintom ;
- Projet Gestion Durable des Ressources Naturelles du Sud-Ouest ;
- Projet Bois Energie ;
- Projet C2D Aménagement.

1.4.3.2. Revue des programmes et projets relatifs au développement durable dans les sous-secteurs agricoles et élevage et pêches

La revue des programmes et projets dans ces sous-secteurs se fera en s'appesantissant respectivement sur la situation du sous-secteur agricole et du sous-secteur élevage et pêche.

❖ Dans le Sous-Secteur Agricole

De l'ensemble des sous-secteurs qui composent le secteur développement rural, le sous-secteur agricole est le plus concerné par la mise en œuvre des programmes et projets. Cela se justifie principalement par le fait que dès son accession à l'indépendance, l'orientation économique du Cameroun a été basée sur le développement agricole. En outre, le sous-secteur agricole comprenait certaines compétences du sous-secteur forêts et faune. Actuellement, avec l'appui des PTF (Banque Mondiale, FAO et FIDA notamment), plusieurs programmes et projets y sont implémentés. Sans être exhaustif, il s'agit des programmes ci-après :

- **Programme d'Appui à la Compétitivité des Exploitations Agricoles (ACEFA)**

Les finalités du Programme ACEFA, financé par l'Agence Française de Développement (AFD), sont : (i) l'amélioration des performances économiques des principales filières agropastorales au Cameroun, par un appui aux exploitations familiales et aux groupements de producteurs et (ii) l'augmentation des revenus des producteurs agricoles. Le programme ACEFA 1, financé sur fonds du 1er C2D, a d'abord été mis en œuvre dans une phase pilote et va être élargi dans une phase opérationnelle, sur la période 2013-2016, sur fonds du 2ème C2D.

Le programme ACEFA apporte un appui direct aux exploitations familiales agricoles (EFA), par le déploiement d'un dispositif d'appui-conseil aux exploitations et aux groupements de producteurs (GP), le financement d'investissements productifs et le soutien aux organisations

professionnelles agricoles (OPA). La nature du conseil apporté varie en fonction de la demande du bénéficiaire. Il concerne ainsi la gouvernance et la gestion des groupements, la gestion économique des exploitations et les techniques de production.

A travers le programme ACEFA, l'Etat propose également des subventions destinées à financer partiellement les investissements productifs des producteurs, en fonction des priorités d'investissement identifiées par les producteurs eux-mêmes. Les groupements soumettent leurs projets à des commissions de sélection mixtes, regroupant de manière paritaire des représentants de producteurs et de l'administration. Sont financés aussi bien du matériel de production agricole (motopompes, attelages et équipements de travail du sol, etc.), des bâtiments d'élevage (porcheries, poulaillers, etc.) que des équipements de transformation (presses à huile, moulins, etc.) et de stockage (magasins).

Dans la 2ème phase du programme, ACEFA appuiera également la professionnalisation de la Plate-forme Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles du Cameroun (PLANOPAC) et du Centre de Professionnalisation agropastorale de Garoua (CRPA).

Les résultats obtenus à la fin de la phase pilote du programme et attendus à la fin de sa phase opérationnelle sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs du programme	Résultats obtenus en fin de phase pilote : ACEFA 1	Résultats attendus en fin de phase opérationnelle : ACEFA 2
Montants engagés	14 milliards de FCFA, soit 21,5 millions d'€	60,3 milliards de FCFA, soit 92 millions d'€
Zone géographique couverte	5 régions du Cameroun (Nord, Adamaoua, Sud-ouest, Sud et Ouest) et 10 départements pilotes	L'ensemble du territoire national
Nombre de bénéficiaires	30 000 EFA en appui-conseil via leurs groupements 218 EFA en appui-conseil direct dans le cadre d'un Observatoire 3 000 groupements ayant bénéficié de subventions d'équipement	250 000 EFA en appui-conseil via leurs groupements (soit 20% des 1,2 millions d'EFA du Cameroun) 3 000 EFA en appui-conseil direct 5 200 groupements et 180 OPA ayant bénéficié de subventions

Source : AFD, Note de communication publique ACEFA 2ème phase, juin 2012.

Remarque : Comme pour les autres programmes de l'AFD en appui au secteur agricole (Appui à la Formation Professionnelle / AFOP et Appui à la Maîtrise d'Ouvrage / AMO), la phase opérationnelle du programme ACEFA reposera sur les principes innovants déjà mis en œuvre au cours de la phase pilote, à savoir :

- La cogestion des programmes avec la profession agricole : implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre des programmes, réponse à la demande des bénéficiaires, contractualisation entre la maîtrise d'ouvrage et les bénéficiaires ;
- Le concept de « programme – processus » : les interventions sont testées au cours d'une phase pilote, avant d'être généralisées par une phase opérationnelle ;
- La complémentarité entre les programmes ;

- L'exécution budgétaire décentralisée au niveau des administrations déconcentrées, sous la tutelle des Préfets de département.

- **Le programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**

Le Programme d'Appui à la Maîtrise d'ouvrage du MINADER et du MINEPIA financé par l'AFD sur fonds du 1er C2D, qui sera poursuivi dans sa 2ème phase sur financement du 2ème C2D, s'attache à renforcer les capacités des administrations du secteur à remplir leurs missions régaliennes, pour une mise en œuvre efficiente de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR).

Les deux ministères ont ainsi bénéficié de 6,9 milliards de FCFA (10,5 millions d'€) consacrés à l'amélioration des performances de leurs services centraux et déconcentrés, par un appui au processus de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi des activités (PPBS).

Sur la base des fiches techniques contractualisées, assimilables à des contrats de performance signés entre le programme et les services des ministères, ces services bénéficient d'actions de renforcement de capacités et d'équipements complémentaires.

Le programme AMO apporte en outre un appui aux dispositifs de production statistique, essentiels au suivi de la mise en œuvre de la SDSR.

La 1ère phase du programme AMO a initié une dynamique d'évolution de l'organisation et des méthodes de travail des services du MINADER et du MINEPIA. Toutefois cette dynamique apparaît inaboutie et l'appui doit être poursuivi pour que les acquis soient pérennisés, ce qui demande également le soutien d'une volonté politique forte et une large adhésion des personnels concernés.

La 2ème phase du programme AMO fera appel à des compétences techniques renforcées, avec la mobilisation d'une assistance technique internationale et nationale, et sera porté au plus haut niveau politique, afin qu'il soit considéré comme un outil de réforme des administrations.

Les composantes du programme AMO 2 seront les suivantes :

- Appui concerté et harmonisé aux instruments de politiques publiques de soutien à la production ;
- Amélioration des performances des administrations du MINADER et du MINEPIA, dans la mise en place de la SDSR et du NRFE, au niveau central et déconcentré ;
- Appui à la qualité et à la valorisation des informations statistiques.

D'autres programmes et projets prennent en compte les préoccupations du développement durable. Ce sont, entre autres :

Programmes et projets	Objectifs
Programme de Réforme du Sous-Secteur Engrais (PRSSE)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une efficacité maximale dans le système d'importation et de distribution des engrais - Assurer que l'offre correspond à la demande du point de vue quantité, qualité, type d'engrais, lieux et délais de livraison ; - Promouvoir une utilisation efficace et accrue des engrais ;
Programme de relance de la filière plantain	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un réseau de pépinière de bananiers plantains à travers des professionnels privés ou dans les mairies - Appui aux agriculteurs interne sur la création d'une plantation de 0,5 à 1 ha et plus de culture pure.
Programme Nationale d'Appui à la Filière Mais	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui aux renforcements des capacités des producteurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui à la structuration et à l'organisation de la filière ; - Faciliter l'utilisation des semences en qualité
Programme d'Appui à la protection du Verger Café Cacao / Café	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système efficace et durable du verger national
Programme de Lutte Contre les Grands Fléaux des Vivriers (PLGFV)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif de lutte contre les grands fléaux des vivriers en les rendant pérenne
Programme de Vulgarisation des Bas-Fonds (PVBF)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager les bas-fonds et les équipements en matériels d'irrigation en vue de développer la production maraichère et vivrière et contre saison
Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la productivité des exploitants agricoles et des revenus des producteurs
Projet d'Appui aux établissements de micro finances et de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter par les moyens appropriés l'accès des populations rurales pauvres et des femmes aux services financiers appropriés
Projet d'Appui à l'insertion des jeunes agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Attirer les jeunes et les engager dans des systèmes de production modernes et performants - Favoriser l'émergence des pôles de développement agricoles dans les zones présentant un fort potentiel de productions ; - Soutenir financièrement l'installation des jeunes issus des écoles d'agriculture
Projet de relance de la Filière Pomme de terre	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer la production, la transformation et la commercialisation de la pomme de terre
Projet d'Appui à la Lutte Fongique sur Cacao/ Café (PALAF2C)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la production des cultures de Cacao/ café en luttant contre les animaux destructeurs des cultures.
Programme d'Urgence pour la Réduction des Résidus des Pesticides dans le Cacao/ Café (PURRPPC)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre le cacao et le Café camerounais à l'abri de tout risque de réflexion sur les marchés internationaux, par une réduction durable des résidus des pesticides et les maintenir à des niveaux acceptables pour les consommateurs et l'environnement
Programme National de Gestion des pesticides Obsolètes au Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la protection de l'environnement et à la réduction du risque lié à l'usage des pesticides dans les secteurs de l'agriculture, de la santé publique et de l'élevage
Programme de Développement des palmerais Villageois (PDPV).	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer de façon durable le niveau de vie des paysans par une augmentation des revenus stables tirés de la production de l'huile de palme
Projet de Relance de la Riziculture dans la Vallée du Logone	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la production de riz afin de renforcer la sécurité alimentaire de cette région à l'écologie fragile
Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les productions végétales, pastorales et halieutiques par l'introduction de variétés améliorées adaptées à l'approvisionnement et en intrants ; - Sécuriser les productions grâce à la maîtrise de l'eau, à la gestion de la fertilité des sols, à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles ; - Contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations

❖ Dans le Sous-Secteur Elevage et Pêche

Les programmes du sous-secteur élevage et pêche sont les suivants :

Programmes /projets	Objectifs
Programme d'Amélioration de la production Agricole (PAPA)	- Améliorer la production agricole et végétale
Programme de Rénovation et du Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (AFOP)	- Assurer la formation des producteurs et la formation post primaire des jeunes qui envisagent de s'installer en agriculture ; - Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et éleveurs
Programme de Développement de la filière Porcine (PDFP)	- Développer la filière porcine ; - Former et financer les éleveurs afin que la viande de porc puisse être présente sur toutes les tables
Programme d'Amélioration à la Compétitivité Agricole (PACA)	- Améliorer la compétitive des organisations des agriculteurs et éleveurs dans les filières porc-volaille ; - Assurer le financement des associations des éleveurs
Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat jeunes (FIDA)	- Améliorer et financer l'entrepreneuriat des jeunes éleveurs et agriculteurs
Projet de Développement de la Filière Avicole Villageoise (PDFFAV)	- Améliorer la productivité de la filière Avicole et soutenir les éleveurs

Pour conclure, l'ensemble de ces programmes et projets traduisent de manière concrète l'opérationnalisation des politiques et plans en matière de développement durable. Ils visent tous à améliorer la qualité et le niveau de vie des populations en agissant sur les facteurs qui les rendent vulnérables. Ces facteurs sont constitués par l'impact négatif des changements climatiques qui modifient les saisons et faussent les calculs agricoles ; par la désertification qui transforme négativement les milieux de vie des populations et les complexifie ; par la famine qui peut causer des maladies dues à la malnutrition ; ou encore par la pauvreté qui les prive des ressources essentielles à leur bien-être.

Les approches utilisées par ces programmes et projets sont variées, à savoir le renforcement des capacités des bénéficiaires du développement durable ou des acteurs chargés de l'accompagner pour le compte des bénéficiaires ; la sensibilisation ; la création des conditions idoines pour favoriser la création des richesses par les bénéficiaires du développement durable, etc.

1.5 PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN

Partant des piliers du développement durable identifiés dans le rapport de Brundtland (1987) et des problèmes spécifiques auxquels le Cameroun doit faire face, le domaine du développement durable a été segmenté en quatre composantes homogènes, mais différenciées les unes des autres, pour le rendre plus opérationnel. Dès lors, les enquêtes auprès des parties prenantes et les consultations participatives réalisées dans les dix régions du pays ont mis en exergue un certain nombre de problèmes de développement durable présentés en tenant compte de cette segmentation :

Composante 1 : Economie dont l'enjeu majeur est de « **créer des richesses et améliorer les conditions de vie matérielles** », cette composante économique comprend :

- **la sous composante infrastructure** ; dont le défi majeur réside dans la **construction ou le réaménagement** des infrastructures et/ou des équipements de production, de transport et de distribution. Ce qui suppose la Construction/ réhabilitation des infrastructures de transport (routes, chemins de fer, aéroports, etc.), le renouvellement des systèmes de distribution d'énergie (hydrocarbure, électricité) et de l'eau, le renforcement des installations/infrastructures de production, de transformation et de stockage des produits pétroliers et agricole ainsi que la répartition équitable des points de vente (magasin de stockage, chaînes de froid, séchoirs, usines, etc.).

Le développement des infrastructures en général et des voies de communication en particulier offre la possibilité de réduire l'isolement et le manque d'accès à plusieurs services essentiels. Il participe donc à l'amélioration du bien-être humain et à l'augmentation des opportunités économiques. Les routes constituent les principales voies de communication à côté des infrastructures ferroviaires, aériennes et portuaires.

Au Cameroun, la route est la voie de communication par excellence par rapport au chemin de fer et au mode de déplacement par voie fluviale et aérienne. Le mauvais état des voies de communication influence essentiellement l'accès aux infrastructures de base telles que les marchés, les écoles ou les centres de santé. Cette situation a des conséquences directes sur la qualité de vie et la sécurité alimentaire des ménages. Une grande majorité de zones rurales camerounaises sont difficiles d'accès principalement en saison pluvieuse à cause du très mauvais état des routes. Cette situation constitue en soi un obstacle au développement des campagnes et un facteur de leur dépendance par rapport aux villes environnantes. Dans la majorité des zones rurales du Cameroun, de nombreux villages sont accessibles par la piste carrossable. Ces informations sont importantes notamment pour l'accès aux marchés des producteurs et productions agricoles.

Selon le dernier arrêté ministériel portant définition des routes du réseau prioritaire, du 9 novembre 1999, le Cameroun compte 18 routes nationales réparties sur l'ensemble du territoire camerounais (Cf. Nomenclature des routes nationales du Cameroun (MINTP, 2010). Cependant très peu de ces routes nationales sont praticables.

De même le réseau du chemin de fer camerounais qui s'étend sur 1103 km favorise le désenclavement des zones rurales tout en permettant l'acheminement des produits vivriers vers

les grandes villes. Toutefois son tronçon est limité aux axes Yaoundé -douala et Yaoundé - N'Gaoundéré.

En outre, le secteur du transport aérien devrait jouer un rôle vital dans la société contemporaine, en répondant aux besoins exprimés à la fois par les consommateurs et les entreprises. Cependant malgré une croissance observée dans le trafic international, le trafic global est tiré à la baisse à cause du fléchissement du trafic intérieur du fait de l'instabilité observée dans le fonctionnement de la compagnie nationale.

Enfin le Cameroun dispose de quatre ports autonomes (Cf. Décret N° 99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes) à savoir (i) le port d'estuaire de Douala ; (ii) le port maritime de Kribi ; (iii) le port maritime de Limbe et (iv) le port fluvial de Garoua. Cependant à ce jour le port de Douala assure près de 95 % du trafic portuaire national en attendant l'opérationnalisation du port en eau profonde de Kribi.

Cas des infrastructures hydraulique et énergétique

Les questions hydrauliques demeurent une préoccupation d'ordre national avec une acuité particulière dans la zone de montagne et dans la zone soudano sahélienne. Que ce soit en ville ou en campagne, le problème d'accès à l'eau potable est toujours présent, même en tenant compte de certaines particularités. En effet, pendant que dans les zones urbaines on est confronté à des problèmes d'approvisionnement et de développement de réseaux de distribution de l'eau qui n'est pas toujours de bonne qualité (une bonne partie de la population d'ailleurs, appartenant plutôt à la classe moyenne, s'est souvent dotée d'un filtre à eau), dans les zones de campagne, on considère que le simple fait qu'une eau soit originaire d'une source suffit à garantir sa potabilité. Or ces sources sont elles aussi très souvent exposées à de fortes pressions de l'homme (drainage des eaux souillées, des fosses septiques, baignades, lessives, ...). Globalement, on observe une précarité et une insuffisance d'infrastructures d'adduction d'eau potable fiables, durables et offrant de l'eau et un service de qualité. Se pose également assez souvent le problème d'une répartition géographique juste et équitable des points d'eau destinés à la consommation avec des déséquilibres flagrants entre zones, régions ou quartiers.

Par ailleurs, les points d'eau existants souffrent souvent de manque d'entretien, notamment les forages, les adductions locales et surtout les puits, avec des problèmes de fonctionnement, de gestion, voire de contamination par souillures diverses.

S'agissant de la problématique d'accès à l'énergie, il est commun à toutes les régions du Cameroun, mais est particulièrement accru dans la zone de montagne et la zone soudano sahélienne. Dans ces zones, on note un taux d'accès à l'énergie très faible, surtout dans les villages.

S'il n'y a pas d'énergie électrique, cela amène les populations à concentrer leurs activités dans la journée. Généralement, elles utilisent les lampes tempêtes et des bougies pour s'éclairer la nuit. Ces moyens classiques ont souvent causé des incendies. En milieu rural, pour la quasi-totalité des ménages et en zone urbaine pour une bonne partie d'entre eux, la source principale de l'énergie reste le bois et le charbon de bois, avec pour conséquences une pression sur la végétation ligneuse environnante qui s'accroît constamment et entraîne la déforestation des zones périurbaines.

Lorsqu'on parcourt ces zones sensibles, il n'existe pas encore suffisamment d'entreprises privées proposant des solutions énergétiques renouvelables pour pallier aux insuffisances du secteur. Le plus souvent, seuls les chefs-lieux et les villages riverains ont accès à l'énergie électrique fourni par l'opérateur principal ENEO. Les solutions à base d'énergie solaire ou éolienne restent encore peu vulgarisées. Les populations sont sujettes en outre aux méfaits de la fumée du feu de bois, lequel a des impacts sanitaires non négligeables et exerce une forte pression sur la couverture végétale.

- **la sous composante production** ; le défi en est l'amélioration de la productivité des biens et services. Celle-ci passe par la structuration des filières et des marchés, la maîtrise des techniques modernes de production, le renforcement des infrastructures de production et de mise sur le marché, et la modernisation des moyens et méthodes de production, notamment en matière agricole.

Les exploitations familiales (agriculture, élevage, pêche, produits forestiers) sont le principal pourvoyeur de denrées alimentaires de base. Leur faible productivité et leur trop grande orientation vers l'autosubsistance font que la demande alimentaire de la population n'est pas couverte, obligeant le pays à recourir de façon accrue aux importations. Le développement des exploitations de moyenne et grande importance et des agro-industries est actuellement insuffisant pour pallier ce déficit de production et pour accroître significativement l'emploi rural. L'agriculture de rente ne parvient pas à atteindre les prévisions de croissance escomptées, l'intensification et la modernisation des productions animales et halieutiques sont timides et les ressources forestières sont insuffisamment exploitées et valorisées. Au final l'emploi informel et la pauvreté touchent plus durement les populations rurales que les populations urbaines, aggravant l'exode rural. Les revenus complémentaires qui pourraient être tirés des services sont quasi-inexistants : les services touristiques sont peu développés, les services environnementaux ne sont pas commercialisés et les communautés riveraines des grands projets en tirent peu de bénéfices.

- **la sous composante industries et services** dont les défis résident dans l'augmentation de la compétitivité, le renforcement de la disponibilité et l'accessibilité des matières premières, l'augmentation quantitative et qualitative de la main d'œuvre, le défi de rendre stable les moyens de financement des services de base, et le souci de préciser la vision stratégique à court, moyen et long terme en matière de programmation des activités de développement technologique, industriel et touristique.

Les problèmes identifiés ici concernent (i) la pollution industrielle ; (ii) le faible respect de la réglementation en matière d'environnement ; (iii) Accidents dus à la forte proximité des habitations avec les usines ; (iv) Commercialisation des produits dangereux ; (v) Inefficacité observée dans les Contrôles frontaliers ; (vi) Présence des produits de seconde main d'origine douteuse dans les marchés.

1. *Pollution industrielle*

La pollution industrielle résulte de la mauvaise gestion des déchets, de l'absence ou du mauvais traitement des rejets et des accidents. Ces pollutions concernent la pollution des eaux, des sols et de l'air.

La pollution des eaux est due au déversement des déchets ou des effluents industriels sans traitement préalable dans les cours d'eau. Cette dernière résulte des activités d'exploitation minière, pétrolière à travers le déversement des déchets de raffinage ou par des fuites lors de l'exploitation ou du stockage du pétrole et enfin artisanale dans certaines régions de la zone soudano-sahélienne.

La pollution de l'air est quant à elle due aux particules et gaz présents dans l'air. Les poussières proviennent des cimenteries (Figuil, en zone soudano-sahélienne et Douala, en zone littorale), des carrières, des usines de transformation du bois ou de métaux et de la mauvaise combustion dans les fours.

La pollution des sols est le résultat d'une mauvaise gestion des déchets par des entreprises qui procèdent au dépôt (stockage) ou au déversement de leurs déchets dans une zone donnée. Ainsi donc on observe les déversements d'hydrocarbures, l'écoulement de divers effluents toxiques hors des sites de production, l'entreposage ou le déversement des déchets dangereux. On note également une pollution non négligeable par les huiles usées issues des engins.

2. *Faible respect de la réglementation en matière d'environnement*

Le respect de la réglementation en matière d'environnement reste problématique au Cameroun, toutes les entreprises industrielles n'ont pas encore réalisé leurs études d'impacts et audits environnementaux. Et même pour les entreprises qui ont réalisé des études d'impacts et audits environnementaux, la mise en œuvre de leur Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) n'est en réalité pas toujours effective en dépit des missions d'inspection environnementale effectuées par le MINEPDED.

3. *Accidents dus à la forte proximité des habitations avec les usines*

Plusieurs sites de productions sont situés dans les centres urbains (Yaoundé, Douala, Bafoussam...). Aucun respect des distances de sécurité entre les habitations et usines n'est appliqué lors de l'installation des nouvelles habitations ou de nouveaux sites de production. Les populations sont ainsi exposées aux accidents et aux différentes pollutions dues à ces sites. Avec la mise en place de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI), on note la création des zones industrielles dans plusieurs régions sur le territoire. Cependant, on note parfois également la présence d'habitations dans ces zones.

4. *Commercialisation des produits dangereux*

La commercialisation de certains produits (alimentaires, phytosanitaires, pharmaceutiques, électroniques, électroménagers, etc.) présente des risques tant pour l'homme que pour l'environnement. La contamination des eaux par l'utilisation des pesticides non homologués, la prolifération des déchets encombrants et les maladies sont les principales conséquences liées à la vente de ces produits. Leur présence sur le marché est due à plusieurs raisons. Il s'agit de l'insuffisance des moyens de contrôle et des ressources humaines qualifiées à l'intérieur de pays au niveau des frontières, l'ignorance sur l'origine des produits, la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs qui sont orientés vers les produits moins chers, la mauvaise gouvernance, etc.

5. *Inefficacité observée dans les Contrôles frontaliers*

Les opérations de contrôle au niveau des frontières, sont effectuées pour la plupart par des douaniers, des gendarmes, des policiers et parfois de vétérinaires. Il est rarement observé d'inspecteurs environnementaux, d'hygiéniste ou de contrôleurs du MINCOMMERCE dans ces équipes. De plus ces derniers ne disposent pas de matériel de détection de la présence de certaines substances dangereuses dans les cargaisons. Cette insuffisance de personnel qualifié, en plus de la mauvaise gouvernance, facilite la pénétration des produits dangereux, ceci au détriment de la santé de l'homme et de son environnement. Nous pouvons évoquer comme exemple les produits alimentaires et cosmétiques en provenance de la Guinée Équatoriale qui se retrouvent dans les marchés d'Ambam, d'Ebolowa, de Sangmélina et de Yaoundé, sans avoir suivi un contrôle de qualité strict. On peut également citer la présence des pesticides non homologués dans la plupart de nos marchés.

6. *Présence des produits de seconde main d'origine douteuse dans les marchés*

L'importation des produits de seconde main est une activité courante encadrée au Cameroun. Auparavant, elle se cantonnait à la friperie, avec des habits, chaussures et, quelquefois, certains matériaux. Depuis quelques années, le marché de produits de seconde main via les brocantes a connu une évolution exponentielle. Aujourd'hui, elle s'est ouverte à divers autres produits très prisés par les consommateurs notamment les appareils électroniques et électroménagers... La réutilisation de ces produits sans un contrôle sérieux au préalable expose peut avoir des conséquences environnementales. En effet les équipements électriques et électroniques peuvent par exemple contenir un taux très élevé de substances dangereuses telles que le mercure, le plomb, des perturbateurs endocriniens comme les retardateurs de flamme bromés...

7. *Développement Technologique et innovation dans le développement durable*

L'Objectif de développement durable numéro neuf « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation », adopté le 26 septembre 2015, implique que sans technologie ni innovation, l'industrialisation ne se produira pas et que sans industrialisation, il n'y aura pas de développement. Il est indiscutable que la technologie rend les processus de production plus efficaces, augmentant ainsi la compétitivité des pays et réduit leur vulnérabilité aux fluctuations du marché. Le passage d'une économie à forte intensité de main-d'œuvre à une économie à forte intensité technologique, entraîne une modernisation de l'économie.

Cependant s'il est clair que la technologie est liée à une croissance durable, il n'est pas sûr qu'elle contribue en même temps à l'inclusion sociale et à la durabilité de l'environnement. L'industrialisation s'est généralement accompagnée d'une pollution croissante et d'un appauvrissement des ressources naturelles. La croissance économique qui en découle entraîne également une augmentation de l'utilisation des intrants, des matières premières et des combustibles fossiles, qui génère de la pollution et une dégradation de l'environnement, en particulier, dans les pays à faible revenu.

8. *Risque de contamination du sol et d'incendie dû à la vente clandestine des produits pétroliers*

Malgré l'interdiction de vente en détail des produits pétroliers dans les quartiers, cette activité continue à être pratiquée à grande échelle dans la zone soudano-sahélienne du Cameroun. Cela est dû à la porosité des frontières, à la mauvaise gouvernance, à l'ignorance par les populations du cadre réglementaire de la vente des produits pétroliers au Cameroun. Cet état de choses confirme une fois de plus l'inefficacité des seules actions de répression dans la lutte pour un environnement sain.

Pour le cas spécifiquement lié à la porosité des frontières, il faut rappeler que le Cameroun partage ses frontières avec le Nigéria, la République Centrafricaine et le Tchad dans la zone soudano-sahélienne. Au niveau de l'Adamaoua, la zone est limitrophe avec la République Centrafricaine dans le département du Mbéré, principalement dans l'arrondissement de Ngaoui. Le Nord est limitrophe avec le Nigeria dans le département de la Bénoué avec Troua comme principal ville de rencontre des Camerounais et Nigériens. L'Extrême-Nord est limitrophe avec le Tchad par le département du Logone et Chari avec Kousseri comme principale ville frontalière. Cette situation géographique impose un déploiement important des forces de maintien de l'ordre, ceci dans le but de filtrer les entrées sur le territoire. Malheureusement, toutes ses frontières ne sont pas entièrement couvertes par les forces de sécurité, ce qui facilite le trafic illicite des produits pétroliers en provenance du Nigeria et du Tchad. Ainsi, des milliers de litres de carburant sont importés frauduleusement et distribués aux revendeurs locaux qui les exposent dans certains villages, les quartiers et les marchés. Les produits pétroliers côtoient alors les produits alimentaires et les habitations, exposant la population et le sol aux incendies et à la contamination.

Dans la ville de Troua par exemple, les produits pétroliers frelatés en provenance du Nigéria (communément appelés "zoua zoua") sont exposés à tous les coins de la ville. Garoua, Guider, Maroua, Kousseri ne sont pas en reste. Ce produit est dangereux pour le sol et la santé des individus.

Composante 2 : Environnement/Ecologie, l'enjeu majeur est de « *conserver et valoriser les ressources naturelles disponibles dans un cadre de vie sain* ». Cette composante écologique englobe les défis relatifs à la gestion des ressources naturelles, la question des risques majeurs, des pollutions et la problématique des changements climatiques :

- **la sous composante ressources naturelles**, dont l'enjeu est de réduire la pression sur les ressources naturelles, ce qui suppose la préservation /conservation des espèces/écosystèmes rares et fragiles, le développement des modes alternatifs de consommation et de production, la promotion et l'encouragement de l'utilisation des ressources alternatives. La gestion des ressources naturelles est globalement non durable. Les mécanismes prévus pour assurer la durabilité des utilisations diverses de ces ressources ne sont pas encore appliqués rigoureusement. La qualité des plans d'aménagement, des plans simples de gestion forestiers et des plans de gestion environnementale et sociale n'est pas très satisfaisante, leur suivi et leur contrôle sont insuffisants. Les aléas liés aux changements climatiques ne sont pas maîtrisés et les adaptations potentielles insuffisamment mises en œuvre. Les services

environnementaux ne sont pas pris en compte dans les analyses de la contribution des écosystèmes naturels dans la valeur des usages spécifiques de la terre.

- **la sous composante risques majeurs, déchets et pollution** ; dont l'enjeu est d'assurer une gestion rationnelle des déchets, des pollutions et des risques naturels, en garantissant l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur. La mise en œuvre d'une politique efficace d'assainissement et d'évacuation des eaux, en saisissant les opportunités offertes par la décentralisation en matière de transfert des compétences aux collectivités décentralisées. Jusqu'en 1996, en raison des dysfonctionnements du système de gestion et de l'arrêt des subventions de l'Etat pour les services appropriés de nettoyage et la collecte des ordures ménagères, les deux métropoles (Douala et Yaoundé) ainsi les autres villes se sont retrouvées dans un état d'insalubrité avancée. Pour faire face à cette situation, l'Etat a signé, en 1998, un contrat d'entreprise avec la société HYSACAM qui collecte d'ores et déjà les ordures dans chacune des métropoles et dans les autres villes du pays. Le gouvernement subventionne à hauteur de 70 % tandis que les communautés urbaines concernées financent 20 % et la taxe d'enlèvement prélevée à la source sur les salaires des travailleurs couvre la balance de 10 %.

Cependant la pollution par les déchets reste un problème d'ordre national. On observe fréquemment des cas de prolifération des tas d'ordure dans certaines zones due au manque de systèmes de traitement et de valorisation des déchets d'une part et, d'autre part, à une véritable absence de service d'hygiène et de salubrité dans certaines localités. Généralement, la société en charge de l'hygiène et la salubrité publique (HYSACAM), assure le ramassage des ordures mais ne couvre pas toutes les villes et toutes les zones dans les villes, notamment du fait de l'inaccessibilité de certains quartiers (quartiers à habitats spontanés non desservis par des routes praticables, voire inondables et généralement non aménagés).

Partout sur le territoire national et de manière dramatique dans les grandes villes, on observe des cours d'eau pollués par les déchets, notamment les plastiques, les eaux usées non traitées, et des canalisations bouchées, ce qui entraîne des dommages importants en saison des pluies, déclenchant des phénomènes d'inondations, parfois meurtrières.

Dans le Littoral spécifiquement, on peut prendre l'exemple du quartier se trouvant à l'entrée de l'aéroport de Douala et qui se distingue par une insalubrité extrême. En effet, on observe des habitats spontanés avec de sérieux problèmes d'assainissement (accès difficile pour la collecte des déchets et absence de système d'évacuation des eaux usées). Plusieurs quartiers sont ainsi concernés à Douala, parfois très vastes, souvent en zones inondables, voire en dessous du niveau de la mer.

Dans l'Adamaoua, seule la ville de Ngaoundéré dispose d'un système de collecte d'ordures ménagères qui est fonctionnel en permanence. Dans les autres localités, malgré les efforts des communes dans l'acquisition du matériel pour la collecte des ordures ménagères, rares sont celles qui possèdent un système de collecte des déchets fonctionnel en permanence. Ainsi les cours d'eau et les galeries forestières sont transformés en dépotoirs d'ordures. A Meiganga, par exemple, les populations déversent les ordures dans le cours d'eau qui traverse la ville.

Dans le Nord et l'Extrême-Nord, même problème, le moyen d'évacuation des déchets le plus pratiqué est le brûlage. Plusieurs projets de transformation des déchets (en pavés, biogaz, ...) sont actifs dans ces régions, mais restent encore à l'état embryonnaire.

D'autre part, les zones de montagne et soudano sahélienne sont marquées par de sérieux problèmes d'hygiène liés à des facteurs culturels mais aussi à un manque d'infrastructures (latrines), on observe la défécation sur la voie publique et les cours d'eau sont contaminés par les hommes et les animaux.

Le ministre camerounais de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED) rendait public un communiqué rappelant l'interdiction, sur l'ensemble du territoire national de la fabrication, de la détention, de la commercialisation ou de la distribution à titre gratuit des emballages plastiques non biodégradables à basse densité, ainsi que des granulés servant à leur fabrication. De fait, cette communication résultait directement de la signature, le 24 octobre 2012, de l'arrêté conjoint MINEPDED/MINCOMMERCE portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables. En effet, le texte en question interdit 30% des emballages plastiques produits sur le territoire camerounais pour les remplacer par des produits de substitution. Sont concernés en premier lieu, les sachets et les films plastiques les plus fins.

Ces emballages plastiques produisent des déchets non biodégradables qui deviennent des problèmes dont la seule solution durable au Cameroun demeure encore le recyclage. D'après les données statistiques du MINEPDED, les déchets plastiques dans la ville de Douala constituent 8,37% des déchets ménagers ; 4000 tonnes de déchets plastiques produites quotidiennement à Douala et Yaoundé, 400 000 tonnes de bouteilles et sacs plastiques sont consommées par an ; 15250 tonnes de déchets plastiques industriels sont produites par an. Tout ceci constituant un véritable facteur de dégradation de l'environnement, de la santé humaine et celle des animaux (infertilité des sols, des risques d'inondation, de gîtes à moustique, destruction du paysage, accumulation des égouts. De même la gestion des déchets spéciaux (médicaments périmés et avariés, déchets chimiques de laboratoires, certaines substances radioactives émanant de laboratoires d'analyse médicale, des hôpitaux, les déchets générés par les industries chimiques, les batteries usées, les huiles de vidange), continue de rester une préoccupation dans la mesure où en dépit du fait que certaines entreprises reconnues de la place à l'exemple de BOCOM international et BOCAM traitent ce type des déchets, le tri et l'offre de collecte reste limité.

- **la sous composante désertification et changements climatiques** dont l'enjeu est de maîtriser les risques liés aux changements climatiques (cc) et développer les réponses d'adaptation/ atténuation, ce qui sous-entend : le développement des mesures d'adaptation et d'atténuation aux CC, la mise à disposition des informations météorologiques ainsi que le suivi et l'analyse des données. Les politiques nationales doivent s'appesantir sur le développement des priorités nationales sur les Changements Climatiques (CC), l'intégration des CC dans la budgétisation et l'amélioration des connaissances et la réduction des incertitudes sur les tendances climatiques. L'approche de cette problématique suppose la maîtrise des risques liés aux changements climatiques et les réponses d'adaptation/ atténuation potentielles et l'inversement des tendances de la désertification/dégradation des ressources grâce à des actions qui

améliorent le cadre de vie et les bases de production des populations. La problématique de la désertification et des changements climatiques au Cameroun apparaît multiple en fonction de la diversité des zones agro-écologiques, mais elle se traduit globalement en termes d'aménagement des espaces dans une perspective de développement durable, de définition et respect de règles consensuelles de gestion des ressources naturelles.

Les différents problèmes identifiés s'articulent autour des points ci-dessous :

- 1) aggravation du déficit hydrique, qui se traduit par l'insuffisance de la pluviométrie, l'insuffisance de recharge des nappes phréatiques et l'assèchement de nombreux cours d'eaux ;
- 2) raréfaction du bois et amenuisement des formations naturelles et forestières ;
- 3) dégradation et appauvrissement des sols ;
- 4) ensablement des plans d'eau et diminution des ressources halieutiques ;
- 5) réduction de la superficie agricole utile et des terres de parcours ;
- 6) disparition de certaines espèces animales et végétales et la perte en biodiversité ;
- 7) dégradation des conditions de vie et aggravation de la précarité des populations rurales pauvres¹⁶.

En outre la déforestation n'est pas spécialement due à l'activité des opérateurs privés dans les concessions forestières mais est d'abord le résultat de pressions diverses liées au secteur agricole et au secteur de l'énergie. En effet, les coupes illégales de bois sont principalement liées à la recherche de nouvelles terres agricoles ainsi qu'aux besoins en bois-énergie et en bois de service. Certaines zones du territoire sont donc plus touchées que d'autres : l'Ouest et le Nord-Ouest du fait d'une densité de population importante qui entraîne des conflits entre secteurs forêt/agriculture pour les usages fonciers, les zones péri-urbaines qui fournissent les villes en bois-énergie, bois de service et bois d'œuvre, les zones de savane sèche où le surpâturage, les feux de brousse, les déficits hydriques et les méthodes culturales inadaptées entraînent une détérioration du couvert végétal, qui a à son tour un impact sur la désertification et le changement climatique.

Composante 3 : Sociale qui a pour objectif de « satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, emploi, équité et sécurité »

La composante sociale intègre :

- **la sous composante santé** ; dont le défi est d'assurer l'équité dans l'accès aux soins de santé des populations, ce qui sous-entend une meilleure maîtrise de la carte sanitaire et la constitution des plateaux techniques appropriés. Le dispositif sanitaire au Cameroun se heurte à un ensemble de problèmes qui ont un impact sur l'environnement et sur la santé humaine. On peut citer :
 - 1) l'insalubrité en milieu hospitalier ;
 - 2) le difficile accès aux soins médicaux ;
 - 3) la gestion souvent douteuse des déchets hospitaliers ;

¹⁶ Source : Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)

- 4) l'absence d'un dispositif et d'infrastructures adaptés de gestion des déchets hospitaliers ;
- 5) le non-respect des règles d'hygiène en milieu hospitalier ;
- 6) les disparités observées quant à l'accessibilité des soins de qualité,
- 7) la faiblesse du système de financement ;
- 8) l'insuffisance en ressources humaines ;
- 9) la faible performance du système d'informations sanitaires ;
- 10) les facteurs sociologiques plombant l'accès des populations aux soins de santé formels ;
- 11) l'insuffisante implémentation des programmes transversaux de réduction des risques pour la santé dus à la pollution et aux menaces écologiques ;
- 12) la désorganisation observée dans le domaine de la médecine traditionnelle et l'absence d'encadrement dans ledit domaine qui a pour conséquence l'insertion des personnes aux compétences douteuses, obnubilées par l'appât du gain.

- **la sous composante éducation** ; dont le défi est d'assurer l'égalité/équité d'accès à l'éducation, mettre en adéquation l'offre de formation emploi et les besoins réels de développement durable. Il en résulte la nécessité de lever les pesanteurs socio-culturelles, renforcer les structures d'accueil, résorber le déséquilibre qui existe entre l'offre d'éducation et la demande, notamment en milieu rural. Il s'agit également d'augmenter la capacité d'accueil des établissements scolaires, le nombre des enseignants qualifiés, travailler à la répartition équilibrée des structures d'accueil, des équipements et les affectations à tous les niveaux d'enseignement et, enfin, s'adapter aux évolutions de la science et de la technologie. Le système éducatif camerounais est confronté à des problèmes qui freinent le plein l'épanouissement de ce secteur. Nous pouvons citer :

- 1) l'insuffisance des structures d'accueil
- 2) le déséquilibre qui existe entre l'offre d'éducation et la demande, notamment en milieu rural ;
- 3) l'insuffisance des enseignants ;
- 4) l'insuffisance d'offre de formation professionnelle destinée aux métiers verts
- 5) l'inégale répartition des structures d'accueil, des équipements et des affectations à tous les niveaux d'enseignement ;
- 6) l'inadéquation formation/emploi ;
- 7) la faible intégration de l'environnement et du développement durable dans les programmes de formation
- 8) la faible promotion de la formation sur des métiers déterminés qui vise à combler les lacunes en matière de connaissances et de qualifications

De plus l'éducation et notamment de l'éducation à l'environnement en milieu scolaire s'inscrit à l'échelle internationale dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014). Selon l'UNESCO, l'éducation au développement durable consiste à « intégrer dans l'enseignement et l'apprentissage les thèmes clés du développement durable, comme le changement climatique, la prévention des catastrophes, la biodiversité, la réduction de la pauvreté ou la consommation durable. Elle implique l'adoption de méthodes

pédagogiques participatives visant à motiver et autonomiser les apprenants, pour qu'ils modifient leurs comportements et deviennent les acteurs du développement durable »¹⁷.

Cependant en dépit du fait que l'éducation à l'environnement en milieu scolaire ne soit pas une nouveauté au Cameroun ; puisqu'en 1995 déjà les Etats Généraux de l'Education, tenus à Yaoundé, le recommandaient et qu'en fin des années 90, divers supports et outils didactiques ont été développés avec l'aide du WWF et du réseau Living Earth ; il semblerait qu'aucune de ces initiatives n'ait réellement été mise en œuvre et que la plupart des outils développés ont tout simplement été oubliés.

L'éducation à l'environnement en milieu scolaire est encore trop limitée, que ce soit dans les salles de cours ou dans les clubs « environnement » existants. Le plus souvent, elle n'est pas adaptée aux réalités locales et ne touche qu'une partie des problèmes environnementaux. De plus, cette dernière n'est pas incluse de manière transversale dans les curricula.

Les thèmes abordés dans les établissements scolaires sont théoriques et demeurent principalement orientés vers l'acquisition de connaissances de base sur l'environnement et ses composantes ; ils ne visent pas à sensibiliser l'élève au rapport qu'il entretient avec son environnement. Or l'éducation à l'environnement devrait permettre le développement de valeurs et d'attitudes favorables à l'égard de l'environnement.

Les problèmes de financement et de ressources techniques freinent également la pratique de l'éducation environnementale en milieu scolaire. Les ONG environnementales ne sont que rarement sollicitées ou n'interviennent que dans le cadre de projets ponctuels. Il est parfois difficile pour elles d'accéder à certains établissements en zone rurale. De plus, il n'existe pas de cadre précis de collaboration entre les ONG environnementales et les établissements scolaires. L'absence de cadre d'échange entre ces acteurs se traduit sur le terrain par :

- le manque des projets éducatifs ;
- l'absence de renforcement des capacités des enseignants ;
- une trop faible sensibilisation des jeunes en milieu scolaire, etc.

En outre le concept de « métiers verts » est généralement peu ou pas connu du grand public. Cette terminologie est apparue dans les années 1990, en même temps que les préoccupations liées au « développement durable ». Selon l'Observatoire français des emplois et métiers de l'économie verte, un métier vert est un métier « dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement ».

Cette méconnaissance des métiers verts peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

- manque de communication sur les emplois verts ;
- manque de formation/information pour le personnel chargé de l'information et de l'orientation des élèves ;
- manque d'informations sur ces emplois émergents ou existants (formations, débouchés), etc.

¹⁷ <http://www.unesco.org/new/fr/our-priorities/sustainable-development/> (consulté le 08 juillet 2013).

Enfin les résultats de la recherche restent dans les cercles des scientifiques et des chercheurs. Il est pourtant primordial que ces résultats soient vulgarisés, c'est-à-dire que tous les citoyens puissent avoir accès à des informations scientifiques fiables qui soient transmises de manière pédagogique.

- **la sous composante culture** dont l'enjeu est de rétablir l'identité culturelle et la solidarité nationale, intégrer des langues et cultures nationales dans le système éducatif, prendre en compte les compétences locales dans la mise en œuvre des dispositifs de développement durable, intégrer les valeurs culturelles locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de DD et, valoriser le potentiel touristique local. Ceci va de pair avec l'effort d'encourager la consommation des produits locaux, et la réduction des conflits ne favorisant pas la cohésion sociale. Parvenir à une croissance économique et à un développement durable exige que nous réduisions d'urgence notre empreinte écologique en changeant nos modes de production et de consommation des marchandises et des ressources. La culture, dans tous les sens du terme, du patrimoine culturel aux industries créatives et culturelles, en passant par le tourisme culturel, est à la fois un facilitateur et un moteur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La culture offre une dimension éthique au développement humain. Selon la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, la diversité culturelle est considérée comme un "patrimoine de l'humanité". Selon l'UNESCO, "la culture crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations". La diversité culturelle est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures. Les domaines clefs dans lesquels la culture peut jouer un rôle décisif pour un développement durable sont : l'éradication de la pauvreté, la qualité de l'éducation, la gestion environnementale durable, les villes durables et la cohésion et inclusion sociale.

La gestion efficace des ressources naturelles partagées, ainsi que la façon dont les déchets toxiques et les polluants sont éliminés, sont des cibles importantes en vue d'atteindre cet objectif dans la mesure où d'un point de vue culturel, le développement durable est une consommation et une production durables, grâce à des consommateurs et des producteurs responsables, qui agissent en prenant en compte tout le cycle de vie des produits et des services. Encourager les industries, entreprises et consommateurs à recycler leurs déchets et à en réduire le volume est également important pose en toile de fond un idéal culturel à développer chez l'ensemble des acteurs du développement durable car les modes de gestion des déchets et la non prise en compte des enjeux du développement durable dans les politiques et programmes sectoriels traduit la façon de percevoir et d'agir sur le monde.

Le développement durable pose aussi l'épineuse question de la sauvegarde de l'identité culturelle nationale dans un contexte caractérisé par de multiples chocs extérieurs dont on peut citer les accords de partenariats économiques. Comme l'indique l'UNESCO, cette nouvelle approche prend en compte la relation entre la culture et le développement durable en deux

points spécifiques : premièrement, le développement du secteur culturel en soi (par exemple : l'héritage culturel, la créativité, les industries de la culture, l'artisanat, le tourisme culturel) et, deuxièmement, la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques, notamment les politiques liées à l'éducation, l'économie, la science, la communication, l'environnement, la cohésion sociale et la coopération internationale.

Pour aller vers une économie verte, il est important de promouvoir la connaissance des modèles de culture durable par le développement de l'information, de la formation, de l'éducation tout au long de la vie et de l'accès à la culture, et par un soutien accru à la recherche et à l'innovation, condition de la compétitivité, de la croissance et donc de la pérennité de notre modèle économique et social proposé dans le cadre du DSCE.

L'égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture est un facteur majeur de cohésion sociale, à la réalisation des objectifs économique de façon durable. De ce point de vue l'éducation au développement durable, par ses dimensions éthiques et sociales, contribue à la formation citoyenne. La compréhension et l'appropriation par tous, et particulièrement par le grand public, des enjeux, des principes et des valeurs du développement durable sont des leviers fondamentaux de l'évolution des réflexions, des attitudes et des comportements. L'éducation à la culture du développement durable doit préparer le futur citoyen à comprendre, à intégrer la complexité des relations entre le social, l'économique, le culturel et l'environnemental et à agir. Il s'agit de rendre chacun plus attentif à ce qui l'entoure et plus apte à participer.

Compte tenu du fait que le Cameroun fait actuellement face à des chocs qui peuvent remettre en cause la stabilité future du pays, le maintien d'une culture de la paix est un prérequis pour tout développement économique. Ainsi les principaux problèmes identifiés sont :

- l'accès à l'information par les populations sur les défis du développement durable ;
 - les effets des conflits et des catastrophes sur la stabilité du pays ;
 - le contexte d'insécurité créé par la secte islamiste Boko Haram et le développement de la criminalité environnementale qui est proche à ces fléaux ;
 - la faible capacité de résilience des populations face à certains chocs.
- **la sous composante emploi et lutte contre le chômage** dont l'enjeu majeur est de résorber le sous-emploi visible d'une part et de maintenir le taux de chômage élargi à moins de 7%, d'autre part. il s'agit concrètement de promouvoir le plein emploi en mettant l'accent sur le développement de l'emploi salarié à travers notamment des appuis ciblés à l'éclosion et à la compétitivité des TPE, PME et PMI. De plus, la promotion de l'auto-emploi, ainsi que la mise en place de programmes spécifiques de promotion de l'emploi en faveur des couches vulnérables et plus défavorisées sont autant de voies de solution contre le chômage. Comme l'indique l'objectif 8 des ODD récemment adoptés par la Communauté internationale, il est important de « promouvoir croissance économique soutenue, plein emploi productif et travail décent pour tous en encourageant une croissance économique soutenue, en tirant la productivité vers le haut et en innovant sur le plan technologique. À ce titre, il est déterminant de promouvoir des politiques qui favorisent l'entreprenariat et la création d'emplois, de même que des mesures efficaces pour abolir le travail forcé, l'esclavage et la traite des humains. Ainsi, la question d'emploi des jeunes constitue une préoccupation majeure pour le

développement durable compte tenu de leur poids dans la population du pays. Au Cameroun, le taux de chômage au sens élargi était de 5,7% en 2010. Cependant, ces chiffres masquent la réalité du marché du travail au Cameroun qui est plus dominé par le chômage urbain¹⁰ des jeunes et des femmes, le secteur informel et le phénomène de sous-emploi. Le taux de chômage chez les jeunes (15-34 ans) au sens élargi en milieu urbain est de 15,5% en 2010¹¹. De plus, le taux d'informalité est quasiment resté stable entre 2005 et 2010, et se situe autour de 90,5%. Chez les jeunes (15-34 ans), 92% sont dans l'informel. Par ailleurs, le sous-emploi global affecte 70,6% d'actifs soit 6,3 millions d'actifs occupés, soit une baisse de 5,2 points comparativement à 2005. Les jeunes demeurent la tranche d'âge la plus touchée par le phénomène. En 2010, ce taux se situe à 75,8% pour la tranche d'âge de 15-24 ans et à 70,6% pour ceux de 15-34 ans.

En vue de répondre à cette problématique de l'emploi des jeunes, le gouvernement Camerounais a engagé de multiples actions au rang desquelles s'inscrivent : l'élaboration et la validation en 2008 du Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) avec une validité de 05 ans, le recrutement de 25 000 jeunes dans la fonction publique, la mise en place de nombreux projets gouvernementaux d'insertion socio-économique des jeunes et la mise en place d'institutions chargées d'adresser les questions d'emploi des jeunes. Toutefois, malgré ces initiatives, la question de l'emploi se pose toujours avec acuité notamment chez les jeunes. Les principaux problèmes identifiés s'articulent autour de :

- l'inadéquation entre le système éducatif et de formation et les besoins du marché de l'emploi ;
- la faiblesse du système d'information sur l'emploi des jeunes
- la prépondérance des emplois précaires
- le faible esprit entrepreneurial des jeunes
- l'insuffisance de la gouvernance du marché de l'emploi en faveur des jeunes

Composante 4 : Gouvernance dont l'enjeu majeur réside dans la nécessité de prendre en compte les préoccupations environnementales dans les différentes politiques, plans et programmes sectoriels. Les principaux défis étant entre autres de :

- coordonner les interventions entre les acteurs du développement ;
- renforcer le dispositif institutionnel et le Dispositif juridique du DD ;
- développer des synergies dans les actions menées dans le cadre des conventions internationales ayant des priorités qui convergent ;
- plaider pour une forte collaboration avec les instances judiciaires ;
- garantir la sûreté et la sécurité des populations.

✓ **Problèmes identifiés :**

La prise en compte des préoccupations de développement durable est encore très insuffisante dans toutes les stratégies et politiques sectorielles. Par ailleurs, les niveaux d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé au bénéfice des secteurs restent insuffisants pour permettre de mieux répondre aux défis posés par les enjeux de développement durable. La gestion des fonds publics et des projets par les ministères techniques des secteurs est peu efficace, notamment la maîtrise des procédures de décaissement qui est faible. Les chevauchements et juxtaposition

des missions et des responsabilités entre les administrations et les acteurs impliqués dans le développement durable nuit à la bonne gouvernance.

Le **tableau I** ci-dessous fait la synthèse des problèmes identifiés par composante et sous composante.

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	PROBLÈMES
ECONOMIQUE	Infrastructures	Insuffisance des infrastructures de transport (routes, chemin de fer, aéroports, ports autonomes)
		Insuffisance des installations/ infrastructures de production, de transformation et de stockage des produits pétroliers et agricoles
		Vétusté et insuffisance des systèmes de distribution des énergies (hydrocarbures, électricité), d'eau et de communication
		Décrépitude/insuffisance des bâtiments administratifs/publics
	Production	Faible structuration des filières et des marchés
		Archaïsme des moyens et méthodes de production
		Insuffisance des infrastructures de production et de mise sur le marché
	Industries et services	Insuffisance quantitative et qualitative de la main d'œuvre
		Instabilité des moyens de financement de services de base
		Absence de vision stratégique en matière de développement technologique, industriel et touristique
ENVIRONNEMENT	Ressources naturelles	Dégradation/disparition des espèces/écosystèmes rares et fragiles
		Rythme de régénération naturelle renouvelable inférieur au rythme de prélèvement
		Augmentation de la demande en ressources
	Risques naturels, déchets et pollution	Absence d'un dispositif efficace d'assainissement et d'évacuation des eaux usées
		Absence de plans d'urbanisation
		Accumulation de déchets solides ménagers et spéciaux (déchets hospitaliers notamment)
	Désertification et changements climatiques	Insuffisance des informations météorologiques et manque de suivi et d'analyse des données existantes
		Insuffisance d'analyses systématiques au niveau local/régional/des zones agro-écologiques des risques, de la vulnérabilité liés aux changements climatiques et des adaptations efficaces
		Recul du couvert végétal
Santé	Insuffisance de l'accessibilité physique des services de santé	
	Dégradation de la couverture de la population en personnel médical	

SOCIALE		Insuffisance du financement du secteur
		Insuffisance du cadre légal et réglementaire
	Education	Incohérence entre l'offre et la demande, notamment en milieu rural /faible capacité d'accueil des établissements scolaires
		Insuffisance d'enseignants qualifiés
		Inégale répartition des structures d'accueil, des équipements et des affectations à tous les niveaux d'enseignement
		Inadaptation aux évolutions de la science et de la technologie
		Faiblesse des acquis scolaires
	Culture	Ignorance des aspects positifs de la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de DD
		Faible valorisation du potentiel touristique local
		Prise en compte insuffisante des compétences locales dans la mise en œuvre des dispositifs de développement durable
		Faible intégration des langues et cultures nationales dans le système éducatif
	Emploi et lutte contre le chômage	Sous-emploi et précarité
		Faiblesse du système d'information sur l'emploi des jeunes
Inadéquation entre les offres de formations/éducation et les besoins du marché de l'emploi		
Faiblesse de la politique d'auto-emploi		
GOUVERNANCE		Faible coordination des interventions entre les acteurs du développement durable
		Persistance des pratiques de corruption
		Fragilité du système judiciaire

1.6 DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN

Le diagnostic du développement durable au Cameroun a été l'une des activités réalisées dans le cadre de la première phase de l'étude sur la formulation de la SNDD. Réalisée suivant l'approche d'analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces), ce diagnostic indique qu'il existe plusieurs facteurs qui peuvent soit favoriser, soit réduire voire atténuer le succès des initiatives implémentées en matière de développement durable. Ces facteurs ont été classifiés en forces, faiblesses, opportunités et menaces. Cependant, dans le cadre de cette restitution, il s'agira de les analyser sous le prisme des facteurs favorables et facteurs défavorables au développement durable du Cameroun.

1.6.1 Les facteurs favorables au développement durable au Cameroun

Ces facteurs seront rappelés en termes de forces et opportunités du développement durable identifiés dans le cadre de l'élaboration de la phase 1 de la SNDD.

1.6.1.1. Les forces du développement durable du Cameroun

- **L'existence des organes institutionnels chargés du développement durable :** Depuis l'approbation des actes juridiques internationaux adoptés à Rio de Janeiro (1992) et régulièrement approuvés par le Cameroun, le pays a fait de nombreux efforts sur le plan institutionnel pour traduire ses engagements en actes concrets. En effet, il y a eu une dynamique constante du point de vue de la mise en place des organes ou d'une administration chargée d'animer les dynamiques liées au développement durable. Ces organes sont nombreux et en fonction de leurs attributions, sont entièrement ou partiellement dévolues au traitement des questions de développement durable. Sans exhaustivité, les principales administrations et organes chargés du développement durable identifiés dans le cadre du diagnostic sont : Le MINEPDED, le MINFOF, le MINRESI, le MINFI, le MINEPAT, le MINADER, le MINEPIA, le MINIMIDT, le MINSANTE, le MINEE, le MINEDUB, le MINESSEC, le MINESUP, le MINTOUL, le MINEFOP, le MINAC...etc.
- **L'effectivité de la pratique des études d'impact environnemental et social :** l'étude d'impact environnemental et social est un examen systématique visant à déterminer les effets favorables et défavorables susceptibles d'être causés par un projet sur l'environnement. Autrement, c'est une activité qui contribue à s'assurer que les projets économiques et sociaux mis en place pour soutenir les efforts de développement économique sont conformes aux exigences environnementales. Cette pratique a été instituée au Cameroun sous l'impulsion de la Conférence de Rio, et consacrée par la loi N° 96/12 du 5 août 1996 (loi-cadre) relative à la gestion de l'environnement en ses articles 17 à 20, le décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 qui fixe les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social et d'autres textes sectoriels. Ces dispositions normatives rendent obligatoires la réalisation des études d'impacts environnemental pour les activités qui y sont astreintes. Dans la pratique, cette exigence est respectée par les acteurs.

- **L'existence des initiatives de promotion du développement durable** : l'existence des initiatives visant à améliorer les conditions de vie des populations est l'une des forces du développement durable au Cameroun. Elles sont implémentées à différentes échelles (micro et macro) et sont portées par diverses catégories d'acteurs (institutionnels et non institutionnels). Ces initiatives sont le fait des acteurs institutionnels et des acteurs non institutionnels en l'occurrence la Société Civile, le secteur privé et les PTFs.
- **La participation aux dispositifs internationaux de promotion du développement durable** : Le Cameroun est partie à l'ensemble des initiatives internationales de promotion du développement durable. Son engagement au niveau international le démontre. D'abord, il a approuvé l'essentiel des actes juridiques internationaux contraignants et non contraignants adoptés à l'Rio de Janeiro en 1992. Ensuite, Il s'est engagé deux ans plus tard en approuvant la Convention de lutte contre la désertification. Il s'est approprié tous les dispositifs de promotion du développement durable comme les OMD dont il a d'ailleurs approuvé les nouvelles orientations arrêtées le 1^{er} Octobre 2015 lors de l'Assemblée Générale de l'ONU.
- **La mise en œuvre d'une politique de décentralisation** : le Cameroun est engagé depuis 2004 dans l'opérationnalisation de la politique de décentralisation décidée par la Constitution du 1 janvier 1996. Plusieurs textes consacrent cette initiative. Il s'agit de la Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004) et ses textes subséquents. La mise en œuvre de cette politique se traduit par le transfert aux collectivités territoriales décentralisées de nombreuses compétences jusqu'alors dévolues aux services centraux. La décentralisation peut également constituer une opportunité de développement durable dans la mesure où elle permettra d'adapter les objectifs nationaux fixés à cet effet aux réalités et aux spécificités locales.
- **La construction des infrastructures** : depuis 2012, le Cameroun est engagé dans la construction de nombreuses infrastructures dont l'objectif est de favoriser son émergence à l'horizon 2035. Ces infrastructures pourront à terme contribuer à réaliser les objectifs de développement durable en améliorant les capacités énergétiques du pays, en renforçant ses possibilités d'importations et d'exportations, en facilitant les possibilités de circulation des biens dans la capitale économique et en désenclavant plusieurs régions du pays. Sur le plan social, elles favorisent aussi la création des milliers d'emplois.

1.6.1.2. Les opportunités du développement durable du Cameroun

- **Le dynamisme et la jeunesse de la population camerounaise** : la population camerounaise est l'une des plus jeunes et des plus dynamiques de la sous-région d'Afrique Centrale. Cette jeunesse et son dynamisme constituent des forces non négligeables dans la mesure où : bien encadrée, motivée et imprégnée des objectifs de développement définis par les pouvoirs publics, la population camerounaise pourrait constituer cette ressource humaine indispensable pour soutenir les efforts de développement durable menés dans le pays.

- **L'importance et la variété des ressources naturelles du Cameroun** : le Cameroun détient de nombreuses ressources naturelles avec un potentiel exploitable dont les principales sont le pétrole, le bois, les minerais. Sur le plan de la biodiversité : le Cameroun regorge de plus de 90% des écosystèmes d'Afrique, près de 10000 espèces de flore dont 3000 à usages connus, 520 espèces d'oiseaux, 340 espèces de mammifères, 285 espèces de reptiles et amphibiens, 1050 espèces d'insectes (MINEPDED/NBSAP, 2013). Toutes ces ressources peuvent constituer des sources de financement des politiques de développement durable.
- **L'importance du potentiel touristique** : le potentiel touristique du Cameroun est assez important. Cette importance s'observe sur les plans faunique, géographique, climatique et humain (diversité des cultures) et pourrait favoriser l'implémentation de l'écotourisme.
- **La qualification de la main d'œuvre en comparaison des autres pays de la CEMAC** : le Cameroun dispose d'une main d'œuvre qualifiée en comparaison d'autres pays de la zone CEMAC. Cette qualification couvre toutes les composantes du développement durable et porte notamment sur les domaines techniques (construction mécanique, génie civil, informatique, électronique, électrotechnique, etc.), la santé, l'éducation, la recherche scientifique, etc. Cette main d'œuvre est d'ailleurs utilisée soit pour la construction, soit pour le développement des autres pays de la zone CEMAC. Cela peut constituer un atout déterminant dans la promotion du développement durable dans la mesure où les compétences requises pour satisfaire les besoins en matière de développement durable peuvent être trouvées sur place. Ce qui dans les faits contribuera à rendre les ressources du développement endogènes.
- **L'adoption des ODD et de l'Agenda 2063 par l'Union africaine** : ces deux agendas mettent suffisamment en scène la nécessité pour les Etat d'œuvrer dans la perspective de promouvoir un développement durable inclusif.

1.6.2. Les facteurs défavorables au développement durable du Cameroun

Les facteurs défavorables identifiés dans la phase 1 du processus d'élaboration de la SNDD seront examinés selon qu'ils constituent des faiblesses ou des menaces.

1.6.2.1. Les faiblesses du développement durable au Cameroun

- **Le déficit énergétique** : en dépit de ses efforts en la matière, le Cameroun fait actuellement face à une sérieuse crise énergétique caractérisée par l'incapacité des ressources énergétiques disponibles à satisfaire la demande des industries et des ménages.
- **L'enclavement de certaines zones agricoles** : le Cameroun est confronté aux problèmes d'enclavement des bassins de production ce qui impacte négativement l'évacuation des cultures et plus globalement la capacité du pays à soutenir l'autosuffisance alimentaire. Les régions les plus concernées par ce problème sont l'Est, le Centre, le Sud et le Nord-Ouest.

- **La faiblesse du suivi des initiatives de promotion du développement durable** : il existe un relâchement de l'Etat dans le suivi de l'exécution des politiques publiques en matière de développement durable. Ce relâchement se traduit par l'absence des missions de contrôle parlementaires et la faiblesse des efforts de contrôle de l'Etat. Ces manquements sont justifiés par l'insuffisance des ressources humaines et financières.
- **L'impact du changement climatique sur le Cameroun** : le Cameroun fait partie des pays qui sont concernés par les impacts négatifs des changements climatiques. En effet, le climat y est de plus en plus instable avec pour conséquence la réalité des inondations et la baisse de la pluviométrie. Cela a des conséquences négatives sur la productivité agricole et en termes d'assèchement des points d'eau.
- **La précarité du travail** : les dispositifs juridiques destinés à la protection des travailleurs sont encore faibles au Cameroun. A cela, s'ajoute la rareté/précarité du travail qui renforce la vulnérabilité des citoyens, notamment des jeunes. Du point de vue du développement durable, cela a pour conséquence la difficulté du travailleur d'adopter des attitudes compatibles avec les objectifs de développement durable fixés par l'Etat qui soient contraires aux intérêts de l'employeur.
- **L'urbanisation anarchique** : l'urbanisation anarchique est l'un des principaux défis du développement durable au Cameroun. Cette pratique se traduit par le non-respect des plans d'urbanisation élaborés d'une part et, l'installation arbitraire des populations à la périphérie des villes sans qu'il soit préalablement mis en place des structures urbaines permettant de sécuriser ces espaces, d'autre part. Cet état de fait concourt à l'accroissement de l'insécurité, à la prolifération des maladies liées à l'environnement, ... tous incompatibles avec les objectifs de développement durable.
- **La pauvreté des populations** : une bonne partie de la population du Cameroun vit en dessous du seuil de pauvreté. En effet, considérant la définition du PNUD et selon les données de l'INS, **39% de la population camerounaise vivrait avec moins de 740 FCFA par jour. Ce chiffre est de 12% pour les populations urbaines et de 55% pour les populations des zones rurales.**
- **La distribution inéquitable des terres cultivables.** Le Cameroun s'est fixé comme objectif de développer l'agriculture de seconde génération ce qui suppose la cession des grands espaces aux investisseurs privés. Or, cette cession se fait souvent au détriment des populations locales qui, bien que n'étant pas propriétaires des terres d'un point de vue légal, se considèrent néanmoins comme tels. Aucun consensus n'a pu être trouvé entre les différentes parties prenantes ce qui entraîne quelques conflits liés au foncier et qui, à terme, ralentiront la mise en œuvre des initiatives de développement durable.
- **L'absence d'une culture commune de promotion du développement durable** : le développement durable n'est pas encore une réalité culturelle commune, appropriée et

partagée par l'ensemble des catégories sociales qui constituent la communauté nationale du Cameroun. Pourtant, sans cette politique, il serait difficile de mobiliser les différentes parties prenantes autour de cet enjeu.

- **L'existence des mentalités contraires aux objectifs de développement durable** : ces mentalités se traduisent dans les faits par des pratiques contraires au développement durable comme la culture sur brûlis, l'utilisation abusive des fertilisants, le braconnage, l'exclusion des femmes et des jeunes du droit à la terre, la corruption, le cloisonnement des administrations et des décideurs, etc.
- **L'ignorance des populations** : les populations camerounaises sont pour l'essentiel ignorantes des problématiques de développement durable en l'occurrence leurs enjeux et leur importance pour les générations actuelles et futures.

1.6.1.2. Les obstacles du développement durable au Cameroun

La corruption : selon la CONAC, la corruption est l'une des principales causes de déperdition des ressources et fausse la redistribution des fruits de la croissance dans le pays. Au Cameroun, les formes de corruption les plus nuisibles au développement durable sont les détournements de deniers publics, l'abus de biens sociaux, le trafic d'influence, la concussion. Cette pratique a pour conséquence la déperdition des ressources allouées à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le cloisonnement et le manque de collaboration entre les actions des acteurs du développement durable : le développement durable du Cameroun est menacé par l'absence ou l'insuffisance de collaboration entre les différents acteurs du développement durable. Cela se traduit par des pratiques comme l'absence de coordination ou de complémentarité entre les activités des différents acteurs du développement durable, la rétention de l'information, etc. Ces cloisonnements s'observent entre les acteurs institutionnels et non institutionnels et au sein de chacune de ces catégories d'acteurs.

L'insécurité aux frontières Nord et Est du Cameroun : le Cameroun connaît un accroissement de l'insécurité résultant de sa situation géopolitique et de sa proximité avec certains pays limitrophes ravagés par la violence et la guerre civile. Cette insécurité entraîne un afflux de réfugiés dont la présence n'est pas toujours bien acceptée des populations. La persistance de cette situation constitue une importante menace sur le développement durable du Cameroun.

La faiblesse des politiques de lutte contre la pauvreté : l'implication des populations les plus pauvres et autres couches vulnérables dans la mise en œuvre des initiatives de développement durable passe inéluctablement par l'adoption des politiques de lutte contre la pauvreté. De telles politiques sont soit inexistantes au Cameroun, soit inefficaces. Cela constitue une menace pour le succès des initiatives de développement durable.

L'incivisme de certains opérateurs économiques : tous les opérateurs économiques ne respectent pas toujours leurs obligations en lien avec le développement durable, que ce soit sur le plan de la fiscalité (le paiement des impôts), du respect des exigences environnementales dans les processus de production des biens ou alors du respect des droits des travailleurs (protection sociale, paiement d'un salaire décent, etc.). Ces autres attitudes sont contraires aux objectifs de développement durable.

Matrice des Forces, Faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence des organes institutionnels chargés du développement durable (MINEPDED, le MINFOF, le MINRESI, le MINFI, le MINEPAT, le MINADER, le MINEPIA, le MINIMIDT, le MINSANTE, le MINEE, le MINEDUB, le MINESSEC, le MINESUP, le MINTOUL, le MINEFOP, le MINAC) • Effectivité de la pratique des études d'impact environnemental et social, consacrée par la loi N° 96/12 du 5 août 1996 (loi-cadre) relative à la gestion de l'environnement en ses articles 17 à 20, le décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 qui fixe les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social et d'autres textes sectoriels • Existence des initiatives de promotion du développement durable • Participation aux dispositifs internationaux de promotion du développement durable • Mise en œuvre d'une politique de décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit énergétique • Enclavement de certaines zones agricoles • Faiblesse du suivi des initiatives de promotion du développement durable • L'impact du changement climatique sur le Cameroun • Dynamique urbaine non maîtrisée • Distribution inéquitable des terres cultivables • Absence d'une culture commune de promotion du développement durable • Contexte de pauvreté • Existence des mentalités contraires aux objectifs de développement durable • Ignorance des principes et valeurs du développement durable par les populations et tous les acteurs du développement durable
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Importance et la variété des ressources naturelles du Cameroun • Existence d'un potentiel touristique • Potentiel humain (qualification de la main d'œuvre en comparaison des autres pays de la CEMAC) • Existence de plusieurs initiatives au niveau régional concernant la promotion du développement durable • L'adoption des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance de la corruption • Absence de synergie entre les différents acteurs du développement durable • Incivisme des populations • Montée de l'insécurité

1.6.3 Point sur les Stratégies sectorielles en lien avec le développement durable

La stratégie nationale de Développement Durable a pour finalité de favoriser une synergie dans l'élaboration/révision et la mise en œuvre des plans/programmes de développement au niveau national, local et sectoriel, qui traduisent au mieux les priorités des populations et intègrent les principes fondamentaux des principales conventions internationales en matière de développement humain Durable. Il s'agit de développer et promouvoir une approche de planification qui intègre les priorités environnementales globales dans les processus nationaux de planification. L'objectif de la démarche étant de promouvoir la prise en compte par les différents acteurs sociaux, interculturels et économiques de la variante environnement dans les politiques et stratégies de développement du Cameroun.

Dans cette optique, les services compétents du MINEPAT ont fait part des différentes stratégies sectorielles en cours de mise en œuvre ou d'élaboration en aout 2014.

Le MINTP, le MINTOUL, le MINESEC, le MINESUP, le MINEDUB et le MINAC devraient en urgence élaborer ou actualiser leurs stratégies sectorielles dans la mouvance de la gestion axée sur les résultats et la promotion d'un développement humain Durable.

En ce qui concerne le MINTP particulièrement, la construction des routes est une priorité autant que la maintenance du réseau existant. L'accroissement budgétaire de 24% observé de 2014 à 2015 devrait être revu à la hausse compte tenu du caractère structurant du secteur des infrastructures. En dehors de la prise en compte impérative des préoccupations environnementales à toutes les étapes du cycle de vie des grands projets, l'adoption de la politique HIMO semble s'imposer dans un contexte de lutte contre la pauvreté et de recherche de la création d'emplois pour booster la croissance économique.

Celles des stratégies qui ont pu être disponibles ont été analysées dans l'esprit de s'arrimer aux orientations édictées par la stratégie nationale de Développement Durable.

La stratégie nationale de gestion durable des eaux et des sols dans l'espace agro-sylvo- pastoral au Cameroun, adoptée en 2007 a prescrit l'amélioration du cadre légal et règlementaire, la gestion optimale des ressources en eau et la gestion optimale des terres. Cette stratégie n'a cependant pas intégré les préoccupations APA relatives aux ressources génétiques et qui dans la gestion courante du patrimoine sont intimement liées aux questions foncières.

La stratégie sectorielle de la santé dans le but d'une meilleure synergie avec la stratégie nationale de développement Durable doit, en plus du renforcement du système classique de santé, mettre l'accent sur l'élaboration diffusion et mise en œuvre du plan stratégique de la médecine traditionnelle, l'assistance médicale aux démunis et la participation communautaire.

Le Document de stratégie de l'éducation et la formation n'a pas spécifiquement prévu la promotion des actions d'éducation environnementale au niveau de base, il est vaguement fait mention des programmes d'éducation adaptés aux réalités socio-économiques. Il est à noter que cette stratégie n'a pas évalué les programmes de formations techniques dans des secteurs clés relatifs à la gestion de l'environnement (Forets et Faune, Agriculture, Elevage, Pêche, gestion

environnementale...etc.) et la remarque c'est que les administrations en charge de ces domaines ne sont pas impliquées dans les comités de pilotage et les comités techniques proposés par cette stratégie. Il semble pertinent que ces préoccupations soient intégrées dans la stratégie de l'éducation et la formation pour garantir l'intégration des préoccupations de protection de l'environnement et de Durabilité dans les valeurs culturelles de base des acteurs futurs de développement.

La stratégie nationale (APA) d'accès aux ressources génétiques et de partage équitable des retombées, issue du protocole de Nagoya ne semble pas avoir été prise en compte de façon explicite dans les stratégies sectorielles relatives aux questions forestières, agricoles, et d'élevage. De même il doit être constaté par un texte spécifique, l'obligation de la prise en compte des orientations de la stratégie nationale de gestion des déchets, de la stratégie et plan d'action national de gestion de la biodiversité (NBSAP) et la stratégie nationale du sous-secteur environnement, dans la mise en œuvre des politiques sectorielles qui ont un lien évident avec la protection de l'environnement.

Au vu des commentaires ci-dessus, le tableau II ci-après donne un cliché de l'évaluation sommaire des stratégies sectorielles ou locales en vigueur en rapport avec la SNDD.

Tableau : Evaluation sommaire des stratégies sectorielles

Administration	Existence d'une stratégie	Développée après 2010	Observation
MINEE	Oui	Oui	ND ¹⁸
MINHDU	Oui	Oui	ND
MINDCAF	Oui	Oui	ND
MINMIDT	Oui	Oui	ND
MINTOUL	Non		A élaborer en tenant compte de l'importance du rôle de l'industrie touristique dans la gestion environnementale
MINADER	Oui	Oui	ND
MINEPIA	Oui	Oui	ND
MINFOF	Oui	Oui	Appropriée, veiller à la conformité dans sa mise en œuvre
MINEPDED	Oui (APA)	Oui	Idem
	Oui (NBSAP)	Oui	Idem
	Oui (Déchets)	Oui	Idem
	Oui (environnement)	Oui	Idem
MINEDUB/ MINESEC/ MINESUP	Oui	Oui	A revisiter en tenant compte des commentaires mentionnés plus haut et de l'Agenda 2030
MINRESI	Oui	Oui	ND

¹⁸ ND : Document non mis à la disposition de l'équipe pendant toute la durée de l'étude

MINSANTE	Oui	Oui	Idem
MINAS	Oui	Oui	ND
MINJEC	Oui	oui	Idem que MINEDUB et MINESEC
MINAC	Non		A élaborer en tenant compte de l'importance du patrimoine culturel dans la gestion environnementale
MINTP	Oui	non	A actualiser
MINT	Oui	non	A actualiser au vu de la nouvelle donne liée à la question des changements climatiques

Source : Etat compilé sur la base des informations reçues de la Cellule d'élaboration de la stratégie nationale (MINEPAT) et des contacts directs auprès des administrations cibles.

1.7. ATTENTES ET ASPIRATIONS DES ACTEURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN

Lors des consultations participatives réalisées dans la phase de diagnostic et d'élaboration des choix stratégiques, notamment avec les acteurs clés et les populations à la base, il a été beaucoup plus fait mention de ressources naturelles, de préservation de l'environnement, etc. Les notions de pérennité et de durabilité ont également été mises en exergue. Pour la plupart des personnes rencontrées, la gestion des ressources naturelles (eau, ressources forestières, ressources minières etc.) constitue le socle d'éléments importants constituant le développement durable. En toile de fond, l'idée qui émerge est que l'exploitation anarchique des ressources naturelles a des conséquences importantes sur leur renouvellement et partant sur la survie de l'espèce humaine et sur les générations futures.

Dans l'ensemble, pour les populations à la base, le développement durable suppose la mise en place des conditions nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie présente et future, en leur garantissant un meilleur accès à l'eau, à l'alimentation, à l'énergie, à l'éducation, à la santé, bref un meilleur accès aux services sociaux de base à travers des programmes efficaces de lutte contre la pauvreté. Les consultations participatives réalisées ont permis l'identification des grandes lignes directrices des axes stratégiques de la SNDD, ainsi que leur priorisation. Les résultats de ces consultations avec les acteurs clés du développement durable et des populations mettent en relief la nécessité pour la présente stratégie de rechercher un certain nombre d'objectifs à travers les interventions prioritaires qui seront retenues, à savoir :

- construire, réaménager les infrastructures, équipements de production, de transport et de distribution ;
- améliorer la productivité des biens et des services ;
- augmenter la compétitivité de l'industrie camerounaise ;
- réduire la pression exercée par les populations sur les ressources naturelles ;
- assurer une gestion rationnelle des déchets, des pollutions et des risques naturels ;
- identifier et réduire les risques liés aux changements climatiques (CC) et développer des réponses d'atténuation ainsi que des mesures de résilience ;
- assurer l'égalité-équité dans l'accès à l'éducation et à la santé ;
- mettre en adéquation l'offre de formation-emploi et les besoins réels de développement durable ;
- rétablir l'identité culturelle et la solidarité nationale ;
- prendre en compte les préoccupations environnementales dans les différents secteurs ;
- promouvoir un développement à faible emprunt carbone.

1.8 ENJEUX ET DEFIS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les analyses qui ont précédé démontrent que le Cameroun dispose des moyens de réaliser les objectifs de développement durable qu'il s'est assigné. C'est également l'avis de l'ensemble des parties prenantes (acteurs clés et groupes sociaux à la base) nationales qui ont été questionnées sur ce sujet. Cette position commune adoptée par tous ces acteurs impliqués de manière directe ou non dans les initiatives de développement trahit l'existence au sein de la société camerounaise d'un débat constant sur cette problématique certainement depuis la consécration de ce concept à Rio de Janeiro. De cette réflexion, il ressort que les enjeux ou les gains du succès d'une stratégie de développement durable au Cameroun sont multiples. Cependant, ce succès (et éventuellement ses fruits) est conditionné par la capacité des acteurs nationaux (institutionnels et non institutionnels) à relever certains défis qui, en confrontant les réalités sociopolitiques et économiques du pays avec ses ambitions, sont désormais incontournables.

1.8.1 Enjeux majeurs du développement durable

Un enjeu peut être défini comme ce que « l'on risque de gagner ou de perdre » (Cf. dictionnaire Larousse). Dans le cas d'espèce, les enjeux globaux du développement durable ont été définis depuis la Conférence de Rio de Janeiro (1992) et se résument à la préservation des intérêts des générations futures ou l'application du principe de responsabilité à l'égard des générations futures d'une part, ainsi qu'à l'adoption d'une nouvelle démarche vis-à-vis des ressources consistant à *“agir local et penser global”* d'autre part. D'un point de vue spécifique et pour ce qui concerne le Cameroun, les enjeux du développement durable tournent autour ***i) d'une exploitation durable des ressources naturelles et des écosystèmes ; ii) de la mise en œuvre d'une politique économique basée sur des critères objectifs de durabilité ; iii) de l'établissement d'une protection sociale durable iv) de la mise en œuvre d'une gouvernance durable.***

En les considérant d'un point de vue positif, les enjeux du développement durable au Cameroun peuvent être compris comme étant ce que le pays gagne en réussissant la mise en œuvre d'une politique ou d'une stratégie conforme à toutes les exigences liées au concept de développement durable. De manière globale et en prenant en compte les avis formulés par les différentes personnes clés questionnées, on peut considérer que le succès d'une politique de développement durable produirait les gains ci-après pour le pays :

- Une meilleure préservation des ressources par une exploitation durable de celles-ci ;
- L'existence d'une économie durable ;
- L'établissement d'une protection sociale juste et équitable en fonction des réalités du pays ;
- La mise en place d'une gouvernance acquise aux problématiques soulevées par la question du développement durable.

1.8.1.1 Enjeux autour d'une exploitation durable des ressources naturelles et des écosystèmes

Le gain écologique découlant de l'effectivité d'une politique de développement durable au Cameroun serait favorisé par l'identification des capacités préalables à une gestion solidarisée de l'écologie. Dans les faits, les enjeux liés à l'exploitation durable des ressources naturelles et des écosystèmes seraient matérialisés par :

- L'existence et l'effectivité du déploiement de bases de données sectorielles et de systèmes d'information partagés ;
- Le développement des bilans environnementaux et sociaux ;
- La prise en compte de la notion d'équité environnementale dans les projets d'aménagement ;
- Le développement des logiques de biens communs (rivières, mer, espaces publics...) en associant les habitants à leur gestion ;
- L'aménagement des activités touristiques respectant et valorisant l'environnement ;
- La détermination de périmètres cohérents pour les zones côtières et gouvernance intégrant les interfaces terre-mer ;
- L'aménagement du littoral et du domaine public maritime ;
- La consolidation des contrôles dans toutes les activités liées à la mer et la sanction des pollueurs ;
- Le management de stocks halieutiques en développant notamment un réseau d'aires marines protégées ;
- L'effectivité de la lutte contre les activités illégales impliquant les ressources (pêche illégale, braconnage, exploitation illégale des forêts, etc.) ;
- L'existence d'un système de labellisation qui tienne compte des exigences écologiques du développement durable.

Tous ces éléments constitueraient des indicateurs majeurs de la prise en compte des aspects écologiques dans la mise en œuvre de la politique de développement du Cameroun. Ils sont tous focalisés sur la préservation d'un aspect de l'environnement à travers l'utilisation des technologies et le partage des informations, la systématisation de l'utilisation des outils comme les bilans environnementaux et sociaux, le développement des activités bénéfiques à la préservation de l'environnement (les politiques d'aménagement), la valorisation de certains concepts comme l'équité environnementale, etc.

L'existence de ces éléments contribuerait non seulement à la valorisation des préoccupations environnementales mais aussi à la création d'un courant de pensée positif respectueux de l'environnement et de la chose publique.

1.8.1.2. Enjeux quant à la mise en œuvre d'une politique économique basée sur des critères objectifs de durabilité

Les caractéristiques d'une politique économique basée sur des critères objectifs de durabilité sont nombreuses et varient selon les pays. Dans le cas du Cameroun, elles pourraient dans un premier temps consister en la prise en compte d'indicateurs tels que l'empreinte écologique et la bio-

capacité ; en la mise en œuvre d'une politique économique durable et, au développement des pôles de compétitivité durables.

➤ **Prise en compte des indicateurs tels que l'empreinte écologique (EE) et la bio-capacité (BC)**

L'empreinte écologique et la bio-capacité sont deux indicateurs synthétiques qui mettent en exergue la pression exercée par l'activité humaine sur les ressources naturelles ainsi que sur l'état du capital environnemental. Le calcul de l'EE et de la BC, ainsi que de leur potentiel peuvent permettre de soutenir la stratégie de développement durable en cours d'élaboration. En effet, l'empreinte écologique se définit comme « *la surface biologiquement productive de terre et d'eau dont un individu, une population humaine ou une activité a besoin pour produire les ressources qu'elle consomme et absorber les déchets qu'elle génère en utilisant les technologies et les pratiques de gestion des ressources existantes* »¹⁹. L'EE est calculé en convertissant les consommations de certaines ressources et les productions de certains déchets en surfaces biologiquement productives. Cette surface est exprimée en hectares globaux [gha] abréviation de l'anglais "global hectare", c'est à dire en hectares ayant une capacité de production de ressources et d'absorption de déchets correspondant à la moyenne mondiale. Habituellement, elle comprend :

- celle des terres cultivées, des pâturages, des forêts et des zones de pêche nécessaires pour produire nourriture, huiles, fibres textiles, bois ;
- celle utilisée pour les infrastructures (routes, bâtiments...) ;
- et enfin celle nécessaire pour traiter les déchets et pour absorber le gaz carbonique libéré par les activités humaines.

Toutefois, pour un pays comme le Cameroun où les populations consomment des ressources et des services écologiques provenant de partout dans le monde, l'empreinte écologique sera la somme de toutes ces surfaces, où qu'elles soient sur la planète. L'empreinte écologique d'un pays n'est donc pas seulement liée à ce qui se produit sur son propre sol, mais en réalité ce qui s'y "consomme". Par exemple, si le Cameroun consomme X tonnes de blé par an, l'EE est calculé selon la surface de production de ce blé qui est d'ailleurs cultivé en France divisé par le nombre d'habitant au Cameroun. Ce travail doit être fait dans toutes les autres activités de production.

La bio-capacité quant à elle, s'entend comme étant « *la capacité des écosystèmes de fournir des matières biologiques utiles et d'assimiler des déchets générés par les hommes en utilisant les modes de gestion et les technologies d'extraction existantes* »²⁰. Cette capacité peut être mesurée par les surfaces de terres et d'eau qui ont la capacité de fournir des matières biologiques ou

¹⁹ Cf. « *A mesure of how much biologically productive land and water an individual, population or activity requires to produce all the resources it consumes and absorb the waste it generates using prevailing technology and resource management practices* » *Global Footprint Network (GFN), 2009. In Biocapacité et empreinte écologique des modes de vie : des indicateurs pour la politique de développement durable ?*, rapport produit par Natacha ZUINEN et Nadine GOUZEE pour le compte du Bureau Fédéral du Plan, Belgique, Bruxelles, juin 2010, p.6.

²⁰ Ibid., p.3.

ressources renouvelables ; c'est la raison pour laquelle ces surfaces sont dites « biologiquement productives ». La capacité à assimiler les déchets bien que mentionnée dans la définition de la bio-capacité n'entre cependant pas dans son calcul. Elle peut aussi être exprimée en hectares globaux. Fort heureusement, la bio capacité d'une zone n'est pas figée. En effet, étant plus importante pour les champs cultivés, les forêts et enfin les pâturages, elle peut être plus ou moins grande suivant l'affectation qu'on donne à ces terrains, de la fertilité de ceux-ci ou encore des techniques de production utilisées.

La notion centrale de ces deux définitions est celle de surface biologiquement productive. En effet, tant l'EE que la BC se réfèrent au sol : le sol disponible et l'usage qui en est fait. Ces surfaces de sol sont définies selon leur capacité de « *production des ressources... et d'absorption des déchets* ». La bio capacité peut aussi être assimilée à une empreinte écologique disponible. Si l'empreinte écologique (demande) d'une zone est supérieure à sa bio capacité (offre), alors cette zone n'est pas utilisée de manière durable.

➤ **Mise en œuvre d'une politique économique durable**

Il s'agit à ce niveau de mettre un accent particulier sur les questions de croissance/économie verte (infrastructure écologique...) et d'économie circulaire.

En effet, les activités économiques d'un pays consomment des ressources naturelles et des matières premières très souvent non renouvelables. La promotion d'une croissance verte constitue un enjeu majeur pour l'environnement et un important défi macro-économique. La réalisation du développement durable dépend presque pleinement d'une bonne approche économique. Plusieurs années de création de nouvelles richesses avec le modèle de l'« économie brune » n'ont pas vraiment réussi à mettre fin à la marginalisation sociale et à l'épuisement des ressources. La transition vers une économie verte requiert de réunir des conditions favorables spécifiques qui relèvent du domaine des réglementations, des politiques, des subventions et des mesures incitatives nationales, des marchés nationaux et internationaux.

• **L'économie verte**

L'économie verte assure des conditions de vie urbaines plus durables lorsque les piliers environnementaux et sociaux du développement durable sont traités sur un pied d'égalité avec le pilier économique. Le défi consiste clairement à établir cette parité et cette économie doit rejoindre le flux général du discours politique, étant donné qu'il ne s'agit que d'une transformation économique.

L'enjeu de l'économie verte revient à offrir une économie qui entraîne une augmentation du bien-être humain et de l'équité sociale tout en diminuant les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Pour le secteur privé, cela nécessiterait de comprendre et de mesurer l'opportunité réelle que représente la transition vers une économie verte dans de nombreux secteurs clés.

Le défi ici sera de poser des règles du jeu plus favorables aux produits écologiques en réorientant l'investissement public et verdissant les marchés publics.

A ce titre, les actions à mener seraient :

- Conduire à un faible taux d'émission de carbone ;
- Utiliser rationnellement les ressources ;
- Faciliter l'inclusion sociale ;
- Réduire la perte de biodiversité ;
- Augmenter les services environnementaux.

- **L'entreprise verte**

L'enjeu ici revient à viser la récupération et la régénération des matériaux en fin de vie tout en contrôlant les risques de santé.

Le défi de l'entreprise verte est le fait d'accroître le découplage entre la croissance économique et la dégradation de l'environnement.

Les actions à mener peuvent se décliner ainsi qu'il suit :

- Instaurer une collaboration étroite entre le gouvernement, les entreprises et les autres parties prenantes en vue d'encourager l'innovation et la réduction des coûts ;
- Stimuler les performances économiques tout en utilisant moins de ressources ;
- Assurer la sécurité d'approvisionnement en ressources essentielles ;
- Lutter contre le changement climatique en limitant les incidences de l'utilisation des ressources sur l'environnement ;
- Développer de nouvelles sources de matières premières et d'énergie ;
- Développer des outils de politiques publiques et le savoir-faire institutionnel ;
- Mettre en place des dispositifs de soutien à la recherche-développement.

Le concept de l'entreprise verte vise à proposer des éléments de réponse opérationnels à un enjeu majeur : faire évoluer un mode de production et de consommation incompatibles avec les ressources d'un monde fini, en mobilisant les ressources d'intelligence collective et d'organisation à l'échelle des territoires.

- **L'économie circulaire**

Face à l'épuisement des ressources, l'économie circulaire propose de produire diversément, en adoptant une exigence écologique à tous les niveaux ; de la conception, en passant par la production, jusqu'au recyclage. L'économie circulaire a pour finalité de rompre avec la logique linéaire qui prévaut : extraire, fabriquer, consommer, jeter. Dans le modèle proposé, les sources d'énergie utilisées doivent être le plus possible renouvelables et le recours aux produits chimiques évité, mais le maillon essentiel est bien le « zéro » déchet.

Le défi : proposer des politiques de croissance assurant une gestion durable de l'exploitation fondée sur le principe des 3R :

- Réduire ;
- Réutiliser ;
- Recycler.

L'économie circulaire vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Ici, la réalisation d'une analyse coûts-bénéfices nécessite d'attribuer une valeur à l'ensemble des coûts et bénéfices environnementaux. Elle permet de mesurer le fait de faire plus et mieux avec moins.

L'économie circulaire traite des opérations de réemploi et de réutilisation et rappelle en cela les préoccupations (souvent informelles) du secteur de l'occasion (et de la récupération) que l'on logerait formellement aujourd'hui au sein de l'économie sociale et solidaire.

Aussi dans un tel cadre, l'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Alors, le fabricant ne vendant plus son produit mais l'usage de ce produit a tout intérêt à avoir un produit à longue durée de vie et évolutif. Elle s'applique à des biens « durables ».

C'est la raison pour laquelle, la consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).

L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation

De manière générale, le but fondamental d'une politique de développement durable conséquente est de parvenir à apporter une réponse appropriée aux besoins et aspirations matérielles des populations. Cela passe obligatoirement par la capacité du secteur privé à développer de nouveaux indicateurs de performance globale (ou partenariale), au-delà de la seule performance financière, et ce dans tous les secteurs d'activité. Autrement, les enjeux économiques du développement durable dans le contexte camerounais sont :

- La mise à disposition de l'information sur les produits : contenu carbone, affichage sanitaire et des conditions sociales de production ;
- L'existence des partenariats publics-privés et la recherche de financements innovants ;
- La promotion des produits favorables en termes d'impacts sur l'environnement et de conditions sociales de production ;
- L'attribution des certifications sur des produits du commerce équitable ;
- L'effectivité des déclarations publicitaires environnementales ;
- La notification de la notion de flux de produits et de coûts environnementaux ;
- La réduction de la production de déchets à la source ;
- La promotion de l'utilisation de produits locaux ;
- Le développement des organisations et techniques de recyclage et de récupération des ressources rares ;
- L'effectivité de la taxe carbone dans un souci de cohésion et d'équité sociale ;
- L'appui aux entreprises de la récupération et de la valorisation des déchets ;
- L'évaluation de l'utilisation de matières premières renouvelables ou recyclées ;

- Le développement du bois issu de forêts gérées de façon durable (éco-certifié) et de l'utilisation de biomatériaux produits dans des conditions durables ;
- La diminution des impacts liés aux consommations courantes des administrations (papier et produits bureautiques, parc de véhicules, etc.) ;
- La promotion des marchés publics durables ;
- La standardisation des informations destinées aux consommateurs ;
- La promotion de la finance et de la comptabilité environnementales ;
- L'appui à l'entrepreneuriat vert : mise en œuvre d'une politique industrielle des énergies renouvelables, expérimenter industriellement les innovations, économiser les ressources naturelles afin de permettre un développement harmonieux et conjoint de l'offre et de la demande, mise en place d'une comptabilité nationale des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ;
- La pratique d'incitations fiscales et réglementaires : extension du principe du bonus-malus équilibré ; la taxation de la pollution, la définition des critères d'éligibilité aux crédits d'impôts, aux prêts bonifiés et aux autres outils économiques incitatifs pour faciliter l'accès de tous aux produits durables et équitables.

Ces points ont tous été défendus à Rio de Janeiro et régulièrement réitérés lors des rencontres internationales organisées pour apprécier le niveau d'application des engagements contractés lors du sommet de la Terre. Leur effectivité dans le contexte camerounais favoriserait l'essor d'une industrie durable et l'institution d'une éthique économique favorable à la satisfaction des besoins nationaux. Ils favoriseraient aussi une meilleure répartition des richesses et des fruits de la croissance ainsi que l'insertion internationale et l'attraction des investissements Directs Etrangers conformément aux dispositions du Document de Vision 2035 du Cameroun.

➤ **Développement de pôles de compétitivité durables**

L'existence des pôles de compétitivité constitue la base du développement. Dans le contexte camerounais, les enjeux y relatifs sont composés par :

- La réduction de la fracture numérique et développement de l'usage des technologies de l'information pour améliorer l'accès aux services, aux savoirs et à l'emploi, promotion des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement scolaire ;
- L'accès à l'information du grand public sur les impacts environnementaux : élaboration d'un portail de l'information publique environnementale, développement de la formation des salariés du secteur du recyclage et de la réparation- récupération ;
- Le développement de l'éducation à l'environnement au travers des mouvements associatifs : vers les jeunes (scolaire et extrascolaire), vers le grand public ;
- L'appui à la recherche sur les technologies de l'énergie, la valorisation et le traitement des déchets, les biotechnologies et leurs impacts, la protection des ressources et de la biodiversité ;
- La prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'évaluation des programmes et projets de recherche appliquée ;

- L'accompagnement de la transition des secteurs et des entreprises vers les technologies vertes par la formation et l'appui à l'insertion ;
- L'étude des conséquences des changements démographiques sur l'affectation des sols, la consommation d'énergie, les ressources en eau ;
- La lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme : mise en place de dispositifs d'accompagnement éducatif et d'aide personnalisée, amélioration de l'accueil de tous les élèves handicapés, lutte contre le décrochage scolaire, développement des formations en alternance ;
- L'amélioration du caractère interdisciplinaire de la formation des enseignants : croisement de l'éducation au développement durable avec d'autres éducations transversales, comme l'éducation à la santé.

Le développement des pôles de compétitivité durables suppose la formation du capital humain (Enjeu formulé par la Vision 2035 du Cameroun). Autrement, toutes les composantes de la communauté nationale auront des chances égales et participent ensemble aux efforts de développement. C'est la raison pour laquelle l'effectivité du développement durable implique que les éléments favorisant les déséquilibres et les inégalités sociaux, à défaut d'être éliminés sont considérablement réduits d'où l'importance de mettre l'accent sur les programmes d'éducation, de sensibilisation et sur la conduite des programmes spécialisés en lien avec les ressources naturelles.

1.8.1.4. Enjeux à propos de l'établissement d'une protection sociale durable

Un aspect du développement durable prévoit de prendre en considération la dimension sociale et assurer la sécurité des travailleurs qui constitue le fer de lance de la production des richesses nécessaires pour soutenir la croissance économique. Pour ce qui est du Cameroun, les enjeux y relatifs sont constitués par :

- L'amélioration de la protection sociale du travailleur ;
- L'existence d'une assurance maladie à l'attention de l'ensemble des travailleurs ;
- L'existence des dispositifs sociaux favorisant la productivité des travailleurs : le développement des transports urbains, l'application effective des dispositions du Code du Travail, etc.
- L'effectivité d'une bonne articulation entre urbanisme et transports dans des politiques urbaines ;
- L'assistance aux retraités tant sur le plan financier que sur leur insertion sociale ;
- L'appui à l'emploi des seniors qui permet de contribuer au maintien du système des retraites ;
- L'existence d'un mécanisme de valorisation périodique des salaires afin d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs ;
- La mise en place des dispositifs favorisant l'auto emploi ;
- La mise en place des dispositifs favorisant la création des emplois ;
- La baisse de la consommation de l'alcool et de toute forme de drogues ;
- L'effectivité de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle : incitation des entreprises à développer les services aux familles, valorisation du bénévolat ;

- Mise en œuvre d'un tableau de bord national d'indicateurs de développement durable : indicateurs agrégés, PIB vert, capital public naturel, capital humain et social.

Ces mesures sociales sécurisent les travailleurs qui mieux protégés, s'investiront plus aisément dans la mise en œuvre des initiatives de développement durable en s'appropriant les efforts fournis par les pouvoirs publics à cette fin. En effet, les travailleurs se sentiraient plus concernés par le développement durable s'ils ont le sentiment que ce développement leur profite également.

1.8.1.5 Enjeux autour de la construction d'une gouvernance durable au Cameroun

Le développement durable a une dimension culturelle. Cet aspect vise à baser les initiatives de développement sur une culture positive et partagée par l'ensemble des parties prenantes nationales. L'impact de cette culture positive conforme avec l'ambition de développement durable soutenue par les pouvoirs publics s'observerait alors au niveau de l'action de gouvernants. Elle sera perceptible à travers :

- L'implication des acteurs régionaux et locaux dans la planification et la mise en œuvre des politiques de développement durable ;
- Le développement d'un cadre de référence national d'évaluation des projets de développement durable : chartes de parcs naturels, plans climats, schémas de gestion des eaux, etc.) ;
- L'amélioration du champ d'action du Conseil économique et social : évaluation des politiques publiques, partage des meilleures pratiques de développement durable, réalisation des études d'impact en amont des projets de loi ;
- L'effectivité de la participation des élus et du système judiciaire dans le contrôle de la mise en œuvre des politiques de développement durable ;
- La prise en compte des équilibres relatifs au développement durable dans le processus décisionnel et l'orientation économique ;
- L'inscription de tous les aspects du développement durable dans l'agenda des relations bilatérales et régionales ;

La réalité de tous ces éléments confirmerait l'effectivité d'un nouveau mode de gouvernance plus en phase avec les objectifs de développement durable soutenus par le Cameroun. Ce mode de gouvernance valoriserait alors les principes chers à Rio de Janeiro comme la participation et la subsidiarité. La conséquence directe serait le renforcement de la participation politique de toutes les couches sociales à tous les niveaux de la vie de la Nation (local, régional et national) ainsi que la maîtrise de l'espace.

1.8.2 Principaux défis du développement durable

Lorsqu'on considère l'importance et la complexité (compte tenu du contexte camerounais) des enjeux du développement durable, les défis y relatifs s'attèlent à préserver le nécessaire équilibre entre les dimensions environnementale, sociale et économique d'une part et à concilier les intérêts des générations présentes et futures en articulant de façon cohérente les enjeux nationaux (ou globaux) et locaux d'autre part.

Les défis du développement au Cameroun sont définis de manière générale dans le Document de Vision 2035. Ils sont constitués par :

- le défi de l'unité nationale et de la démocratisation ;
- le défi démographique ;
- le défi de la croissance économique et de l'emploi ;
- le défi du développement urbain et de l'aménagement du territoire ;
- le défi de la gouvernance.

Tenant compte de ces grands défis identifiés dans la Vision 2035 du Cameroun et en considérant les piliers du développement durable, les défis liés au domaine peuvent être déclinés ainsi qu'il suit :

- la conciliation des politiques écologiques, sociales et entrepreneuriales ;
- le rapprochement des problématiques de croissance économique et dégradation de l'environnement ;
- la considération de la prévision et la gestion des risques environnementaux sur la santé ;
- la prise en compte des aspects de recherche scientifiques dans les domaines du développement durable ;
- le positionnement de l'humain au cœur de la politique du développement sociétal.

1.8.2.1. Concilier politiques écologiques, sociales et entrepreneuriales

C'est là le premier défi qui découle des enjeux du développement durable identifiés au Cameroun. Il faut tenir compte singulièrement de la conservation des espèces dans le cadre de l'aménagement du territoire et rendre nettement compte des ressources génétiques. Les conséquences d'une séquestration des forêts, de la perte d'espèces animales ou végétales et des modifications dans le régime des pluies seraient forcément négatives pour le Cameroun. L'exemple des régions du pays où ces phénomènes ont cours le prouve : les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins des populations manquent, les recettes émanant du tourisme disparaissent avec les espèces animales exotiques, les capacités de production des régions perturbées sur le plan climatique baissent.

Le développement durable vise aussi à une prise en compte effective de la dimension environnementale. A ce titre, la démographie et l'inclusion sociale ont un impact sur l'économie et l'équilibre de la protection sociale ; il s'agit de s'attacher à lutter contre toute forme d'exclusion due notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'analphabétisme. Sur ce point, des politiques existent, des infrastructures mise en place, le défi reste leur application effective et le succès de cette initiative aura forcément des répercussions sur les indicateurs de développement.

L'autre défi majeur serait de parvenir à systématiser la démarche de responsabilité sociale au sein des entreprises du secteur privé en matérialisant la promotion des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de l'investissement socialement responsable (ISR). Ceci passe par un développement des écolabels adaptés à l'entrepreneuriat. Aussi faut-il envisager une prise

en compte des impacts des émissions de gaz à effet de serre dans le prix de l'énergie, par exemple en utilisant des leviers de la fiscalité ou de bonus-malus.

1.8.2.2. Rapprocher croissance économique et dégradation de l'environnement

Au travers de la consommation et de la production, les normes doivent pouvoir agir tout au long du cycle de vie des produits et des services, en sollicitant aussi bien la contribution des entreprises et que celles des partenaires sociaux. Le marché des produits primaires est contrôlé par les acheteurs internationaux. Le management de la dette (qui reste lourde) doit se faire en corrélation avec les politiques d'investissement. En outre, le protectionnisme des pays économiquement libéraux constitue une guerre commerciale menaçante des économies africaines.

Le défi à ce niveau serait l'expérimentation de nouveaux modes de développement et de croissance. La voie des économies dites de fonctionnalité et circulaires qui permettent de substituer la vente d'un service à celle d'un bien ou d'un produit devrait être explorée. En effet, les approches prônées par ces économies contribueraient à améliorer la longévité des biens, à réduire les consommations de matières premières et d'énergie, à diminuer la production de déchets, mais aussi à développer un mode de vie plus social. Joseph Stiglitz propose à ce sujet d'élaborer une mesure de la performance économique et du progrès social (Stiglitz : 1999). Plus précisément, il s'agit de définir les voies d'un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement durable.

1.8.2.3. Prévoir et gérer les risques environnementaux sur la santé

Les principes de précaution et du pollueur-payeur viennent interroger l'espérance de vie. Le principe de précaution préconise d'adopter des mesures de protection avant qu'il y ait des preuves scientifiques complètes démontrant l'existence d'un risque (Caballero : 1979). Le principe du pollueur payeur est inspiré de la doctrine économique qui exige l'internalisation des coûts sociaux externe de production industrielle dans les coûts production. Ce principe impute au pollueur le coût social de la pollution qu'il engendre (Prieur : 1991). Les différences de traitement en matière de santé et d'accès aux soins pour tous par une couverture médicale constituent un facteur de non équité sanitaire sociale.

Les défis à relever ici sont dus aussi bien à l'absence de développement d'infrastructures de santé qu'aux conséquences inattendues de certaines formes de croissance économique relevant en l'occurrence du domaine pétrolifère. Il faut pouvoir dominer les décharges industrielles de gaz carbonique et d'autres produits gazeux capables de réagir avec la couche d'ozone.

Il faut arriver à faire en sorte que les nouvelles technologies soient accessibles à toutes les parties prenantes du développement ; ce qui suppose d'engager de précieux efforts à la hauteur des enjeux dans les domaines de l'idéation, de la recherche et ceci, s'agissant de l'ensemble du système éducatif.

1.8.2.4. Faire porter l'apprentissage par la recherche et l'innovation

L'exploitation des meilleures connaissances disponibles pourrait être un levier essentiel des politiques de développement durable. C'est là la position défendue par le Chapitre 35 de l'Agenda

21 intitulé « La science au Service du développement durable » qui soutient que la recherche scientifique et l'innovation servent le développement par :

- Le renforcement de la base scientifique d'une gestion durable ;
- La promotion de l'intelligence des questions scientifiques ;
- L'amélioration de l'évaluation scientifique sur le long terme ;
- Le renforcement des capacités scientifiques.

Cela est également vrai pour le Cameroun, et les fruits d'une telle initiative pourraient avoir des conséquences positives sur la protection de l'environnement, la création des emplois et le renforcement de la sécurité sociale, la création des richesses et le développement de la culture et des idéaux positifs de développement ceci d'autant plus qu'aujourd'hui, la question fondamentale des politiques de développement est celle d'un intérêt mondial commun. Néanmoins, prendre une telle trajectoire suppose qu'il faut d'abord renforcer la capacité d'innovation technologique afin d'être suffisamment outillés pour atteindre l'objectif de développement durable.

Face à ces enjeux, le défi reviendrait donc à surmonter les difficultés dues au manque de partage informationnel et à l'impossibilité de payer pour des technologies élaborées dans un contexte commercial globalement ouvert à la concurrence. Une telle orientation est tributaire de la compétitivité économique d'un modèle social de production associant entreprises, laboratoires, universités et collectivités locales autour de centres et d'équipements de recherche pour favoriser cette dynamique.

La prise en compte des solidarités intergénérationnelles permet aussi de faire évoluer la politique familiale dans sa globalité, au travers de la promotion et de la protection des droits fondamentaux.

1.8.2.5. Placer l'humain au cœur du développement sociétal

Les femmes et les hommes doivent être écoutés et associés pour relever le défi qui porte sur une intégration des différentes considérations environnementales dans les objectifs et les priorités des diverses politiques sectorielles. Cet impératif est justifié par l'interdépendance et l'intégration des parties prenantes sociales.

Dans cette veine, il ne suffit pas, même si c'est primordial, de se préoccuper de la mise en place d'un système d'encadrement des plus fragiles, il est davantage question, au fond, de considérer que l'Homme est le centre de toute politique de développement durable.

Les sociétés sont de plus en plus ouvertes et démocratiques. Le défi consiste à procéder à une résolution des problèmes à la source notamment en reconnaissant que les solutions locales sont efficaces. Alors, les stratégies locales de développement durable doivent bénéficier d'une fiscalité locale incitative quant aux choix d'urbanisme, de transport ou de logement. Ici, il faut trouver le juste équilibre entre la concertation et la clarté des arbitrages. En outre, la transparence est indispensable à une appropriation par les citoyens de ces enjeux d'approches concertées et de la participation effective des différentes populations.

L'état des lieux et diagnostic du développement durable au Cameroun a confirmé l'importance d'une SNDD adaptée au contexte camerounais tout en tenant compte de l'environnement externe et international.

Aussi, l'enjeu est désormais de formuler des choix stratégiques permettant la prise en compte des objectifs de la SNDD d'une part et les enjeux et défis à relever par le Cameroun d'autre part. Cet exercice s'est fait de manière participative en concertation avec les autres administrations et les acteurs clés du développement durable.

En effet, les consultations participatives ont consisté en des échanges d'informations sur les problèmes majeurs du développement durable et sur les actions prioritaires à mettre en œuvre pour promouvoir un développement durable.

1.9 RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN

Les consultations participatives effectuées par le Consultant ont permis de faire ressortir les points d'attente suivants en faveur du développement durable :

- La création des industries de transformation des produits locaux ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La conscientisation des populations autour des enjeux de développement durable ;
- La lutte contre la pauvreté en termes de réduction des disparités et d'équité ;
- Le développement du tourisme local ;
- La valorisation du patrimoine culturel local ;
- La lutte contre l'exploitation abusive des forêts ;
- La lutte contre certaines pratiques néfastes (agriculture sur brûlis, occupation des terres) ;
- Le reboisement ;
- La gestion des déchets humains notamment dans les villes (problème d'assainissement) ;
- Le développement des infrastructures peu polluantes ;
- La régulation de l'utilisation des produits polluants ;
- Le développement des stratégies de résiliences face au changement climatique ;
- Etc.

Ainsi, l'état des lieux et le diagnostic de la situation développement durable au Cameroun ont permis de faire ressortir ses atouts (forces et opportunités), ses besoins (faiblesses et menaces), ainsi que ses enjeux et les défis à relever en la matière. La connaissance et la compréhension de ces éléments permettra de formuler des recommandations idoines en ce qu'elles iront dans le sens de consolider les acquis et de développer les mécanismes destinés à résorber les faiblesses, tout en tenant compte des menaces existantes.

Afin que les recommandations obéissent à cette logique, elles seront regroupées en deux grandes catégories. La première catégorie de recommandations porte sur la consolidation des acquis du développement durable au Cameroun tandis que la seconde catégorie propose des voies et moyen permettant de résorber les obstacles au développement durable identifiés par les différents acteurs consultés dans le cadre de cette étude.

1.9.1. MÉCANISMES FAVORISANT LA CONSOLIDATION DES ATOUTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CAMEROUN

1.9.1.1 Amélioration de la collaboration entre les acteurs du développement durable

Les compétences en matière de développement durable ont été réparties entre plusieurs administrations dans le DSCE. Les différentes institutions ont également été identifiées. Avec cet acquis, les enjeux sont désormais constitués par le renforcement des plateformes d'échanges entre ces administrations, le développement des capacités du MINEPDED en matière d'animation et de promotion des efforts conjoints des acteurs institutionnels en matière de développement durable et le renforcement du MINEPDED dans ses missions et son rôle de chef de file du développement durable.

➤ **Renforcement des plateformes de concertation fonctionnelles entre les acteurs institutionnels du développement durable**

La SNDD devra prévoir les mécanismes permettant de développer un cadre de concertation entre toutes ces administrations et organes au sein duquel les actions des uns et des autres seront connues, appropriées par tous et les conflits éventuels régulés. Il peut s'agir des plateformes, ces commissions interministérielles chargées de piloter, d'échanger et de veiller à la mise en œuvre des politiques et/ou des programmes de développement durable. L'essentiel ici est que ces dispositifs soient fonctionnels et efficaces.

➤ **Développement des capacités du MINEPDED en matière de monitoring des efforts de promotion du développement durable**

Avec la répartition des compétences en matière de développement durable entre plusieurs administrations et organes étatiques, le MINEPDED doit jouer un rôle de monitoring. Dans les faits, cela signifie que le MINEPDED devrait s'assurer que chaque administration, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions en lien avec le développement durable, intègre les éléments relatifs non seulement au respect de l'environnement mais aussi aux exigences du développement durable. Cette fonction est dévolue au MINEPDED du fait de l'extension en 2012 de sa compétence aux aspects liés au développement durable.

La SNDD devra aussi intégrer des dispositifs (canevas, checklists, etc.) permettant au MINEPDED d'assurer convenablement cette fonction.

➤ **Renforcement du MINEPDED dans ses missions et son rôle de chef de file de développement durable**

Le monitoring du respect des exigences liées au développement durable au Cameroun et exécuté par plusieurs départements ministériels nécessite des compétences spéciales et des ressources conséquentes. La SNDD devra comporter des dispositions prévoyant sans exhaustivité :

- Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels du développement durable ;
- Les programmes de sensibilisation et d'édification des autres administrations sur la compétence effective du MINEPDED en matière de développement durable (la fonction de monitoring en l'occurrence) ;
- Les mécanismes de mobilisation des ressources nécessaires au monitoring du respect des exigences en matière de développement durable ;
- L'affirmation du positionnement du MINEPDED en tant que chef de file du développement durable au Cameroun.

1.9.1.2. Renforcement du cadre juridique du développement durable

Le cadre juridique du développement durable au Cameroun est fixé sans être pour autant ni exhaustif, ni parfait. D'où l'urgence du renforcement de l'arsenal juridique camerounais en matière de développement et l'adaptation de ce cadre juridique aux évolutions et mutations de la société camerounaise.

➤ **Renforcement de l'arsenal juridique national en matière de développement durable**

Le principal reproche qui a été fait au cadre juridique et normatif du développement durable au Cameroun tient en ce qu'il est encore incomplet. Autrement, les acteurs clés interrogés ont expliqué que plusieurs textes supposés régir le développement durable ne couvrent pas encore tous ses aspects. Certains acteurs ont notamment insisté sur ce que les questions de changements climatiques étaient encore insuffisamment encadrés par les textes existants.

La SNDD devra donc prévoir des dispositifs permettant d'améliorer progressivement l'arsenal juridique en matière de développement durable même s'il faut reconnaître que les dispositions existant actuellement peuvent valablement servir de base une action efficace.

➤ **Mise à jour des dispositions normatives obsolètes du développement durable**

Le renforcement de l'arsenal juridique camerounais en matière de développement durable concerne aussi l'adaptation des dispositions législatives et réglementaires aux évolutions et mutations observées dans la société et au-delà, dans l'espace international. Les processus de révision des textes sont déjà engagés dans plusieurs secteurs du développement durable comme les forêts ou le foncier.

La SNDD devra intégrer des mécanismes permettant cette mise à jour régulière chaque fois que cela s'avère nécessaire.

1.9.1.3. Renforcement des synergies avec les acteurs non institutionnels du développement durable

Les actions de promotion du développement durable des acteurs institutionnels et non institutionnels ne s'implémentent pas toujours en bonne attente même si c'est pour la poursuite des objectifs communs. Il convient donc de corriger cette limite en mettant en place des cadres de collaboration entre ces différents acteurs et l'adoption des mesures incitatives pour motiver la mise en œuvre des actions de développement durable.

➤ **La mise en place des cadres de concertation et de collaboration entre les acteurs institutionnels et non institutionnels du développement durable**

La SNDD devra prévoir des dispositifs pour créer ou renforcer des cadres de collaboration avec les acteurs non institutionnels en l'occurrence la Société Civile sur les questions de promotion du développement durable. Ces cadres devraient être des espaces d'échanges, de partage d'expérience et de réflexions en vue d'atteindre les objectifs de développement durable fixés. Ils devraient exister aux niveaux local, régional et national.

➤ **La mise en place des mesures incitatives pour l'action des acteurs non institutionnels en faveur du développement durable**

La SNDD devrait enfin favoriser l'adoption des mesures incitatives pour récompenser l'action des acteurs positifs du développement durable. Il s'agira de trouver les voies appropriées et suffisamment incitatives pour valoriser les actions de promotion du développement durable les plus originaux, les plus innovants et les plus efficaces des acteurs non institutionnels. Les cibles

de ces initiatives peuvent être non seulement la société civile mais aussi les autres groupes identifiés à Rio de Janeiro que sont les femmes, les jeunes, les syndicats, les populations autochtones, les scientifiques, etc. Ici aussi, ces actions devraient pour avoir un impact significatif être menées aux niveaux local, régional et national.

1.9.2. Dispositifs visant à résorber les faiblesses du développement durable au Cameroun

Les dispositifs visant à résorber les faiblesses du développement durable sont nombreux. On pourrait par exemple citer la poursuite de la construction des infrastructures qui favoriseraient le désenclavement de certaines zones agricoles ainsi que le renforcement des capacités énergétiques du pays. En marge de ces dispositifs, il en existe d'autres qui feront l'objet d'une attention particulière.

1.9.2.1. Mise en place d'une idéologie commune du développement durable au Cameroun

L'exemple d'autres pays montre qu'il est impossible de parvenir au développement et pour le cas du Cameroun au développement durable s'il n'est pas préalablement mis en place une culture voire une idéologie nationale qui sert de base à la poursuite de cet objectif. Cette idéologie instituera une forme de savoir être c'est-à-dire le comportement et les attitudes à avoir pendant l'implémentation des efforts de développement durable.

L'existence d'une telle idéologie, si elle est bien appropriée par l'ensemble des parties prenantes, permettra de résorber toutes les difficultés constituées par l'incivisme de certains acteurs, l'existence au sein des populations des attitudes ou pratiques incompatibles avec le développement durable, l'ignorance des populations, etc.

Donc, la SNDD devra comporter une partie prévoyant à la fois la formulation de cette idéologie et les canaux de diffusion auprès de toutes les couches sociales (tant celles considérées comme étant des détenteurs de droits que celles considérées comme étant des détenteurs d'obligations en matière de développement durable). Cependant, pour que cette idéologie soit appropriée par tous, elle devra être élaborée en concertation avec les autres administrations compétente en matière de développement durable, les acteurs non institutionnels et les groupes à la base (populations).

➤ *Amélioration du suivi de la mise en œuvre des politiques de développement durable*

D'après les parties prenantes consultées dans le cadre de cette étude diagnostic, les impacts des efforts fournis en matière de développement durable seraient plus perceptibles si le contrôle des entités compétentes se faisaient plus régulièrement et plus rigoureusement. Ces contrôles devraient porter sur la mise en œuvre des initiatives de développement, sur le respect des dispositions normatives en matière de développement durable et consister aussi en un renforcement des initiatives de lutte contre la corruption.

➤ **Renforcement du contrôle de la mise en œuvre des initiatives de développement durable**

La SNDD devrait trouver des moyens objectifs et simples pour assurer le suivi régulier de l'ensemble des initiatives de développement durable financées par les fonds publics. Cela suppose qu'elle devrait clairement identifier les méthodes, les responsables, la périodicité de ces contrôles.

Les méthodes de contrôle identifiées par la SNDD devraient être fonction de la spécificité de chacune des initiatives à contrôler. Les responsables du contrôle devraient être ceux identifiés par les textes en vigueur. L'innovation de la SNDD à ce niveau serait la définition des mécanismes de partage des informations avec les autres acteurs. La périodicité du contrôle devrait être celle prévue par les textes.

Le renforcement du contrôle de la mise en œuvre des initiatives de développement durable doit également concerner la considération des aspects environnementaux lors de l'exécution de leurs activités par les opérateurs économiques. Ce contrôle doit se faire à toutes les étapes de la vie et du fonctionnement des entreprises.

➤ **Renforcement du contrôle du respect des dispositions normatives en matière de développement durable**

La faiblesse ou le non-respect des dispositions normatives en matière de développement durable a aussi été identifié par les acteurs clefs comme étant le talon d'Achille des initiatives de promotion du développement durable au Cameroun. Cette réalité concerne aussi bien les acteurs institutionnels que les acteurs non institutionnels.

La SNDD devrait également corriger ce manquement en prévoyant des dispositifs permettant de renforcer le contrôle du respect des dispositions normatives en matière de développement durable. Cela devrait aussi se traduire par une plus grande implication du juge judiciaire. En effet, les parties prenantes interrogées ont déploré que la mise en œuvre et le contrôle de la mise en œuvre de l'essentiel des textes applicables en matière de développement durable soit le seul fait de l'administration. Celle-ci peut dans certains cas transiger ou apprécier la nature de l'infraction et par conséquent la gravité de la sanction à infliger. Cette faculté reconnue à l'administration est selon les acteurs clefs questionnés constitue une grande opportunité de corruption.

1.9.2.2. Renforcement des initiatives de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance

La réalité de la corruption au Cameroun concerne aussi les initiatives de développement durable qu'il s'agisse de celles menées par les acteurs institutionnels que de celle menées par les acteurs non institutionnels. La SNDD devra intégrer la réalité de ce fléau dans la société camerounaise et sa capacité à amoindrir les chances de succès des initiatives de développement durable.

Pour prendre en compte ce phénomène, la SNDD devrait créer des passerelles avec les autres outils mis en place pour lutter contre la corruption (la SNLCC en l'occurrence) et rappeler le rôle central des institutions de lutte contre la corruption comme les CLCC, la CONAC, le CONSUPE, etc. Les acteurs sociaux doivent également être impliqués dans les efforts visant à endiguer le phénomène.

1.9.2.3. Développement des infrastructures vertes

Le développement durable suppose aussi la création des infrastructures vertes. Cela ne peut se faire que par le truchement d'une approche intégrée de gestion des terres et d'un aménagement stratégique du territoire. Ce type d'ouvrages améliorera la qualité écologique de la nature et permettra aux écosystèmes de rester sains et viables c'est-à-dire aptes à satisfaire les besoins des populations.

Les infrastructures vertes présentent aussi un atout économique majeur dans la mesure où elle permettra d'atténuer les effets des changements climatiques.

1.9.2.4. Amélioration de la prise en compte des aspects sociaux dans la promotion du développement durable

Les aspects sociaux à considérer portent sur la réduction de la vulnérabilité des travailleurs, la lutte contre l'urbanisation anarchique ainsi que la promotion de l'équité dans les initiatives sociales.

➤ Réduction de la vulnérabilité des travailleurs

Le succès des efforts de développement durable dépend pour beaucoup du respect des exigences sociales. Aussi, la SNDD doit intégrer des mécanismes permettant de s'assurer de l'effectivité de la prise en compte de cet aspect tant dans les projets initiés par les pouvoirs publics que ceux portés par les acteurs non institutionnels.

Plus concrètement, en tenant compte des dispositions du droit social, la SNDD devra adresser quelques mesures concrètes et pertinentes pour, réduire la vulnérabilité des travailleurs. Autrement, elle devrait rappeler le rôle des instances de protection des travailleurs au Cameroun et les repositionner au cœur du contrôle du respect des aspects sociaux liés à la protection des travailleurs.

➤ Promotion de l'équité dans les initiatives sociales

Il est ressorti de la revue de littérature et de l'analyse des réponses des groupes sociaux à la base que les populations ne s'investissent pas beaucoup dans les efforts de développement durable parce qu'elles sont particulièrement touchées par les problèmes issus de la pauvreté (surtout dans les zones rurales) et souvent démotivées par l'existence de certaines injustices qu'elles subissent. Sur ce point, l'exemple qui est régulièrement revenu surtout dans le septentrion est celui de l'injustice dans la répartition des terres cultivables.

Il ne s'agit là que d'illustrations des types de problèmes sociaux auxquels sont quotidiennement confrontés les camerounais. La SNDD devrait ainsi les intégrer pour s'assurer qu'à défaut de toutes, l'essentiel des préoccupations de la plupart des couches sociales sont prises en compte dans les efforts de développement durable. Dans les faits, il s'agira de rappeler le respect du principe et des règles d'équité dans la mise en œuvre des initiatives de lutte contre la pauvreté.

DEUXIEME PARTIE
VISION ET CHOIX STRATEGIQUES

I. STRUCTURATION DES OBJECTIFS DE LA SNDD

Compte tenu des défis et enjeux identifiés, les objectifs et objectifs intermédiaires de la SNDD se présentent de la manière suivante :

Domaine stratégique	Objectifs stratégiques	Objectifs intermédiaires
Economie	créer des richesses et améliorer les conditions de vie matérielles	<ul style="list-style-type: none">• Construire / réaménager les infrastructures et équipements de production, de transport et de distribution• Améliorer la productivité des biens et des services• Augmenter la compétitivité de l'industrie camerounaise
Environnement / écologie	préserver la diversité des espèces et les ressources naturelles et énergétiques	<ul style="list-style-type: none">• Réduire la pression exercée par les populations sur les ressources naturelles• Assurer une gestion rationnelle des déchets, des pollutions et des risques naturels• Identifier et réduire les risques liés aux changements climatiques (CC) et développer des réponses d'atténuation ainsi que des mesures de résilience
Social	satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, emploi, prévention de l'exclusion, équité	<ul style="list-style-type: none">• Assurer l'égalité-équité dans l'accès à l'éducation et à la santé• Mettre en adéquation l'offre de formation-emploi et les besoins réels de développement durable• Rétablir l'identité culturelle et la solidarité nationale
Gouvernance	Prendre en compte les préoccupations environnementales dans les différents secteurs	

II. HYPOTHESES ET RISQUES POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA SNDD

Certains problèmes, qui dépassent le cadre national et ne peuvent de ce fait être traduits en objectifs pour le développement durable, ont été pris en compte comme étant des risques. D'autre part, des conditions préalables, nécessaires à la réalisation des objectifs, sont apparues à l'analyse et ont été prises en compte comme étant des hypothèses. Ces hypothèses et risques figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Hypothèses et risques pour la réalisation des objectifs de développement durable

HYPOTHESES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir une vision élargie du bien-être humain ; ✓ Anticiper sur les conséquences que produiront les activités actuelles sur le long terme et envisager des mesures correctives ; ✓ Impliquer l'ensemble des acteurs ; ✓ Interpeller l'ensemble de l'humanité sur la préservation du patrimoine mondial commun ; ✓ Juguler de concert avec le reste de la communauté humaine, les menaces que constituent les changements climatiques et la perte des écosystèmes ; ✓ Arbitrer sur l'attribution des terres entre les utilisations diverses ; ✓ Mener une politique volontariste de développement de la production et de la transformation ; ✓ Améliorer la protection sociale, notamment pour les groupes vulnérables : femmes, jeunes, minorités, etc. ✓ Faire aboutir la réforme foncière ; ✓ Mettre en application la Loi n°2011/008 du 6 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun (promulguer les décrets d'application de ladite Loi) ; ✓ Poursuivre la mise en application de la Loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, ainsi que des décrets d'application consécutifs ; ✓ Mettre en application la Loi n°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques ; ✓ Assurer la bonne gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dégradation des termes de l'échange pour les matières premières ; ✓ Taux de change peu favorable aux exportations des produits ruraux ; ✓ Non-développement de la réglementation et du marché international des services environnementaux ; ✓ Accélération des changements climatiques de la destruction de la couche d'ozone, des pollutions transfrontalières et des autres problèmes environnementaux au niveau mondial ; ✓ Intensification de l'insécurité au-delà de nos frontières Est et Nord ;

III. FACTEURS DETERMINANTS LES CHOIX STRATEGIQUES

III.1. Orientations politiques et stratégiques déjà édictées

III.1.1. Vision de l'action gouvernementale à l'horizon 2035

La Vision de développement à l'horizon 2035 « *Le Cameroun : Un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité* » constitue le cadre de référence qui doit inspirer les politiques sectorielles et régionales, les stratégies nationales, sectorielles voire sous sectorielles, les plans de développement et la coopération. L'option stratégique qui a été retenue pour la Vision 2035 est en effet celle de « *l'émergence et rayonnement du Cameroun* ».

Les objectifs fondamentaux d'éradication de la pauvreté, d'atteinte successive des stades de pays à revenu intermédiaire, de Nouveau Pays Industrialisé et de pays émergent, sont déclinés dans un certain nombre d'orientations, concernant d'une part les plans économique, social et environnemental et, d'autre part, l'aménagement du territoire et la stratégie de partenariat de l'état.

III.1.1.1. Orientations sur le plan économique

La vision exige de fortes performances économiques avec des taux de croissance qui doivent aller au-delà des 7% requis pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD. En effet, soutenue par un fort relèvement de sa productivité globale, l'économie doit progressivement accélérer sa croissance à partir de 2010 pour atteindre des taux nettement au-dessus de 9-10% sur la période 2015-2025. Le taux de croissance de fin de période (2035) devant être projeté aux alentours de 9%. Le niveau de revenu par tête devra passer de 983 à 3800 \$ à l'horizon de la Vision. Si cette croissance n'atteint pas cette vitesse de croisière vers l'an 2015, il faudra alors envisager des taux à deux chiffres vers les années 2027. De plus, le secteur manufacturier doit voir sa contribution au produit intérieur brut passer de 10% à 23%. Le secteur primaire doit continuer de croître grâce à des gains substantiels de productivité issus de la mécanisation et de l'intensification de ses activités de manière à voir sa contribution diminuer de 44% à 15% en raison de l'essor observé dans le secondaire.

Un accent doit être mis sur l'investissement et le développement technologique étant donné que ce sont des facteurs essentiels pour induire une mutation structurelle de l'économie. En effet, le taux d'investissement doit passer de son niveau actuel de 17,4 à 30,3% en 2025 avant de s'établir et se stabiliser à un taux compris entre 25 % et 29 % en 2035.

Ces investissements sus-évoqués, couplés à l'industrialisation croissante de l'économie doivent accompagner le redressement du niveau de mécanisation agricole de manière à soutenir le passage d'une agriculture extensive à une agriculture intensive, moderne et mécanisée. Le taux de mécanisation devra se multiplier par 90 en 2025.

On doit également noter au niveau du commerce extérieur une augmentation de la part des produits manufacturiers dans les exportations et la réduction concomitante de celle relative au pétrole et aux matières primaires agricoles. La contribution des produits agro-sylvo-pastoraux et piscicoles

aux exportations devrait passer de 20,5% à moins de 10% en 2035 au profit des produits manufacturiers.

En ce qui concerne les infrastructures, il s'agira notamment de :

- multiplier la fraction du réseau routier bitumé en le faisant passer de 10 % actuellement à 32% à l'horizon de la vision ;
- améliorer l'indice d'accès numérique situé entre 0,4 et 0,5 ;
- quintupler le nombre de lignes téléphoniques et accroître la couverture des réseaux de téléphonie mobile ;
- relever le taux d'accès à l'eau potable (de 50 à 75 %) ;
- doubler la production énergétique (faire passer la consommation d'énergie par unité de PIB de 27,7 % à 45 %) tout en faisant de l'hydroélectricité et du gaz, des sources principales de production d'énergie électrique ;
- réduire de manière significative la proportion des ménages des villes vivant dans un habitat précaire, celle-ci devra passer de 76,4% à 20% à l'horizon de la Vision.

III.1.1.2. Orientations sur le plan social

Le Cameroun est appelé à renforcer l'éducation et la formation des ressources humaines dans le domaine de la santé, des sciences et des techniques. Il s'agira, notamment dans le secteur de la santé, de passer de 7 à 70 médecins pour 100 000 habitants ; d'assurer une large couverture vaccinale et de lutter contre les maladies diarrhéiques par une extension de l'offre de l'eau potable à toutes les populations, surtout dans les zones rurales (relever le taux de couverture vaccinale de 75 à 95%). Des progrès semblables doivent être réalisés dans la formation des enseignants dans tous les cycles et dans la formation des ingénieurs (TIC, Génie Civil, pétrochimie, mines, génie des procédés, agronomes, industries animales, ...).

L'employabilité des jeunes devra être améliorée. En effet l'impératif devra être de relever dans les niveaux secondaire et supérieur, la proportion des élèves dans les filières scientifiques et technologiques.

III.1.1.3. Orientations sur le plan environnemental

Le Cameroun devra développer des stratégies appropriées pour faire face aux potentielles menaces telles que la déforestation, les pertes en biodiversité, les pollutions atmosphériques, marines, l'accumulation des déchets ménagers, les catastrophes industrielles, les marées noires, la dégradation des ressources en eau, la dégradation des sols, le volcanisme, les émanations de gaz toxiques, les glissements de terrains, les éboulements de rochers et les inondations.

III.1.1.4. Orientations pour l'aménagement du territoire

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les enjeux stratégiques sont d'une part de maîtriser l'espace, de protéger l'environnement et de lutter contre les effets déjà perceptibles des changements climatiques et, d'autre part, de réussir un développement régional et local autonome.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- promouvoir des pôles de croissance et de développement à même d'être des locomotives pour le développement des régions et organiser des bassins d'emplois à travers la promotion des dynamiques sociales et des diverses autres formes de valorisation des potentialités locales ;
- instaurer des contrats de partenariat Etat/régions, Etat/communes, Régions/Communes qui déclineront au plan opérationnel les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en œuvre des plans de développement régionaux et locaux ;
- mettre en place un dispositif légal et réglementaire d'aménagement du territoire (loi d'orientation, schéma directeur d'aménagement, mise en place d'un observatoire d'aménagement du territoire).

III.1.1.5. Orientations pour la stratégie de partenariat de l'Etat

L'une des articulations majeures du nouveau rôle économique de l'Etat, préconisé à travers la Vision 2035, est le partenariat avec les secteurs privés national et étranger, avec la société civile et avec les partenaires techniques et financiers.

Les orientations en matière de partenariat sont les suivantes :

- développer les contrats de partenariat Etat/secteur privé qui est reconnu comme le moteur de la croissance et avec lequel une synergie est indispensable pour atteindre les objectifs de la vision de développement à long terme ;
- mettre en place et rendre effectif le fonctionnement de cadres de concertation au plus haut niveau pour impliquer le secteur privé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de développement ;
- mobiliser la société civile en particulier dans l'offre de services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie des populations, la lutte contre la pauvreté et la promotion sociale, notamment des groupes marginalisés, ainsi que dans la défense des droits humains, notamment ceux des travailleurs, des femmes, des enfants, des minorités ;
- renforcer le partenariat avec les PTF en vue de l'amélioration de l'efficacité de l'aide et des relations de coopération existantes et de la diversification et du développement de nouvelles formes de partenariat.

III.1.2. Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE)

Le DSCE, cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010 – 2020, indique la volonté des pouvoirs publics de : (i) centrer la stratégie sur la création de richesses, (ii) s'appuyer sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance, (iii) mettre en œuvre une stratégie d'amélioration de la gouvernance et, (iv) poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et aujourd'hui des Objectifs de Développement Durable .

Les stratégies de croissance et d'emplois, qui bénéficient aux différents segments économiques, s'articulent autour des activités suivantes :

- **Stratégie de croissance** : développement des infrastructures, modernisation de l'appareil de production, développement humain, intégration régionale et diversification des échanges commerciaux, financement de l'économie ;
- **Stratégie d'emploi** : accroissement de l'offre d'emplois décents, mise en adéquation de la demande d'emploi, amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi

Deux scénarii de croissance sont envisagés, un scénario de référence et un scénario volontariste, dont les indicateurs principaux sont présentés ci-dessous.

Tableau : Scénarios de croissance selon le DSCE et principaux indicateurs

<i>Indicateurs</i>	<i>Scénario de référence</i>	<i>Scénario volontariste</i>
Taux de croissance 2010-2020	5,7%	7% (7,7% en 2015 ; 10% en 2020)
Taux de croissance non pétrolier 2020	6%	10,9%
Taux de croissance du secteur primaire 2010-2020 (moyenne annuelle)	5%	7,1%
Taux de croissance agriculture vivrière 2010-2020	5,3%	7,7% (2016-20)
Taux de croissance agriculture industrielle d'exportation 2010-2020	4,5%	8,4% (2016-20)
Taux de croissance du sous-secteur de l'élevage 2010-2020	4,9%	9,3%
Taux de croissance du sous-secteur de la sylviculture 2010-2020	2,5%	2% (2016-20)
Taux de croissance du sous-secteur de la pêche 2010-2020	3%	3% (2016-20)
Taux d'allocation pour le secteur rural (production)	De 6,4% en 2014 à 9% en 2020	10% en 2020
Taux de pauvreté : objectif en 2020 : 25%	28,7%	16,1%
Taux d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale en 2020	10,2%	8,8%
Création nette d'emploi par an	495.000	690.000
Création nette d'emploi par an par le secteur primaire par an	281.000	300 000

Source : Plan National d'investissement Agricole (PNIA) du Cameroun 2014-2020

III.1.2.1. Orientations de la Stratégie de croissance (rural, infrastructure, éducation, industries et services, santé... IE concernant les 7 secteurs du DSCE)

Cette stratégie de croissance a été construite en tenant compte des trois leviers ci-après :

- Economique, notamment en ce qui concerne le développement des infrastructures, la modernisation de l'appareil de production, l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux, ainsi que le financement de l'économie ;
- Social notamment le développement humain ;
- Ecologique à travers les orientations sus évoquées dans la vision 2035.

S'agissant du plan économique

Il s'agit de mettre les infrastructures en adéquation avec la demande économique et sociale. Autrement dit, de replacer les infrastructures dans leur rôle d'accompagnement des objectifs de développement économique et social.

Pour y parvenir les axes stratégiques suivants sont à retenir :

- entretien et maintenance à travers la réalisation des programmes d'entretien des infrastructures par le secteur public et le secteur privé le cas échéant ;
- réhabilitation du patrimoine infrastructurel existant ;
- développement de l'ossature nationale par la réalisation des grands travaux neufs et des programmes de développement pouvant intégrer les financements et les partenariats publics-privés ;
- renforcement du cadre institutionnel, à travers notamment l'amélioration du cadre réglementaire ;
- renforcement de la chaîne Planification – Programmation – Budgétisation – Suivi ;
- développement de la normalisation et de la qualité ;
- développement du secteur privé ;
- développement des ressources humaines.

Tableau : Quelques cibles dans le domaine des infrastructures

Indicateur	Moyenne 2000-2003	2010	2015	2020
Consommation d'énergie par unité de PIB (%)	27,7	30,0	33,5	37
Accès à l'eau potable (% de population)			70	75
Nombre de km de routes bitumées pour 1000 habitants		0,27	0,29	0,34
Nombre de km de chemin de fer pour 1000 habitants		0.06	0.07	0.10
Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants	6,7	10,0	12	15
Taux d'urbanisation	50,1	-	55	57
Nombre de km de voiries urbaines construites depuis 2010	-	-	63	150

Source MINEPAT, 2009

Il s'agit également de mettre en œuvre un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations, mais également des agro-industries. Pour cela il faut moderniser l'appareil de production en agissant sur les axes suivants :

- rendre accessibles et disponibles les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ;
- promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ;
- développer la compétitivité des filières de production ;
- rénover les mécanismes de financement en s'appuyant d'abord sur les banques de proximité, sans toutefois exclure les banques commerciales qui seraient intéressées ;
- mettre à contribution le budget d'investissement public, mais aussi les fonds concessionnels de la coopération bilatérale et multilatérale, pour adresser de manière convaincante les questions centrales de refinancement, de conditions de crédit et de couverture des risques dans le secteur rural ;
- demander à la Commission Bancaire de resserrer le contrôle des établissements de microfinances bénéficiaires des lignes de crédit en direction du secteur rural ;
- lever la contrainte foncière pour faciliter le développement des infrastructures et améliorer le climat des affaires ;
- rationaliser l'allocation des ressources foncières et améliorer la gouvernance du patrimoine de l'Etat ;
- renforcer les capacités des administrations en charge des domaines, des affaires foncières et du patrimoine de l'Etat.

En outre, il sera important de procéder à l'intégration régionale et à la diversification des échanges commerciaux. En effet, afin de soutenir une croissance durable et créatrice d'emplois, la politique de développement et de diversification des échanges commerciaux du Cameroun devra s'inscrire dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et régionale, puis vers la recherche des débouchés dans les marchés européens, américains ou asiatiques. Elle devra principalement être basée sur des produits de la terre en tirant avantage de l'environnement et de l'écologie plutôt favorables et surtout, en passant du stade des produits bruts aux produits transformés.

Enfin, conscient du fait que la relance économique durable ne peut être envisagée sans une réelle politique de financement des investissements, il devra être entrepris un certain nombre de réformes au plan fiscal destinées à favoriser ou à faciliter l'accès au crédit nécessaire à la création de richesses. Pour cela il faudra :

- améliorer l'environnement fiscal des affaires ;

- poursuivre la réorganisation des services ;
- rationaliser et maîtriser les dépenses fiscales ;
- élargir l'assiette de l'impôt et sécuriser les recettes.
-

Concernant le plan social

Des investissements doivent être réalisés en faveur des différentes catégories sociales dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation professionnelle avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, ainsi que pour l'encadrement et la prise en charge des autres groupes socialement fragilisés. Dans ce sens il faudra :

- garantir, de manière pérenne, l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de leur offre et le financement appropriée de la demande de santé,
- à chacun des niveaux d'enseignement ou de formation, assurer la mise en œuvre d'un plan d'actions couvrant les objectifs opérationnels suivants : (i) améliorer l'accès et l'équité (ii) améliorer l'efficacité et la qualité de l'enseignement ou de la formation ; (iii) développer un partenariat efficace avec l'ensemble des parties prenantes à l'enseignement ou à la formation (iv) améliorer la gestion et la gouvernance du système.
- augmenter fortement l'offre et améliorer sensiblement la qualité de la formation professionnelle, en la centrant sur les métiers ;
- rationaliser davantage la gestion du système de formation professionnelle à travers l'érection de Centres de Formation aux Métiers outillés et efficaces.

Concernant le plan environnemental

La stratégie du Gouvernement dans ce domaine vise à organiser et à encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires, de la société civile, etc., en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement. Il s'agira de mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion environnementale des activités rurales, de la gestion de la biodiversité et la valorisation des ressources et du reboisement ainsi que le développement des plantations forestières. Ces actions devront être poursuivies et renforcées dans la phase II du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE).

III.1.2.2. Orientations de la Stratégie d'emploi

Pour assurer le développement durable des populations qui sont les premiers bénéficiaires de la croissance, les autorités comptent :

- promouvoir l'auto emploi ;
- faciliter l'installation des jeunes ;
- développer les activités connexes aux grands projets.

III.1.2.3. Orientations de la Stratégie d'amélioration de la gouvernance

Pour améliorer l'environnement des affaires, l'action du Gouvernement portera sur :

- le renforcement du dialogue avec le secteur privé ;
- la poursuite de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA ;
- la mise en œuvre de la charte des investissements.

Concernant le processus de décentralisation, l'action du Gouvernement portera sur l'instauration systématique de plans de développement pour les communes et pour les régions, qui serviront de cadre de dialogue, de mise en cohérence et d'accueil des appuis de l'Etat au développement régional et local.

III.1.2.4. Orientations pour les ODD

Suite à la mise en œuvre des OMD, des progrès énormes ont été réalisés vers la réalisation de ces objectifs, ce qui témoigne de la valeur d'un programme unificateur étayé par des objectifs et des cibles. Cependant, malgré ces progrès, la pauvreté reste encore l'un des plus grands défis que doivent relever les Etats.

Afin de parvenir à relever le défi de la pauvreté, les Etats ont adopté depuis le 25 septembre 2015, un Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Le Programme, qui est un plan d'actions pour le développement durable à l'échelle mondiale, comporte 17 objectifs qui s'inscrivent tous dans le prolongement des objectifs du millénaire pour le développement et visent à réaliser ce que ces derniers n'ont pas permis de faire. Intégrés et indissociables, ils concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

IV. VISION DE LA SNDD

IV.1. Méthode utilisée

Afin de formuler une vision qui tienne compte des enjeux et défis à relever par le Cameroun, mais également des secteurs de développement identifiés dans le DSCE et des principes du développement durable, les orientations données par le MINEPDED et les parties prenantes consultées ont permis de formuler une vision qui intègre la Vision 2035 du pays ainsi que de celle du sous-secteur environnement.

Ainsi, la vision adoptée prend en considération la Vision de développement du pays à l'horizon 2035, la vision contenue dans la stratégie de développement du MINEPDED et les principes du développement durable tels qu'ils ressortent de la conférence des Nations Unies sur le développement durable.

IV.2. Vision consensuelle adoptée

A l'horizon 2030, les protagonistes et parties prenantes du sous-secteur du développement durable rêvent d'aboutir à :

« Un Cameroun émergent dans un environnement sain intégrant les exigences de développement durable dans toutes les politiques publiques ».

Le choix de cet horizon se justifie car en deçà de l'horizon de la vision gouvernementale fixée à 2035 d'une part et, il ne saurait être fixé au-delà de l'échéance Johannesburg +20 qui aura lieu en 2032, d'autre part. Aussi, le Cameroun devra avoir réalisé sa vision pour être en conformité avec ses engagements internationaux, et bien maturer son statut de pays émergent à l'horizon 2035. Rappelons que depuis Stockholm en 1972, le sommet de la planète sur les questions d'environnement a toujours eu lieu tous les 20 ans (Stockholm 1972, Rio de Janeiro 1992, Johannesburg 2012).

V. OPTIONS STRATEGIQUES

Identifier la meilleure option pour atteindre la Vision partagée du développement durable demandait d'avoir des consignes claires sur :

- **Les principales orientations à retenir** comme « noyau dur » des choix stratégiques permettant de prioriser les objectifs à atteindre et de déterminer le scénario à retenir ;
- **Des solutions concertées aux problèmes transversaux** impliquant aussi bien le secteur public (ministères sous-sectoriels concernés par la problématique), que le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement.

Pour cela il a fallu procéder à une large revue documentaire, s'entretenir avec les acteurs clés identifiés et capitaliser les résultats obtenus lors des consultations participatives réalisées dans les zones agro écologiques. Cet ensemble d'activités aura permis d'avoir un éclairage sur les expériences passées et actuelles au Cameroun et à l'international, sur les thèmes de :

- L'économie verte, les changements climatiques et l'environnement.
- L'aménagement du territoire et la sécurisation foncière.

V.1. Environnement et économie verte

V.1.1. Problématique

La crise globale que la planète subit s'observe au travers de symptômes tant environnementaux, que sociaux et économiques²¹.

- **Sur le plan environnemental, notre planète est en danger** : 2010 a vu la plus grande augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre jamais enregistrées ; nous

²¹ Cf.: www.greeneconomycoalition.org

avons également atteint d'autres limites écologiques, y compris concernant la biodiversité et le cycle de l'azote ; 60% des écosystèmes de la planète sont maintenant dégradés.

- **Sur le plan social, l'inégalité est en hausse** : 80% de la population mondiale a connu une hausse de l'inégalité au cours des dernières années ; malgré d'importants avantages sociaux dans plusieurs activités économiques, les pauvres souffrent toujours d'un accès précaire aux ressources, aux marchés, aux biens et services de base, et au travail décent.
- **Sur le plan économique, nos économies ont stagné** : la dette globale a progressé de 5 milliards de dollars américains en 2012 ; en raison de la crise financière, 27 millions de personnes à travers le monde ont perdu leur emploi ; la stagnation et les déficits budgétaires touchent maintenant de grandes parties du monde, tandis que la fluctuation des prix des matières premières mine la résilience économique dans d'autres.

Les causes de cette situation sont à chercher dans les failles du système/modèle de croissance, dont les six principales sont : une consommation exagérée ; des signaux erronés des marchés ; des compromis économiques faux ; une vision à courte vue ; des marchés déréglementés ; des indicateurs inadéquats.

- **Une consommation exagérée** : l'humanité utilise les services de la nature 50% plus vite que ce que la planète peut les renouveler ; au cours des 50 dernières années, la population mondiale a doublé et les gens consomment plus que jamais, notamment dans les pays émergents.
- **Des signaux erronés des marchés** : les marchés sont utiles pour signaler la disponibilité d'une ressource ou d'un produit donné, mais ils ne savent pas évaluer la valeur sociétale ou les avantages et les coûts environnementaux ; ainsi, malgré la diminution des ressources telles que l'eau, l'air, le sol, nos ressources naturelles ne valent pas cher - voire sont gratuites - sur le marché mondial.
- **Des compromis économiques faux** : les économistes aiment parler de compromis comme « La croissance économique ou la protection de l'environnement », mais le rapport Stern (2006) a montré que la relation entre l'économie et l'environnement est une boucle, pas un compromis, par exemple, une augmentation de la température moyenne de la planète, l'élévation du niveau des mers ou l'extinction d'espèces auront un impact sur le PIB.
- **Une vision à courte-vue (Short-termism)** : la période de détention moyenne des actions a chuté, au cours des 40 dernières années, de près de huit ans à moins de six mois (2005) ; le capital financier est devenu très mobile et se déplace entre les entreprises, les secteurs économiques et les pays rapidement ; les modèles économiques ont été optimisés en matière de gestion des flux de trésorerie et de maximisation du retour sur investissement.
- **Des marchés déréglementés** : l'économie néolibérale a mis trop de foi dans le libre marché pour offrir bien-être et protection de l'environnement ; la régulation économique s'est érodée et a mal fonctionné, avec les crises financières récentes s'ajoutant maintenant aux dommages environnementaux et sociaux ; les modes de vie confortables des minorités

économiquement puissantes entretiennent cet état de fait et, par conséquent, les valeurs et les mentalités ne sont pas remises en cause efficacement.

- **Des indicateurs inadéquats** : actuellement, le succès des économies est mesuré sur la base de la croissance en termes de PIB (produit intérieur brut), toutefois ces mesures ne nous disent rien sur la santé de nos sociétés et de nos écosystèmes, et n'ont jamais été conçues comme une mesure de progrès.

Une bonne compréhension de cette problématique indique que nos **crises économiques, sociétales et écologiques sont interdépendantes**, donc que les solutions ne peuvent être trouvées qu'en les considérant ensemble. Ces crises sont profondes et ne pourront pas être résolues par un changement de politique au coup par coup ou par l'innovation technologique seule. Elles exigent une transformation profonde, basée sur une nouvelle vision économique. C'est l'objectif de l'approche « **Economie verte** ».

Encadré : Définitions du concept d'économie verte

- L'Economie Verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.
- Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale. (PNUE - Programme des Nations Unie pour l'environnement)
- Une économie verte n'est pas une fin, mais un moyen de parvenir à un développement durable et l'éradication de la pauvreté par le développement économique, social et environnemental intégré. (Résolution des Nations Unies 66/288 de Rio 2012)

Source : <http://sustainabledevelopment.un.org/futurewewant.html>

V.2. Adaptation aux changements climatiques

La prise en compte des changements climatiques dans la stratégie du développement durable est de première importance car l'augmentation des températures liée à une baisse de la pluviométrie a un fort impact sur les rendements agricoles, notamment sur les principales productions céréalières du Cameroun : maïs, mil, sorgho, riz, coton. Les impacts néfastes d'une augmentation de température sont clairement identifiés et présentés dans le rapport « *Baissons la Chaleur - pourquoi il faut absolument éviter une élévation de 4°C de la température de la planète* » publié par la Banque mondiale²² en novembre 2012.

La plupart des pays d'Afrique Centrale ont été incapables d'accéder à des fonds internationaux pour le climat. L'utilisation des systèmes nationaux par les bailleurs de fonds est limitée pour les financements « climat ». L'appui programmatique est rare et l'appui budgétaire direct inexistant, une majorité de bailleurs utilisent des procédures distinctes, en particulier l'approche d'aide-projet. Une étude des pratiques existantes révèle d'importants ajustements possibles dans le système de gestion des finances publiques pour mobiliser les financements internationaux.

²²http://climatechange.worldbank.org/sites/default/files/Turn_Down_the_Heat_Executive_Summary_French.pdf

Au Cameroun, les financements publics pour l'adaptation au changement climatique, affectés aux programmes pilotés par le MINEPDED et le MINADER, se sont élevés à 3,9 milliards de FCFA en 2013. Comparativement, les fonds REDD+ mobilisés par le MINFOF se sont élevés à 12,9 milliards de FCFA la même année (Loi des finances 2013)

V.3. Aménagement du territoire

V.3.1. Problématique

La terre étant le facteur de production primordial pour chaque sous-secteur productif, la bonne planification de l'utilisation des terres est nécessaire à la gestion harmonieuse de ce capital.

En 2005, le Document de Stratégie pour le Développement Rural avait relevé : « *La faible accessibilité et aménagement des terres et de leur sécurité (faible maîtrise de l'eau, déboisement excessif, limitation d'accès aux terres, faible système d'aménagement du territoire, etc.)* »

En 2010, le document du Programme Economique d'aménagement du Territoire et de Promotion des Entreprises de Moyenne et Grande Importances dans le Secteur Rural au Cameroun, publié par le MINEPAT, fait le même constat et relève avec plus de précision que : « *La plupart des zones potentiellement exploitables, en termes de mise en place des entreprises ou exploitations de grande importance, sont très difficiles d'accès et surtout demandent à être aménagées. Par ailleurs, il manque une lisibilité de la disponibilité des terres domaniales et aussi de leur sécurisation. Il n'est pas possible pour l'Etat de répondre aux différentes sollicitations en termes de mise en valeur des terres si lui-même ne maîtrise pas la disponibilité réelle et surtout de la mettre en cohérence avec les besoins internes actuels et futurs* ».

Les textes organiques du ministère qui a en charge le zonage précisent que : « *L'aménagement du territoire a pour mission essentielle la mise en œuvre d'une planification physique en corrigeant les distorsions naturelles ou celles liées au développement par la recherche d'une répartition judicieuse, équilibrée, et aussi intégrée que possible des hommes, des activités de production, des infrastructures et des équipements sur l'ensemble du territoire national* ».

La problématique majeure identifiée par le MINEPAT²³ à l'heure actuelle au Cameroun tient à différentes insuffisances :

- l'absence d'une Stratégie Nationale d'aménagement du Territoire ;
- le déficit d'informations sur le territoire (potentialités du territoire, répartition des infrastructures, des équipements et des activités, etc.) ;
- l'absence des principaux instruments d'aménagement du territoire (Schéma National d'aménagement du Territoire, Plan de Zonage, Inventaire des potentialités, etc.) ;

²³ MINEPAT (2014). Extrait des Projet des Termes de Référence pour les études pour l'élaboration d'un Plan de Zonage du Territoire National et d'un Schéma National.

- l'utilisation insuffisante des instruments existants que sont : le Plan Directeur Ferroviaire, le Schéma Directeur Portuaire, les Plans Directeurs d'urbanisme, les Plans d'occupations des Sols, etc.) ;
- l'absence de cohérence dans les actions sectorielles par manque de référentiels adéquats pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- la mauvaise identification des priorités, corollaire de l'absence d'un cadre de cohérence et résultat de la mauvaise implication de tous les acteurs de l'aménagement du territoire ;
- le suivi approximatif de la politique des frontières ;
- l'inadéquation des moyens matériels et humains alloués, qui suggère plus d'efforts de la part du gouvernement pour rendre plus efficiente la structure en charge de l'aménagement du territoire, etc.

Le résultat en est une aggravation des conflits liés à l'utilisation partagée de la terre et des ressources naturelles (conflits agriculture / pastoralisme, accès à l'eau, grandes plantations / petits exploitants, concessions forestières / minières, etc.).

V.3.2. Leçons tirées des expériences passées

Des expériences en vue de disposer des cadres de référence pour l'utilisation du territoire national ont été déjà menées. Il s'agit notamment :

- du plan de zonage industriel de 1977, initié par la Mission d'aménagement et de Gestion des Zones Industrielles ;
- du plan de zonage forestier du Cameroun, initié en 1993, qui a notamment fait l'objet du Décret du Premier Ministre No. 95-678-PM du 18 Décembre 1995, instituant un cadre incitatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale ;
- des Schémas Directeurs Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, élaborés en 2002 pour chacune des régions du pays ;
- du plan d'affectation des terres de l'espace de la Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) de 2005 ;
- du plan d'affectation des terres de la Tri-Nationale de Sangha (TNS) en 2009.

Mais le plan de zonage forestier de 1993 n'est que partiellement mis en œuvre et les Schémas Directeurs Régionaux de 2002 ne sont ni mis en œuvre, ni actualisés. En 2011-2012, le MINEPAT a lancé des études avec les ministères techniques pour identifier les sites et des sols adaptés aux projets agricoles, mais jusqu'à aujourd'hui les résultats ne sont pas publiés.

En 2012, le Comité Multi Partenaires (CMP) Secteur Rural, dans sa note contributive à la revue conjointe du partenariat pour le développement, a relevé la « *persistance d'une vision planificatrice de l'économie agricole et la difficulté de recentrage de l'intervention publique sur ses fonctions régaliennes de régulation et d'incitation* ». Concernant la création des grandes entreprises agricoles, le CMP a noté que : « *Les initiatives lancées dernièrement par le gouvernement en matière d'appropriation foncière, de spécialisation culturelle (palmier à huile,*

riz, etc.) et de création d'agropoles régionales, ne peuvent que difficilement résoudre les problèmes structurels de l'agriculture camerounaise, essentiellement composée de petits producteurs. La promotion d'investissements sur de grandes échelles est à penser en cohérence (et non en opposition) avec le développement de l'agriculture familiale. »

Actuellement le processus de sélection des sites, d'attribution de terres et de démarrage de plusieurs projets agricoles de grande échelle est devenu l'objet des fortes critiques des ONG nationales et internationales et quelques-uns sont bloqués à cause de conflits avec les petits producteurs, entre autres.

L'état des lieux et le diagnostic du secteur rural ont identifié plusieurs autres projets agricoles de grande échelle prévus sur des zones proposées par le zonage forestier pour devenir des forêts permanentes, mettant en danger le classement des forêts permanentes en cours. Le développement de ces concessions va également induire des impacts sociaux et environnementaux importants. Cette nouvelle vague de concessions agricoles risque donc d'être critiquée pour les mêmes raisons que les concessions existantes. Le risque en est que ces expériences négatives dissuadent les investisseurs « responsables » et laissent le Cameroun entre les mains d'investisseurs moins responsables.

A côté de ces pressions, qui sont le fait de grandes entreprises, il faut aussi prendre en compte la constitution de patrimoines privés agricoles par les élites urbaines qui utilisent leur ancrage communautaire et leur capital social pour développer des plantations de taille moyenne (entre 20 et 150 ha et plus). Cette tendance est particulièrement observée dans les régions du Centre, de l'Ouest et du Nord-ouest du Cameroun. Ces grandes acquisitions de terres et la conversion des forêts qui en résultent sont favorisées par le régime de la domanialité et des pratiques inadéquates de l'administration qui tend à confondre le domaine national (dont l'État est le « gardien » au nom de la Nation) avec une propriété privée étatique (c'est-à-dire avec le domaine privé de l'État établi par classement des forêts ou immatriculation des terres au nom de l'État). Par ailleurs, l'obligation de mise en valeur (donc le défrichement) pour obtenir des droits réels modernes de propriété (sous forme de concession foncière) pose un problème au regard des risques de déforestation que cette exigence de mise en valeur préalable entraîne.

Dans plusieurs transactions (baux à long terme) intervenues entre le gouvernement et des investisseurs, les contrats conclus sont toujours très avantageux pour les compagnies et beaucoup moins pour l'État, notamment en matière de fiscalité. Ces déséquilibres posent le problème de la prévalence de l'intérêt général de la société camerounaise dans ce type de transactions qui engagent les ressources nationales communes à plusieurs générations.

De plus, les récentes attributions de permis d'exploration minière ne semblent pas avoir pris en compte les règles claires régissant l'activité minière, ni la proposition du DSCE qu'un programme local d'aménagement du territoire soit élaboré en accompagnement de tout grand projet de développement minier.

L'une des conséquences perceptibles du manque de coordination interministérielle en la matière est l'attribution de vingt-huit (28) permis d'exploration miniers et pétroliers à l'intérieur de douze

(12) aires protégées lors des sept (7) dernières années. Certes, l'attribution de ces permis d'exploration ne veut pas dire nécessairement qu'il y aura exploitation, mais l'exploration elle-même induit des impacts significatifs sur ces aires protégées, ce que les partenaires au développement qui cofinancent la protection de ces aires protégées ne manquent pas déjà de dénoncer.

En conclusion, il n'existe ni une vision partagée du rôle des moyennes et grandes entreprises dans le développement durable, ni une approche qui assure leur intégration harmonieuse dans le paysage rural. Ce manque de consensus, s'il n'est pas résolu, bloquera toute initiative « intégrée » d'aménagement du territoire.

V.3.3. Importance d'un bon aménagement du territoire

1. le processus d'aménagement du territoire assure la réconciliation des intérêts (vertical) ;
2. un bon réseau institutionnel est important, ainsi qu'une mise en réseau horizontale ;
3. un aménagement du territoire mené de manière adéquate permet de mieux préparer les investissements dans les zones rurales.

La GIZ recommande à ce titre de :

- reconnaître, codifier et renforcer les droits (droits d'utilisation, de propriété) ;
- améliorer la gouvernance des terres ;
- renforcer la surveillance des marchés fonciers et les transactions foncières ;
- établir les obligations légales ;
- améliorer la coopération et la disponibilité des données ;
- adapter et se concentrer sur les besoins régionaux.

V.3.4. Orientations retenues sur l'aménagement du territoire

Les personnes consultées sur cette thématique « Aménagement du territoire » ont proposé les orientations suivantes :

- 1) La vision et l'objectif stratégique du processus d'aménagement du territoire sont contenus dans le DSCE. La *répartition harmonieuse de l'espace en fonction des potentiels et des besoins du secteur rural doit être prise en compte par le DSCE*, y compris les secteurs connexes ;
- 2) *les principes de l'approche à l'aménagement du territoire / zonage attendus* sont :
 - un processus multisectoriel, participatif et itératif ;
 - la participation de toutes les parties prenantes pendant l'élaboration de la stratégie, les méthodologies d'aménagement du territoire et la mise en œuvre ;
 - l'identification des options pour assurer un arrimage entre les processus de zonage proposés aux échelles nationale / régionale / décentralisée ;

- l'intégration négociée des objectifs stratégiques nationaux et objectifs locaux (prenant en compte des droits, utilisations etc.) ;
 - l'approche descendante et ascendante intégrée, où les deux sont réalisées au niveau pertinent, en fonction des spécificités ;
 - les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sont au centre du processus au niveau local ;
 - élaborer un processus itératif, où il sera possible de revenir au niveau supérieur et modifier si nécessaire ;
 - transparence, et participation réelle et effective à toutes les étapes du processus, basé sur le consentement libre, informé et préalable (CLIP) ;
 - institutionnaliser des cadres de concertation ;
 - faire le lien entre les PCD et l'aménagement de territoire ;
 - prendre en compte des besoins de couches vulnérables.
- 3) ***En termes des capacités :***
- assurer que les services du MINEPAT ont les capacités de jouer leur rôle (la facilitation des négociations / coordination) à chaque niveau ;
 - les parties prenantes et acteurs qui contribuent à l'aménagement sont outillés/ont les capacités de le faire.
- 4) ***L'étape prioritaire pour lancer le processus d'aménagement du territoire*** demandé par le secteur rural est la définition des objectifs sectoriels en matière de zonage dans un cadre intégrant tous les principaux acteurs (ministères sectoriels, secteur privé, API, OSC, etc.). Il s'agira de :
- l'institutionnalisation des cadres de concertation ;
 - la réalisation d'un état des lieux ;
 - l'élaboration d'un diagnostic du problème aux différents niveaux pertinents (national, régional, sectoriel, local) ;
 - la réalisation d'un planning opérationnel ;
 - l'étude de faisabilité ;
 - la mise en place de services de collecte et de gestion de données ;
 - l'élaboration participative de la méthodologie d'aménagement du territoire ;
 - la sélection de la zone d'intervention ;
 - l'expérimentation de la méthodologie dans 5 à 10 zones pilotes couvrant les différentes régions et zones agro-écologiques, pour tester le schéma national et les schémas régionaux ;
 - l'évaluation des potentiels des sols.

V.4. Sécurisation foncière

V.4.1. Problématique

Au nom de l'intérêt général, l'Etat a créé un domaine national pour toutes les terres sans titre de propriété, mais qui, traditionnellement, appartiennent à une collectivité traditionnelle. Deux droits parallèles s'en suivent : un droit coutumier, prenant en compte les pratiques locales, appliqué par la population, et un droit moderne appliqué par l'Etat. Cette situation constitue un frein à l'application effective du droit foncier.

La réglementation foncière actuellement en vigueur est fortement critiquée²⁴, notamment à cause de son inadéquation aux droits vécus par les communautés locales (les droits d'usage des terres). Sa mise en application s'en trouve ainsi incertaine et les conflits, mettant en avant les différends entre les pratiques coutumières et la réglementation, ne cessent de se multiplier.

À ceci s'ajoutent les problèmes rencontrés au niveau local, dont les impacts sont ressentis par les ménages :

- accaparement des terres par les élites ;
- achat de terres par les membres de la famille les plus influents au détriment des autres qui sont pourtant le plus souvent présents localement ;
- héritage engendrant l'émiettement des terres cultivables pour chaque ménage agricole ;
- lourdeur et lenteur administrative pour les demandes d'immatriculation foncière ;
- coût élevé de l'immatriculation foncière (coût direct et coût indirect).

Ainsi, le foncier se trouve au cœur des débats sur les incohérences des potentielles utilisations de l'espace.

De plus, les risques « d'appropriation » des forêts en vue de la conversion des terres à l'agriculture industrielle sont souvent liés à des problèmes fonciers :

- confusion foncière entretenue par certains acteurs ;
- insuffisance de redistribution et/ou de reconnaissance des droits de propriété sur des terres agricoles ;
- présomption souvent abusive de domanialité des massifs boisés au Cameroun dans la plupart des pays tropicaux.

²⁴Alden-Wily, L. (2011). A qui appartient cette terre ? Le statut de la propriété foncière coutumière au Cameroun. FERN / CED / Rainforest Foundation UK. <http://www.fern.org/fr/aquiappartientcetterre> Schwartz, B., Hoyle, D., Nguiffo S. Tendances émergentes dans les conflits liés à l'utilisation des terres au Cameroun : Chevauchements des permis des ressources naturelles et menaces sur les aires protégées et les investissements directs étrangers. Document de travail préparé par RELUFA, WWF Cameroun, et CED Cameroun. Fondation Paul Ango-Ela (2012). Jeux et Enjeux Fonciers. Bulletin d'Analyse Géopolitique pour l'Afrique Centrale.

Le résultat en est que les pressions commerciales sur les terres ne vont pas sans susciter des conflits fonciers.

V.4.2. Leçons tirées des expériences passées

Trente-cinq ans après l'unification des régimes fonciers, on estime à 150 000 le nombre de titres fonciers délivrés, sur un potentiel de près de 3 millions de parcelles et à peine 2% du territoire est titré (BAD, 2009). Dans la plupart des cas, la propriété repose donc sur les statuts coutumiers qui doivent être « modernisés », transformés en droit écrit. Par exemple, la grande majorité des éleveurs et agro éleveurs n'ont aucun droit sur le foncier, ce qui privilégie la mise en œuvre de systèmes et de techniques de production extensifs.

V.4.3. Orientations retenues sur la sécurisation foncière

Les personnes consultées sur la thématique « sécurisation foncière » ont proposé les orientations suivantes :

V.4.3.1. Concernant le renforcement de la sécurité foncière

- **Les problèmes centraux de la sécurité foncière identifiés sont :**
 - la survie de l'agriculture familiale dans un dispositif général qui semble faire le choix pour l'agriculture industrielle (les agro-industries et autres ont des dispositifs et processus de développement bien clairs) et l'aménagement forestier qui consacre 30% du territoire national aux forêts permanentes (UFA, AP, FC, autres), selon l'article 22 de la loi forestière de 1994;
 - la taille des exploitations organise une hiérarchie des droits inéquitable, le petit ayant la perception d'être plus en insécurité que les gros. Se joue à la fois la question de la promotion du droit des plus faibles (vulnérables, marginalisés...) et de l'instauration d'une forme d'équité entre toutes les catégories d'utilisateurs du sol et de la terre y compris dans les systèmes dits coutumiers.
- ***Comme solutions, il est suggéré :***
 - de consolider un système de droits réels au détriment du système des droits personnels ;
 - de sécuriser les droits enregistrés et non enregistrés ;
 - d'identifier tous les documents qui traitent de la sécurité foncière et des initiatives en cours ;
 - définir, à travers un groupe de travail restreint, des contenus des termes clés dont l'agriculture de seconde génération et l'agriculture durable.

V.4.3.2. Concernant l'attribution des titres (concessions / titres d'exploitation / exploitation des ressources, etc.) :

✚ Les problèmes centraux d'attribution des titres sont les pratiques actuelles, notamment :

- l'insuffisance de coordination entre les différents départements ministériels concernés ;
- l'incohérence entre les différents textes réglementaires sectoriels ;
- l'absence d'un cadastre national ;
- l'absence d'un cadre législatif et réglementaire définissant l'attribution des concessions agroindustrielles ;
- le manque de clarification stratégique pour le secteur agricole, (quel type de développement pour le secteur rural ; nécessité de définir clairement les objectifs stratégiques) ;
- la politique d'affectation des terres pas claire ;
- le manque de structures garantissant effectivement la participation active des ayants droits coutumiers et leurs représentants.

✚ L'objectif central de l'attribution des titres proposée est d'assurer une attribution des terres pour une utilisation efficace et efficiente visant le développement des infrastructures, des filières et marchés, la création d'emplois et des richesses, l'amélioration des conditions de vie des populations.

✚ Les recommandations concrètes pour l'amélioration et la clarification des processus d'attribution des titres dans chacun des sous-secteurs sont les suivantes :

L'attribution des titres devra respecter les principes clés ci-après :

- le respect des droits humains et la prise en compte de l'appropriation des terres selon les droits coutumiers ;
- l'assurance que l'attribution des titres/concessions permet de mettre en œuvre la vision stratégique du pays pour l'émergence des nationaux et la promotion de l'économie nationale ;
- la mise en cohérence des attributions de titres entre les secteurs d'activités (Mines, forêts, agro-industries, industriels) à travers une cartographie inclusive, sous la coordination des services du cadastre (MINDCAF) ;
- un seul guichet pour l'attribution des concessions, où l'attribution est basée sur les propositions des Ministères sous-sectoriels, en concertation avec les autres parties prenantes ;
- la mise en œuvre systématique du principe d'appel à concurrence – à travers les appels d'offres ;
- Le respect des processus participatifs et transparents.

Les étapes communes du processus d'attribution proposé sont les suivantes :

- la demande adressée au ministère compétent ;
- Commission consultative locale ;
- Retour ;
- Avis et propositions adressés au ministère compétent ;
- Prise de décision par l'autorité compétente ;
- transmission du dossier à l'autorité compétente pour la signature ;
- Pour éviter les chevauchements des titres inappropriés, il a été proposé de mettre en place des cadres permanents de concertation interministérielle ;
- La proposition d'un seul guichet pour l'attribution des titres peut aussi éliminer ces chevauchements.

V.4.3.3. Concernant les mécanismes de coordination et de communication des initiatives (Aménagement du territoire, sécurisation foncière et attribution des titres) :

✚ *Plusieurs départements ministériels sont impliqués à savoir* : MINEPAT, MINMIDT, MINDCAF, MINATD, MINFOF, MINADER, MINEPDED, MINEPIA, MINTOUL. Le rôle de chaque ministère a été identifié dans le décret portant organisation du gouvernement.

✚ *Le dispositif de coordination défini dans la Loi d'orientation pour l'aménagement du territoire se décline à trois niveaux à savoir* :

- *Au niveau national* : un conseil de cabinet, des réunions interministérielles, un conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire ;
- *Au niveau régional* : les autorités administratives et des représentants des ministères sectoriels ;
- *Au niveau local* : des commissions consultatives.

✚ *L'analyse du fonctionnement de ce dispositif de coordination fait ressortir que* :

- *Au niveau national* : l'existence d'un Conseil de cabinet qui fonctionne de manière conjoncturelle ; il faudra inscrire régulièrement à l'ordre du jour des conseils de cabinet les problèmes liés à l'aménagement du territoire. Les réunions interministérielles, ne sont pas opérationnelles car elles sont cloisonnées au sein des départements ministériels. Il faudra mettre en place des cadres permanents de concertation. Le Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire qui a été créé, mais doit être rendu fonctionnel.
- *Au niveau régional* : Commission Interministérielle (Autorités administratives + sectoriels) ; il faudra instituer de véritables cadres de concertation et les doter de moyens ; il y a besoin d'assurer une coordination entre les régions administratif /

régions politiques (de la collectivité) dans les très peu de cas où ils ne sont pas les mêmes.

- *Au niveau local : les Commissions existent, mais ne fonctionnent pas, faute de moyens. Il faudra donc actualiser la composition des commissions et leur allouer des moyens adéquats.*

✚ Quelques principes de coordination recommandés :

- *Au niveau institutionnel : formalisation de la coordination (par la mise en place des instances au niveau national, régional et local) ;*
- *Au niveau organisationnel : la représentativité des différents acteurs*
- *Au niveau opératoire : consultation et/ou participation des différents acteurs avant toute décision ;*
- *Au niveau général : appliquer le principe en s'inspirant des directives internationales, de bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire, de gouvernance foncière et d'attribution des titres.*

✚ Quelques principes de communication pourraient se décliner comme suit :

- *Au niveau stratégique : élaboration d'une stratégie nationale de communication sur les initiatives en cours ou à initier ;*
- *Au niveau structurel : déclinaison par entité (aménagement du territoire, sécurité foncière, attribution des terres) ;*
- *Au niveau opératoire : élaboration des plans de communication ciblés (par groupes cibles à travers les supports adaptés) et la mise en œuvre fera appel aux média classiques (radio, TV, presse écrite) et d'autres outils de communications (tels que les réunions d'information et de vulgarisation ; dépliants, affiches, oriflammes...etc) seront également exploités.*

VI. Scénario étudié pour atteindre la Vision partagée

Le scénario retenu pour atteindre la Vision partagée du développement durable est : « **Economie Verte et Equitable** » :

✚ Un renforcement des stratégies actuelles avec une intégration plus pointue des principes de durabilité et d'équité sociale.

Cadre conceptuel : *Modèle durable*

- *Exploitation raisonnée des ressources naturelles en prenant entièrement en compte dans toutes les filières les coûts environnementaux et sociaux et en mettant en œuvre des mesures pour les atténuer*

- Choix des projets basés sur la compétitivité et priorité aux partenaires responsables qui s'engagent à la durabilité et l'équité sociale de leurs investissements
- Principe de durabilité intégré à toutes les étapes du cycle de projet et de la chaîne PPBS

Références : Afrique du Sud, Maroc, Ethiopie, Costa Rica

VI.1. Justification du scénario "Economie verte et équitable"

L'économie au Cameroun est basée largement sur l'exploitation de ses ressources naturelles : ses sols, ses eaux, ses forêts, ses savanes et sa faune. La durabilité observée dans les secteurs dépend donc de la bonne gestion de l'ensemble de ses ressources, s'ils veulent rester productifs. En effet, même si l'exploitation des ressources naturelles a dégagé des revenus qui ont contribué à la croissance économique à court terme, les réductions en termes de quantité et ou de qualité de ces ressources représentent des coûts réels pour l'économie. La perte de fertilité du sol, de quantité et de qualité des ressources en eau, des stocks de carbone, la dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité, constituent une perte de capital naturel et devraient être comptabilisées.

Conscient de ces défis, le Cameroun s'est engagé, par la signature de la Déclaration de Brazzaville en mai 2012, à : « *Mettre en place des mécanismes institutionnels, juridiques et participatifs relatifs au développement et à la promotion de l'Economie Verte en élaborant des plans d'affectation des terres et d'investissement nécessaire dans les secteurs clés tels que la foresterie, l'énergie, les infrastructures, les mines, l'agriculture et l'élevage* ».

Par ailleurs, le processus REDD+, dans le cadre duquel le Cameroun a rédigé le Readiness Preparation Proposal (RPP) en septembre 2012, constitue un bon levier pour promouvoir l'économie verte.

VI.2. Analyse multicritères du scénario de base

Le choix des critères s'est fait sur la base : (i) des contributions des secteurs aux objectifs du DSCE, (ii) de certaines questions transversales à régler et, (iii) des critères proposés par le Guide méthodologique pour la planification stratégique au Cameroun (Voir le paragraphe 5.3.1.1 « Procéder au filtrage des objectifs intermédiaires à réaliser par la stratégie », page 72, édition 2011).

Tableau : Analyse multicritères du scénario « Economie Verte et Equitable »

Critère d'analyse	Scénario : Economie Verte
Définition	Un renforcement des stratégies actuelles avec une intégration plus pointue des principes de durabilité et d'équité sociale
Critères sociétaux	
Contribution à la sécurité alimentaire	<p>Ce scénario permettra également d'atteindre les objectifs de croissance mais la priorité donnée à la satisfaction des marchés locaux améliorera mieux la sécurité alimentaire et réduira le taux de malnutrition dans toutes les régions, y compris les régions déficitaires - spécialement au Nord.</p> <p>La priorité donnée au développement de marchés locaux croissants et stables assurera aussi la croissance et stabilité pour les producteurs.</p>
Atteinte des OMD à l'horizon du DSCE	Un fort engagement politique aux plus hauts niveaux de l'Etat dans les principes de développement « durable » et « inclusif » qui sont au cœur du concept d'une économie verte va mieux assurer l'atteinte des OMD de façon égalitaire sur tout le territoire et de conduire vers les ODD.
Equité, Paix sociale et Bonne gouvernance	<p>L'engagement fort dans la création d'emploi et la protection sociale des ménages ruraux et des couches vulnérables se traduira par une meilleure équité. L'intégration des principes d'équité sociale dans tous les processus de développement et projets structurants sera systématique, avec des indicateurs sociaux mesurables et pertinents engageant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)</p> <p>La sécurité foncière des communautés rurales, sera meilleure grâce à la priorité donnée à la reconnaissance, l'enregistrement et la protection des droits coutumiers, spécialement avant l'installation des projets structurants. Les droits humains seront aussi protégés. L'investissement public dans les biens publics bénéficiera au maximum de personnes d'une façon neutre. Les programmes de subvention cibleront en priorité les produits, intrants et services qui sont les plus importants pour la majorité des petits exploitants.</p>
Critères économiques	
Contribution à la croissance économique	<p>Le développement des secteurs doit bénéficier plus aux nationaux. L'atteinte des objectifs économiques doit être assurée de même que l'amélioration de la qualité de vie des populations et la satisfaction des marchés locaux puis régionaux et internationaux.</p> <p>La part du secteur rural dans le PIB augmentera grâce à l'amélioration du climat des affaires dans ce secteur et dans les secteurs connexes</p>
Compétitivité et intégration de valeur ajoutée	<p>Le focus mis sur la disponibilité et l'accessibilité des aliments sur les marchés locaux améliorera la valeur ajoutée domiciliée sur le territoire national. La satisfaction du marché national aura priorité sur la production pour l'exportation.</p> <p>Le développement technologique, en particulier dans la transformation des produits, sous-produits, rebuts et déchets, va entraîner la production de matière première utile à plusieurs sous-secteurs et créer une source nouvelle de valeur ajoutée.</p>
Amélioration de la balance commerciale	L'amélioration de la balance commerciale sera effective, principalement du fait de la forte baisse des importations de produits alimentaires. La production des cultures de rente continuera de se développer, dans le respect des normes internationales afin d'assurer la compétitivité, mais avec un processus de sélection des projets qui priorise la satisfaction des marchés locaux et l'implantation des agro-industries

	exportatrices dans les zones à moindre concurrence avec la production alimentaire. Globalement l'économie sera moins sensible à l'instabilité des prix sur les marchés internationaux
Critères sociaux	
Contribution à la création d'emploi	La création d'emploi de moyenne et grande importance se développera grâce à l'engagement fort du Gouvernement pour cibler les investisseurs responsables (RSE). Beaucoup de possibilités existeront pour les petits planteurs et les PME qui fournissent le marché intérieur. Des emplois additionnels qualifiés et bien rémunérés se créeront dans les entreprises « vertes » (fourniture des biens et de nouveaux types de services), les technologies innovantes et la création de nouvelles capacités humaines
Amélioration du cadre de vie, y compris des revenus de la population rurale	Les revenus des ménages ruraux s'amélioreront fortement avec la diversification des productions, la meilleure valorisation de la production sur les marchés locaux et le développement de nouvelles activités. Les ouvriers des moyennes et grandes entreprises bénéficieront de meilleurs revenus et protection sociale. L'exode rural s'atténuera de même que la migration d'une zone rurale à une autre.
Critères environnementaux	
Protection de l'environnement (Biodiversité, sol, eaux, stocks de carbone)	Les impacts seront entièrement pris en compte et atténués dans la conception et le business plan des projets, car le cadre fiscal incitatif amènera les investisseurs à financer volontairement les projets verts au niveau local. Les prescriptions environnementales seront renforcées ce qui participera à la sauvegarde la santé humaine et à la protection de l'environnement.
Gestion des risques environnementaux	Les émissions futures des GES et les risques environnementaux et sociaux seront réduits. Les différents secteurs s'adapteront et seront rendu plus résilient au changement climatique. Les systèmes d'alerte et de prévention des risques seront mis en place
Durabilité économique, sociale et environnementale du modèle économique / scénario	L'économie verte et équitable est plus susceptible d'atteindre les ODD, les priorités nationales de développement équitable et la satisfaction des marchés locaux et régionaux. L'engagement politique dans la durabilité et l'équité et l'adoption des instruments économiques « verts » va prioriser les investissements « responsables » qui créeront une nouvelle dynamique dans le secteur et une croissance accélérée durable sur le long terme.

VI.3. Problématique du choix de ce scénario

Le problème de fond qui se pose est le *choix du modèle de croissance économique*. Ce modèle doit permettre à la fois d'obtenir une croissance suffisante pour assurer les objectifs de développement du pays et de régler au mieux les crises de l'alimentation, de l'énergie et du climat que nous connaissons déjà et dont on sait qu'elles vont s'aggraver.

Comme le disait le représentant du Sénégal à la Conférence Rio+20 : « *L'économie verte semble un bon moyen de sortir des crises de l'alimentation, de l'énergie et du climat, ce à quoi personne*

ne peut s'opposer. Cependant la transition entre les modes de production actuels et ceux de l'économie verte devrait se faire sans hypothéquer la croissance des pays en développement ».

Autrement dit : « *Est-ce qu'une croissance durable et équitable peut être une croissance forte qui permette au Cameroun d'atteindre l'émergence en 2035 ?* », sachant que :

- le taux de croissance du PIB en 2013 a été de + 4,8 %, contre une prévision de 6,1 % ;
- le PIB/hab. a été de 1 151 \$ en 2012, ce qui classe le Cameroun dans les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure ;
- l'objectif de la Vision 2035 est un PIB/hab. > 3 900 \$, ce qui placerait le Cameroun dans les pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure.

Poursuivre dans la voie de la croissance économique conventionnelle, est un piège car prendre trop peu en compte les aspects environnementaux et sociaux conduira à d'autres défis et engendrera des coûts qui seront autant de facteurs de baisse de la croissance, comme :

- l'épuisement des ressources naturelles ;
- le verrouillage dans des technologies obsolètes ;
- une part importante du PIB consacrée aux importations de combustibles fossiles ;
- une santé publique inférieure en raison de maladies liées à la pollution de l'air, de l'eau, des sols et des aliments, etc. ;
- une dégradation accrue des forêts et l'érosion des sols ;
- la diminution de la sécurité alimentaire ;
- la destruction des sources d'eau potable.

La crainte que la transition vers une économie verte risque de ralentir la croissance et la création d'emploi repose sur deux idées fausses :

- **Première idée fausse** : Il ne peut y avoir de compromis entre durabilité environnementale et progrès économique. Les preuves abondent pourtant aujourd'hui que le verdissement des économies ne fait pas obstacle à la création de richesses et d'emplois et qu'il existe de multiples opportunités d'investissement, et donc d'augmentation de la richesse et des emplois, dans de nombreux secteurs verts. De plus, les secteurs économiques verts s'avèrent plus résistants aux chocs économiques mondiaux que les secteurs traditionnels ;
- **Deuxième idée fausse** : L'économie verte est un luxe que seuls les pays riches peuvent s'offrir ou, pire encore, une approche imposée par les pays industrialisés pour freiner le développement et maintenir les pays en développement dans la pauvreté. Une multitude d'exemples de transitions vers le verdissement de divers secteurs des pays en développement, qui méritent d'être imités et reproduits ailleurs, viennent contredire cette perception. Le rapport "Vers une économie verte de PNUE" rend compte de certains d'entre eux et souligne leur potentiel d'application plus large.

Pourquoi l'économie verte est-elle une bonne voie pour soutenir ou relancer la croissance ?

La croissance mondiale va ralentir à long terme du fait de la raréfaction des énergies fossiles, de la dégradation des ressources naturelles et du réchauffement climatique (événements extrêmes, perturbation des saisons, rareté de l'eau, baisse des rendements). Un scénario d'investissements verts à hauteur de 2% du PIB mondial offre une croissance à long terme au moins égale à celle d'un scénario de statu quo optimiste, tout en évitant d'importants inconvénients environnementaux²⁵.

Les impacts positifs d'un scénario d'investissements verts à hauteur de 2% du PIB mondial par rapport au maintien du statu quo sont indéniables à long terme et se traduiront par :

- Une hausse significative du PIB, par habitant et des surfaces forestières ;
- Une baisse significative de la demande énergétique, des besoins en eau et de l'empreinte écologique.

Au final, l'économie Verte présente de réels intérêts en matière de croissance, d'emploi et de lutte contre la pauvreté, comme l'indiquent les trois conclusions suivantes, tirées du rapport du PNUE :

- le « verdissement » de l'économie non seulement entraîne une augmentation de la richesse, en particulier un gain de biens environnementaux communs ou de capital naturel, mais génère aussi (sur une période de six ans) un taux plus élevé de croissance du PIB ;
- la transition vers une économie verte crée de nouveaux emplois qui, au fil du temps, excèdent les pertes en la matière dans « l'économie brune ». Mais les emplois perdus pendant la période de transition requièrent d'investir dans la formation à de nouvelles compétences et l'acquisition de nouvelles connaissances ;
- il existe un lien indissociable entre l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de l'entretien et de la sauvegarde des biens environnementaux communs, en raison du flux des bienfaits issus du capital naturel dont bénéficient directement les pauvres. On estime en effet que 36% de la richesse des pays à bas revenus provient du capital naturel²⁶.

VI.4. Le scénario choisi pour élaborer la stratégie

Le scénario envisagé est un scénario-étape vers l'économie verte, d'autant que les engagements de principe sont déjà pris à différents niveaux et que la mise en œuvre de l'économie verte prendra du temps. Ce scénario-étape est cohérent avec le DSCÉ et la Vision du Cameroun à l'horizon 2035.

²⁵ PNUE, Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, Synthèse à l'attention des décideurs. http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_synthesis_fr.pdf

²⁶ Estimation de la Banque Mondiale, citée par le directeur exécutif PNUE, lors de la Conférence ministérielle africaine de haut niveau sur l'économie verte, qui s'est tenue à Oran en Algérie, les 22 et 23 février 2014.

VI.5. Stratégie élaborée sur la base du scénario retenu

VI.5.1. Rappel du cadre d'élaboration de la stratégie

La stratégie élaborée à partir du scénario « *Economie verte et équitable* » s'inscrit dans la Vision partagée du développement durable à l'horizon 2030, qui est :

« *Un Cameroun émergent dans un environnement sain intégrant les exigences du développement durable dans l'élaboration des politiques publiques* ».

Cette stratégie est conçue pour répondre, dans le cadre du scénario « *Economie verte et équitable* », à l'ensemble des objectifs identifiés à toutes les étapes du processus, en vue d'atteindre le développement durable.

Les principales options stratégiques retenues sur les questions transversales sont :

Environnement, économie verte et adaptation aux changements climatiques :

- élaborer une SNDD fondée sur l'économie verte comme modèle de prospérité créateur d'emplois, qui préserve l'environnement et les ressources naturelles et réduit les inégalités sociales ;
- mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, tant au niveau des pratiques culturelles, que de la gestion de l'eau, de la préservation de la biodiversité et de la sauvegarde des écosystèmes fragiles.

Aménagement du territoire et sécurisation foncière :

- lancer le processus d'aménagement du territoire sur plusieurs régions et zones pilotes, en mettant en œuvre une approche multisectorielle et itérative, avec la participation de toutes parties prenantes ;
- renforcer la sécurité foncière des petits exploitants et des collectivités rurales en consolidant un système de droits réels (enregistrés et non-enregistrés) face au système des droits personnels.

VI.5.2. Axes et sous- axes stratégiques :

Pour réaliser la vision définie ci-dessus au cours des prochaines années (2015-2020), les quatre axes stratégiques ci-après sont retenus :

- *Axe stratégique 1* : Economie « créer des richesses et améliorer les conditions de vie matérielles »
- *Axe stratégique 2* : Environnement/Écologie « préserver la diversité des espèces et les ressources naturelles et énergétiques »
- *Axe stratégique 3* : Sociale « satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, emploi, prévention de l'exclusion, équité »
- *Axe stratégique 4* : Gouvernance « promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de droit ».

Axe Stratégique 1 : Economie « créer des richesses et améliorer les conditions de vie matérielles »

Trois sous-axes composent l'axe 1 à savoir le développement des infrastructures, la production, les industries et services. Ces sous axes sont présentés sous l'angle des solutions aux problèmes identifiés plus haut et les résultats visés.

Sous-axe 1.1 : Infrastructures

Les problèmes identifiés au niveau du diagnostic de l'état des lieux permettent d'envisager les solutions suivantes :

✓ **Solutions proposées :**

- (1) Aménager les pistes rurales (construction des barrières de pluies pour les routes en terre)
- (2) Multiplier les stations de pesage sur les routes nationales revêtues ;
- (3) Suivre et améliorer le fonctionnement des fonds routiers de pesage ;
- (4) Aménager et réhabiliter les infrastructures (routes ; chemin de fer)
- (5) Améliorer les délais de passation et de soumission des marchés publics ;
- (6) Réduire les délais de publication des documents de planification (journal des projets) ;
- (7) Rendre opérationnelle le port en eau profonde de Kribi ;
- (8) Développer d'autres lignes de chemin de fer ;
- (9) Contribuer à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'accès à l'eau potable (milieu rural et péri-urbain, quartiers non desservis par la CDE/CAMWATER ;
- (10) Renforcer les infrastructures hydrauliques en milieu urbain, rural, péri-urbain ;
- (11) Former et sensibiliser les populations sur les techniques de traitement de l'eau et sur la meilleure gestion des ressources en eau ;
- (12) Encourager les initiatives d'utilisation d'énergie renouvelable ;
- (13) Finaliser et rendre opérationnel les infrastructures énergétiques en cours de construction (barrages hydroélectriques ...)

✓ **Résultats visés :**

- (14) Désenclavement des bassins de production ;
- (15) Rassemblement et mobilisation des ressources financières pour réhabiliter et construire de nouvelles infrastructures ;
- (16) Efficacité et efficience des fonds collectés au niveau des pesages ;
- (17) Renforcement des infrastructures existantes ;
- (18) Réduction de la longueur des délais de passation des marchés publics concernant les infrastructures ;
- (19) Meilleure planification des projets ;
- (20) Renforcement des lignes de chemin de fer existantes ;
- (21) Accès à une eau potable de qualité ;
- (22) Bonne couverture énergétique et hydraulique en zone urbaine, péri-urbaine et rurale.

Sous-axe 1.2 Production

✓ Solutions proposées :

- 1) Promouvoir de façon généralisée les systèmes d'exploitation intensifs et durables en : agriculture vivrière et de rente, horticulture, maraîchage, agro-industrie, élevage, aquaculture, pêche, exploitation forestière (bois et PFNL) et faunique, agroforesterie ;
- 2) Développer des méthodes de gestion intégrée des maladies et ravageurs des productions végétales, intensifier la protection sanitaire du cheptel et la lutte contre les zoonoses ;
- 3) Vulgariser les équipements et techniques efficaces de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (y compris pour la 2^{ème} et 3^{ème} transformation du bois), inciter l'investissement privé dans l'aval des filières et mettre en place de mécanismes de régulation de l'offre et de la demande ;
- 4) Prendre des mesures pour le développement des services environnementaux : cadre légal et fiscalité volontaristes, développement des projets pilotes, obligation d'atténuation des impacts négatifs des projets ;
- 5) Prendre des mesures pour le développement des services touristiques : investissements publics dans les infrastructures et les formations, incitations à l'investissement privé ;
- 6) Mettre en place des mécanismes pour assurer une augmentation des revenus des populations rurales défavorisées (gestion de la redevance forestière, attribution des permis d'exploitation des PFNL et de chasse) et une diversification des revenus des communautés riveraines des projets (contrats de sous-traitance, fourniture de plants sélectionnés, soutien technique, formation).

✓ Résultats visés :

- 1) Développement optimal et équilibré de l'ensemble des productions du secteur dans le cadre de systèmes de production durables ;
- 2) Réduction des pertes après-récolte, plus-value augmentée et commercialisation structurée ;
- 3) Développement des services environnementaux et de l'intégration des coûts de la dégradation de l'environnement dans les projets ;
- 4) Développement des services touristiques, de l'écotourisme et de la valorisation des parcs, des aires protégées et des sites et patrimoine culturels ;
- 5) Augmentation des revenus des populations rurales défavorisées et des communautés riveraines des projets ;
- 6) Réduction de l'impact des maladies animales.

✓ **Solutions et mécanismes proposés :**

- 1) sensibiliser les industriels sur des sanctions prévues pour les cas de pollution dont ils seraient tenus responsables ;
- 2) encourager les industriels à adopter les procédés propres (procédés qui permettent de produire plus efficacement en libérant moins de déchets et de polluants) ;
- 3) informer les industriels sur les effets bénéfiques liés à la réduction des déchets à la base, lors des missions d'inspection par les inspecteurs de l'environnement ;
- 4) interpeller les communautés urbaines sur la nécessité de veiller à ce que les espaces alloués aux entreprises soient de préférence situés dans des zones industrielles, à l'écart des habitations ;
- 5) instaurer un cadre de collaboration permanente entre tous les acteurs en charge du contrôle des flux de produits aux frontières (Sûreté Nationale, Ministère de la défense, agents de douane, agents MINCOMMERCE, agents MINEPDED,...) ;
- 6) organiser les réunions et séminaires, portant sur les produits interdits de pénétration sur le territoire camerounais afin que chacun comprenne pourquoi ces produits sont effectivement interdits et qu'il y ait une prise de conscience salutaire ;
- 7) sensibiliser les populations sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides non homologués et leur identification ;
- 8) faire une communication de masse continue sur la question de la vente des produits pétroliers frelatés. L'idée étant d'informer le maximum de personne sur le cadre réglementaire et les risques liés à la commercialisation illicite de ces produits.

✓ **Résultats visés :**

- 1) le niveau de pollution industrielle est réduit ;
- 2) les distances entre les habitations et les sites industriels sont respectées ;
- 3) les procédés propres sont vulgarisés ;
- 4) les contrôles sont renforcés au niveau des frontières ;
- 5) le respect de la réglementation en matière de commercialisation des produits permet de protéger l'environnement ;
- 6) la vente clandestine des produits pétroliers est réduite.

Axe stratégique 2 : Environnement/Écologie « préserver la diversité des espèces et les ressources naturelles et énergétiques »

Sous-axe 2.1 : Gestion durable des ressources naturelles

✓ Solutions proposées :

Les solutions et mécanismes proposés pour résoudre les problèmes identifiés sont :

- 1) Standardiser le cadre réglementaire pour l'analyse et le traitement des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux afin d'assurer la durabilité des utilisations diverses de ressources naturelles :
 - prendre en compte les services environnementaux dans les analyses de la contribution des écosystèmes naturels à la valeur totale des utilisations spécifiques de la terre et les intégrer dans les textes réglementaires, les standards et les lignes directrices ;
 - définir les textes légaux qui institutionnalisent le découplage des profits du défrichage des forêts et de l'entreprise agro-industrielle pour éviter les incitations perverses ;
 - introduire une fiscalité incitative à la protection de l'environnement et formaliser les systèmes de valorisation et de commercialisation des services environnementaux ;
 - élaborer les textes réglementaires et les lignes directrices pour améliorer et standardiser les plans d'aménagement forestier, études d'impacts environnementaux et sociaux et plans de gestion environnementale et sociale.

- 2) Améliorer fortement la qualité, la mise en œuvre et le contrôle des plans d'aménagement forestier et des plans de gestion environnementale et sociale en fonction des standards clairement définis :
 - mettre en application les textes réglementaires en matière d'études d'impact et rendre obligatoires les audits environnementaux sur le plan des mesures d'atténuation et assurer leur suivi strict ;
 - renforcer le contrôle de la mise en œuvre des Plans d'aménagement forestier et des PGES, notamment en augmentant les moyens publics pour assurer les contrôles sur le terrain ;
 - renforcer les capacités des praticiens qui élaborent les plans et associer des observateurs indépendants et des représentants de toutes les parties prenantes locales aux services étatiques afin d'assurer le suivi des plans et des cahiers des charges.

- 3) Améliorer la gestion des forêts, restaurer les forêts dégradées et créer de nouvelles ressources forestières :
 - finaliser le classement des surfaces des concessions forestières et l'immatriculation effective des forêts permanentes au nom de l'Etat ou des collectivités décentralisées ;
 - s'assurer du suivi et du contrôle rapproché de l'exploitation, la commercialisation et le partage des bénéfices du secteur forêt/faune dans le respect des plans d'aménagement ;
 - identifier les sites dégradés qui peuvent faire l'objet d'une restauration efficace ;
 - développer un cadre législatif pour les mécanismes et accords de cogestion des forêts domaniales et établir des formes juridiques de copropriété ;

- enregistrer des superficies plus importantes de terroirs communautaires et institutionnaliser la conservation par les communautés pour qu'elles puissent créer et gérer des réserves de conservation de la biodiversité et d'autres biens et services d'écosystème.
- 4) Améliorer la gestion des ressources en eau, la défense et la restauration des sols et la préservation de la biodiversité, notamment en développant :
- la protection des bassins versants et encourager la gestion participative des ressources en eau dans le cadre d'agences de bassin ;
 - la défense et la restauration des sols en cohérence avec le Plan d'Action National Contre la Désertification (PAN/LCD) ;
 - la gestion durable des sols et des eaux en cohérence avec la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols dans l'espace agro-sylvo-pastoral (SNGDES) ;
 - la protection de la biodiversité en cohérence avec la Stratégie Nationale de conservation de la biodiversité (NBSAP).
 - La gestion des ressources génétiques en cohérence avec la stratégie issue du protocole de Nagoya (stratégie APA)
- ✓ Résultats visés :
- 1) Qualité des plans d'aménagement forestier, des plans de gestion environnementale et sociale, de leur mise en œuvre et de leur contrôle, fortement améliorée en fonction des standards clairement définis ;
 - 2) Amélioration de la gestion des forêts, restauration des forêts dégradées et création de nouvelles ressources forestières ;
 - 3) Amélioration de la gestion des ressources en eau, de la défense et restauration des sols et de la préservation de la biodiversité.

<i>Sous-axe 2.2 : déchets et pollution</i>

- ✓ Solutions proposées :
- 1) inciter les Collectivités Territoriales Décentralisées à un meilleur suivi de la mise en œuvre des contrats de partenariats avec les opérateurs responsables de la collecte dans les zones enclavées. A cet effet, des réunions de sensibilisation, d'information, voire d'accompagnement dans la planification seront effectuées pour une clarification de leur rôle dans ce secteur. Il s'agira également d'améliorer leur capacité de gestion des ordures ménagères à l'intérieur des zones inaccessibles et dans les quartiers à habitats spontanés, notamment par la promotion d'opérateurs relais ;
 - 2) œuvrer pour la promotion de petits opérateurs locaux chargés de la collecte dans les zones non couvertes. Il s'agit des groupements (associations, GIE, GIC, ONG) qui se sont spécialisés dans la collecte et/ou la valorisation des déchets, des zones non couvertes vers les zones couvertes. Ce qui implique de les identifier et de définir un cadre de collaboration pour que leurs actions soient plus efficaces et harmonisées ;
 - 3) promouvoir la création et l'accompagnement des groupements de collecte et de gestion des ordures. Pour cela il faut prévoir des campagnes de sensibilisation et d'information avec l'appui des chaînes de radios locales. L'idée est de susciter une prise de conscience généralisée de l'intérêt d'un tel

- investissement auprès des groupements, avec notamment l'élaboration de plans d'affaire pour les petites entreprises de ramassage des ordures en zones enclavées ;
- 4) installer de panneaux et pancartes pour dissuader la prolifération des décharges sauvages. L'objectif est de toucher directement les ménages, et notamment les enfants scolarisés ;
 - 5) multiplier les actions de communication pour réduire le nombre de décharges non contrôlées. La prolifération des décharges non contrôlées est souvent due à l'insuffisance d'infrastructures de desserte ; l'absence d'une mutualisation des actions entre les acteurs chargés des questions d'assainissement de l'espace urbain (CTD, opérateurs du secteur privé, groupements) ; une inconstance de ces acteurs dans le cadre de la collecte d'ordures. Il est proposé une sensibilisation de proximité à l'endroit de ces acteurs avec des rencontres et des séances de formation et information, discussions et échanges pour améliorer les capacités. Une programmation annuelle des activités d'information et de formation devra être adoptée à l'échelle nationale. Les sociétés et groupements chargés du ramassage des déchets dans les zones difficiles seront les cibles relais. Outre leur rôle de collecteur des déchets, elles auront à organiser des actions de sensibilisation, conseil, communication auprès des ménages riverains des quartiers non couverts par HYSACAM ;
 - 6) conduire des campagnes de sensibilisation impliquant les commerçants et autres acteurs des marchés urbains pour les inciter à réduire leur utilisation des sachets et autres films plastiques fins, ceci dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation qui interdit désormais leur usage. Cela se fera notamment sous le pilotage de la commune et/ou de la communauté urbaine. Par ailleurs une sensibilisation de proximité auprès des ménages se fera avec l'appui des associations locales et les chefs de quartier qui seront impliqués dans toutes les phases de cette action ;
 - 7) communiquer en faveur du renforcement de la pré-collecte des ordures dans les zones peu accessibles via des spots et réunions périodiques ;
 - 8) vulgariser les techniques d'hygiène et d'assainissement en impliquant des groupements (ONG, GIC, associations,...) d'une part, et via des campagnes de proximité, d'autre part. Des brochures et dépliants doivent être conçus pour les ménages. Dans ce sens il faudra répertorier les organisations locales ou de quartier œuvrant dans le cadre de la problématique d'hygiène et d'environnement et initier une plateforme pour une meilleure synergie d'actions entre les acteurs d'une même zone urbaine ;
 - 9) actualiser la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets élaborées en 2007 pour intégrer et prendre en compte les évolutions sur les plans institutionnel et juridique;
 - 10) renforcer l'application du Décret N° 2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets qui stipule que tout opérateur impliqué dans la gestion des déchets depuis le tri jusqu'à l'élimination doit être titulaire d'un permis environnemental ;
 - 11) mettre en place un système de consigne pour faciliter la récupération desdits emballages en vue de leur recyclage, valorisation ou élimination finale ;
 - 12) mettre en place un programme de récupération des déchets d'emballages plastiques qui vise à orienter vers les industries du recyclage et de la valorisation énergétique et de favoriser le développement de ces industries dans une perspective d'autofinancement ;
 - 13) renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion des déchets (MINEPDED, CTD et OSC) ;
 - 14) renforcer les capacités matérielles à travers l'acquisition des kits de contrôle de l'épaisseur des plastiques et de leur biodégradabilité.

✓ Résultats visés :

- 1) les acteurs œuvrant dans le domaine sont sensibilisés à la mise en place d'un meilleur dispositif de collecte et de traitement des déchets ;
- 2) les commerçants et les populations sont sensibilisés pour une réduction de l'utilisation des plastiques jetables afin de réduire leur prolifération anarchique dans les rues ;
- 3) les ménages, groupements et associations sont mieux organisés sur la gestion des déchets dans les quartiers difficiles d'accès ;
- 4) les techniques d'hygiène et d'assainissement de base sont vulgarisées
- 5) un plan d'action de gestion durable des emballages plastiques, en synergie avec tous les acteurs est élaboré;
- 6) les mesures de valorisation des déchets plastiques issus des emballages non interdits sont définies auprès des acteurs du secteur ;
- 7) la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets élaborées en 2007 est actualisées et intègre les évolutions institutionnelles et juridiques ;
- 8) une plateforme de concertation est créée entre les acteurs du secteur et le MINEPDED pour une gestion durable des emballages plastiques.

Sous-axe 2.3 : désertification et changements climatiques

Sous axe 2. 3.1 Désertification et changements climatiques

✓ Solutions proposées :

- 1) développer des outils alternatifs (foyers améliorés) pour réduire la pression des populations sur certaines ressources naturelles (bois) ;
- 2) restaurer/conservé les sols;
- 3) planter les arbres et gérer durablement les ressources forestières ; régénérer /conservé les pâturages;
- 4) promouvoir les systèmes et les techniques de production et d'exploitation durables;
- 5) mettre en œuvre des actions visant la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- 6) mettre en œuvre des politiques sectorielles orientées sur l'atténuation des changements climatiques (maintien des stocks de carbone) : en effet une intégration des aspects changements climatiques dans les politiques, plans et programmes des différents secteurs (notamment l'élevage, l'agriculture, l'électricité, etc.) est peut-être un pré requis pour l'atténuation des changements climatiques au Cameroun. De même, l'amélioration de la réglementation et la législation dans les différents secteurs afin de créer des incitations pour réduire les émissions (et surtout limiter la déforestation et la dégradation des forêts) sont aussi nécessaires.
- 7) Assurer la mise en œuvre du Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) élaboré ;
- 8) reboiser et créer de plantations sur les terres dégradées (zone du sahel) ;
- 9) rendre disponible les informations météorologiques et assurer le suivi et l'analyse des données ;

- 10) éduquer sur les changements climatiques : des adaptations pour atténuer les émissions de GES dans tous les secteurs requièrent avant tout une large sensibilisation sur les changements climatiques. L'intégration de la problématique des changements climatiques dans les curriculums scolaire et universitaire semble nécessaire pour avoir un impact important sur long-terme d'autant plus que la population du Cameroun est très jeune (environ 44% de la population à moins de 15 ans) et en croissance rapide (2,7% par an).
- 11) promouvoir des pratiques agricoles durables et amélioration des rendements
- 12) adopter le paiement pour les services environnementaux (PES) ;
- 13) promouvoir des sources d'énergies alternatives et durables.

✓ **Résultats visés :**

- 1) Réduction des pressions anthropiques sur les ressources naturelles ;
- 2) Réduction de la dégradation des sols ;
- 3) Frein de l'avancée du désert
- 4) Promotion des systèmes et des techniques de production et d'exploitation durables.

Axe stratégique 3 : Sociale « satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, emploi, prévention de l'exclusion, équité »

Sous axe 3.1 Santé

✓ **Solutions proposées** :

Dans le respect recommandations de l'Agenda 21 et du Plan d'Action de Johannesburg, le Gouvernement mène des actions visant à améliorer l'accessibilité aux soins pour toutes les couches des populations. A ce titre, on peut relever :

- 1) l'harmonisation des prix des médicaments sur l'ensemble du territoire national ;
- 2) la gratuité des médicaments antituberculeux (depuis 2005) et des antirétroviraux depuis (2007), des moustiquaires pour certaines catégories;
- 3) la subvention de la dialyse, de l'insuline, et de certains anticancéreux;
- 4) la création, la construction, l'équipement et l'opérationnalisation (affectation du personnel) de nouvelles formations sanitaires ;
- 5) le lancement des activités du SAMU, depuis 2005 ;
- 6) la multiplication des campagnes de sensibilisation et de prévention des maladies les plus importantes et les plus meurtrières (paludisme, l'infection à VIH/ SIDA).

Les initiatives suivantes doivent également être envisagées :

- 1) poursuivre l'acquisition d'incinérateurs, de matériels de collecte de déchets (poubelles étiquetées) et de matériaux appropriés pour le traitement des déchets dans l'ensemble des infrastructures sanitaires nationales ;
- 2) organiser les rencontres trimestrielles qui regrouperaient les agents hospitaliers et les responsables du MINEPDED en charges des questions relatives aux déchets afin de mieux sensibiliser le personnel sanitaire et partager les connaissances concernant les bonnes pratiques pour faire face aux maladies liées à l'environnement.
- 3) Poursuivre l'amélioration de l'offre en services et soins de santé de qualité vulnérables ;
- 4) Poursuivre la prévention et réduire les risques de santé, y compris ceux liés à l'environnement
- 5) Poursuivre la lutte contre les maladies transmissibles

✓ **Résultats visés** :

- 1) gestion saine des déchets hospitaliers ;
- 2) équité quant à l'accessibilité des soins de qualité ;
- 3) amélioration de l'accès aux soins médicaux ;
- 4) réduction des risques de santé liés au non-respect des bonnes pratiques environnementales ;
- 5) amélioration de l'organisation du système de santé au Cameroun.

Sous axe 3.2 Education

✓ **Solutions proposées** :

- 1) réorienter l'éducation vers un développement durable (assurer l'accès universel à l'éducation de base et à l'éducation environnementale) ;
- 2) renforcer les structures d'accueil ;

- 3) rétablir le déséquilibre qui existe entre l'offre d'éducation et la demande, notamment en milieu rural ;
- 4) développer systématiquement et mettre en œuvre au niveau des écoles normales (ENIEG, ENIET, ENS, ENSET), des modules de formation axés sur l'éducation à l'environnement ;
- 5) amener les futurs formateurs à saisir les rapports pluridisciplinaires entre l'éducation à l'environnement et les autres domaines d'enseignements tels que : la géographie, l'histoire, l'éducation à la citoyenneté, la philosophie, la physique, la chimie, etc.
- 6) rendre l'éducation à l'environnement incluse de manière transversale aux curricula ;
- 7) faire un plaidoyer auprès de l'ENS (Ecole Normale Supérieure), afin qu'elle intègre une composante 4 « Education à l'environnement » dans son département des Sciences de l'éducation ;
- 8) véhiculer aux futurs enseignants (animateurs-formateurs en environnement) le mode d'apprentissage basé autant sur une approche sur les problèmes environnementaux que sur la compétence-action. Dans ce sens, les objectifs pédagogiques visés seraient : (i) acquérir des réflexes respectueux de l'environnement ;(ii) construire et développer un projet pédagogique d'éducation à l'environnement ; (iii) informer et proposer des solutions simples et pratiques ; (iv) développer des capacités sensorielles et motrices suscitant l'action ; (v) participer à la construction de l'éco-citoyenneté des jeunes ;
- 9) envisager en matière de formation continue, que les enseignants puissent continuer à développer leurs compétences en matière d'éducation à l'environnement en sollicitant les spécialistes existants : les ONG environnementales et les chercheurs spécialisés présents dans leur région. A cet égard, des centres de ressources doivent être mis en place, à l'image de ce qui existe en France avec les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE). L'objectif étant de mettre à la disposition du grand public et des établissements éducatifs : (i) un centre de documentation ; (ii) des outils pédagogiques en présentation ; (iii) des éducateurs et animateurs spécialisés sur le développement durable et l'environnement pouvant proposer des sessions de formation pour adultes ainsi que des animations avec différents types de groupes cibles ; (iv)éventuellement un espace naturel (jardin) qui serait mis à disposition des écoles (notamment en milieu urbain dense) ne disposant pas d'espace suffisant en leur sein pour mener des projets à l'année (jardinage, potager, compost, petits élevages, etc.).

Sous-axe 3.3. Culture

✓ Solutions proposées

- mettre en place un programme d'éducation à la citoyenneté responsable ;
- renforcer l'accès des populations à l'information sur les défis du développement durable (changement climatique, croissance démographique, etc.) ;
- développer la formation de la population au développement durable ;
- renforcer la résilience des populations ;
- renforcer l'intégration du développement durable dans les programmes scolaires, dans les formations des enseignants et des personnels d'encadrement ;
- développer des modes de sensibilisation et formation des décideurs publics et privés aux impératifs du développement durable.

✓ **Résultat visé**

Ceci exige que les politiques à développer pour le développement durable doivent travailler à l'établissement d'une société saine, sûre, tolérante et créative (plutôt que de se contenter d'une société économiquement prospère). Cette idée signifie que les acteurs du développement durable doivent promouvoir un modèle de développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures à répondre à leurs propres besoins », tout en garantissant aux populations actuelles l'accès à la culture, et en protégeant et renforçant les droits des citoyens à la liberté d'expression et d'accès aux informations et aux ressources.

Sous-axe 3.4. Emploi et chômage

✓ **Solutions proposées**

- adapter les qualifications professionnelles des jeunes aux besoins du marché de l'emploi ;
- faciliter la production et l'accès des jeunes aux informations satisfaisant leurs besoins sur le marché de l'emploi

✓ **Résultats visés**

Il est attendu que :

- les qualifications des jeunes soient mieux adaptées au marché de l'emploi et aux exigences du développement durable ;
- le chômage et le sous-emploi des jeunes diminue de façon durable ;

Axe stratégique 4 : Gouvernance « promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de droit »

✓ **Solutions proposées :**

Les solutions et mécanismes proposés pour résoudre les problèmes identifiés sont :

- 1) Définir clairement les missions des administrations, en évitant tout chevauchement des responsabilités et en précisant les mécanismes de coordination :
 - définir clairement les missions partagées des ministères sous-sectoriels (ministère chef de file, délégation de mise en œuvre, mécanisme de coordination) ;
 - améliorer la coordination inter sectorielle et intra-sectorielle sous le leadership du MINEPAT afin d'arrimer les besoins sectoriels et sous-sectoriels, évaluer et suivre les projets ;
 - mieux intégrer le caractère transversal des missions du MINEPDED dans toutes les activités comportant des aspects environnementaux, avec une délégation de mise en œuvre aux ministères techniques concernés et l'effectivité des prérogatives de contrôle dévolues au MINEPDED, et l'obligation de rendre compte pour l'administration sectorielle;
 - institutionnaliser des mécanismes de collaboration avec les ministères connexes sur toutes les questions intersectorielles.
- 2) Assurer un niveau élevé d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'Etat, des PTF et du secteur privé :

- augmenter les budgets alloués aux secteurs rendre plus efficient l'appui de l'État et des bailleurs internationaux ;
 - maintenir un processus de consultation des parties prenantes pour s'assurer de la compréhension, participation et contribution active de l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre d'une approche Economie Verte (EV) ;
 - opérationnaliser pleinement et dans toutes ses missions le comité de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la SNDD;
 - opérationnaliser les comités internes PPBS des ministères pour le suivi-évaluation au niveau sous sectoriel.
- 3) Mettre en place des mécanismes de coordination multipartenaires fonctionnels jusqu'au niveau décentralisé :
- appuyer les CTD dans la mise en œuvre du processus local d'aménagement du territoire, de la planification et du suivi des investissements publics et privés et de la stratégie ;
 - organiser et rendre fonctionnels les mécanismes de coordination intersectorielle au niveau national, régional et local et y impliquer toutes les parties prenantes ;
 - mettre en place des plateformes d'échange et de concertation entre les ministères impliqués dans le développement durable et les parties prenantes : secteur privé, organisations professionnelles, société civile.

✓ **Résultats visés :**

- 1) Missions des administrations clairement définies, évitant tout chevauchement des responsabilités et précisant les mécanismes de coordination ;
- 2) Niveau élevé d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'Etat, des PTF et du secteur privé ;
- 3) Mécanismes de coordination multipartenaires fonctionnels jusqu'au niveau décentralisé.

TROISIEME PARTIE

PLAN D'ACTION, PLAN D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I. PLAN D'ACTION DE LA SNDD

Le Plan d'Actions (PA) est un ensemble de programmes ordonnés en hiérarchie ascendante (liens avec les stratégies existantes) et descendante (déclinaisons en actions et activités), chiffrés et assortis d'indicateurs de résultats. Il vise à définir de façon précise la manière dont les choix stratégiques opérés vont être réalisés sur le court et le moyen terme²⁷. Autrement, le PA :

- **Est un ensemble de programmes ordonnés en hiérarchie ascendante (liens avec les stratégies existantes) et descendante (déclinaisons en actions et activités), chiffrés et assortis d'indicateurs de résultats.**
- **Vise à définir de façon précise la manière dont les choix stratégiques opérés vont être réalisés sur le court et le moyen terme.**

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) résulte de la prise en compte de la contrainte budgétaire dans le Plan d'Actions. Son élaboration vise à définir de façon précise la manière dont les choix stratégiques opérés vont être réalisés sur le court et le moyen terme. Il est le résultat final de cette phase.

Ainsi, cette section présente, pour chacun des quatre axes de la Stratégie Nationale de Développement Durable, le Plan d'Action comportant les éléments d'identification et de caractérisation des programmes et des actions rattachées à chaque programme.

Les programmes de la Stratégie Nationale de Développement Durable sont définis sur la base des domaines du développement durable au Cameroun, et des différents axes, à savoir : axe 1 : économie, axe 2 : environnement / écologie, axe 3 : social, et axe 4 : gouvernance.

I.1. Axe stratégique : Economie

Identification et caractérisation du programme

Programme N°1		
1. Axe stratégique : Economique		
2. Nom du programme : Création des richesses, amélioration des revenus et croissance verte		
3. Objectifs :		
<ul style="list-style-type: none">• Construire / réaménager les infrastructures et équipements de production, de transport et de distribution• Améliorer la productivité des biens et des services• Augmenter la compétitivité des entreprises camerounaises• Verdir la chaîne de valeur des produits des différents secteurs d'activité		
4. Indicateurs		
Indicateur d'effectivité	Indicateur de résultat	Indicateur de temps
Des infrastructures de production, de transport et de distribution sont construites/réaménagées dans le respect des principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'infrastructures réalisées selon les principes de développement durable	50% des objectifs prioritaires du programme sont atteints d'ici 2030

²⁷ Cf. Guide méthodologique de planification stratégique, P. 79

Des mesures de renforcement de la productivité des biens et services selon les principes de l'économie verte sont mises en place	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de productivité des biens et services 	75% des objectifs prioritaires du programme sont atteints d'ici 2030
Des mesures d'amélioration de la compétitivité et de promotion du développement durable au sein des industries camerounaises sont mises en place	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant bénéficié de facilités fiscales à l'installation • Nombre d'entreprises utilisant les outils de promotion du développement durable • Nombre d'emplois verts créés 	100% des objectifs prioritaires du programme sont atteints d'ici 2030

5. Stratégie-programme

La stratégie de ce programme consistera à optimiser les conditions de création des richesses, tout en s'assurant de l'amélioration des conditions de vie matérielles dans le respect des principes de développement durable. Ainsi, le programme sera basé sur une conjugaison d'actions en lien avec le développement des infrastructures durables, l'amélioration de la productivité des biens et services, et le renforcement de la compétitivité des industries camerounaises. De façon spécifique, il s'agira, entre autres, de :

- Construire et aménager des routes, de même que d'autres infrastructures (écoles, centres de santé, énergie, etc.) ;
- Améliorer la gestion et l'entretien de ces infrastructures, notamment de transport,
- Améliorer le processus de planification des marchés publics, y compris les délais de publication des documents de planification des projets, de soumission et de passation des marchés ;
- Etendre l'accès aux services dans les zones rurales ;
- Promouvoir la mise en réseau des acteurs de la chaîne de valeur des différents produits et secteur, à travers l'économie numérique ;
- Développer des modèles d'intégration des principes de l'économie verte dans différents secteurs d'activité,
- Vulgariser les processus et méthodes de production des biens et services intégrant les principes de l'économie verte,
- Renforcer les outils de promotion du développement durable durant la construction des infrastructures et leur équipement ;
- Sensibiliser les acteurs sur les méthodes de production des biens et services respectueux de l'environnement et du développement durable ;
- Améliorer le mécanisme de financement des promoteurs des biens et services.

6. Cadre institutionnel de mise en œuvre :

Les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de ce programme sont le MINTP, MINEE, MINMAP, MINTRANS, MINADER, MINFI, MINMIDT, MINEPAT, MINEPDED, tous les autres départements ministériels et institutions publiques en charge des thématiques abordées dans ce programme. L'implication du secteur privé (à travers, entre autres les Partenariats Public Privé), de la société civile et des partenaires techniques et financiers est également pertinente.

7. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre : administrations sectorielles, Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Identification et caractérisation des actions rattachées au programme

Sous-axe 1.1 : Développement des infrastructures durables

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Construire/réaménager les infrastructures/équipements de production, de transport et de distribution	Aménagement des routes rurales (construction des barrières de pluies pour les routes en terre)	Nombre de km de routes rurales aménagées	ND	AD	Territoire national	Administrations sectorielles, CTD, secteur privé et OSC
	Lutte contre les surcharges sur les routes revêtues	Nombre de cas de surcharge constatés	ND	AD		
	Informatisation du système de collecte des fonds de pesage et de péage	Nombre de stations informatisées Taux de recouvrement des fonds	ND	AD		
	Construction des infrastructures (routes, écoles, etc.)	Nombre de routes et d'écoles construites	ND	AD		
	Réduction des délais de passation et de soumission des marchés publics	Durée du cycle des marchés publics	ND	AD		
	Renforcement des capacités de la main d'œuvre locale qualifiée dans la construction des infrastructures durables	Nombre d'ingénieurs, techniciens, ouvriers formés	ND	AD		
	Développement du réseau routier	Taux de couverture nationale du réseau routier	ND	AD		
	Elaboration et mise en œuvre des plans	Nombre de plans d'urbanisme élaborés	ND	AD		

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
	d'urbanisme en fonction des spécificités locales ²⁸					
	Vulgarisation et mise en œuvre de la loi sur l'incitation à l'investissement privé	Nombre d'entreprise ayant bénéficiée d'agrément à l'investissement privé	ND	AD		
	Créer des incubateurs d'entreprise verts	Nombre d'incubateurs d'entreprises créés	ND	AD		

Sous-axe 1.2 : Amélioration de la productivité des biens et services

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Améliorer la productivité des biens et services	Entretien, renouvellement et construction des infrastructures d'accès aux services (eau et énergie)	Nombre de km des réseaux d'eau et d'énergie renouvelés ou construits	ND	AD	Territoire national	Administrations sectorielles, CTD, secteur privé et OSC
	Extension des services (agro-pastoral, éducation, santé etc.) dans les zones rurales	Taux de couverture des services	ND	AD		
	Amélioration de la qualité des services (agro-pastoral, éducation, santé etc.) dans les zones rurales	Taux de satisfaction des bénéficiaires	ND	AD		
	Promotion de la mise en réseau des acteurs de la chaîne de valeur des différents produits et secteurs, à travers l'économie numérique	Nombre de plateformes et d'applications fonctionnelles Nombre d'acteurs des chaînes de valeur ayant utilisant les plateformes/applications	ND	AD		

²⁸ Prise en compte des zones agricoles non urbanisables

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
	Sensibilisation des différents acteurs au respect des cahiers de charge sur la protection de l'environnement	Taux de mise en œuvre des mesures des cahiers de charge en lien avec l'environnement	ND	AD		
	Vulgarisation des codes et lois sur la protection de l'environnement	Nombre de textes vulgarisés	ND	AD		
	Vulgarisation des méthodes de production des biens et services intégrant les principes de l'économie verte	Nombre de méthodes de production 'vertes' vulgarisées	ND	AD		
	Création des institutions financières spécialisées en vue de faciliter l'accès aux financements des producteurs/promoteurs des biens et des services	Volume de prêts bancaires accordés aux promoteurs de biens et services	ND	AD		
	Amélioration des mécanismes de financement des entreprises du secteur privé	Volume de financements accordés	ND	AD		
	Facilitation de l'accès aux facteurs de production	Augmentation du taux de production national (pourcentage en hausse du taux de productivité)	ND	AD		
	Vulgarisation des résultats de la recherche	Nombre de résultats de recherche vulgarisés	ND	AD		
	Développement /promotion de l'innovation en matière de développement durable et d'économie verte	Nombre d'initiatives d'appui à l'innovation en DD et économie verte	ND	AD		
	Renforcement du partenariat Public Privé dans la production des biens et services publics	Nombre de partenariats conclus	ND	AD		

Sous-axe 1.3 : Renforcement de la Compétitivité des industries camerounaises

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Augmenter la compétitivité des industries camerounaises	Réduction des taxes à l'installation des entreprises	Nombre d'entreprises ayant bénéficiée d'agrément à l'investissement privé	ND	AD	Territoire national	Administrations sectorielles, CTD, secteur privé et OSC
	Renforcement et mise en œuvre d'outils de préservation de l'environnement durant la construction des infrastructures et leur équipement	Nombre de PGES validés respectés	ND	AD		
	Sensibilisation et formation des acteurs clés sur l'utilisation des technologies propres	Nombre d'acteurs sensibilisés et/ou formés	ND	AD		
	Vulgarisation des normes sur la qualité et contrôle du respect desdites normes	Nombre de normes vulgarisées	ND	AD		
	Promotion de l'éducation en entreprise pour le respect des normes et l'intégration des principes de l'économie verte	Taux de connaissance des normes et des principes de l'économie verte au sein des entreprises	ND	AD		
	Assurer le respect des normes en vigueur par les industries camerounaises	Nombre d'entreprises respectant les normes	ND	AD		
	Facilitation des procédures d'exportation	Taux de satisfaction	ND	AD		
	Certification et labellisation des produits camerounais	Nombre de produits camerounais certifiés et/ou labellisés	ND	AD		
	Accompagnement des entreprises à l'application des normes et à l'obtention des certifications	Nombre d'entreprises disposant de certifications	ND	AD		
	Développement et vulgarisation de modèles d'intégration des principes de l'économie verte dans différents secteurs d'activité	Nombres d'entreprises ayant intégrés les principes de l'économie verte	ND	AD		

I.2. Axe stratégique : Environnement / Ecologie

Identification et caractérisation du programme

Programme N°2

1. **Axe stratégique :** Environnement/ écologie

2. **Nom du programme :** Préservation de la diversité des espèces, des ressources naturelles et énergétiques

3. **Objectifs spécifiques:**

- Réduire la pression exercée par les populations sur les ressources naturelles et énergétiques;
- Assurer une gestion rationnelle des déchets, des pollutions et des risques naturels/industriels ;
- Identifier et réduire les risques liés aux changements climatiques (CC) et développer des réponses d'atténuation, d'adaptation ainsi que des mesures de résilience.

4. **Indicateurs**

Indicateur d'effectivité	Indicateur de résultat	Indicateur de temps
Des mesures efficaces d'exploitation durable des ressources naturelles et énergétiques sont développées et mises à la disposition des populations	<ul style="list-style-type: none">• Ratio taux de prélèvement / taux de régénération naturelle des ressources• Taux de population ayant adopté l'utilisation des sources d'énergie renouvelable	50% des objectifs prioritaires sont atteints d'ici 2030
Des politiques et mesures opérationnelles de gestion des déchets, de la pollution et des risques naturels sont élaborées et appliquées	Taux de recyclage des déchets	50% des objectifs prioritaires sont atteints d'ici 2030
Des mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience face aux CC sont identifiées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'hectares reboisés (nombre de plants mis en terre ayant survécus)• Taux de CO2 séquestré• Taux résilientes de la population aux CC	50% des objectifs prioritaires sont atteints d'ici 2030

5. **Stratégie-programme**

En ligne avec ses objectifs intermédiaires, la stratégie du programme sera axée sur trois piliers :

- i. La réduction de la pression des populations sur les ressources naturelles et le développement des énergies renouvelables. Il s'agira ici de permettre une exploitation durable des ressources naturelles et énergétiques par les acteurs qui en font usage à des fins économiques, mais également dans le cadre socio-culturel. Les actions clés porteront sur :
 - L'amélioration des systèmes de communication et de sensibilisation des communautés/populations ;
 - La promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles ;
 - Le renforcement de la réglementation et du contrôle;
 - Le développement et la vulgarisation des sources d'énergie renouvelable, ainsi que la promotion de la pratique de l'efficacité énergétique

- ii. La gestion rationnelle des déchets, de la pollution et des risques naturels. En réponse aux défis de l'application des différentes conventions internationales et réglementations relatives à la gestion des eaux usées et à la gestion des divers types de déchets, il sera question:
 - Du renforcement des contrôles auprès des entités génératrices de déchets et de pollutions ;
 - Du renforcement de l'application de la réglementation sur la protection de la nature ;
 - De la mise en place d'un système efficace de gestion des drains;
 - De la valorisation /recyclage des déchets ;
 - De la réduction des nuisances sonores et olfactives ;
 - De la réduction de la pollution atmosphérique ;
 - De la gestion des produits chimiques ;
 - De l'opérationnalisation de la bourse des déchets
- iii. La maîtrise des risques liés aux changements climatiques et le développement de mesures d'adaptation et d'atténuation, à travers :
 - L'extension des actions de reboisement ;
 - La mise en œuvre des mesures anticipatoires pour faire face à la disparition des ressources naturelles ;
 - La mise en œuvre d'un système MRV (Monitoring, Reporting and Verification).

6. Cadre institutionnel de mise en œuvre du programme

Les acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre de ce programme sont le MINEPDED, le MINFOF, le MINATD et les autres administrations sectorielles concernées ainsi que les parlementaires, les CTD, les OSC, les PTF et le secteur privé.

7. Responsable/coordonnateur de la mise en œuvre : MINEPDED

Identification et caractérisation des actions rattachées au programme

Sous-axe 2.1: Gestion durable des ressources naturelles

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Réduire la pression exercée par les populations sur des ressources naturelles et énergétiques	Amélioration des systèmes de communication et de sensibilisation des communautés/populations	Nombre de personnes sensibilisées	ND	AD	Territoire national	Administrations sectorielles, CTD, secteur privé et OSC
	Renforcement des structures et les mesures de contrôle par secteur d'activités	Nombre de structures de contrôles opérationnelles	ND	AD		
	Développement et promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de foyers ayant adopté des modes de vie alternatifs • Nombre d'activités moins destructrices des ressources naturelles 	ND	AD		
	Promotion de la recherche et du développement durable dans tous les domaines notamment dans le secteur des énergies renouvelables	Nombre de projets de recherche initiés	ND	AD		
	Réalisation d'une étude sur les éléments à actualiser dans le cadre légal et la réglementation sur l'exploitation des ressources naturelles	Rapport d'étude disponible	ND	AD		
	Renforcement du cadre juridique existant et application de la réglementation	Nombre de textes révisés	ND	AD		
	Organisation de campagnes de sensibilisation des populations rurales	Nombre de campagnes de	ND	AD		

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
	et entrepreneurs sur l'usage durable des ressources naturelles	sensibilisation organisées				
	Vulgarisation des activités alternatives génératrices de revenus auprès des populations	Nombre de personnes mettant en œuvre des AGR alternatives	ND	AD		
	Vulgarisation des techniques améliorées	Nombre de techniques améliorées vulgarisées	ND	AD		
	Promotion de l'usage des énergies renouvelables et la pratique de l'efficacité énergétique	Nombre de mesures de promotion des énergies renouvelables mises en œuvre	ND	AD		

Sous axe 2.2: Gestion rationnelle des déchets, de la pollution et des risques naturels/industriels

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Assurer une gestion rationnelle des déchets et des risques industriels et lutter contre les pollutions	Renforcement des contrôles	Nombre de contrôles réalisés	ND	AD	Territoire national	Administrations sectorielles, CTD, secteur privé et OSC
	Renforcement de l'application de la réglementation sur la protection de la nature	Taux de mise en œuvre des directives de la réglementation sur la protection de la nature	ND	AD		
	Amélioration du système d'assainissement des villes	Nombre de plans d'assainissement élaborés et mis en œuvre	ND	AD		
	Promotion du traitement écologique et de la valorisation des déchets auprès des particuliers et des entreprises	Taux de traitement/recyclage des déchets	ND	AD		

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
	Promotion d'une industrialisation propre ou d'une économie verte	Taux de mise en œuvre du plan d'industrialisation propre	ND	AD		
	Elaboration et vulgarisation des plans de gestion environnementaux et des schémas directeurs d'environnement	Nombre de PGES et de schémas directeurs d'environnement élaborés	ND	AD		

Sous axe 2.3 : Atténuation et adaptation aux changements climatiques

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Identifier et réduire les risques liés aux changements climatiques (CC) et développer des réponses d'atténuation ainsi que des mesures de résilience	Extension et accompagnement des actions de reboisement	Nombre de ha reboisés	ND	AD	Territoire national	Administrations sectorielles, CTD, secteur privé et OSC
	Sensibilisation des populations et des entrepreneurs à la gestion des risques et des catastrophes	Nombre de personnes sensibilisées	ND	AD		
	Réalisation d'une étude des mécanismes spécifiques d'adaptation/d'atténuation face aux différents risques de CC	Rapport d'étude disponible	ND	AD		
	Elaboration et vulgarisation des mécanismes d'adaptation / atténuation et de résilience des écosystèmes face aux changements climatiques	Nombre de mécanismes élaborés et vulgarisés	ND	AD		
	Mise en place d'un système MRV	Système MRV fonctionnel	ND	AD		

I.3. Axe stratégique: Social

Identification et caractérisation du programme

Programme N°3

1. Axe stratégique : Social

2. Nom du programme : Satisfaction des besoins en santé, éducation, et emploi

3. Objectifs :

- Assurer l'égalité et l'équité dans l'accès à l'éducation et à la santé
- Mettre en adéquation l'offre de formation-emploi et les besoins réels de développement durable
- Promouvoir les valeurs, l'identité culturelle camerounaise et l'intégration nationale

4. Indicateurs

Indicateur d'effectivité	Indicateur de résultat	Indicateur de temps
Des politiques pertinentes d'accès à l'éducation et à la santé sont mises en œuvre de façon équitable sur l'étendue du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Taux d'accès aux services de santé• Taux d'accès à l'éducation	75% des objectifs prioritaires du programme sont atteints d'ici 2030
Les offres de formation professionnelle et les profils professionnels intègrent pertinemment les enjeux de développement durable	<ul style="list-style-type: none">• Taux de chômage• Taux de sous-emploi	50% des objectifs prioritaires sont atteints d'ici 2030
La valorisation de l'identité culturelle camerounaise et l'intégration nationale sont renforcées	Nombre d'initiatives/projets de valorisation de l'identité culturelle et de l'intégration nationale mis en œuvre	50% des objectifs prioritaires sont atteints d'ici 2030

5. Stratégie-programme

Ce programme adresse les problématiques liées au domaine "social" du développement durable au Cameroun, avec un accent sur la santé, l'éducation, l'emploi et la lutte contre le chômage, et la culture. La stratégie-programme est adossée sur les stratégies sectorielles de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la culture, et préconise une association d'initiatives au niveau stratégique (élaboration de politiques) et opérationnel (investissements, sensibilisations, etc.), basées sur les principes de promotion du genre et d'inclusion sociale. De façon spécifique, il s'agira, entre autres, de

- Mettre en place une couverture santé universelle pour tous
- Améliorer l'accès aux services de santé en termes d'infrastructures, de personnel et de coûts,
- D'assurer l'effectivité de la gratuité de l'école primaire à travers la mise à disposition du financement public
- Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle,
- Intégrer les besoins du DD dans les offres de formation professionnelle,
- Créer des centres de formation aux métiers du DD,
- Identifier et de valoriser les valeurs et le patrimoine culturel camerounais et les valoriser, et
- Renforcer les activités de promotion de l'intégration nationale.

6. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de ce programme implique prioritairement les ministères sectoriels responsables des stratégies de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la formation professionnelle et de la culture. L'implication du MINEPDED reste pertinente pour assurer la prise en

compte effective des principes de développement durable dans les stratégies et plans d'action sectoriels. Les acteurs clés de l'opérationnalisation de ce programme sont les CTD, les OSC, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Les parlementaires seront également impliqués la mise en place de mesures légales devant soutenir les actions de ce programme.

7. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre : MINSANTE, MINEDUB, MINESEC, MINESUP MINEFOP, MINCULTURE, MINEPDED, MINAS, MINJEC. MINDUH, MINPROFF

Identification et caractérisation des actions liées au programme

Sous-axe 3.1 : Santé

Objectifs	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Garantir l'égalité, l'équité et la qualité dans l'accès aux soins de santé	Mise en place d'une couverture santé universelle	Système de couverture santé universelle validé et opérationnel	ND	AD	Territoire national	MINSANTE Administrations sectorielles CTD, PTF, OSC, populations, secteur privé
	Amélioration de l'accès à la santé	Taux de couverture des services de santé	ND	AD		
	Réalisation d'une étude actualisée sur les besoins en infrastructures de santé et en personnel qualifié	Etat des besoins disponible	ND	AD		
	Amélioration du système de santé en facilitant l'accès aux soins à coût raisonnable	Taux de fréquentation des structures hospitalières et sanitaires	ND	AD		

Sous-axe 3.2: Education

Objectifs	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Garantir l'équité et l'égalité dans l'accès à l'éducation	Réalisation d'une étude des besoins en infrastructure, personnel, équipements pour assurer l'accessibilité et la gratuité de l'école primaire	Etat des besoins disponible	ND	AD	Territoire national	MINEDUB Administrations sectorielles CTD, PTF, OSC, populations
	Mise à disposition du financement public de l'école primaire publique pour assurer sa gratuité	Taux de financement public du fonctionnement des écoles	ND	AD		
	Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle	Taux de fréquentation des centres	ND	AD		

Objectifs	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
		d'alphabetisation fonctionnelle				
	Sensibilisation des populations sur la relation entre l'éducation formelle-non formelle	Taux de scolarisation	ND	AD		
	Mise en place de mesures rendant l'éducation formelle gratuite et obligatoire pour les groupes vulnérables	Taux de scolarisation au sein des groupes vulnérables	ND	AD		

Sous-axe 3.3 : Emploi et lutte contre le chômage

Objectifs	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Mettre en adéquation l'offre de formation emploi et les besoins réels de développement durable	Réalisation d'un état de lieux des besoins réels en formation/compétences dans tous les secteurs en matière de développement durable	Etat des lieux disponible	ND	AD	Territoire national Territoire national	MINEFOP MINJEC Administrations sectorielles CTD, PTF, OSC, populations
	Intégration des besoins réels du développement durable dans les offres de formation professionnelle	Nombre de curricula de formation élaborés sur la base des besoins d'éducation au DD	ND	AD		
	Promotion de la formation technique et professionnelle des jeunes	Nombre de structures socioéducatives de formation technique des jeunes créées	ND	AD		
	Création des centres multifonctionnels innovants portés vers les métiers du développement durable et l'économie verte	Nombre de centres de formation opérationnels	ND	AD		

Sous-axe 3.4 : Culture

Objectifs	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Promouvoir les valeurs, l'identité culturelle camerounaise et l'intégration nationale	Réalisation d'une étude monographique sur le patrimoine culturel camerounais et ses valeurs, avec mise en exergue des valeurs	Rapport d'étude disponible	ND	AD	Territoire national	MINAC MINJEC Administrations sectorielles CTD, OSC, organisations internationales populations
	Vulgarisation et restauration du patrimoine culturel camerounais et des valeurs	Nombre d'initiatives de valorisation des valeurs et du patrimoine culturel camerounais	ND	AD		
	Renforcement des activités de promotion de l'intégration nationale	Taux de mise en œuvre du plan d'intégration nationale	ND	AD		

I.4. Axe stratégique: Gouvernance

Identification et caractérisation du programme

Programme N°4

- 1. Axe stratégique :** Gouvernance
- 2. Nom du programme :** Promotion de la gouvernance et renforcement de l'Etat de droit
- 3. Objectif :** Prendre en compte les préoccupations du développement durable dans les différents secteurs
- 4. Indicateurs**

Indicateur d'effectivité	Indicateur de résultat	Indicateur de temps
Les principes de développement durable sont intégrés de façon pertinente dans toutes les politiques publiques	Nombre de politiques publiques et de plans communaux de développement mis en œuvre selon les principes de développement durable	100% des objectifs prioritaires du programme sont atteints d'ici 2030

5. Stratégie-programme

Le programme « Gouvernance » de la Stratégie Nationale de Développement Durable vise à améliorer la cohérence institutionnelle en termes de développement durable à différents niveaux de l'appareil de management public (services centraux et services déconcentrés des ministères concernés). Un accent particulier est mis sur les collectivités territoriales décentralisées et leur rôle dans la mise en œuvre pertinente des mesures de DD. Ce programme cristallise aussi l'essentiel des actions « de sanction » du plan d'action, actions visant notamment à prévenir les actes contraires aux principes de développement durable. De façon spécifique, le programme se focalisera sur :

- Le renforcement de la coordination des interventions des acteurs du développement durable, à travers le renforcement du dispositif institutionnel du DD,
- Le renforcement du dispositif juridique du DD et de son applicabilité,
- L'optimisation de la mise en œuvre des mesures de DD et de protection de l'environnement à travers l'amélioration des connaissances sur les lois et instruments par les populations mais aussi par les CTD, ainsi que la mise en œuvre d'actions coercitives et incitatives pour le respect de ces lois et instruments.

6. Cadre institutionnel de mise en œuvre :

Les acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre de ce programme sont l'ensemble des départements ministériels, les CTD, la société civile, les partenaires techniques et financiers

7. Coordonnateur de la mise en œuvre : MINEPDED

Identification et caractérisation des actions rattachées au programme

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Prendre en compte les préoccupations du développement durable dans les différents secteurs	Opérationnalisation de la Commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Texte de constatation de mise en place de la Commission • Rapport de la première session de la Commission 	0	100%	Territoire national	Administrations sectoriels CTD OSC PTF
	Réalisation d'un état des lieux des besoins en renforcement des capacités des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du DD	Rapport d'état des lieux disponible	0	100%		
	Mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités des exécutifs et du personnel des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du DD	Nombre de séminaires de formation organisés Nombre de manuels de formation distribués	0	100%		
	Opérationnalisation de la police environnementale dans les communes	Nombre de brigades communales de contrôle environnemental opérationnelles	ND	AD		
	Réalisation d'une étude pour l'actualisation des textes existants en vue de les adapter et les rendre plus coercitifs au regard des enjeux de DD	Rapport d'étude disponible	0	100%		

Objectif	Désignation des actions	Indicateurs	Baseline	Cible	Zone ou lieu d'exécution	Cadre institutionnel de mise en œuvre
	Renforcement des textes sur les sanctions existantes contre les actes contraires au développement durable (amendes, contraintes par corps et sursis)	Nombres de textes actualisés selon les recommandations de l'étude	ND	AD		
	Publication des décrets d'application des textes sur l'environnement	Nombre de décrets d'application publiés	ND	AD		
	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la SNDD ainsi que le cadre légal et institutionnel relatif au DD	Nombre de personnes sensibilisées sur le DD	ND	AD		
	Vulgarisation des initiatives positives en lien avec le DD	Nombre de bonnes pratiques recensées et vulgarisées	ND	AD		

II. PLAN D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DE LA SNDD

Le Plan d'Investissement Prioritaire (PIP) :

- Définit le cout des actions et le niveau d'investissement à envisager pour la mise en œuvre des actions des différents programmes
- Précise les sources de financement primaires et secondaires, pour la période ciblée (pour la SNDD, 3 ans).

II.1. Axe stratégique : Economie

Sous-axe 1.1: Développement des infrastructures durables

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires (sur 03 ans)	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en FCFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des infrastructures de transport (routes, chemin de fer, aéroports, ports autonomes) ; • Insuffisance des installations/ infrastructures de production, de transformation et de stockage des produits; • Vétusté et insuffisance des systèmes de distribution des énergies (hydrocarbures, électricité), d'eau et de communication ; 	Construire, réaménager les infrastructures, équipements de production, de transport, et de distribution	Etude sur les besoins en infrastructures routières	Administrations sectorielles PTF OSC Secteur privé Populations	700 000 000 ²⁹	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales
		Aménagement des routes rurales (construction des barrières de pluies pour les routes en terre)		AD après études	
		Lutte contre les surcharges sur les routes revêtues		Le coût d'une barrière de pluie est de 513 877 ³⁰	
		Informatisation du système de collecte des fonds de pesage et de péage		AD après études	
		Construction des infrastructures (routes, écoles, etc.)		AD après étude sur l'état des besoins	
		Réduction des délais de passation et de soumission des marchés publics		NA	
		Renforcement des capacités de la main d'œuvre locale qualifiée dans la construction des infrastructures durables		500 000/P (pour une formation de 7 jours)	
		Développement du réseau routier		AD après identification des personnes éligibles à la formation	
			AD après études		

²⁹ Estimation faite à partir du budget prévu par le MINEPAT pour l'élaboration des Schéma Régionaux d'Aménagement du Territoire pour l'année 2017 (soit 700 000 000 F CFA pour les régions de l'Ouest, Adamaoua, Extrême-Nord, Nord-Ouest, Est et Sud et, 1. 000 000 000 F CFA pour les régions du littoral et du Centre)

³⁰ Cf. Mercuriale 2015

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires (sur 03 ans)	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en FCFA	Sources potentielles de financement
		Elaboration et mise en œuvre des plans d'urbanisme en fonction des spécificités locales ³¹		AD après réalisation des études lancées par le MINTP relatives à l'élaboration des plans de développement urbain pour l'année 2017	
		Vulgarisation et mise en œuvre de la loi sur l'incitation à l'investissement privé		75 000 000 ³²	
		Créer des incubateurs d'entreprise		AD après étude de faisabilité	

Sous-axe 1.2 : Amélioration de la productivité des biens et services

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en FCFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> Faible structuration des filières et des marchés ; Archaïsme des moyens et méthodes de production ; Insuffisance des infrastructures de production et de mise sur le marché ; 	Améliorer la productivité des biens et des services	Entretien, renouvellement et construction des infrastructures d'accès aux services (eau et énergie)	Administrations sectorielles, PTF, OSC, secteur privé	AD après études	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales
		Extension des services (agro-pastoral, éducation, santé etc.) dans les zones rurales		AD après études	
		Amélioration de la qualité des services (agro-pastoral, éducation, santé etc.) dans les zones rurales		NA	
		Mise en réseau des acteurs de la chaîne de valeur des différents produits et secteurs, à travers l'économie numérique		AD après études	

³¹ Prise en compte des zones agricoles non urbanisables

³² Coûts estimatifs des ateliers régionaux de vulgarisation de la loi citée à raison de deux séminaires par an.

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
• Faible modernisation des outils de communication et de marketing		Sensibilisation des différents acteurs au respect des cahiers de charge sur la protection de l'environnement		75 000 000	
		Vulgarisation des codes et lois sur la protection de l'environnement		60 000 000	
		Vulgarisation des méthodes de production des biens et services intégrant les principes de l'économie verte		150 000 000	
		Création des institutions financières spécialisées en vue de faciliter l'accès aux financements des producteurs/promoteurs des biens et des services		AD après études	
		Amélioration des mécanismes de financement des entreprises du secteur privé		AD	
		Facilitation de l'accès aux facteurs de production		AD	
		Vulgarisation des résultats de la recherche		18 000 000	
		Développement /promotion de l'innovation en matière de développement durable et d'économie verte		AD après études de faisabilité	
		Renforcement du partenariat Publique Privé dans la production des biens et services publics		NA	
		Développer l'économie numérique dans chaque secteur de production		AD après études	

Sous-axe 1.3 : Renforcement de la compétitivité des industries camerounaises

Problèmes	Objectif	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance quantitative et qualitative de la main d'œuvre ; • Instabilité des moyens de financement de services de base ; • Absence de mécanisme approprié de développement et de financement de la vision stratégique en matière de développement technologique, industriel et touristique 	Améliorer la compétitivité de l'industrie camerounaise	Réduction des taxes à l'installation des entreprises	Administrations sectorielles, PTF, OSC, secteur privé	NA	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales
		Renforcement et mise en œuvre d'outils de préservation de l'environnement durant la construction des infrastructures industrielles et leur équipement		//	
		Sensibilisation et formation des acteurs clés sur l'utilisation des technologies propres		Pour 30 acteurs clés identifiés dans chacune des 10 régions du Pays = 150 000 000	
		Vulgarisation des normes sur la qualité et contrôle du respect desdites normes		60 000 000	
		Promotion de l'éducation en entreprise pour le respect des normes et l'intégration des principes de l'économie verte		60 000 000	
		Assurer le respect des normes en vigueur par les industries camerounaises		5 000 000	
		Facilitation des procédures d'exportation		AD	
		Certification et labellisation des produits camerounais		AD après étude sur les critères d'éligibilité des secteurs/produits à la certification	
		Accompagnement des entreprises à l'application des normes et à l'obtention des certifications			

Problèmes	Objectif	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
		Développement et vulgarisation des modèles d'intégration des principes de l'économie verte dans différents secteurs d'activité		Cf. Campagne de vulgarisation/sensibilisation	

II.2. Axe stratégique : Environnement – Ecologie

Sous-axe 2.1: Gestion durable des ressources naturelles

Problèmes	Objectif	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation/disparition des espèces/écosystèmes rares et fragiles ; • Rythme de régénération naturelle renouvelable inférieur au rythme de prélèvement ; • Augmentation de la demande en ressources ; 	Réduire la pression exercée par les populations sur les ressources naturelles et énergétiques	Amélioration des systèmes de communication et de sensibilisation des communautés/populations	Administrations sectorielles, parlementaires, CTD, PTF, OSC, secteur privé populations	60 000 000	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales et secteur privé
		Renforcement des structures et les mesures de contrôle par secteur d'activités			
		Développement et promotion des modes de vie alternatifs et des activités permettant de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles		AD après étude	
		Promotion de la recherche et du développement durable dans tous les domaines notamment en ce qui concerne les sources d'énergie renouvelable		Cf. Actions de vulgarisation et de sensibilisation	
		Réaliser une étude sur les éléments à actualiser dans le cadre légal et la réglementation sur l'exploitation des ressources naturelles		50 000 000	
		Renforcement du cadre juridique existant et application de la réglementation		Cf. étude sur l'actualisation du cadre juridique	
		Organisation de campagnes de sensibilisation des populations rurales et entrepreneurs sur		Cf. Actions de vulgarisation et	

Problèmes	Objectif	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
		l'usage durable des ressources naturelles		de sensibilisation	
		Vulgarisation des activités alternatives génératrices de revenus auprès des populations		Cf. Actions de vulgarisation et de sensibilisation	
		Vulgarisation des techniques améliorées		Cf. Actions de vulgarisation et de sensibilisation	
		Promotion de l'usage des énergies renouvelables et la pratique de l'efficacité énergétique		Cf. Actions de vulgarisation et de sensibilisation	

Sous axe 2.2: Gestion rationnelle des déchets, de la pollution et des risques naturels/industriels

Problèmes	Objectif	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles des financements
<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un dispositif efficace d'assainissement et d'évacuation des eaux usées ; • Absence de plans d'urbanisation ; • Accumulation de déchets solides ménagers et spéciaux (déchets hospitaliers notamment) 	Assurer une gestion rationnelle des déchets et des risques naturels/industriels et lutter contre les pollutions et des	Renforcement des contrôles	Administrations sectorielles, CTD, PTF, OSC, populations	5 000 000	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales CTD
		Renforcement de l'application de la réglementation sur la protection de la nature		Cf. Contrôle	
		Amélioration du système d'assainissement des villes		AD après études	
		Promotion du traitement écologique et de la valorisation des déchets auprès des particuliers et des entreprises		Cf. Actions de vulgarisation et de sensibilisation	
		Promotion d'une industrialisation propre ou d'une économie verte		Cf. Actions de vulgarisation et de sensibilisation	
		Elaboration et vulgarisation des plans de gestion environnementaux et des schémas directeurs d'environnement			

Sous axe 2.3 : Atténuation et Adaptation aux changements climatiques

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des informations météorologiques et manque de suivi et d'analyse des données existantes • Insuffisance des campagnes de sensibilisation des populations sur l'atténuation et l'adaptation aux CC • Insuffisance d'analyses systématiques au niveau des zones agro-écologiques des risques de la vulnérabilité liés aux changements climatiques et des adaptations efficaces ; • Recul du couvert végétal. 	Identifier et réduire les risques liés aux changements climatiques (CC) et développer des réponses d'atténuation ainsi que des mesures de résilience	Extension et accompagnement des actions de reboisement	Administrations sectorielles, CTD, PTF, OSC, populations	AD	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales CTD
		Sensibilisation des populations et les entrepreneurs à la gestion des risques et des catastrophes		Cf. Actions de vulgarisation et de sensibilisation	
		Réalisation d'une étude des mécanismes spécifiques d'adaptation/d'atténuation face aux différents risques de CC		50 000 000	
		Elaboration et vulgarisation des mécanismes d'adaptation / atténuation et de résilience des écosystèmes face aux changements climatiques		Cf. Actions de vulgarisation et de sensibilisation	
		Mise en place d'un système MRV		AD	

II.3. Axe stratégique 3 : Social

Sous-axe 3.1 : Santé

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de l'accessibilité physique des services de santé ; • Dégradation de la couverture de la population en personnel médical ; • Insuffisance du financement du secteur ; • Insuffisance du cadre légal et réglementaire ; 	Assurer l'égalité-équité dans l'accès à la santé	Mise en place d'une couverture santé universelle	MINSANTE, MINTSS, administrations sectorielles, PTF, OSC	AD	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales
		Amélioration de l'accès à la santé		AD	
		Réalisation d'une étude actualisée sur les besoins en infrastructures de santé et en personnel qualifié		50 000 000	
		Amélioration du système de santé en facilitant l'accès aux soins à coût raisonnable		AD (Cf. Actions 1 et 2)	

Sous-axe 3.2 : Education

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et autres parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du financement du secteur ; • Insuffisance du cadre légal et réglementaire ; • Incohérence entre l'offre et la demande, notamment en milieu rural /faible capacité d'accueil des établissements scolaires ; 	Assurer l'égalité-équité dans l'accès à l'éducation	Réalisation d'une étude des besoins en infrastructure, personnel, équipements pour assurer l'accessibilité et la gratuité de l'école primaire	MINEDUB MINESEC Administrations sectorielles PTF OSC APEE Populations	50 000 000	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales
		Mise à disposition du financement public de l'école primaire publique pour assurer sa gratuité		NA	
		Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle		AD	

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et autres parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'enseignants qualifiés ; • Inégale répartition des structures d'accueil, des équipements et des affectations à tous les niveaux d'enseignement ; • Inadaptation aux évolutions de la science et de la technologie ; • Faiblesse des acquis scolaires ; 		Sensibilisation des populations sur la relation entre l'éducation formelle-non formelle		AD	
		Mise en place de mesures rendant l'éducation formelle gratuite et obligatoire pour les groupes vulnérables		AD	

Sous-axe 3.3 : Emploi et lutte contre le chômage

Problèmes	Objectifs	Désignation des actions	Intervenants et autres parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-emploi et précarité ; • Faiblesse du système d'information sur l'emploi des jeunes ; • Inadéquation entre les offres de formations/éducation et les besoins du marché de l'emploi ; • Faiblesse de la politique d'auto-emploi 	Mettre en adéquation l'offre de formation-emploi et les besoins réels de développement durable	Réalisation d'un état de lieux des besoins réels en formation/compétences dans tous les secteurs en matière de développement durable	MINEFOP MINPROFF MINJEC Administrations sectorielles PTF OSC	50 000 000	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales
		Intégration des besoins réels du développement durable dans les offres de formation professionnelle		NA	
		Promotion de la formation technique et professionnelle des jeunes			
		Création des centres multifonctionnels innovants		AD	

Problèmes	Objectifs	Désignation des actions	Intervenants et autres parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
		portés vers les métiers du développement durable			

Sous-axe 3.4 : Culture

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et autres parties prenantes	Estimation des coûts en F CFA	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Ignorance des aspects positifs de la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de DD ; • Faible valorisation du potentiel touristique local ; • Prise en compte insuffisante des compétences locales dans la mise en œuvre des dispositifs de développement durable ; • Faible intégration des langues et cultures nationales dans le système éducatif ; 	Promouvoir les valeurs, l'identité culturelle camerounaise et l'intégration nationale	Réalisation d'une étude monographique sur le patrimoine culturel camerounais et ses valeurs,	MINCULTURE Administrations sectorielles PTF OSC Populations	50 000 000	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales
		Vulgarisation et restauration du patrimoine culturel camerounais et des valeurs		AD	
		Renforcement des activités de promotion de l'intégration nationale		Cf Plan d'action de la stratégie camerounaise d'intégration Nationale (SCIN)	

II.4.Axe stratégique 4 : Gouvernance

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et autres parties prenantes	Estimation des coûts	Sources potentielles de financement
<ul style="list-style-type: none"> Faible coordination des interventions entre les acteurs du développement durable ; Persistance des pratiques de corruption ; Fragilité du système judiciaire 	Prendre en compte les préoccupations environnementales dans les différents secteurs	Opérationnalisation de la Commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable	Administrations sectorielles CTD OSC PTF	AD	Budget de l'Etat, budget des CTD, bailleurs de fonds, organisations internationales
		Réalisation d'un état des lieux des besoins en renforcement des capacités des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du DD		180 000 000	
		Mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités des exécutifs et du personnel des CTD sur les lois, le cadre institutionnel, les politiques et les instruments de promotion du DD		360 000 000	
		Opérationnalisation de la police environnementale dans les communes		AD	
		Réalisation d'une étude pour l'actualisation des textes existants en vue de les adapter et les rendre plus coercitifs au regard des enjeux de DD		50 000 000	
		Renforcement des textes sur les sanctions existantes contre les actes contraires au développement durable (amendes, contraintes par corps et sursis)		Cf. Etude sur l'actualisation des textes existants	

Problèmes	Objectifs	Actions prioritaires	Intervenants et autres parties prenantes	Estimation des coûts	Sources potentielles de financement
		Publication des décrets d'application des textes sur l'environnement			
		Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la SNDD ainsi que le cadre légal et institutionnel relatif au DD		25 000 000	
		Vulgarisation des initiatives positives en lien avec le DD		Cf. Campagne de vulgarisation	

III. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA SNDD

La SNDD a été élaborée de manière inclusive dans la mesure où l'essentiel des parties prenantes concernées par la question du développement durable ont été consultés. Par conséquent, les actions qui en découlent traduisent le caractère participatif de cette activité. Cependant, au-delà de la pertinence des actions arrêtées, l'efficacité de la SNDD dépend de la possibilité et de la facilité de sa mise en œuvre. Cela suppose la définition d'un dispositif d'implémentation qui intègre non seulement l'environnement ou le paysage dans lequel s'inscrit cette mise en œuvre mais aussi la considération de la dimension organisationnelle qui devra au quotidien animer cette mise en œuvre.

Plus concrètement, il s'agira d'identifier les responsables de cette mise en œuvre et de clarifier leurs missions, de présenter la structure de la coordination de la mise en œuvre de la SNDD, de définir les principes, approches et principales techniques d'opérationnalisation de la SNDD avant de présenter les étapes et le calendrier de cette opérationnalisation.

II.1. Les responsables d'opérationnalisation de la SNDD

La mise en œuvre de la SNDD s'appuiera sur quelques acteurs qui, par leurs actions, impacteront les comportements de toutes les parties prenantes (populations, pouvoirs publics, secteur privé, etc.) dans le sens des prescriptions de la SNDD. Il convient cependant de préciser que tous ces acteurs sont également la cible de la SNDD. Dans tous les cas, l'implémentation de la SNDD s'appuiera sur quelques parties prenantes bien précises en l'occurrence un responsable principal et des responsables relais.

II.1.1. Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

La qualité de responsable principal de la mise en œuvre de la SNDD découle des compétences du MINEPDED en matière de développement durable. En effet, il ressort du décret portant organisation du MINEPDED que cette administration est « responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature, dans une perspective de développement durable ». A ce titre, les missions du MINEPDED dans l'implémentation de la SNDD sont les suivantes :

- **Accomplir ses obligations propres contenues dans le document de stratégie** : Le MINEPDED est à la fois acteur et cible de la SNDD. Il doit donc mettre en œuvre les actions de développement durable qui lui sont attribuées dans le cadre logique.
- **Faciliter la mise en œuvre de la SNDD par les autres acteurs** : Le MINEPDED doit également jouer un rôle d'animation quotidienne de la mise en œuvre de la SNDD par les responsables secondaires.
- **Accompagner les autres acteurs dans la mise en œuvre de la SNDD** : Le MINEPDED doit enfin accompagner et soutenir les autres acteurs dans l'accomplissement de leurs obligations en matière de développement durable telles qu'elles sont contenues dans le document de stratégie.

Le MINEPDED devrait publier un rapport annuel sur l'état du développement durable au Cameroun à compter de l'année suivant la mise en œuvre effective de la SNDD. Ce document aura pour objectif de communiquer sur le niveau d'application au niveau interne des prescriptions internationales en matière de développement durable pour l'essentiel contenues dans la SNDD. Ce document renseignera entre autres sur :

- Les mesures de DD adoptées ;
- L'impact de ces mesures ;
- Les difficultés rencontrées ;
- Les mesures de mitigation de ces difficultés.

II.1.2. Les acteurs relais de la mise en œuvre de la SNDD

- **Les autres administrations** : Toutes les administrations sont concernées par le développement durable. Ainsi, celles chargées des forêts, de l'élevage, de l'agriculture, de l'éducation ou même de la culture, ont toutes, directement ou indirectement, un lien avec le développement durable. Il convient donc de les laisser implémenter ces aspects du développement durable qui relèvent de leurs missions réglementaires dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNDD.
- **Les communes** : Le rôle des communes dans la mise en œuvre de la SNDD va dans le sens des prescriptions de Rio de Janeiro. En tant qu'administration la plus proche et la plus accessible aux citoyens, les communes sont au cœur du dispositif de l'opérationnalisation de la SNDD. Elles sont donc responsables de l'opérationnalisation de la SNDD au niveau local et elles s'assureront par conséquent d'y créer une dynamique de changement dans le sens de la SNDD
- **Les OSC et les ONGs** : Cette catégorie d'acteurs a trois fonctions principales dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD :
 - Relayer aux niveaux des communes, des chefferies et des populations les actions de contenues dans la SNDD. Cela peut se faire par le truchement des programmes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à l'adoption des bonnes pratiques.
 - Jouer un rôle de veille et de lanterne sur les manquements ou les mauvaises pratiques observées dans la mise en œuvre de la SNDD. Cela peut se faire par les interpellations des pouvoirs publics, la publication d'un rapport alternatif sur la mise en œuvre de la SNDD, etc.
 - Apporter leur expertise à l'administration pour la mise en œuvre de la SNDD (pour les organisations les plus compétentes). Cela peut se faire par la sous-traitance des actions opérationnelles de la SNDD qui relèvent de leur compétence.
- **Le secteur privé** : De par sa fonction en matière de développement durable, le secteur privé devra jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la SNDD. Ce rôle consistera à s'appropriier l'esprit de la SNDD et à intégrer dans leur fonctionnement au quotidien les obligations mises à leur actif par le Document de Stratégie. Ce faisant, il devra changer ses modes de production puis former et/ou accompagner son personnel pour qu'il s'adapte à ces nouvelles dynamiques.
- **Les chefferies traditionnelles : Leur mission dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD consiste à :**
 - Servir de relai à l'administration dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD : Ici, les chefferies doivent informer les populations sur les mesures prises par les pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD et agir pour la compréhension et l'appropriation de ces mesures.
 - Sensibiliser les populations sur leurs responsabilités en matière de DD (ceci dans le sens des prescriptions de la SNDD) : Les chefferies doivent expliquer aux populations l'urgence

de l'adoption des nouvelles habitudes qui soient conformes aux exigences de développement durable.

- Sanctionner les délinquants dans le cadre des dispositions légales : Les chefferies doivent jouer un rôle de police, dans la limite de leurs capacités, pour veiller au respect des actions de la SNDD et sanctionner les mauvais comportements observés d'une part, et valoriser les comportements positifs d'autre part.

II.2. La coordination de la mise en œuvre de la SNDD

Le succès de l'opérationnalisation de la SNDD pour des raisons d'efficacité repose sur un dispositif souple composé d'un réseau de personnes chargées aux différents endroits où ils sont affectés du traitement des problématiques de développement durable. Ce dispositif se compose ainsi qu'il suit :

- **Un facilitateur principal basé au MINEPEDED** : Il s'agit d'un responsable de la Direction de la promotion du développement durable qui sera chargé de l'animation au quotidien de la SNDD.
- **Des points focaux régionaux du MINEPEDED** (dans les délégations régionales) : ce sont des personnes physiques affectées dans les délégations régionales qui devront animer le processus au niveau régional en facilitant les activités y relatives en collaboration avec les délégations régionales des autres administrations sectorielles et les autres acteurs responsables de la mise en œuvre de la SNDD.
- **Les points focaux dans les autres administrations et de leurs délégations régionales** : Ils auront pour mission de s'assurer que leur administration, aux niveaux central et déconcentrés, remplit ses obligations en matière de développement durable tels que définies dans le SNDD, le tout dans le cadre du respect de leurs attributions.
- **Les points focaux dans les communes** : Ils sont chargés d'animer le processus au niveau des communes et des chefferies traditionnelles.
- **Les appuis indépendants** : Il s'agit des OSC et des ONG internationales qui selon l'option choisie parmi les trois sus - mentionnées participent à la mise en œuvre de la SNDD soit de manière directe (en exécutant directement des actions du cadre logique de la SNDD), soit de manière indirecte (en accompagnant l'une des trois catégories de responsables de la mise en œuvre de la SNDD).

La figure ci-dessous schématise le dispositif de la mise en œuvre de la SNDD en faisant ressortir le lien entre l'action des responsables de la mise en œuvre et l'impact sur les populations (flèche noire). Les modalités de collaboration entre les différentes responsables de la mise en œuvre sont aussi exposées (flèche bleue). Enfin, la figure 1 présente le rôle des ONG et de la Société Civile qui se situent en dehors de l'administration pour agir en faveur du développement durable et impacter directement ou indirectement les changements escomptés au niveau des populations (flèche interrompue).

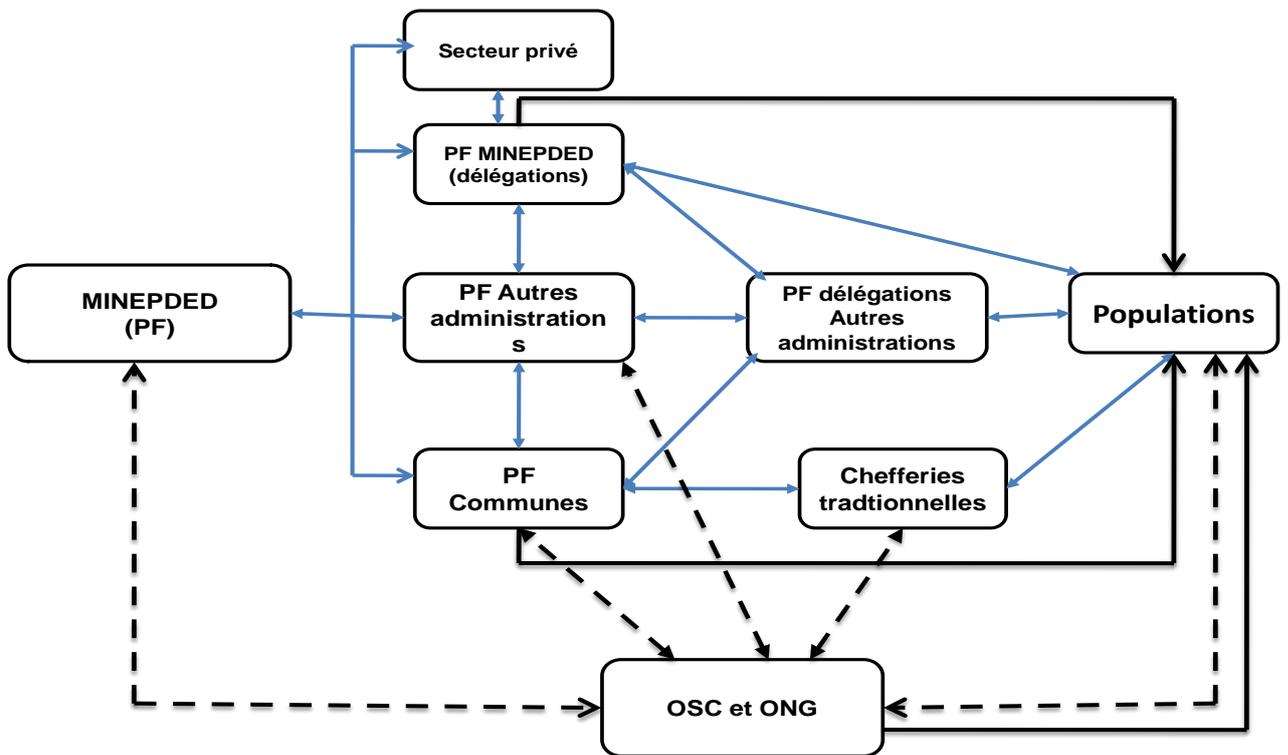
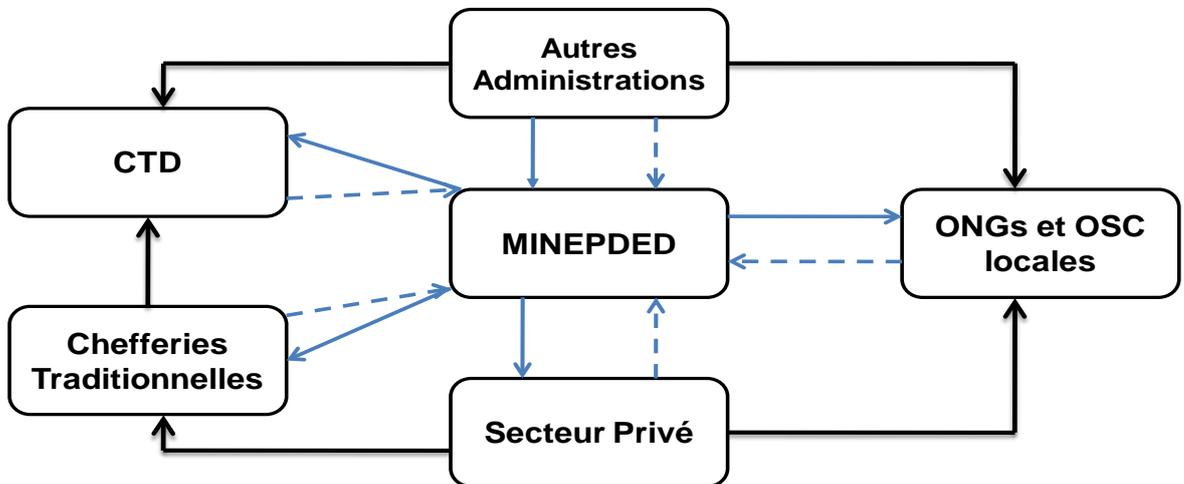


Schéma 1 : Intervention du MINEPDED dans la mise en œuvre de la SNDD



- > Accompagnement MINEPDED (facilitation, coaching, formation, plaidoyer, relai, etc.)
- - -> Compte rendu au MINEPDED (activités de suivi- rapports de suivi, échanges, etc.)
- > Collaboration entre les acteurs autres que le MINEPDED

II.3. Les principes, approches et techniques d'opérationnalisation de la SNDD

La SNDD a entre autres objectifs d'impacter positivement les comportements des populations en les amenant à abandonner progressivement les comportements contraires aux exigences de développement durable et d'en adopter de nouvelles plus conformes aux exigences y relatives. Cela suppose que la SNDD doit constituer un outil de gestion du changement ainsi espéré et par conséquent qu'elle doit contenir les dispositions appropriées pour accompagner la logique de changement qu'elle est supposée impulser. Ces dispositions sont constituées par des principes, des approches et des techniques devant soutenir l'implémentation de la Stratégie.

II.3.1. Les principes d'opérationnalisation de la SNDD

Y'a-t-il moyen de regrouper ces principes pour en faire un jeu de mots mémo-technique qui serait une sorte de 'label' de la SNDD ? Chaque acteur pourrait l'approprier. Par exemple flexibilité – valorisation – action où :

- Flexibilité regroupe apprendre, écouter, flexibilité ci-dessous ;
- Valorisation regroupe partager, encourager, sanctionner, inciter, valoriser ;
- Action regroupe faire, faire faire, impliquer.

Les principes à respecter dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD sont les suivants :

- **Faire:** Le MINEPDED doit remplir ses obligations de DD (l'ensemble des actions qui lui sont attribuées par la SNDD).
- **Faire faire:** Toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans la mise en œuvre de la SNDD selon leurs missions et les rôles qui leur ont été attribués à Rio de Janeiro. Autrement le MINEPDED ne doit pas s'approprier ou s'arroger les actions incombant aux autres parties prenantes.
- **Partager:** Diffuser toutes les informations nouvelles en lien avec le DD avec les autres les responsables de la mise en œuvre de la SNDD. Cette mesure permettra de les outiller et de les rendre aptes à remplir convenablement leurs obligations dans la mise en œuvre de la SNDD.
- **Impliquer:** Appuyer sur les organisations relais (surtout celles œuvrant dans les zones les plus vulnérables) pour toucher la plupart des populations cibles de la SNDD.
- **Encourager:** Mettre en place un dispositif qui favorise l'appropriation de la SNDD par tous les acteurs et par les populations.
- **Sanctionner:** Mettre en place un dispositif qui empêche la duplication des actes contraires au DD (au niveau du MINEPDED, de la police, de la gendarmerie, de la commune, du village, etc.).
- **Inciter:** Mettre en place un dispositif qui favorise la duplication des bonnes pratiques en matière de DD.
- **Apprendre:** Garder l'ouverture d'esprit qui permette d'accepter et d'apprendre des autres ou encore des situations.
- **Ecouter:** Prendre en considération les attentes, les difficultés et autres préoccupations des populations les plus vulnérables.
- **Flexibilité :**
 - Pouvoir améliorer les aspects de la SNDD qui ne sont plus adaptés aux réalités socioculturelle et politique.
 - Pouvoir adapter la SNDD à la diversité culturelle du pays.
- **Valoriser:** Promouvoir tous les comportements positifs et autres bonnes pratiques.

Ces principes peuvent constituer un Mémo d'actions qui sera le premier outil d'opérationnalisation de la SNDD. Ce Mémo se présenterait comme l'indique le tableau IX ci-dessous :

Tableau IX : Memo d'actions d'opérationnalisation de la SNDD

N°	Principe	Catégorie
1	Faire	Action
	Partager	
	Apprendre	
	Valoriser	
	Inciter	
	Encourager	
	Sanctionner	
2	Ecouter	Attitudes
	Etre Flexible	
	Faire faire	

II.3.2. Les approches d'opérationnalisation de la SNDD

Les principales approches d'intervention du MINEPDED dans l'opérationnalisation de la SNDD sont :

- **La facilitation** : Animer la mise en œuvre de la SNDD en coordonnant les actions des autres acteurs d'une part et en centralisant les informations provenant de tous les autres acteurs d'autre part.
- **Le Conseil technique** : Fournir des conseils appropriés en lien avec le DD aux acteurs qui en font la demande.
- **La formation et autres activités de renforcement de capacités** : Former les autres acteurs (autres administration, communes, OSC, etc.) qui en font la demande sur les problématiques de DD afin de favoriser leur implication dans la mise en œuvre de la SNDD.
- **Le relai** : Mettre régulièrement les informations nouvelles sur la problématique de DD à la disposition des autres acteurs.
- **Le plaidoyer** : Encourager les autres administrations à prendre les décisions appropriées en matière de DD conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la SNDD.
- **Le Coaching** : Accompagner les autres acteurs dans leurs efforts de mise en œuvre de la SNDD. Cet accompagnement porte tant sur les techniques que sur les processus.

II.3.2. Les techniques d'opérationnalisation de la SNDD

Sans exhaustivité, les techniques utilisées pour la mise en œuvre de la SNDD sont :

- Les Initiatives à Résultats Rapides (IRR) ;
- Les projets pilotes ;
- Les projets ordinaires ;
- Les standards et les labels.

La cohérence dans l'utilisation de ces techniques est synthétisée dans le tableau ci-après :

N°	Techniques	Objectif de la technique	Avantage de la technique	Etape correspondante	Calendrier ou période d'utilisation				
					2018	2019	2020	2021	2022
1	Initiatives à Résultats Rapides	Mobiliser et enclencher les dynamiques de changement à moindre coûts et dans des délais courts	Faibles investissements	Mobilisation et expérimentation					
			Action orientée vers le changement des façons de faire ou de travailler						
2	Projets Pilotes	Consolider les acquis obtenus par les IRR et renforcer le changement des comportements	Facilité de généralisation et de mobilisation autour des dynamiques de changement	Expérimentation					
3	Projets et programmes	Systematiser les actions positives obtenues grâce aux IRR et aux projets pilotes	Capacité de cristallisation des comportements positifs	Croisière					
4	Les labels et les standards	Systematiser les actions positives obtenues grâce aux IRR et aux projets pilotes	Favorise la redevabilité des responsables de la mise en œuvre	Expérimentation et croisière					

II.4. Les étapes et le calendrier d'opérationnalisation de la SNDD

Les étapes et le calendrier d'opérationnalisation de la SNDD sont résumés dans le tableau XI ci-dessous :

N°	Etape	Activité principale	Calendrier				
			2017	2018	2019	2020	2021
1	Etape 1: Phase de mobilisation	Préparation de la mise en œuvre de la SNDD					
2	Etape 2: Phase d'expérimentation	Lancement de la mise en œuvre avec les secteurs les mieux préparés					
3	Etape 3: Phase de croisière	Généralisation de la mise en œuvre de la SNDD					

III. DISPOSITIFS DE SUIVI EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNDD

La SNDD a pour horizon la période 2030 et par conséquent, c'est à ce moment que sa Vision devrait être réalisée. Cependant, pour y parvenir, la SNDD comporte un ensemble d'actions qui doivent être implémentées sur toute la période comprise entre 2017 et 2030. Le succès de cette activité (l'implémentation des actions de la SNDD) dépend en partie de l'existence de dispositifs de suivi évaluation qui soient efficaces et qui tiennent compte du chronogramme du Cadre Logique. Ces dispositifs sont conformes à la GAR dans la mesure où la SNDD comporte une chaîne de résultats cohérents qui devrait à terme aboutir à la situation de changement souhaitée. En outre, la mise en œuvre de la SNDD doit être supervisée par un Comité de Pilotage.

III.1. La chaîne des résultats de la SNDD

La SNDD est élaborée sur la logique de la GAR. C'est la raison pour laquelle les outils de suivi évaluation sont fonction de la chaîne de résultats de la GAR.

III.1.1. La GAR de la SNDD

La GAR est l'un des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La GAR est une philosophie et une approche de gestion qui privilégie l'obtention de résultats sur les plans de la planification, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation. Elle est fondée sur le principe que l'engagement pris en vue d'obtenir des résultats doit servir de guide pour la définition des activités et de la stratégie de gestion du processus d'implémentation de la SNDD.

La GAR comporte deux grandes catégories que sont **les actions de gestion** et **les résultats de développement**. Appliqués à l'implémentation de la SNDD, les actions de gestion sont les intrants mis à disposition et les activités engagées dans les efforts d'implémentation de la SNDD. Les résultats de développement sont quant à eux les extrants, les effets et l'impact qui témoignent de changements qui se produisent au cours des différentes étapes de la mise en œuvre de la SNDD.

- **Les intrants** constituent l'ensemble des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour atteindre les résultats escomptés de la SNDD.
- **Les activités** sont un ensemble de tâches ou travaux réalisés afin de produire un résultat spécifique moyennant l'utilisation d'intrants.
- **Les extrants** sont des produits tangibles immédiats obtenus par la mise en œuvre des activités.
- **Les effets** constituent des résultats à moyen terme sur le plan du développement qui découlent de l'utilisation des extrants/produits par les bénéficiaires. Il s'agit de changements observés chez les bénéficiaires (individus, organisations de base et institutions locales) sur les plans du savoir, du savoir-faire ou du savoir-être. Ce résultat correspond à la vision contenue dans la SNDD.
- **L'impact** est un résultat général de développement à long terme dont les effets induits dans le cadre du projet/programme ont contribué à la réalisation. L'impact ici est le résultat d'ensemble contenu dans le DSCE.

III.1.2. Les outils de suivi évaluation de la SNDD en lien avec GAR

Les outils de suivi évaluation de la mise en œuvre de la SNDD sont fonction de chacune des composantes de la GAR. Ils sont résumés dans le tableau XII ci-dessous :

N°	Chaine de résultats de la SNDD	Définition de la catégorie	Outils de Suivi	Technique d'évaluation
1	Impact	Résultat général de développement à long terme dont les effets induits dans le cadre du projet/programme ont contribué à la réalisation	Méthodes participatives	Evaluation de l'impact
				Etudes sur les changements obtenus
			Méthode d'évaluation rapide	Evaluation basée sur la théorie
Analyse coût avantage et coût efficacité				
2	Effets	Résultats à moyen terme sur le plan du développement qui découlent de l'utilisation des extrants/produits par les bénéficiaires. Il s'agit de changements observés chez les bénéficiaires (individus, organisations de base et institutions locales) sur le plan du savoir, du savoir-faire ou du savoir-être	Cadre logique	Evaluation basée sur la théorie
			Indicateurs de performance	Méthode d'évaluation rapide
	Enquêtes réalisés auprès des bénéficiaires			
3	Extrants	Produits tangibles immédiats obtenus par la mise en œuvre des activités	Système d'information	Evaluation basée sur la théorie
			Analyse coût avantage et coût efficacité	
			Tableaux de bord	Méthode d'évaluation rapide
			Indicateurs de performance	
4	Activités	Ensemble de tâches ou travaux réalisés afin de produire un résultat spécifique moyennant l'utilisation d'intrants	Tableaux de bord	Audits
			Indicateurs de performance	Evaluation de la performance
5	Intrants	Ensemble des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour atteindre les résultats (mettre en œuvre activités) escomptés d'une action de développement	Indicateurs de performance	Audits
			Tableaux de bord	Inventaires

Les outils de suivi et les techniques d'évaluation sont définis dans le tableau ci-dessous :

N°	Outil/Technique	Définition de l'outil/technique
1	Indicateurs de performance	Les indicateurs de performance sont un moyen d'apprécier les divers aspects d'un projet, programme ou stratégie de développement (ressources, processus, produits, résultats et impacts)
2	Tableaux de bord	Il en existe deux types. Les tableaux de bord destinés au reporting , servant à rendre des comptes sur les résultats obtenus et à dialoguer entre niveaux hiérarchiques. Les tableaux de bord destinés au pilotage du service , permettant de suivre l'avancement des plans d'action et les résultats obtenus par ceux-ci.
3	Analyse coût avantage et coût efficacité	Ce type d'analyse vise à déterminer si les résultats et les impacts d'une activité en justifient le coût. Les analyses coûts-avantages mesurent les ressources et les résultats en termes monétaires. Dans le cas d'analyses coût-efficacité, les ressources sont mesurées en termes monétaires et les résultats en termes non monétaires (par exemple, les progrès des habitants d'un village X dans l'adoption des comportements conformes au Développement durable).
4	Système d'information	Ensemble organisé de ressources (personnel, données, procédures, matériel, logiciel, ...) permettant d'acquérir, de stocker, de structurer et de communiquer des informations sous forme de textes, images, sons, ou de données codées dans des organisations. Selon leur finalité principale, on distingue des systèmes d'information supports d'opérations (traitement de transaction, contrôle de processus industriels, supports d'opérations de bureau et de communication) et des systèmes d'information supports de gestion (aide à la production de rapports, aide à la décision...)."
5	Cadre logique	Le cadre logique ou modèle logique est une matrice qui décrit les aspects les plus importants d'un projet / programme (la hiérarchie des objectifs du projet, la description du projet ou logique d'intervention, les facteurs clés externes influençant la réussite du projet ou les hypothèses, la méthode de suivi et d'évaluation du projet (indicateurs et sources de vérification, etc.)
6	Méthode d'évaluation rapide	Ces méthodes constituent un moyen rapide et peu coûteux de consulter les bénéficiaires et autres parties prenantes pour fournir aux décideurs les informations dont ils ont besoin
7	Méthodes participatives	Les méthodes participatives permettent d'associer activement à la prise de décision les parties prenantes au projet, programme ou stratégie, et de les amener à souscrire pleinement aux résultats et recommandations du S&E.

8	Evaluation basée sur la théorie	Ce type d'évaluation présente des similitudes avec le cadre logique, mais il permet d'appréhender de manière bien plus approfondie le fonctionnement d'un programme ou d'une activité à la « base théorique du programme » ou la « logique du programme ».
9	Evaluation de l'impact	L'objectif est d'identifier systématiquement les effets (positifs ou négatifs, voulus ou non) d'une activité de développement donnée, par exemple un programme ou un projet, sur les ménages, les institutions et l'environnement. L'évaluation de l'impact aide à mieux comprendre la mesure dans laquelle les activités atteignent les pauvres et l'ampleur de leurs effets sur le bien-être de la population.
10	Etudes sur les changements obtenus	Il s'agit de réaliser les études pour apprécier le niveau du changement obtenu au terme de la mise en œuvre de la SNDD
11	Enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires	Elles servent à réunir des données normalisées sur un échantillon soigneusement sélectionné d'individus ou de ménages. Ces enquêtes visent souvent la collecte d'informations comparables auprès d'un nombre relativement élevé de personnes appartenant à des groupes cibles particuliers
12	Enquêtes de suivi des dépenses investies dans la mise en œuvre de la SNDD	Ces enquêtes visent à suivre l'utilisation des fonds publics et à déterminer dans quelle mesure ces ressources atteignent effectivement les groupes cibles. Il s'agit de déterminer de quelle manière, à quelle date, et pour quels montants, ces fonds sont mis à la disposition des différents échelons de l'administration, en particulier les services responsables de la fourniture de services sociaux comme la santé et l'éducation.
13	Evaluation des performances des acteurs	Il s'agit d'évaluer régulièrement la qualité du travail fourni par les responsables de la mise en œuvre de la SNDD
14	Audits	Il s'agit de la conduite de mener des contrôles afin d'apprécier l'état financier et les procédures des organisations impliquées dans la mise en œuvre de la SNDD. L'audit se fait en fonction des objectifs visés dans la SNDD

III.2. Le Comité de pilotage de la mise en œuvre de la SNDD

La SNDD a pour horizon la période 2030. Cependant, son implémentation dépend en partie de l'existence d'un dispositif efficace de suivi évaluation. Ainsi, la mise en œuvre de la SNDD se fera à travers le dispositif suivant :

- un comité interministériel
- un secrétariat technique ;
- des comités régionaux présidés par les Gouverneurs des Régions.

De façon plus détaillée, le cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNDD se décline de la façon suivante.

III.2.1. Le comité interministériel

Le caractère transversal de la problématique du développement durable exige la mise en place d'un dispositif institutionnel conséquent composé des structures/organes ayant des rôles/mandats à la fois spécifiques et complémentaires. Le Comité de Pilotage de la mise en œuvre de la SNDD est une instance politique et essentiellement décisionnelle. Il a pour principale mission le suivi du bon déroulement des activités relatives à la mise en œuvre de la SNDD. Pour se faire, il :

- Valide la SNDD : Au terme de l'élaboration de la SNDD, le Comité de Pilotage doit en faire une validation formelle afin de le transformer en document officiel.
- Adopte les décisions politiques relatives à la mise en œuvre de la SNDD : Le Comité de Pilotage doit donner des orientations stratégiques en fonction des dynamiques et des mouvements observés dans la mise en œuvre de la SNDD. Ces orientations stratégiques sont prises sous forme d'arrêtés, de décision ou de proposition de décret.
- Supervise la mise en œuvre de la SNDD : Le Comité de Pilotage doit s'assurer que l'équipe technique chargée de faciliter au quotidien la mise en œuvre de la SNDD respecte son cahier de charges.
- Supervise l'évaluation de la mise en œuvre de la SNDD : Les différentes évaluations des activités adoptées dans le cadre de l'implémentation de la SNDD

La composition du Comité de Pilotage de la SNDD est fonction d'une part des besoins en matière de mise en œuvre et d'autre part du rôle de chacun des acteurs dans la mise en œuvre. Sur cette base, il se compose d'un président, des membres et d'un secrétariat, sa composition est constatée par un arrêté du Premier Ministre chef du gouvernement.

- Le Président : le Comité de Pilotage de la SNDD est présidé par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du développement durable ou son représentant.
- Des membres
 - 01 représentant de chacune des administrations concernées par la SNDD ;
 - 03 représentants des syndicats patronaux choisis au sein du GICAM, d'ECAM et du SYNDUSTRICAM ;
 - 01 représentant du Conseil National des chefs traditionnels ;
 - 03 représentants des OSC locales ;

- 01 représentant des ONG internationales ;
- 02 représentants des PTF.

III.2.2. Le Secrétariat technique (ST)

Le secrétariat du Comité de Pilotage de la SNDD : Le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par le Directeur de la promotion du développement durable. Les activités de suivi qu'il assure sont :

- **Le suivi régulier au sein des services d'exécution** : la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi par le biais de réunions structurées, organisées au sein des différents services, sur la base des objectifs et des indicateurs des plans de travail issus du plan d'action approuvé. Des dispositifs de suivi similaires seront mis en place au niveau déconcentré de la gestion.
- **Le suivi périodique réalisé par le ST** : des rapports de performance, courts et normalisés, seront rédigés par les mêmes services à intervalles réguliers à l'aide des directives et des outils fournis par le Comité de suivi. Les rapports seront soumis au Comité technique qui jugeront des progrès, examineront les contraintes et recommanderont des mesures correctives. Des rapports réguliers seront demandés aux unités de gestion déconcentrées.
- **La revue sectorielle annuelle** : le ST prépare un rapport annuel consolidé sur les performances. Celui-ci sert de document de base à la revue sectorielle conjointe qui évaluera les réalisations et les insuffisances et définira des améliorations. Chaque revue sectorielle conjointe sert d'intrant au plan d'action annuel de l'année suivante (y compris pour le budget). Le rapport annuel se fera sur le même modèle que le plan annuel, il comprendra les données de coût unitaire, de quantité et de coût global des différentes activités, ainsi que des informations sur les progrès de la réalisation des objectifs définis par la politique nationale. Les mêmes indicateurs seront systématiquement mesurés d'une revue annuelle à l'autre.

III.2.3. Les comités régionaux et locaux

Compte tenu de l'importance de la problématique du développement durable et de son actualité, des structures de coordination régionales et locales doivent être mises en place et viseront à mobiliser les acteurs de développement durable autour des défis posés par la question au niveau déconcentré. Ces Comités Régionaux et Locaux seront responsables de la prise en compte des actions de promotion du développement durable dans les Plans de Développement Communaux (PDC), leur mise en œuvre et le suivi.

Ces comités sont constitués de :

- **points focaux régionaux du MINEPDED** (dans les délégations régionales) : ce sont des personnes physiques affectées dans les délégations régionales qui devront animer le processus au niveau régional en facilitant les activités y relatives en collaboration avec les délégations régionales des autres administrations sectorielles et les autres acteurs responsables de la mise en œuvre de la SNDD.
- **points focaux dans les autres administrations et de leurs délégations régionales** : Ils auront pour mission de s'assurer que leur administration, aux niveaux central et

déconcentrés, remplit ses obligations en matière de développement durable tels que définies dans le SNDD, le tout dans le cadre du respect de leurs attributions.

- **points focaux dans les communes** : Ils sont chargés d'animer le processus au niveau des communes et des chefferies traditionnelles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. DOCUMENTS GENERAUX

Brown L.L, *Eco-économie, une autre croissance est possible, Ecologie durable*, Edition Seuil, Paris 2001.

Boiral O, *Environnement et économie : une relation équivoque*, Vertigo, Vol.5 n°2, 2004.

Boisvert V, Vivien F.D, "Le développement durable : une histoire de controverses économiques", in : Aubertin (C.) et Vivien (F.D.) (dir), *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, IRD Editions/La Documentation française, Paris, 2006.

Caballero G., *Essai sur la notion juridique de nuisance*, Thèse de Doctorat, Paris, 1979.

CEA, *Perspectives économiques en Afrique (PEA)*, 2014.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous (rapport Brundtland), éditions du fleuve, Québec, 1987 (<http://www.agora21.org/dd/frame-brundtland.html> et http://www.wikilivres.info/w/index.php/Rapport_Brundtland)

Commission Nationale Anticorruption du Cameroun, Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, Yaoundé, 2011.

De Foucauld J.B, *Les trois cultures du développement humain*, Editions Odile Jacob, Paris 2002.

Froger G, (dir.), *La mondialisation contre le développement durable ?*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, Coll. Ecopolis, 2006.

Hans J, *Le principe de responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*, Les Editions du Cerf, Paris 2006.

Huybens N, Villeneuve C, (2004), *La professionnalisation du développement durable : au-delà du clivage ou de la réconciliation écologie-économie*, Vertigo, Vol.5, No.2, 2004 [10.4000/vertigo.3515](http://www.wikilivres.info/w/index.php/10.4000/vertigo.3515)

Ifen, 45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'Ifen, Orléans, Ifen, Les dossiers n° 11, 2008.

Ellul J, Entretiens avec Willem H. Vanderburg, la table Ronde, coll. « Petite vermillon », 2008.

Kamto M, *Le droit de l'environnement en Afrique*, EDICEF/AUPELF, 1996.

Malthus T.R, *Essai sur le principe de population*, Paris, Flammarion, 1992.

MINEPAT, Cameroun Vision 2035, Yaoundé 2009.

MINEPAT, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Yaoundé 2009.

MINEPAT, *Guide méthodologique pour la planification stratégique au Cameroun*, édition 2011.

MINEPAT, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, *Etat des lieux et diagnostic du secteur rural au Cameroun*, Mars 2014.

MINEPDED, Document de Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité, Version II, 2012.

MINEPDED, *Rapport Elaboration des indicateurs environnementaux du Cameroun*, MINEPDED, 2013.

Ondoa Manga T, Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960, OECD, (2006), www.oecd.org.

Perkins M, Man and Nature or physical geography as modified by human action, Charles Scribner, New York, 1864.

Stiglitz J, Principes d'économie moderne De Boeck, Bruxelles 1999.

Serres M, le Contrat naturel, Editions François Bourin, Paris 1987.

Tsafack Nanfosso Roger, « 50 ans de politique économique au Cameroun », in Abouem à Tchoyi David et M'Bafou Stéphane Claude (dir.), *50 ans de réforme de l'Etat au Cameroun*, L'Harmattan, Paris, 2013.

Tsayem Demaze M, Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), 2009, <http://cybergeog.revues.org/22065>

Vivien F.D, "Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps", in : Jollivet M. (ed.), *Le développement durable, de l'utopie au concept, De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, 2001.

Vivien F.D, "Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité", *Vertigo*, Vol.5, No.2, 2004.

Bureau Central des recensements et des études de population, (2005), Rapport sur le recensement général de la population.

II. ACTES JURIDIQUES

II.1. Actes juridiques internationaux

- Convention Cadre sur les changements climatiques (1992)
- Convention sur la diversité biologique (1992)
- Convention sur la lutte contre la désertification (1994)
- Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre (1997)
- Protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques
- Traité relatif à la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (2005)

II.2. Actes juridiques nationaux

II.2.1. Lois et Ordonnances

- Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
- La loi N° 96/12 du 05 Août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement
- Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code Minier et ses textes d'application
- Loi N° 201/008 du 16 Mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun
- Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association ;
- Loi N°99/014 du 22 Décembre 1999 régissant les Organisations Non Gouvernementales au Cameroun
- Loi n° 98/005 du 04 avril 1998 portant régime de l'eau
- Loi n° 98/15 du 14 juillet 1998 régissant les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes
- Loi n° 99/013 du 22 décembre 1999 portant code pétrolier
- Loi n° 2001/013 du 30 décembre 2001 portant code gazier
- Loi n° 2003/007 du 10 juillet 2003 régissant le sous-secteur engrais
- Loi n° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme
- Ordonnance n° 74-2 du 06 juillet 1974 fixant le régime le foncier

II.2.2. Décrets

- Décret n° 2005/0577/PM du 23 Février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental
- Décret n° 99/008/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes
- Décret n° 2001 /718/PM du 03 septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du comité interministériel de l'environnement
- Décret n°94/259/PM du 31 Mai 1994 portant création de la Commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable
- Décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixe les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social.

II.2.3. Arrêtés

Arrêté 0070/MINEP du 22 Avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental

III. RAPPORTS ET AUTRES DOCUMENTS

- Document de Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB II), Version II, révisée en 2012 ;
- Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)
- Manuel de Procédure Générale des Etudes d'Impact et Audits Environnementaux (MINEP, Avril 2010)
- Rapport National du Cameroun sur l'Environnement et le Développement Durable (Rio + 10), septembre 2001
- Rapport d'activités de la CEA, Bureau sous régional pour l'Afrique Centrale (CEA/BSR-AC) sur le thème : *Enjeux et défis de l'Economie verte en Afrique Centrale*. Du 27 février au 01 mars 2013, Libreville, Gabon.

ANNEXES

- 1- Termes de référence des 3 phases de l'étude (Etat des lieux, Choix stratégiques et plan d'action)**
- 2- Termes de référence des ateliers de consultations participatives des différentes phases de l'étude**
- 3- Synthèse des rapports des ateliers de consultations participatives régionales**
- 4- Liste des acteurs clés rencontrés**